



Université Sidi Mohamed Ben Abdellah  
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines  
Saïs-Fès

Centre d'Etudes Doctorales :  
Langues, Patrimoine et Aménagement du Territoire



## *Thèse de doctorat en Géographie*

Spécialité: Géographie Humaine

# *Les Centres Ruraux Emergents, aménagement et enjeux du développement territorial -Cas de la Province de Zagora-*

Préparée par:  
EL-ARABY Abdelaaziz

Sous la direction des professeurs:  
FALEH Ali & YAHYAOUI Abdelaziz

Soutenue: le 20 Décembre 2018 à la FLSH-Saïs-Fès, devant un jury  
composé des professeurs:

|                    |   |                                                 |
|--------------------|---|-------------------------------------------------|
| HAJ ALI Oulfa      | : | FLSH-Saïs-Fès - Présidente                      |
| HAZOUÏ Mohamed     | : | FLSH- Saïs-Fès - Suffragant                     |
| NAÏM Mohamed       | : | Faculté Multidisciplinaires d'Asfi - Suffragant |
| FALEH Ali          | : | FLSH-Saïs-Fès – Encadrant & Rapporteur          |
| YAHYAOUÏ Abdelaziz | : | FLSH-Marrakech - Encadrant & Rapporteur         |

Année universitaire:  
2017-2018

## *Remerciements*

Ce travail de thèse n'aurait été abouti à terme que grâce à l'appui, l'accompagnement, l'encouragement moral et matériel de plusieurs personnes auxquelles nous sommes extrêmement reconnaissant. Nos remerciements s'adressent d'abord, après Dieu et nos parents, à **M. FALEH Ali**, professeur et « directeur administratif » de notre thèse, nous lui accordons gratitude et respect d'avoir accepté de sauver ce travail malgré ses engagements académiques et administratifs. Un grand merci à **M. YAHYAOUI Abdelaziz**, notre professeur depuis les années de licence à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Marrakech et Co-directeur de cette thèse. Nos remerciements s'adressent aussi à Madame la **présidente** du jury : **Docteur HAJ ALI Oulfa** et aux Messieurs les **membres** du jury : **Docteur HAZOUI Mohamed** et **Docteur NAIM Mohamed**, d'avoir accepté la lecture et l'évaluation de notre recherche avec beaucoup de sérieux et de rigueur scientifique.

Nos remerciements sont adressés à **M. BENALI Lahcen**, Professeur universitaire de français, pour ses orientations qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Nos vifs remerciements sont également adressés aux **différentes personnes rencontrées**, durant la préparation de ce travail dans les différentes administrations, à Rabat, Ouarzazate, Zagora et dans les communes ciblées par notre recherche, que nous ne pouvons pas citer toutes par leurs noms, de fait qu'elles sont très nombreuses (une centaine de personnes).

Nous remercions ensuite tous les professeurs de formation doctorale «Ressources, aménagement spatial et développement local», de **l'équipe du Laboratoire des Etudes Géographiques, Cartographie et Aménagement (L.E.G.A.C)**, et du CED «**Langues, Patrimoine et Aménagement du Territoire** ».

Nos remerciements sont adressés également à nos collègues **doctorants(es)/chercheurs(ses)** que ce soit de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Saïs-Fès ou d'autres Facultés au niveau national. Les échanges et les discussions avec ces collègues ont été fructueux tout au long du processus de réalisation de cette thèse de doctorat.

Grand merci à toute **la population de Zagora** et à celles et ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

## Résumé

La présente thèse porte sur les Centres Ruraux Emergents (CRE) dans leurs interactions avec les efforts d'aménagement et les enjeux du développement territorial de la Province de Zagora. La préparation de la thèse s'est appuyée sur la méthode déductive et l'approche systémique. La mise en contexte des concepts de ce travail montre que l'application de la démarche territoriale dans la gestion des affaires locales au Maroc n'est pas encore en mesure de réaliser des objectifs escomptés. Ce constat est valable pour le territoire de Zagora dans la mesure où les essais d'amener les communautés oasiennes, dans un processus dit de « concertation et de démocratie participative », n'arrivent pas à remplacer des structures traditionnelles touchées par les mutations socio-spatiales. La fragilité du milieu (rudesse du climat, le caractère structurel de la sécheresse et les impacts néfastes des changements climatiques) la croissance démographique, des déséquilibres spatiaux et le caractère rural de la Province de Zagora sont des facteurs qui nous amènent à accorder d'une façon ou d'une autre, de l'importance à notre recherche sur les Centres Ruraux Emergents. Les onze Centres Ruraux Emergents (CRE) identifiés et étudiés, malgré leur état intermédiaire et embryonnaire, peuvent constituer des mécanismes de restructuration et du développement territorial.

Quant aux programmes et projets mis en place par les différents acteurs, jusqu'à nos jours, ils sont dominés, encore, par l'approche sectorielle et par la divergence des efforts dans le traitement des problèmes locaux. Par conséquent, l'étude des attentes des populations par rapport au développement de leur territoire nous a servi pour la reformulation des éléments d'une vision stratégique en faveur du développement territorial. Les trois axes stratégiques, proposés dans le dernier chapitre de ce travail, sont susceptibles de permettre au territoire étudié l'adoption d'une nouvelle démarche dans la gestion de la chose publique. Cette dernière est fondée sur les éléments du diagnostic stratégique, sur la logique de la construction, la prospection territoriale et sur l'intelligence économique et territoriale tout en visant la convergence des actions et le suivi du processus du développement territorial des Centres Ruraux Emergents sur le territoire de Zagora. Dans les années à venir, ces derniers seront dotés de pôles de développement territorial et de futures villes fondées dans les normes. Mais, la concrétisation des composantes stratégiques citées ci-dessus ne serait possible que si l'Etat s'engageait à mobiliser les acteurs locaux, à mettre au profit des territoires leurs enjeux dans un chantier évolutif de la démocratie participative, de la contractualisation dans l'obligation d'atteindre des résultats et de satisfaire les besoins prioritaires des habitants. Cette recherche a permis, donc, d'analyser une problématique d'actualité en géographie avec une démarche qu'on peut appliquer sur d'autres territoires, notamment pour ceux qui s'intéressent à l'étude des Centres Ruraux Emergents, phénomène possible à travers le territoire national.

**Mots clefs :** Centres Ruraux Emergents, Aménagement, Enjeux, Développement territorial, Intelligence économique et territoriale, Province de Zagora.

## *Abstract*

This thesis deals with Emerging Rural Centers (ERC) in their interactions with the development efforts and issues of territorial development of the Province of Zagora. The preparation of the thesis was based on the deductive method and the systemic approach. The contextualization of the concepts of this work shows that the application of the territorial approach in the management of local affairs in Morocco is not yet up to the expected objectives. This observation is valid for the territory of Zagora insofar as the attempts to bring the oasis communities, in a process called "concertation and participative democracy", can not replace traditional structures affected by socio-economic changes space. The fragility of the environment (harsh climate, the structural nature of drought and the adverse impacts of climate change) population growth, spatial imbalances and the rural character of the Province of Zagora are factors that can grant in one way or on the other, importance to our research on Emerging Rural Centers. The eleven Emerging Rural Centers (ERC) identified and studied, despite their intermediate and embryonic state, can constitute mechanisms of restructuring and territorial development of the Province of Zagora.

As for the programs and projects put in place by the various actors, until today, they are still dominated by the sectoral approach and the lack of convergence in the treatment of local problems. Therefore, the study of the expectations of the populations with respect to the development of their territory served us for the reformulation of the elements of a strategic vision in favor of the territorial development of the Province of Zagora. The three strategic axes, proposed in the last chapter of this work, are likely to allow the territory of the Province of Zagora the adoption of a new approach in the management of public affairs. The latter is based on the elements of strategic diagnosis, on the logic of construction, territorial prospecting, economic and territorial intelligence while aiming for the convergence of actions and the monitoring of the process of territorial development of Emerging Rural Centers so that in the coming years the Province of Zagora will be endowed with territorial development poles and future cities founded in the norms. But, the concretization of the strategic components mentioned above would be possible only if the State undertook to mobilize the local actors, to put to the profit of the territories their stakes in an evolutionary site of the participative democracy, of the contracting in the obligation to achieve good results and satisfy the priority needs of the inhabitants.

This research allowed, therefore, to analyze a current issue in geography with an approach that deserves to be applied to other territories in order to verify the possibility of generalizing the criteria for identification and classification of ERC.

**Key words:** Emerging Rural Centers, Planning, Challenges, Territorial Development, Economic and territorial intelligence, Province of Zagora.

## ملخص:

تتناول هذه الأطروحة موضوع المراكز القروية الصاعدة في الجانب المتعلق بالتفاعلات القائمة بين مجهودات التهيئة ورهانات التنمية الترابية بإقليم زاكورة. ارتكز انجاز هذا البحث على المنهج الاستنباطي والمقاربة النسقية، حيث مكن وضع مفاهيم هذا العمل في سياقها العملي من الخروج بخلاصة مفادها أن تطبيق المقاربة الترابية في تدبير الشأن العام المحلي بالمغرب لا يرقى إلى مستوى التطلعات المنتظرة. ينطبق هذا المعطى نفسه على المجال الترابي لإقليم زاكورة على اعتبار أن المحاولات الرامية إلى مواكبة المجموعات البشرية الواحية في مسلسل ينعت بـ "التشاور والديمقراطية التشاركية"، لم تتمكن من أن تحل مكان البنيات التقليدية، والتي مستها التحولات السوسيوإقليمية. تعتبر هشاشة الوسط (قساوة المناخ، الطابع الهيكلي للجفاف والتأثيرات السلبية للتغيرات المناخية) والنمو الديمغرافي الاختلالات المجالية والطابع القروي لإقليم زاكورة، عوامل تؤكد، بشكل أو بآخر، على أهمية هذا البحث حول المراكز القروية الصاعدة. يمكن أن تشكل المراكز الإحدى عشر، التي تم تحديدها ودراستها ضمن هذا العمل، آليات للهيكلة والتنمية الترابيين لإقليم زاكورة، وذلك على الرغم من طابعها "الجيني" و "الوسيطي".

بينت دراسة البرامج والمشاريع المنجزة من قبل مختلف الفاعلين استمرار هيمنة المقاربة القطاعية وضعف الإلتقائية في التعامل مع المشاكل الترابية المحلية. استند هذا العمل في بلورة معالم رؤية إستراتيجية للتنمية الترابية لإقليم زاكورة على دراسة انتظارات السكان، حيث يبدو أن المحاور الاستراتيجية الثلاثة المكونة لهذه الرؤية الاستراتيجية كفيلة بأن تسمح بتبني مقاربة جديدة في تدبير الشأن العام المحلي للمجال الترابي لزاكورة. تركز هذه المقاربة الجديدة على المعطيات المنبثقة من التشخيص الإستراتيجي ومن منطق بناء التدخلات مع الفاعلين المحليين ومن الاستشراف الترابي وكذا الذكاء الاقتصادي والترابي، حيث يستهدف، من كل ذلك، تحقيق إلتقائية التدخلات وتتبع مسلسل التنمية الترابية للمراكز القروية الصاعدة في أفق تمكين إقليم زاكورة من أقطاب للتنمية الترابية ومن مدن مستقبلية مبنية وفق المعايير المطلوبة. يرتبط تنزيل مختلف مكونات هذه الاستراتيجية، المشار إليها أعلاه، بمدى إلتزام الدولة بتعبئة مختلف الفاعلين وبالحرص على أن تكون رهانات وأعمال مختلف الفاعلين لصالح المجالات الترابية المعنية في نطاق ورش تطوري، يتم إغناؤه عبر رسملة التجارب، يبنى على الديمقراطية التشاركية والتعاقد المرتكز على إلزامية تحقيق النتائج والاستجابة لحاجيات السكان وفق منطق الأولويات.

مكننا هذه الأطروحة، إذن، من تحليل إشكالية أنية في الجغرافيا وفق منهجية تستحق أن يتم تطبيقها على مجالات ترابية أخرى للتأكد من إمكانية تعميم معايير تحديد وتصنيف المراكز القروية الصاعدة.

**الكلمات المفتاحية:** المراكز القروية الصاعدة – التهيئة – الرهانات- التنمية الترابية- الذكاء الاقتصادي

والترابي- إقليم زاكورة.

## Sigles et Abréviations

| Sigles            | Signification                                                                                |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ABHSMA</b>     | Agence du Bassin Hydraulique du Souss Massa– Agadir                                          |
| <b>ADS</b>        | Agence de Développement Social                                                               |
| <b>AGRE</b>       | AGRE : Activité Génératrice de Revenu et d'Emploi                                            |
| <b>ANDZOA</b>     | Agence Nationale pour le développement des zones Oasiennes et de l'Arganier                  |
| <b>AUOZT</b>      | L'Agence Urbaine de Ouarzazate, Zagora et Tinghir                                            |
| <b>CLDH</b>       | Comité Local de Développement Humain                                                         |
| <b>CPDH</b>       | Comité Provincial de Développement Humain                                                    |
| <b>CR</b>         | Centres Ruraux                                                                               |
| <b>CRDH</b>       | Comité Régional de Développement Humain                                                      |
| <b>CRE</b>        | Centres Ruraux Emergents                                                                     |
| <b>DAS</b>        | Division de l'Action Sociale                                                                 |
| <b>DAT</b>        | Direction de L'Aménagement du Territoire                                                     |
| <b>DCL</b>        | Division des Collectivités Locales                                                           |
| <b>DGCL</b>       | Direction Générale des Collectivités Locales                                                 |
| <b>DTS :</b>      | Diagnostic Territorial Stratégique                                                           |
| <b>EAC/EAQ</b>    | Les Equipes d'Animation communale/du Quartier                                                |
| <b>FDR</b>        | Fonds de Développement Rural                                                                 |
| <b>HCP</b>        | Haut-commissariat au Plan                                                                    |
| <b>IEA</b>        | Institut des Etudes Africaines                                                               |
| <b>ILDH</b>       | Initiative Locale pour le Développement Humain                                               |
| <b>INAU</b>       | Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme                                               |
| <b>INDH</b>       | Initiative Nationale pour le Développement Humain                                            |
| <b>MHUA</b>       | Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace                        |
| <b>ONEE</b>       | Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable                                         |
| <b>PA</b>         | Plan d'Aménagement                                                                           |
| <b>PAC</b>        | Plan d'Actions Communal                                                                      |
| <b>PAGER</b>      | Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales                  |
| <b>PAPCO</b>      | Programme d'Appui à la Planification Communale                                               |
| <b>PAS</b>        | Programme d'Ajustement Structurel                                                            |
| <b>PCD</b>        | Plan Communal de Développement                                                               |
| <b>PDAR</b>       | Plan de Développement de l'Agglomération Rurale                                              |
| <b>PERG</b>       | Programme d'Electrification Rurale Globale                                                   |
| <b>PNRR</b>       | Programme National des Routes Rurales                                                        |
| <b>RBOSM</b>      | Réserve de Biosphère des Oasis du Sud du Maroc                                               |
| <b>RGPH</b>       | Recensement Général de la Population et de l'Habitat                                         |
| <b>RN</b>         | Route Nationale                                                                              |
| <b>SAU</b>        | Surface Agricole Utile                                                                       |
| <b>SCOT</b>       | Schéma de Cohérence Territoriale                                                             |
| <b>SDAU</b>       | Schéma Directeur d'Aménagement Urbain                                                        |
| <b>SDAU</b>       | Schéma directeur de l'aménagement urbain                                                     |
| <b>SNAT</b>       | Schéma National de l'Aménagement du Territoire                                               |
| <b>SNAT</b>       | Schéma National de l'Aménagement du Territoire                                               |
| <b>SNDR</b>       | Stratégie Nationale de Développement Rural                                                   |
| <b>SPSS</b>       | Statistical Package for the Social Sciences                                                  |
| <b>SRAT</b>       | Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire                                               |
| <b>SRAT</b>       | Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire                                               |
| <b>SWOT /FFOM</b> | Strengths (Forces), Weaknesses (Faiblesses), Opportunities (Opportunités), Threats (Menaces) |
| <b>TAMA</b>       | Taux d'Accroissement Moyen Annuel                                                            |
| <b>UGP</b>        | Unité de Gestion du Programme                                                                |

## Glossaire

| Mot                                                                                 | Signification                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Aimal</b>                                                                        | La personne chargée de la gestion des canaux d'irrigation : Seguia.                               |
| <b>Azerf</b>                                                                        | Tarif d'amendes, on distingue l'izerf écrit : droit pénal et Izerf oral : droit civil.            |
| <b>Daya</b>                                                                         | Etendue d'eau, sans tenir compte de son volume, de sa qualité ni de son origine.                  |
| <b>Feija</b>                                                                        | Plaine étroite (ou couloir) située entre deux chaînes de montagnes dans les zones présahariennes. |
| <b>Ighs : Pluriel ; Ighessan</b>                                                    | Fraction / lignage                                                                                |
| <b>Ighram/Tigheramt (en Amazigh) = Modeâ /Qsar : pluriel ; « Qsour » (en arabe)</b> | Agglomération locale ; entité socio-territoriale (village).                                       |
| <b>Khemas : pluriel ; Khemassa</b>                                                  | Métayer qui fournit sa force de travail contre le cinquième de la récolte.                        |
| <b>Khetara : pluriel ; Khettaras</b>                                                | Système de drainage d'eau sous-terrain.                                                           |
| <b>La jmâa (arabe.) / Taqbilte (amazigh)</b>                                        | Assemblée                                                                                         |
| <b>Maider</b>                                                                       | Zone d'épandage des eaux de crues.                                                                |
| <b>Makhzen</b>                                                                      | L'Etat et ces représentants                                                                       |
| <b>Moussems</b>                                                                     | Festival à caractère sacré, lié, généralement, à un marabout.                                     |
| <b>Nouba (en arabe) / Tiremt ou mouley (en Amazigh)</b>                             | Tour d'eau                                                                                        |
| <b>Ougougue</b>                                                                     | Barrage de dérivation traditionnel.                                                               |
| <b>Tabote/Louh</b>                                                                  | Construction en pisé                                                                              |
| <b>Tamazirt/ bled</b>                                                               | Pays/ terroir/douar, tribu ou lignage d'origine.                                                  |
| <b>Twiza (en arabe) / TIWIZI (en Amazigh)</b>                                       | Forme d'entraide dans la réalisation des travaux liés à l'agriculture et aux ressources en eau.   |
| <b>Zaouiïas</b>                                                                     | Confréries religieuses, sanctuaires.                                                              |

## ***Introduction générale***

Le monde rural constitue une composante très importante dans la structure du territoire national. Cette importance s'explique par la place qu'il occupe sur le plan démographique et économique du pays. Le monde rural, malgré la chute du taux de natalité et l'augmentation de l'exode rural enregistrées ces dernières années, abrite encore une population importante (39.6% selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014).

Par ailleurs, le monde rural dispose des ressources matérielles et humaines qui peuvent contribuer au développement économique du pays. Mais, il souffre d'un grand retard du développement social qui se manifeste dans la pauvreté et l'analphabétisme. Cette situation se répercute, négativement, sur le milieu urbain. La saturation des villes surpeuplées, le taux de chômage élevé et l'insuffisance de logements et de services de base ont des effets néfastes sur le retard du développement du monde rural.

L'Etat a procédé, depuis l'aube de l'indépendance, à une multitude d'interventions qui visent à rattraper les retards accumulés en matière de développement rural. Il a adopté un ensemble de politiques qui se caractérisent, dans leur globalité, par une vision sectorielle. La stratégie 2020 qui a été élaborée pour le développement rural en 1999 suscite une volonté politique de renouveler, en profondeur, le mode de management des territoires ruraux. En effet, cette tendance est renforcée par la réforme de la charte communale en 2002. Ce qui a permis aux collectivités locales d'avoir une marge de manœuvre en matière de gestion des affaires locales. Et, le réajustement de cette charte en 2009 ainsi que l'homologation de la loi 14-113 en 2015 ont donné lieu à l'apparition des démarches de planification stratégique participative dont le but est de mettre en œuvre les interventions des acteurs dans une approche du développement territorial. Dans le même contexte, le Maroc a créé le Fonds de développement rural en 1994, l'ADS en 1999 et il a lancé l'INDH en 2005 etc. Toutes ces

initiatives ont les mêmes objectifs même si leurs méthodes d'intervention sont différentes.

C'est dans l'objectif d'atténuer l'intensité de l'immigration rurale vers les centres urbains que l'Etat cherche à promouvoir des centres ruraux émergents qui doivent être identifiés et faire preuve d'une dynamique dans leur évolution socio-démographique, économique et urbaine pour consolider leurs atouts en vue d'atténuer l'exode rural. Ce chantier d'identification des CRE a été inauguré par les urbanistes aménagistes et plus spécifiquement les responsables et cadres de la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) depuis 2006<sup>1</sup>. Placée actuellement (2018) sous la tutelle du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace (MHUAE), la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), travaille sur d'autres chantiers et cède la place aux Agences Urbaines<sup>2</sup> qui vont s'occuper de l'étude, de l'identification des CRE et de leur contribution dans leurs territoires d'intervention.

Quant à notre projet de thèse, il s'inscrit dans ce cadre tout en visant une étude approfondie des CRE dans la Province de Zagora du point de vue de la géographie d'aménagement et de développement territorial. Cette recherche a des motivations aussi bien objectives que subjectives que nous allons révéler dans ce qui suit :

### **1- L'épanouissement et l'intérêt scientifique ; deux facteurs suscitent notre motivation quant au choix de notre sujet de thèse.**

Les problématiques liées au développement, aux déséquilibres socio-spatiaux et à l'aménagement des territoires ne cessent d'attirer notre attention depuis longtemps. En outre, les cours dispensés par nos professeurs au département de géographie à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de

---

<sup>1</sup>- Il s'agit d'une étude qui s'intitule : Centres Ruraux Emergents – CRE – de l'identification à la mise en œuvre. Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace. 2006. La consultation de dite étude et les entretiens que nous avons effectués auprès des cadres et responsables de la DAT incluent quelques-uns ayant participé à la réalisation de cette étude. Ils nous renseignent sur la modestie de son contenu sur tous les plans. Cependant, ladite étude revêt une grande importance par rapport à la mobilisation d'autres initiatives : Les Agences Urbaines dans leur majorité ont adopté l'idée de cette étude en lançant des appels d'offres pour le recrutement des bureaux d'études. Chacun de ces derniers adopte une démarche différente de celle de l'autre, même s'elles se rejoignent sur un seul objectif qui est l'identification et la hiérarchisation des espaces intermédiaires entre le rural et l'urbain.

<sup>2</sup>- Actuellement, la majorité des agences urbaines a pu établir des études d'identification et d'hiérarchisation des CRE dans certaines Provinces appartenant à leur zone d'intervention.

Marrakech durant la période 2003-2009<sup>3</sup>, peuvent être suffisants pour avoir orienté notre esprit critique vers les problèmes de notre société et des espaces environnementaux vécus. Par ailleurs, le sujet de notre mémoire de licence en 2005<sup>4</sup> a porté sur l'expérience de « l'Agenda 21 de la région Marrakech Tensift Lhaouz ». Cette première expérience nous a montré la nécessité d'avoir une vision globale sur l'étude des territoires, en vue de développer cette curiosité qui incite à comprendre les interactions entre l'homme et son espace. D'ailleurs, cela va de pair avec le débat déclenché depuis 2007 sur la nécessité de la mise en application de l'approche territoriale (transversale).

Notre participation à ce débat nous a incité à choisir comme sujet de notre mémoire de master : « Le développement local entre les attentes des populations et les interventions des acteurs- le cas de Tahnaout<sup>5</sup> ».

Cette expérience de recherche académique (licence et master) a motivé notre projet de thèse de doctorat. Dans ce cadre, nous avons participé, pendant cinq mois (février-Juin 2009) avec une équipe multidisciplinaire d'un Bureau d'Etudes, au processus de la mise en place du programme d'appui aux communes de la Province d'Ouarzazate pour l'élaboration des Diagnostics Territoriaux Participatifs (DTP) et des Plans Communaux de Développement (PCD).

De plus, notre participation dans la mise en place d'un projet intitulé : «Appui à la dynamique associative locale dans la Province de Zagora par le renforcement des capacités des réseaux locaux» - mis en place par le Réseau Associatif de Zagora pour le Développement et la Démocratie (RAZDED) dans le cadre d'un partenariat avec l'Union Européenne et le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH)<sup>6</sup> nous a permis aussi de travailler de près avec les acteurs associatifs et politiques de notre province natale. Par conséquent, elle a suscité notre intérêt scientifique et moral pour la géographie d'aménagement et de

---

<sup>3</sup>- Il s'agit de la période du cursus universitaires : Licence et Master.

<sup>4</sup>- Ce mémoire s'intitule « l'agenda 21 régional de la région Marrakech Tensift Lhaouz, une approche environnementale pour le développement de la région (en arabe) ». Il a été réalisé sous la direction du professeur YAHYA OUI Abdelaziz.

<sup>5</sup>- Ce mémoire de fin d'études du master a été publié dans la revue de géographie du Maroc électronique sur le site internet suivant : [https://magazine-geo.blogspot.com/2015/12/blog-post\\_23.html](https://magazine-geo.blogspot.com/2015/12/blog-post_23.html) - dernière consultation le 21 Mars 2018.

<sup>6</sup>- Cette institution a changé de nom et de statut en mars 2011 pour devenir : Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).

développement. Ces motivations aussi bien objectives que subjectives ont eu un certain impact sur l'orientation de notre réflexion vers la nécessité de réaliser un projet de thèse de doctorat que nous pourrions, par la suite, mettre au profit du développement territorial de la zone oasienne de Zagora.

De surcroît, notre modeste expérience au sein de l'Agence du Développement Social (ADS) en qualité d'Agent de Développement Local (ADL) dans le cadre de l'opérationnalisation du « Programme d'Appui à la planification Communale (PAPCO) » dans la Province de Boulmane, a attiré notre attention sur les problèmes de développement des territoires fragiles à caractère rural. Ce qui a appuyé notre conception du projet de recherche que nous essayerons de réaliser dans les normes universitaires.

Par ailleurs, nous vivons quotidiennement des phénomènes sociaux d'insécurité, de délinquance, d'exclusion... et d'anarchie paysagère dont souffrent les grandes villes. Suite à ces constatations et à nos investigations quant aux origines de ces fléaux, nous nous sommes convaincu que le travail sur le développement des CRE ne peut être qu'intéressant pour contribuer en amont à la résolution de ces problèmes à partir de deux pistes :

La première consiste en le renforcement des rôles des CRE, surtout dans les territoires fragiles dominés par la ruralité, ce qui va permettre un développement endogène des territoires sous leur contrôle. Par conséquent, cela offrira à la population locale des conditions d'une vie digne et prospère. En effet, le géographe BEN ATTOU Mohamed précise qu'une construction régionale qui se veut solide doit prendre en considération l'aménagement du monde rural, car une planification urbaine fonctionnelle doit commencer à l'aval. C'est-à-dire, il faut intervenir au niveau des pseudo-villes et petits-centres, en gestation, urbains et ruraux. Si l'on n'arrive pas à intervenir au niveau des villes où l'informel sous toutes ses formes s'est progressivement institutionnalisé et où la maîtrise de la

croissance urbaine est devenue une difficulté, il est encore temps de s'orienter vers les petits centres<sup>7</sup>.

La deuxième piste, concerne plutôt le côté d'organisation et de gestion. En effet, l'intérêt de la recherche sur les CRE va permettre à nos gestionnaires d'avoir un angle de vue plus loin, basé sur la prospection territoriale. En fait, les CRE seront les petites villes de demain (environ 25 ans) et peut être les moyennes ou les grandes villes à long terme. Alors, l'accompagnement du processus de développement de ces territoires dès le début contribue parfaitement à la production de la ville de demain. Bref, notre thèse vise le développement des CRE en vue de diminuer les flux migratoires vers les grandes villes et contribuera à la construction, dans les normes urbaines, de ces centres qui vont devenir des grandes villes.

Par ailleurs, les perspectives de la géographie d'aménagement et de développement territorial, semblent être prometteuses. C'est un sujet peu exploré par les chercheurs, alors qu'il se trouve au centre d'intérêt de la géographie, car il traduit les interactions des habitants et leur territoire et vise la promotion de l'équilibre spatial, la redynamisation et la convergence de l'action territoriale constructive et le développement des Centres Ruraux Emergents.

Dans l'objectif d'ébaucher un itinéraire clair de notre travail, nous tenons à présenter, de prime abord, les éléments de la problématique de cette recherche.

## **2- Une problématique au cœur de la géographie de l'aménagement et du développement territorial.**

Le pays vit des mutations économiques et sociales profondes qui concernent tout le territoire national et se manifestent de façon plus contrastée, voire violente dans les espaces vulnérables ou spécifiques. Les espaces présahariens et oasiens, majeure partie du territoire, sont vus comme des composantes les plus fragiles où les contraintes au développement et à l'aménagement sont inéluctables : rigueur

---

<sup>7</sup>- BEN ATTOU Mohamed (1996), «Villes-relais, petites centres et pseudo-villes dans le souss : Décentralisation ou urbanisation par le bas» in Faculté des Lettres et des Sciences Humaine Agadir (GERS), Actes du Colloque. Edition sud contact. P 125.

du climat, rareté des précipitations, vastes étendues désertiques, fragilité de l'écosystème, problème des eaux usées etc.

En dépit, donc, de la fragilité et de la précarité des écosystèmes, le Sud-est marocain est, néanmoins, l'objet d'une croissance urbaine qui entraîne un bouleversement profond en ce qui concerne la manière avec laquelle l'espace est aménagé. La croissance démographique démesurée de la population, l'extension de l'armature urbaine des différentes localités, le dépeuplement de quelques espaces ruraux en faveur d'autres, sont les principaux aspects de multiples mutations que l'espace oasien connaît depuis le début des années 80 à nos jours. Ces mutations, touchant l'homme et l'espace engendrent néanmoins, des besoins nouveaux et des contraintes nouvelles nécessitant, de ce fait, des interventions de restructuration et de régulation.

C'est dans ce contexte que se concrétise l'objectif de notre projet de thèse de doctorat. En effet, le thème de ce travail, laisse penser qu'il y a tendance à l'urbanisation et à la restructuration de l'espace rural : « l'urbanisation d'intermédiaire » (création des petits centres ruraux et urbains basée sur le secteur tertiaire dans les communes rurales), des « plans d'actions communaux » (PAC), du développement territorial, de la mise à niveau et du développement des centres émergents dans le milieu rural. C'est de cette problématique que jaillissent les éléments fondamentaux sur lesquels est axée la réalisation de notre projet de thèse de doctorat.

Contrairement aux autres régions et Provinces du Maroc, la Province de Zagora a connu durant ces dernières décennies une urbanisation trop lente et un taux d'accroissement moyen annuel qui reste faible (0,84%) par rapport au taux moyen national qui est à l'ordre de 1,25 entre les deux périodes intercensitaires de 2004 et 2014. Par conséquent, le taux de la population rurale reste élevé, enregistrant un pourcentage de 83,48% soit 256558 habitants selon les résultats du RGPH 2014. Cependant, la population urbaine de la Province de Zagora atteint à peine, d'après le recensement de 2014, 50748 habitants. Cela est dû

principalement au phénomène de l'exode rural vers les autres centres urbains à l'extérieur de la Province de Zagora accentué, ces dernières décennies, par les cycles de sécheresse qui ont frappé la région et par le sous équipement des douars et des centres ruraux des communes entraînant une évolution urbaine dans un espace (Agdz et Zagora) non structuré. Ce dernier ne permet pas de répondre aux attentes et aux besoins des habitants. Le processus d'urbanisation dans sa forme immaitrisable actuellement continuera si les tendances socio-politiques actuelles entraînent des répercussions négatives sur les espaces urbains et périurbains au niveau national où prolifèrent l'habitat insalubre et les activités informelles. Par conséquent, celles-ci porteraient préjudice au développement urbain et économique des villes et entraveraient davantage la réglementation du secteur.

Ainsi, nous essaierons de mettre l'accent sur l'engagement du gouvernement qui mettra en place des moyens efficaces à l'épanouissement et à la mise en valeur du territoire rural. Cet engagement pourrait être concevable dans des programmes nationaux du développement du monde rural qui peuvent émaner d'un nouveau partenariat en faveur des zones rurales qui profiteraient des programmes proposés par le gouvernement aux élus locaux et aux acteurs des milieux ruraux.

Dans cette logique générale de conception de projets de développement rural qui dépend de Rabat (le centre), un nouveau programme pluriannuel de Développement Intégré des Centres Ruraux Emergents lancé par le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace en 2006, vise la restructuration de l'espace rural marocain et la proposition de nouvelles solutions de la problématique rurale et de ses répercussions sur l'arrière-pays de toutes les agglomérations rurales ainsi que sur l'environnement urbain.

Aussi, ce projet de thèse consiste-t-il à concrétiser la convergence et la complémentarité des diverses actions et des projets du développement initiés par

l'Etat, tout en tenant compte des politiques sectorielles adoptées par les différents départements dans le milieu rural.

Quant à l'approche adoptée dans notre recherche, elle prend en considération les spécificités de chaque entité en proposant des projets adaptables au contexte local et régional. Lesdits projets qui devraient apporter des solutions adéquates aux soucis majeurs qui entravent le développement au niveau des zones rurales sont en cours de réalisation.

En effet, le monde rural du Maroc se compose de près de 33.000 douars<sup>8</sup> et 168 centres ruraux d'après les données du Haut-commissariat au Plan (HCP) de 2014 (voir la carte n°1 ci-après). Aussi, toute intervention sur cet ensemble, en même temps, semble-t-elle difficile. L'approche donc, a pour but de limiter, dans un premier temps, l'intervention sur des centres ruraux déterminés.

C'est dans ce contexte que l'identification de nouveaux espaces intermédiaires qui permettraient de retenir la population rurale et contribueraient à l'atténuation des flux migratoires, paraît comme une solution innovante liée aux spécificités de la problématique rurale. Cette solution est conçue pour faciliter l'intégration des populations locales en leur offrant un environnement de qualité et des conditions de vie plus favorables. D'où la nécessité de déterminer des critères pertinents d'identification et du choix de ces nouvelles structures d'accueil des nouveaux habitants des centres ruraux émergents.

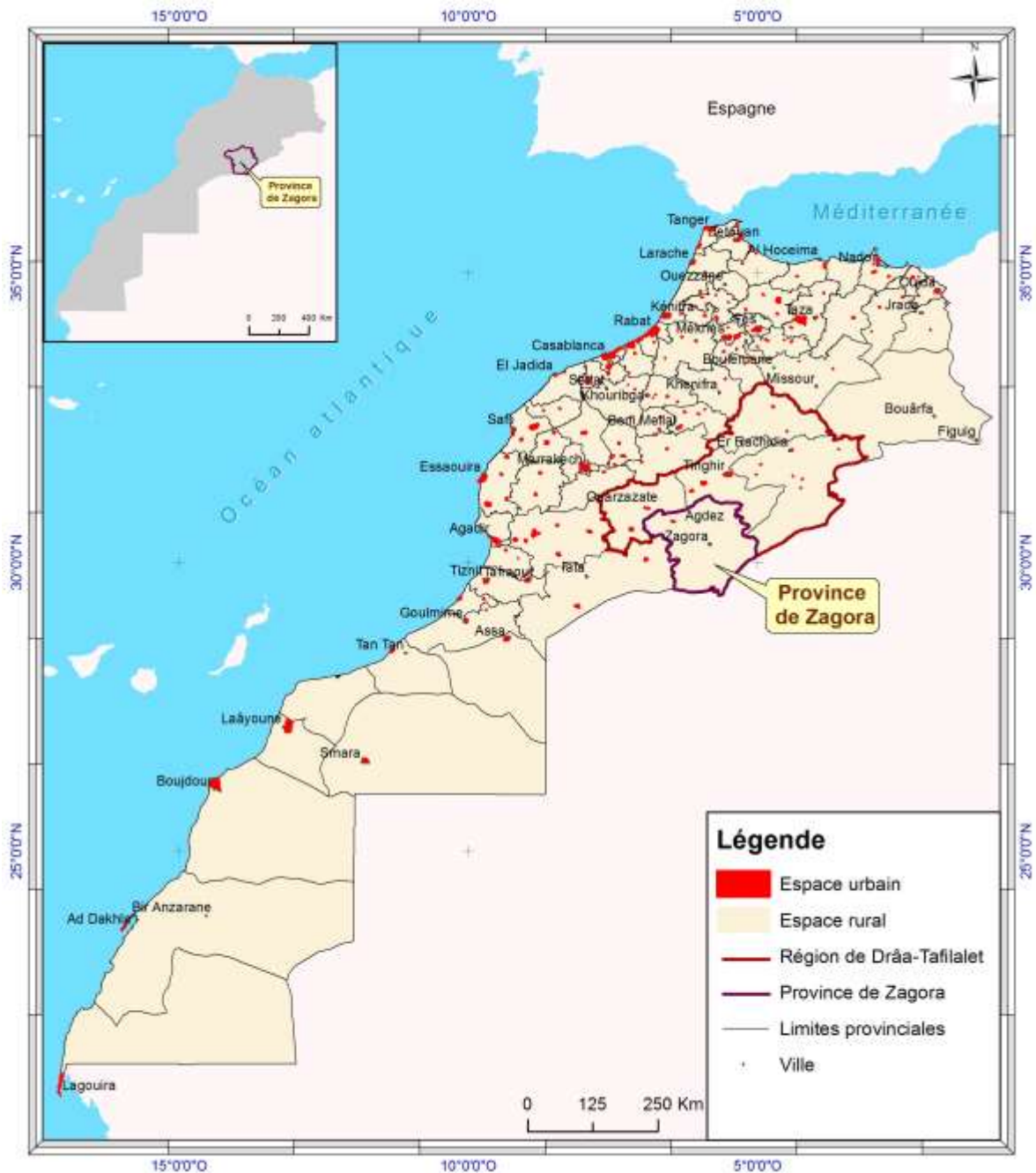
Face à cette situation, il faut opter pour la promotion des agglomérations rurales afin d'atténuer l'intensité de l'immigration rurale vers les centres urbains sur le territoire de la Province de Zagora. Par conséquent, il paraît raisonnable d'identifier des centres émergents qui vont faire preuve d'une dynamique dans leur évolution sociodémographique, économique et urbaine pour consolider leurs atouts afin de patienter et de satisfaire ceux qui pensent à pratiquer l'émigration même si elle leur paraît difficile.

---

<sup>8</sup>- Pour plus de détails voir site internet : <http://www.muat.gov.ma/?q=fr/article/appui-dans-la-promotion-des-projets-de-d%C3%A9veloppement-int%C3%A9gr%C3%A9> – Dernière consultation : 21 Septembre 2019.

Dans ce sens, l'objectif de notre projet de thèse est d'élaborer un travail d'analyse et de présenter une conception claire de l'urbanisation, de l'aménagement et du développement des centres ruraux émergents dans les milieux oasiens de la Province de Zagora.

**Carte n° 1 : Espace rural dans le territoire national.**



Source (avant modifications) : DAT-2015 et HCP-2015-Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz - Septembre 2017.

En effet, à partir d'une approche d'analyse de « cause à effet »<sup>9</sup> (Diagramme Ishikawa)<sup>10</sup> concernant les interactions qui existent entre le développement rural au Maroc et les modes d'intervention de l'Etat, la question centrale de notre problématique peut être formulée comme suit :

**Comment peut-on placer les Centres Ruraux Emergents (CRE) au cœur de la politique d'aménagement et du développement territorial dans un milieu oasien en pleines mutations ?**

Cette question-problématique peut être déclinée en huit questions :

- ❖ **Quelles sont les spécificités et les raisons des mutations subies par les oasis de Zagora ?**
- ❖ **En quoi consiste la création des CRE de Zagora ? Quels sont les mécanismes de leur fonctionnement ?**
- ❖ **Quelle serait la vision spécifique de l'Etat envers ces Centres Ruraux ?**
- ❖ **Quelles interactions ya-t-il entre les attentes de la population et les interventions des acteurs ?**
- ❖ **Dans quelle mesure peut-on parler d'une polarité spatiale dans les CRE de Zagora ?**
- ❖ **Quelle est la conception de la population des CRE et des acteurs quant à l'avenir de ces territoires (CRE) ?**
- ❖ **Quels sont les axes d'une vision stratégique pour l'aménagement et le développement de la zone ?**
- ❖ **Comment peut-on mener, à bon escient, cette stratégie ?**

Il nous semble que la réponse aux questions citées ci-dessus et à d'autres nécessite une démarche méthodologique bien choisie. En effet, la complexité du sujet de ce projet de thèse et le manque voire l'absence des études académiques qui ont déjà traité une problématique similaire nous ont amené à réserver le premier chapitre au cadre théorique. La mise en évidence de l'appareil conceptuel de notre recherche qu'on présente dans ses dimensions empiriques du point de vue institutionnel, territorial et national, l'étalement de la démarche à suivre pour

---

<sup>9</sup>- Pour plus de détails sur cet outil voir : Estelle Donadei Facchin-Les outils de qualité, la boîte à outils Méthodes de traitement de problème- publié sur le site internet suivant : [http://applis.cermav.cnrs.fr/ANGD\\_qualite\\_en\\_chimie/Facchin.pdf](http://applis.cermav.cnrs.fr/ANGD_qualite_en_chimie/Facchin.pdf) - dernière consultation: le 20 Mars 2018.

<sup>10</sup>- Le diagramme de causes à effets ou le diagramme d'Ishikawa est un outil développé par Kaoru Ishikawa. Il est utilisé dans le domaine de la gestion de la qualité. Il représente un schéma de causes qui aboutissent à un effet. Il est utilisé dans la recherche des causes d'un problème donné ainsi que dans la gestion des risques qui peuvent surgir lorsqu'on met en place un projet.

l'identification des CRE et les outils adoptés pour la collecte des données sont des principaux points qui seront abordés dans ce chapitre théorique. Cependant, l'enchaînement logique des idées nous oblige à présenter, à ce stade, ce que nous voulons dire par les CRE.

Il ya lieu de définir le CRE comme étant « une localité (un Douar, deux Douars ou plus) dans un espace rural, qui peut être chef-lieu de cette commune ou non et qui fait preuve d'une dynamique remarquable dans son évolution sociodémographique, économique, spatiale et urbaine. Cette dynamique se concrétise par l'attractivité dont ces centres font l'objet à l'égard des populations des autres douars qui appartiennent, généralement, à la même commune ou aux communes avoisinantes. Par conséquent, une partie de ces populations qui fréquenterait ledit Centre rural finirait par s'y installer et bénéficier des services éducatifs, sanitaires, administratifs et commerciaux que procurerait ce centre plus développé<sup>11</sup>».

Les éléments de la problématique présentée ci-dessus, nécessitent la proposition des hypothèses que nous allons vérifier au fûr et à mesure qu'évolue la réalisation de notre thèse.

### **3-Trois hypothèses de l'itinéraire de notre travail.**

En nous référant à la problématique formulée ci-dessus et suite à nos observations de terrain, nous pouvons avancer l'hypothèse générale suivante :

★ **Hypothèse générale :** Le retard du développement qu'ont connu la Province de Zagora et ses zones rurales dépendrait de plusieurs facteurs naturels et humains et nécessiterait la multiplication des efforts en vue d'y remédier. Par conséquent, l'identification, le développement des Centres Ruraux Emergents et l'acheminement de toutes les interventions des acteurs concernés dans un processus du développement fondé sur la

---

<sup>11</sup>- EL-ARABY Abdelaaziz & FALEH Ali (2017). Emerging Rural Centers, Territorial Projects, Regional Development Players and Prospects. The Case of the Province of Zagora (Morocco). Annals of Valahia University of Targoviste, Geographical Series, 17(2), p172 - Retrieved 12 Nov. 2017, from doi:10.1515/avutgs-2017-0016.

démarche territoriale et la convergence des actions sembleraient un choix stratégique en faveur de la requalification territoriale et la restructuration socio-spatiale de la Province de Zagora y compris ses centres ruraux émergents.

Cette hypothèse générale est déclinée en trois sous-hypothèses que voici :

 **Hypothèse 1** : Partant du constat qui considère le milieu rural oasien comme un espace fragile sur le plan physique, économique et social, on suppose que les Centres Ruraux Emergents de la Province de Zagora forment des unités socio-spatiales inachevées et dépourvues de mécanismes d'attractivité, d'articulation et de structuration du territoire.

 **Hypothèse 2** : Dans l'objectif de présenter des éléments d'évaluation des efforts publics visant l'aménagement et le développement du territoire, nous avons opté pour l'hypothèse suivante : Les efforts d'organisation, d'aménagement et de développement des Centres Ruraux Emergents de Zagora resteraient en deçà des besoins des habitants de ces territoires.

 **Hypothèse 3** : La récurrence de l'adoption de la vision intégrée dans la conception et la mise en place des programmes du développement (fin des années 90) et de l'instauration de la démarche territoriale dans le domaine de la planification communale (l'année 2007<sup>12</sup>), nous amène à supposer que la démarche sectorielle persiste encore devant les essais d'adoption d'une vision territoriale basée sur la coordination et la convergence des actions menées par les différents acteurs au sein du territoire des centres ruraux émergents.

---

<sup>12</sup>- A partir de l'année 2007, le Maroc a entamé un processus d'accompagnement des collectivités locales (qui ont changé de nomination par la constitution de 2011 et par la loi 113-14 de 2015 pour devenir des collectivités territoriales). Ce processus avait comme objectif l'instauration de la démarche territoriale dans la gestion des affaires communales.

Nos enquêtes de terrain, descriptions et analyses n'ont abouti pas sans difficultés et obstacles qui sembleraient parfois infranchissables. Mais, après avoir parcouru ce chemin de la recherche géographique, nous avons pu constater que toutes ces souffrances ne sont que des éléments incitateurs de motivation, de curiosité scientifique, de persévérance et d'innovation des alternatives qui nous ont permis de « panifier<sup>13</sup> la souffrance » ; expression de l'écrivain français du 20<sup>ème</sup> siècle, Jean GIONO<sup>14</sup>.

Le désir de faire partager des principaux éléments de notre expérience nous invite à énumérer, en premier lieu, certaines difficultés confrontées tout au long de la réalisation de ce travail.

#### ***4-Difficultés de la recherche<sup>15</sup> :***

D'abord, il faut souligner que notre thèse traite un sujet nouveau voire inhabituel aussi bien pour les académiciens que pour les géographes, plus spécifiquement. C'est ce qui a compliqué notre tâche quant à la collecte des idées, des notes et des citations que nous avons introduites dans les différentes phases de notre travail.

Ensuite, l'accès à l'information auprès des différents services extérieurs et des établissements et administrations, particulièrement, auprès du Haut-commissariat au Plan (HCP), de l'Agence Urbaine, des Communes concernées et des divisions et services de la Province de Zagora, est l'une des grandes difficultés que nous avons rencontrées, au cours de notre travail. De plus, les Centres Ruraux Emergents (CRE) étudiés ne sont du point de vue de l'HCP que des districts et/ou un ensemble de sous-douars appartenant à une seule commune.

---

<sup>13</sup>- Panifier = transformer en pain, en nourriture.

<sup>14</sup>- Giono Jean, né le 30 mars 1895 à Manosque et mort le 9 octobre 1970 dans la même ville, est un écrivain français. Un grand nombre de ses ouvrages ont pour cadre le monde paysan. Inspiré par son imagination et ses visions de la Grèce antique, son œuvre romanesque dépeint la condition de l'homme dans le monde, face aux questions morales et métaphysiques et possède une portée universelle.

<sup>15</sup>- Il est à préciser que dans la version soumise à la soutenance, ces difficultés ont été placées dans la conclusion générale de cette recherche en nous référant à l'avis qui considère que le lecteur ne doit pas prendre part des difficultés et des limites d'une telle recherche qu'après avoir lu le travail, tout entier, en appréciant ses résultats. Cependant, le jury nous a imposé de déplacer ces difficultés et les mettre dans l'introduction générale toute en considérant le fait de les introduire dans la conclusion « une faute très grave » ; expression du Professeur HAJ ALI Oulfa (Présidente du jury de soutenance de notre thèse). Par ailleurs, les remarques de forme de ce genre sont trop récurrentes le jour de la soutenance, la chose qui nous semble très accablante quant à l'évaluation de la qualité de notre travail, car ce sont des remarques à prendre avec beaucoup de nuances ; chaque chercheur en adopte et soutient un ordre et une forme qui diffèrent de celles des autres.

Cela a rendu l'accès aux données sociodémographiques et socio-économiques des CRE difficile.

Enfin, quelques responsables de l'administration n'ont pas participé aux enquêtes que nous avons menées particulièrement dans la zone d'étude. Il ya aussi absence de cadre de partenariat entre l'université et les établissements chargés de la gestion des affaires publiques locales. Cette absence a compliqué notre tâche, ce qui nous a mis dans l'obligation de multiplier nos efforts pour nous en sortir. Malgré toutes ces difficultés nous avons pu mener nos enquêtes dans des circonstances plus ou moins convenables et les résultats ne paraissent pas décevants.

La discussion des éléments de la problématique et la vérification des hypothèses citées ci-dessus nécessitent un plan structuré dans la mesure du possible.

## 5-Structure de la thèse

Notre thèse s'articulera autour de deux parties :

- **La première** traite des aspects théoriques, méthodologiques et le diagnostic territorial des CRE de la Province de Zagora. Elle est déclinée en trois chapitres :

➤ **Le premier** est consacré à la présentation du contexte et des concepts liés au sujet, à la problématique de notre travail, à la méthodologie, à la mise en évidence de l'importance des CRE pour le développement des territoires et à la démarche sur laquelle nous nous basons pour l'identification et l'étude des CRE de la Province de Zagora.

➤ **Le deuxième chapitre** concerne le diagnostic et l'étude des CRE de Zagora, dans l'objectif de faire comprendre les caractéristiques, les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces de l'aire d'étude et de mettre en œuvre les mécanismes de fonctionnement des CRE identifiés, à l'aide d'une méthode déductive, et l'ampleur de leurs

capacités par rapport à l'encadrement et à la restructuration territoriaux de la Province en question.

➤ **Le troisième chapitre** traitera des CRE de Zagora sur la base des résultats de l'enquête-ménages que nous avons effectuée auprès d'un échantillon des habitants de trois CRE choisis. Ainsi, le quota des ménages fixé à 10% de la population mère se compose donc de 193 ménages.

- **La deuxième partie** a pour objectif d'analyser le rôle des acteurs dans le développement des CRE, les attentes des populations à l'égard de ces acteurs dans les différents axes du développement. Nous essayerons aussi de montrer une vision stratégique, pour le développement de la zone, déclinée en axes. Cette deuxième partie englobera trois chapitres dont voici les intitulés :

➤ **Le premier chapitre :** « Les acteurs de développement, quels acteurs pour quelles actions ? ». Ce chapitre présente la place et les rôles de chacun des principaux acteurs du développement des CRE.

➤ **Le deuxième chapitre :** Attentes des populations conçues comme éléments de feuille de route dans l'objectif de construire des éléments pertinents pour l'aménagement et le développement des CRE étudiés.

➤ **Le troisième chapitre :** Stratégies et perspectives du développement des CRE. Il présentera les trois axes de la vision stratégique que nous proposons pour un développement territorial des CRE de la Province de Zagora.

L'ensemble des idées ne peut être développé et les axes ne peuvent être analysés et traités qu'à partir d'un espace géographique prédéfini.

## **6-L'aire d'étude : un territoire rural en quête d'équilibre**

La Province de Zagora a été créée par le décret n° : 2.97.281 du 01 Dlhija 1417 correspondant au 09 Avril 1997 dans le cadre de la politique de rapprochement de l'administration du citoyen. Elle est située au Sud-Est du Royaume, elle fait partie, selon le dernier découpage administratif de 2015, de la région du Drâa Tafilalet (voir carte n°2). Elle est limitée au Nord et à l'Ouest par la Province d'Ouarzazate, à l'Ouest par la Province de Tata, à l'Est par la Province d'Errachidia et au Sud par les frontières Maroc-algériennes sur une longueur de 200 Km. Elle est composée de 25 Communes et se situe dans la périphérie aride du territoire marocain, les vallées du Drâa et du Maider (Tazarine-Taghbalte) font partie intégrante de cette région oasienne<sup>16</sup>.

Elle s'étend sur une superficie de 23.000 km<sup>2</sup> dont 33100 ha de Surface Agricole Utile (SAU) et 2129650 ha de parcours<sup>17</sup>, et compte d'après le recensement de 2014 une population de 307306 habitants dont 256558 personnes en milieu rural.

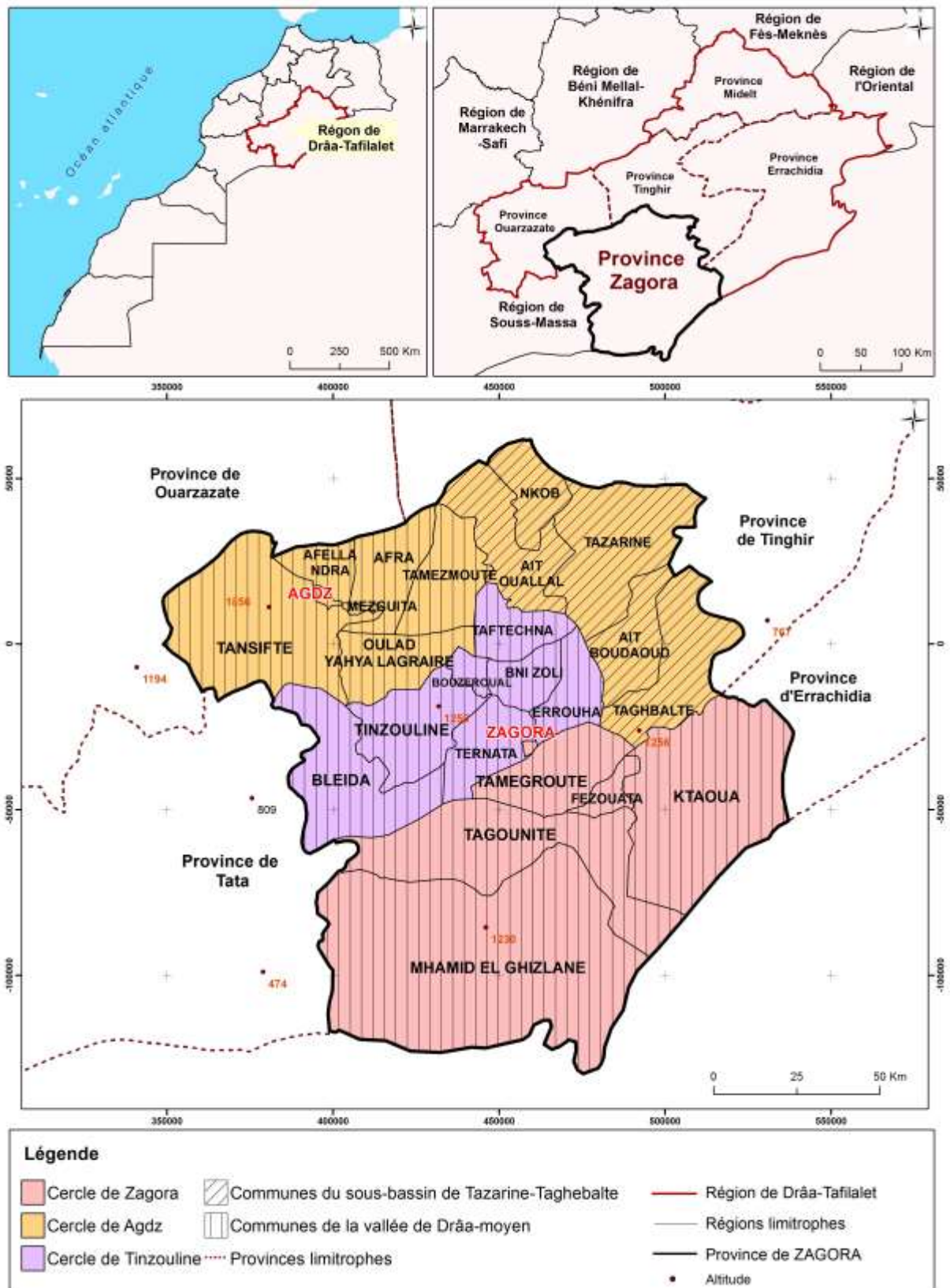
Les CRE qui font l'objet de notre recherche sont étroitement liés à ce « macro »-territoire mère qui englobe des espaces ruraux qui ne cessent de s'urbaniser mais, timidement depuis l'indépendance du Maroc en 1956.

---

<sup>16</sup>- OUADICH Brahim- (Octobre 2015) - Analyse du potentiel économique dans les Cinq Province s (Zagora, Ouarzazate, Tinghir, Errachidia et Midelt) ciblées par le Projet réalisé par la GIZ sur : la Promotion de l'Economie et le Développement Local dans les zones excentrées du Maroc(PEDEL)- P56.

<sup>17</sup>- Monographie de la Province de Zagora - Année 2012- P 6.

## Carte n° 2 : Situation de l'espace des Centres Ruraux Emergents à étudier.



Source : Fond du Maroc- Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz - Septembre 2017.

## **Partie I :**

# **Les Centres Ruraux Emergents dans la** **Province de Zagora : contextes,** **démarches et diagnostic Territorial**

### ***Introduction de la première partie :***

Cette première partie a pour but de répondre, en premier lieu, à des questions d'ordre méthodologique et théorique, en deuxième lieu à présenter un diagnostic territorial de la Province de Zagora du point de vue démographique, urbain et fonctionnel comme étant un système en guise de restructuration socio-spatiale par le biais des Centres Ruraux Emergents (CRE). En effet, avant d'identifier et d'étudier les Centres Ruraux Emergents, il semble indispensable de construire un modèle analytique et théorique de référence. Dans ce sens, le premier chapitre de cette partie est réservé à la revue de littérature par rapport aux principaux concepts formant l'ossature de notre thèse. En outre, en appliquant l'approche systémique et la démarche territoriale, on essaie de traiter dans ce chapitre des évolutions liées à l'aménagement et à la gestion des affaires locales au Maroc.

Par la suite et en harmonie avec le cadre théorique de notre thèse, deux autres chapitres exposent l'analyse des éléments du diagnostic territorial participatif de la Province de Zagora. Ce diagnostic illustre à la fois l'importance d'identification des CRE de Zagora, les mécanismes de fonctionnement de ces nouvelles « entités socio-spatiales », leurs positions par rapport à l'articulation et la restructuration du territoire «zagorien» et la position des acteurs du développement par rapport à la dynamique des CRE.

L'analyse des fonctions des CRE de Zagora s'intéresse aux vocations, aux équipements et aux infrastructures.

# **Chapitre I : Contextes et méthodologie du travail**

## ***Introduction :***

Le présent chapitre constitue la porte d'entrée de notre projet de thèse. Il met en évidence le cadre conceptuel, constituant le champ de connaissances relatif aux Centres Ruraux Emergents (CRE), à l'aménagement du territoire et au développement territorial, ainsi que la méthodologie du travail adoptée pour l'identification et l'étude des CRE de Zagora.

Par ailleurs, les éléments présentés dans l'introduction générale de cette thèse font apparaître que le champ conceptuel de notre travail concerne l'aménagement du territoire, les approches, les démarches et les enjeux du développement.

D'abord, le cadre théorique de notre travail sera débuté par la mise en évidence de l'arsenal conceptuel dont quelques éléments ont été cités ci-dessus.

Ensuite, l'insertion de certains concepts dans le contexte marocain nous amènera à passer en revue l'historique de la gestion des affaires locales au Maroc à travers le suivi des principaux changements subis par le processus de mise en œuvre des politiques et des actions du développement.

Enfin, on précisera la démarche d'identification ainsi que les outils et les mécanismes adoptés pour la collecte des données.

Nous sommes donc amené à formuler les questions suivantes auxquelles nous essayerons de répondre dans ce qui suit:

En quoi consiste l'histoire de la gestion des affaires locales au Maroc ? Quels sont le contexte et les raisons d'adoption de la démarche territoriale ? Qu'est-ce qu'on entend par les CRE ? Ya-t-il une démarche de leur identification et de leur classement ?

## **1- Un arsenal conceptuel lié au développement territorial**

Les concepts de la présente thèse sont regroupés dans les trois paragraphes ci-après dont le premier est réservé à la définition de la nouvelle approche du développement territorial, le deuxième traite les concepts du territoire, de l'aménagement et des enjeux et le troisième et dernier est réservé à un essai de définition des CRE.

## 1.1-La démarche territoriale : nouveau paradigme du développement ?

Le développement territorial est considéré comme un processus de mobilisation de tous les acteurs, et de valorisation des ressources locales visibles ou abstraites, dans un territoire construit et multidimensionnel. Ce processus :

- Concerne toutes les composantes de la société locale.
- Se déroule à long terme.
- Se déroule dans un espace construit.

Effectivement, le développement territorial, à travers la participation active de tous les acteurs, permet d'identifier et de réaliser les actions qui correspondent à la mise en valeur des atouts du territoire. La stratégie de développement territorial est unique, elle est adaptée au territoire. Mais, elle nécessite une vision globale, avec des préoccupations à la fois économiques, sociales et culturelles<sup>18</sup>. Après cette définition succincte de la démarche territoriale, une question se pose : quel est le processus de mise en œuvre de la stratégie du développement territorial ?

D'une manière générale, la mise en œuvre d'une démarche du développement territorial repose sur quatre grandes phases (voir Figure n° 1):

➤ **La phase de préparation** vise la mise en place des ressources matérielles et humaines nécessaires à la mission d'appui, à la planification et à la mobilisation des acteurs locaux en vue de les impliquer dans le processus de planification à travers des ateliers d'information et de formation.

➤ **Phase de diagnostic territorial participatif** : la connaissance approfondie du territoire et de ses dynamiques constitue une action préalable à toute action du développement local. Le diagnostic territorial participatif a pour but d'analyser les caractéristiques démographiques, institutionnelles, physiques, économiques et sociales du territoire ciblé. Il vise à le situer dans son environnement, à caractériser son positionnement, à mettre en évidence ses points forts et ses points faibles, à déterminer les facteurs susceptibles de conditionner son devenir et mettre en avant toutes ses potentialités de développement.

➤ **Phase de planification stratégique participative** : A partir des résultats du diagnostic, on peut construire la vision que les acteurs peuvent avoir sur le développement de leur territoire. La vision politique peut être issue de l'analyse des forces et faiblesses de ce territoire et de la prise de conscience de ces acteurs en ce qui concerne les enjeux du développement. Elle formalise, à moyen et à

---

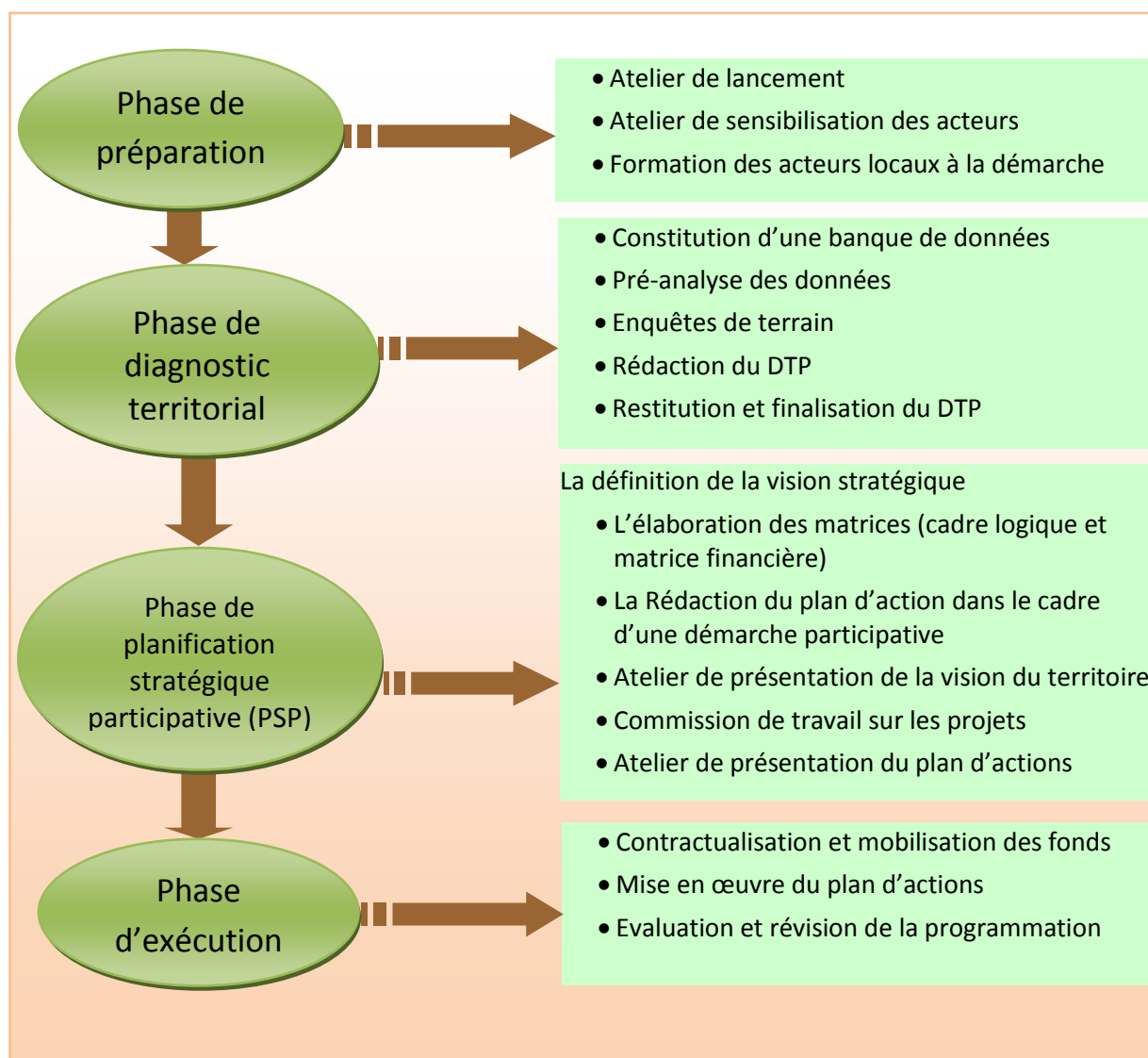
<sup>18</sup> - EL KADIRI Nacer, 2007- Genèse et développement de l'approche territoriale au Maroc in [ LAPEZE Jean, ELKADIRI Nacer & LAMRANI Nouzha (Sous la direction) (2007). Eléments d'analyse sur le développement territorial, aspects théoriques et empiriques. Éditions L'Harmattan- Paris - P18.

long termes, les axes de développement stratégiques et les objectifs concrets à atteindre.

Cette vision doit, ensuite, être traduite en programmes d'actions susceptibles de répondre aux besoins de la communauté et aux objectifs fixés par les élus. En réalité, la démarche de planification se résume dans les étapes suivantes :

- ✓ La définition de la vision-choix stratégique/axes/objectifs.
- ✓ L'élaboration de la planification physique et financière, pluriannuelle, triennale et annuelle.
- ✓ L'identification du contenu des actions en fiche-projet.

**Figure n° 1: processus de mise en œuvre de la démarche territoriale.**



Source (avant modifications) : l'ADS, unité de gestion du programme d'appui à la planification communale (juillet 2011).

✓ La construction d'un Plan d'actions/plan de développement territorial qui aura pour résultat la production de :

- ✎ La matrice de planification physique et financière qui est un cadre logique complété par la budgétisation des actions et l'identification des sources de financement.
- ✎ Fiches d'information sur les projets qui précisent les modalités de mise en œuvre et de financement des actions programmées.

➤ **Phase d'exécution et d'évaluation** : durant cette phase, l'accent est mis sur la contractualisation et la mobilisation des fonds, ainsi que sur la mise en œuvre du plan d'actions et l'évaluation de la programmation.

Certes, le plan du développement territorial doit se compléter par un dispositif de mise en œuvre qui précise comment opérationnaliser ce dernier. Mais, la mise en place de cette nouvelle démarche, avec tout le dispositif cité ci-dessus, ne pourra être accessible qu'à travers la maîtrise et la prise en considération d'autres concepts comme l'aménagement, le développement et les enjeux territoriaux.

## **1.2-L'aménagement et le développement des territoires : Deux concepts exigeant la compréhension des enjeux**

Ce paragraphe, en effet, présentera trois définitions principales, en l'occurrence celles du territoire, de l'aménagement et des enjeux du développement territorial.

### **1.2.1-Notion de territoire**

Si tout le monde, aujourd'hui, est d'accord sur le fait que la notion d'espace géographique dépasse la dimension matérielle (support)<sup>19</sup> pour désigner « l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur reproduction, non seulement pour se nourrir et s'abriter, mais aussi dans toute la complexité des actes sociaux<sup>20</sup> », le territoire, par contre, est « tout » puisqu'il recouvre une complexité qui demeure difficile à cerner. Les outils mis en œuvre à l'heure actuelle doivent intégrer sa diversification et sa complexification en coordonnant notamment les dimensions sociales, politiques, économiques et

---

<sup>19</sup> - HASSANI Mustapha (2008). Problématique du développement territorial au Maroc-Cas de la région Doukala-Abda- Thèse de doctorat d'Etat en géographie -2 Tomes- Université Cadi Ayad- Faculté des Lettres et des Sciences Humaines –Marrakech - P 21.

<sup>20</sup> - BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, Les mots de la géographie – Dictionnaire critique, Montpellier, Reclus, 2ème édition, p203.

environnementales, en considérant tous les usages, sur la base d'une participation de plus en plus active de la population. Pour « rehausser notre compréhension des mécanismes de régulation systémique du territoire et de son développement » comme le proposent M. Thériault et Prélaz-Droux R.<sup>21</sup>, il faut fonder la définition du territoire que nous proposons sur une solide méthodologie que le paradigme systémique nous offre par ailleurs<sup>22</sup>. Ainsi, comme un système, le territoire est une construction intellectuelle<sup>23</sup> mouvante, évolutive, floue, et dont les caractéristiques correspondent totalement à celles que l'on peut attribuer plus globalement au principe de complexité<sup>24</sup>. Il s'agit d'un tout, composé de sous-systèmes, d'éléments, et surtout de relations multiples, notamment des boucles de rétroaction positives ou négatives<sup>25</sup>. Ainsi, les trois entrées du territoire que nous avons mentionnées ci-dessus, constituent-elles en fin de compte trois sous-systèmes en interrelation, qui évoluent dans le temps, dans le cadre d'une boucle ininterrompue fondée sur des principes de construction/déconstruction. Ces trois sous-systèmes sont les suivants<sup>26</sup> :

- L'espace géographique, approprié par l'homme, aménagé et au sein duquel apparaissent des organisations spatiales et de multiples interactions fondées sur les interrelations entre les sous-systèmes qui le composent (naturel, anthropique/humain, social et institutionnel).

- Le système des représentations de l'espace géographique, ensemble de filtres (individuel, idéologique, sociétal) qui influence les acteurs dans leurs prises de décisions et les individus dans l'ensemble de leurs choix, selon deux temps : lors de l'observation de ce qu'est l'espace géographique et lors de la projection de ce que sera l'espace géographique après le choix d'une action.

- Le système des acteurs qui agissent consciemment ou inconsciemment sur l'espace géographique, influencés par leurs filtres, suivant leur position au sein de ce système.

Autrement dit, « le territoire est essentiellement le lieu où on se sent chez soi. C'est l'espace approprié par un groupe social qui en fait leur milieu de vie et leur environnement vital. Ainsi, le territoire n'existe que par son appropriation, ses pratiques et sa reconnaissance par un groupe donné. Il est donc un espace

---

<sup>21</sup>- THERIAULT M., PRELAZ-DROUX R., (2001), « Utilisation des SIG en aménagement du territoire », in Revue Internationale de Géomatique, Vol. 11, n°3-4, Paris, Ed. Hermès, pp. 303-308.

<sup>22</sup>- MOINE Alexandre (2005). Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie. Septièmes Rencontres de Théo Quant, Feb 2005, Besançon, France- consultable sur le site internet : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00867363/document> - dernière consultation 11 Février 2018.

<sup>23</sup>- LEMOIGNE J.-L., 1984, La théorie du système général, théorie de la modélisation, Paris, PUF, 330 p.

<sup>24</sup>- DE ROSNAY J., 1975, Le macroscopie. Vers une vision globale, Seuil, Collection Point, n°80, 346 p.

<sup>25</sup>- MOINE Alexandre (2005). Op. Cit.- p3.

<sup>26</sup>- MOINE Alexandre (2005). Op. Cit.- p3.

produit par l'homme, un moyen de capitalisation des réalisations humaines. Il acquiert ainsi une dimension historique comme témoin d'une patrimonialisation continue<sup>27</sup>»

C'est un espace approprié avec sentiment et conscience. Il est l'expression de la socialisation de l'espace car la communauté existe avant tout par le contrôle d'un territoire plus ou moins disputé. L'appropriation est donc à la fois, le but, le sens et la finalité de la vie sociale<sup>28</sup>.

Par ailleurs, les définitions, citées ci-dessus et d'autres que nous avons pu consulter et assimiler au cours de nos recherches, attirent notre attention sur le fait que le territoire est un produit socio-spatial qui n'obéit nulle part ni aux limites administratives, ni aux dimensions géographiques, ni aux contraintes/limites/barrières de la nature. Le territoire, alors, est un construit des sociétés et toutes actions/interventions n'auront un minimum de chance de réussite que si elles sont « appropriées » par les populations concernées. Que pouvons-nous dire, donc, de l'aménagement et du développement du territoire ?

### ***1.2.2- Aménagement et développement, quelles interactions ?***

L'aménagement est cette action volontaire, consciente, programmée d'une collectivité sur son territoire. Il consiste à modifier, rectifier, corriger, adapter et transformer un espace donné en vue d'un objectif déterminé : aménager une salle, un bureau, une chambre, une ville ou une région. L'aménagement se définit toujours par rapport à un objectif bien clair. On n'aménage pas sans finalité précise. L'aménagement correspond à une volonté, notamment collective, de corriger les déséquilibres d'un espace local, régional, national voire suprarégional. Il s'appuie sur le volet appliqué par la géographie à côté des autres disciplines comme l'économie, la sociologie, le droit<sup>29</sup> etc. Il suppose une conception globale de l'ensemble d'un territoire, une analyse à la fois rétrospective (bilan) et prospective (perspectives). C'est une véritable synergie des disciplines et des compétences comme la géographie, l'économie, la sociologie, l'urbanisme, le droit, l'agroéconomie etc. L'aménagement est transdisciplinaire ou du moins multidisciplinaire qui regroupe plusieurs savoir-faire. L'aménagement est, d'une

---

<sup>27</sup>- CHOUIKI Mustapha, (2017)- L'urbanisme en question(s)-Problématiques conceptuelles- Publication de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) Rabat. P15.

<sup>28</sup>- AÏT HAMZA Mohamed, (1999), Mobilité socio-spatiale et développement local au Sud de l'Atlas marocain (Dadès - Todgha), thèse d'Etat en géographie sociale. Univ. Mohammed V, Rabat- Publiée par Maghreb-student: Heft 13 – 2002-ISBN 3-932820-21-5-ISSN1436-137X- p20.

<sup>29</sup>- BELHEDI Amor - L'aménagement du territoire Principes & approches - publiée sur le site internet : <http://www.cgdr.nat.tn/upload/files/19.pdf>- dernière consultation le 12 Février 2018.

certaine façon, une projection de la société dans le futur, c'est la conception de la société de demain<sup>30</sup>.

Autrement dit, « l'aménagement du territoire est une réorganisation du territoire de sorte à révéler ses caractéristiques (forces, faiblesses, opportunités, menaces et besoins à court terme, moyen et à long termes) et à traduire ces caractéristiques en projets de territoire qui donnent du plaisir aux populations d'appartenir au territoire aménagé et permettent également de respecter les systèmes de régulation (réglementation, normes, procédures) régissant ce territoire. Ainsi, par aménagement du territoire, il faut surtout entendre (i) un aménagement d'exploitation des potentialités du milieu, se rapportant le plus souvent à la mise en valeur des ressources naturelles, à la production des biens et services, (ii) un aménagement d'adaptation qui signifie qu'on ne peut pas occuper le territoire n'importe comment, qu'on doit tenir compte de la sensibilité, de la valeur paysagère, des facteurs exposés aux risques du milieu pour opérer les choix d'investissement et d'architecture, les types d'industries, les relations d'interdépendances des systèmes naturels et des systèmes culturels, et (iii) un aménagement de préservation fondé sur une gestion patrimoniale, répondant à une préoccupation de développement durable<sup>31</sup>»

Au Maroc, l'aménagement du territoire est un ensemble de savoir-faire, d'actions et d'interventions publiques et privées, en concertation et participation de tous les acteurs, des décideurs jusqu'aux représentants de la société civile. Par le biais d'une politique volontariste, on se met à la recherche d'une meilleure répartition de la population, des activités et des infrastructures d'équipements, sur l'ensemble du territoire national, sur la base de la compétitivité économique, la cohésion sociale et la durabilité du développement, tenant compte des potentialités et des contraintes naturelles<sup>32</sup> et humaines. Aménager un espace, alors, c'est le préparer à l'exploitation.

### **•C'est quoi le développement au juste ?**

Le mot développement est l'un des concepts n'ayant pas de définition standard et adoptée, en unanimité. Cependant, la quasi-totalité des définitions présentées sont convergentes d'une manière ou d'une autre sur le fait que le

---

<sup>30</sup>- BELHEDI Amor - L'aménagement du territoire Principes & approches - publiée sur le site internet suivant : <http://www.cgdr.nat.tn/upload/files/19.pdf>- dernière consultation le 12 Février 2018.

<sup>31</sup>- TOMETY Simon-Narcisse, (2008) - L'ingénierie territoriale comme outil de développement local in : Amadou DIOP (éd.) (2008) Développement local, gouvernance territoriale –Enjeux et perspectives – Editions KARTHALA- P 91.

<sup>32</sup>- NACHOUÏ Mostafa -(2018) Aménagement et développement du territoire au Maroc : contexte et vision –publiée in Revue Espaces Géographiques et société Marocaine- N°20/21 janvier 2018- P78. Consultable sur le site internet suivant : <http://revues.imist.ma/index.php?journal=EGSM&page=article&op=view&path%5B%5D=11028&path%5B%5D=6313> (dernière consultation le 14 Janvier 2018).

développement désigne une évolution qui concilie l'aspect quantitatif et qualitatif. Dans ce sens LAZAREV Grigori estime que « Le développement est l'ensemble des changements sociaux et mentaux qui favorisent l'apparition de la croissance et sa poursuite à long terme »<sup>33</sup>.

Dans le contexte de sa définition du développement local le géographe AÏT HAMZA Mohamed estime que « le développement local doit être intégré et général, conçu et mis en œuvre par les intéressés eux-mêmes, mais la meilleure façade de ce modèle ne doit pas cacher les problèmes que cela soulève au niveau de sa mise en œuvre économique et politique. C'est tout le dossier de l'opportunité de la participation de la population, de la démocratie qu'on ouvre par-là.<sup>34</sup> »

Par ailleurs, le développement désigne l'amélioration d'une situation quelconque tant sur le plan quantitatif que qualitatif, d'où la nécessité de faire des populations locales, à la fois, des acteurs et des bénéficiaires de ce processus évolutif.

Après ces notions générales de développement, d'aménagement et de territoire, on précisera le concept des enjeux du développement territorial.

### **1.2.3-Du jeu aux enjeux du développement territorial :**

Le dictionnaire de la langue française « Larousse <sup>35</sup>» définit l'enjeu comme suit :

- Ce que l'on risque dans « **un jeu** », en particulier, une somme d'argent, et qui revient au gagnant.
- Ce que l'on peut gagner ou perdre d'une action ou d'une entreprise quelconque. L'enjeu englobe également des dimensions abstraites, comme des enjeux politiques, économiques etc. : ex. : L'enjeu du dossier de Sahara est le maintien des territoires et Provinces du sud marocain dans une attente prometteuse de la résolution onusienne.

La définition citée ci-dessus nous pousse à nous demander quelle différence existe entre l'enjeu et l'objectif et quelle est l'utilité de l'étude des enjeux dans notre projet de thèse.

---

<sup>33</sup>- LAZAREV Grigori (2014), Ruralité et changement social- Etude sociologiques, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat- Série : Essai et Etudes n° 64 – Edition & Impressions Bouregreg, Rabat- Première édition. p 123 et 124.

<sup>34</sup>- AÏT HAMZA Mohamed, 1999 –Op. Cit. P20.

<sup>35</sup>- Voir le site internet suivant : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/enjeu/29621#b8D7UCjcc9JhbAPG.99> – dernière consultation : 15 Janvier 2018.

L'objectif est une situation mesurable, quantitativement ou qualitativement, qu'on souhaite atteindre dans une durée et une date bien déterminée à travers des actions concrètes et planifiées. Ex. : l'objectif du Maroc quant au dossier du Sahara est de compléter son intégrité territoriale afin de faire des Provinces du Sahara des leviers du développement du pays à long terme pour ne pas dire éternellement. L'enjeu et l'objectif sont, alors, liés de sorte que le premier conditionne le second.

Ils sont, alors, très liés de sorte que l'enjeu conditionne l'objectif. Autrement dit, l'enjeu est une récompense tandis que l'objectif est le moyen pour l'obtention de cette récompense. Pour un même enjeu, on pourra établir plusieurs objectifs<sup>36</sup>.

Quant à l'étude et à l'identification des enjeux du développement d'un territoire, elles sont une étape charnière de fait qu'elles permettent de dresser la synthèse et le bilan du diagnostic territorial. Ce sont aussi les enjeux qui nous facilitent la définition de la stratégie de laquelle émane le plan d'actions. Cette conclusion sur les enjeux, nous invite à définir les CRE espace de notre thèse de doctorat dans lequel nous serons amené à établir un diagnostic territorial avec une vision stratégique déclinée en axes pour le développement territorial de la Province de Zagora.

### **1.3-CRE : Nouvelle terminologie utilisée par les urbanistes et sollicitée très récemment par les géographes aménagistes.**

La détermination de « la notion de Centres Ruraux Emergents » nous a beaucoup préoccupés au début de cette recherche. Notre souci vient de la nécessité d'avoir un cadre théorique<sup>37</sup> susceptible de nous éclairer sur la démarche qu'on a adoptée dans l'identification et la hiérarchisation des CRE dans la zone d'étude (Province de Zagora). En effet, la recherche bibliographique en géographie que nous avons effectuée a abouti aux résultats suivants :

❖ Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace a défini le Centre Rural Emergent -CRE- comme étant « tout centre rural qui fait preuve d'une dynamique endogène, qui conduirait à son urbanisation de

---

<sup>36</sup> - SORBET Jérémy - Quelle est la différence entre enjeux et objectifs- publiée sur le site internet : <https://education.toutcomment.com/article/quelle-est-la-difference-entre-enjeux-et-objectifs-12065.html> - dernière consultation : 23 Mars 2018.

<sup>37</sup> - Comme tout le monde le sait, le débat reste ouvert et sans aucune unanimité, jusqu'à nos jours, sur la définition de la ville. Pour plus de détails sur ce débat voir : Laghouat Mohamed. (1985) « Essai sur la définition théorique et la délimitation de l'urbain en pays sous-développés, proposition méthodologique appliquée au cas du Maroc » R.G.M n°9, pp 39-53. En effet, si les essais d'établissement des limites claires entre l'urbain et le rural n'ont pas abouti à des critères et à des règles qu'on doit tous respecter, la définition et l'identification des CRE, comme espaces intermédiaires, ne doivent être que trop délicats.

façon plus ou moins spontanée, qui disposerait à cet égard d'atouts appropriés. Cette tendance à l'urbanisation étant soutenue par les potentialités propres du centre rural, son dynamisme démographique, ses équipements socio-éducatifs et administratifs, en plus de sa position géographique et des ressources matérielles et humaines »<sup>38</sup>.

❖ KERZAZI Moussa dans son article intitulé : « Les Centres ruraux et petits centres urbains, outils de structuration de l'espace au Maroc <sup>39</sup> » a considéré que « Définir un centre rural, n'est pas une chose facile. Au critère de la taille démographique, il faut ajouter d'autres critères ; à savoir les équipements, la dynamique économique et les fonctions. Dans un espace rural marocain se trouvent de petits douars qui représentent des petites implantations humaines groupées ou dispersées, et de gros douars groupés, plus ou moins denses et équipés. Certains gros douars groupés, et parfois même des douars de tailles moyennes se transforment avec le temps en centres ruraux et centres semi-urbains ou délimités, et ce, grâce à leur dynamique économique, à la diversité d'activités extra agricoles de leurs populations actives et l'implantation des équipements structurants (établissements administratifs et socio-éducatifs et économiques)<sup>40</sup>.

❖ FATEH Abdelali<sup>41</sup> estime, que, généralement, nous entendons par centre rural une localité, chef-lieu de commune dont la population est assez importante groupée autour d'un noyau qui dessert par un certain nombre d'équipements, services et commerces une population rurale environnante qui n'en dispose pas<sup>42</sup> ». Ainsi, cet auteur adopte une définition statistique qui stipule que ...ces centres ruraux en tant que chefs-lieux de commune rurale jouent le rôle d'encadrement des campagnes et des éléments de grands poids dans le système urbain marocain ....

❖ BREJON DE LAVERNEE Nicolas dans son étude sur l'aménagement rural dans la région nord-ouest du Maroc avance la définition du concept des Centres ruraux de services : « On entend par un centre rural de services toute agglomération regroupant des équipements de services marchands et non marchands ayant un rôle polarisateur. L'agglomération considérée est donc située entre le niveau rural proprement dit (le Douar) et l'urbain (petite ville)<sup>43</sup> ». Par

---

<sup>38</sup> - Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace- (2006)- Centres Ruraux Emergents – CRE – de l'identification à la mise en œuvre p11.

<sup>39</sup> - KERZAZI Moussa -(2009) Les Centres ruraux et petits centres urbains, outil de structuration de l'espace au Maroc in KERZAZI Moussa (Sous coordination) (2009) L'urbanisation des campagnes au Maroc, Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, Série Colloques et Séminaires, n° 162, Rabat- p 25.

<sup>40</sup> - KERZAZI Moussa -(2009)- Op. Cit. p 25.

<sup>41</sup> - FATEH Abdelali - (2009) « Centres ruraux au Maroc : Evolution Spatio-temporelle – Cas de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaïer » in KERZAZI Moussa (sous coordination) Op. Cit. p 46.

<sup>42</sup> - KERZAZI Moussa (sous coordination)-2009- Op. Cit. – p46.

<sup>43</sup> - BREJON DE LAVERGNEE Nicolas et all (1990)- Politiques d'aménagement du territoire au Maroc – éditions l'Harmattan – P 93.

ailleurs, cet auteur souligne dans un autre contexte<sup>44</sup> que les centres ruraux sont plus difficiles à circonscrire car ils n'ont pas d'existence juridique proprement dite. Le Douar est une « cellule élémentaire de peuplement rural, communauté ethnosociologique, territoriale, économique et habitationnelle<sup>45</sup> ». Il a un nom bien déterminé et donc facile (relativement car, parfois, il change de nom<sup>46</sup>) à répertorier. Cependant, il ne peut constituer en tant que tel le pôle de l'armature rurale car il n'a pas obligatoirement une fonction d'approvisionnement, de collecte et d'exportation de produits agricoles ou de commandement et, par conséquent, sa zone d'influence est nulle<sup>47</sup>. Cependant, un Centre Rural se caractérise, tout d'abord, par sa fonction commerciale, matérialisée par la présence d'un ensemble de boutiques ouvertes en permanence et en général d'un souk. Mais, au cours du temps, les fonctions des CR sont devenues plus complexes : Aux fonctions commerciales traditionnelles s'ajoutent des fonctions de commandement (qui se matérialisent par la présence d'un siège de caïdat, de cercle, des services extérieurs des administrations centrales...), d'approvisionnement d'autres régions en produits agricoles et artisanaux<sup>48</sup>, etc.

A travers la lecture de l'ensemble de ces définitions nous pouvons construire une définition personnelle qui consiste à considérer qu'un CRE est « une localité (un Douar, deux Douars ou plus) dans une commune, qui peut être chef-lieu de cette commune ou non et qui fait preuve d'une dynamique remarquable dans son évolution sociodémographique, économique, spatiale et urbaine. Cette dynamique se concrétise par l'attractivité dont ces centres font l'objet à l'égard des populations des autres douars qui appartiennent, généralement, à la même commune ou aux communes avoisinantes. Par conséquent, une partie de ces populations qui fréquente ledit Centre finit par s'y installer et bénéficie des services éducatifs, sanitaires, administratifs et commerciaux que procure ce centre<sup>49</sup>. Le degré et la nature de l'attractivité de chaque CRE nous mettent devant plusieurs typologies de CRE. D'où la nécessité de travailler sur l'élaboration des critères standard susceptibles d'être adoptés par tout le monde pour différencier, d'abord, les CRE et les douars/sous-douars et puis, pouvoir classifier et hiérarchiser les CRE identifiés ».

---

<sup>44</sup>- BREJON DE LAVERGNEE Nicolas (1984) Schémas d'armature rurale et problématique des équipements collectifs in Revue de Géographie du Maroc N° 8 – Publié par l'Association Nationale des Géographes Marocaines-Facultés des Lettres et des Sciences Humaines-Rabat- P 79.

<sup>45</sup>- LE COZ Jean (1965)- Le numéro spécial de la Revue de Géographie du Maroc- n°8 – PP 9-14- Article cité par BREJON DE LAVERGNEE Nicolas (1984) – Op. Cit.- P 79.

<sup>46</sup>- BREJON DE LAVERGNEE Nicolas (1984) – Op. Cit.- P 79.

<sup>47</sup>- BREJON DE LAVERGNEE Nicolas (1984) – Op. Cit.- P 79.

<sup>48</sup>- BREJON DE LAVERGNEE Nicolas (1984) – Op. Cit.- P 79.

<sup>49</sup>- EL-ARABY Abdelaaziz & FALEH Ali (2017). Op. Cit- p172 - Retrieved 12 Nov. 2017, from doi: 10.1515/avutgs-2017-0016.

Après avoir passé en revue certains concepts que nous introduisons dans notre thèse, nous essaierons de les positionner dans le contexte évolutif de la gestion des affaires locales et territoriales au Maroc. La section ci-après est consacrée au traitement de cette question de « contextualisation » des concepts de la thèse à travers l'étude de l'expérience de la planification communale et de la participation de la société civile dans la gestion des affaires locales.

## **2- Le Maroc ; à la recherche d'une démarche de gestion et du développement adéquate**

Cette section vise la « contextualisation » des concepts définis ci-dessus.

### **2.1- La gestion des affaires locales, du système de la tribu au système de la commune**

La tribu (Taqbilte) a constitué jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle l'unique institution chargée de la gestion des affaires quotidiennes des populations locales. La jmâa est composée de notables élus par les membres de la tribu (Ighssans), parce qu'ils sont influents, fortunés etc.<sup>50</sup>. Les membres de la jmâa sont issus des Ighssans (lignages) de la tribu de telle façon à ce que chaque ighs (lignage) soit représenté par un homme de confiance. Le géographe Ait Hamza Mohamed résume la fonction de la jmâa en ces termes : « La jmâa doit veiller sur la bonne gestion, la défense et le développement de son espace socioéconomique. La jmâa n'a pas un programme établi d'avance, c'est-à-dire cette fluidité dans l'action qui fait sa force contrairement aux institutions modernes, rationnelles mais rigides »<sup>51</sup>. Cependant, cette institution coutumière subit des changements qui conduisent à la réduction de ses attributions. L'apparition de l'esprit individuel dans des localités gérées auparavant par les tribus, l'apparition des associations et des collectivités territoriales et la gestion des territoires et des populations par le biais des administrateurs représentant l'autorité de l'Etat<sup>52</sup>, sont quelques exemples qui témoignent des changements ayant touché les prérogatives de la tribu.

Le travail collectif sous des formes différentes et authentiques est très ancien au Maroc alors que l'organisation en association est récente, elle date de

---

<sup>50</sup> - Pour plus de détails sur la notion des notables et de l'élite voir : AÏT HAMZA Mohamed, 1999, Mobilité socio-spatiale et développement local au Sud de l'Atlas marocain (Dadès -Todgha), thèse d'Etat en géographie sociale. Univ. Mohammed V, Rabat- Publiée par Maghreb-student: Heft 13 – 2002-ISBN 3-932820-21-5-ISSN1436-137X- PP 63-65.

<sup>51</sup> - AÏT HAMZA Mohamed, 1999 –Op. Cit. p25.

<sup>52</sup> - AÏT HAMZA Mohamed, 1999 –Op. Cit. p 27.

1914<sup>53</sup>. Les associations modernes au Maroc reposent, généralement, sur des traditions d'organisations collectives très enracinées dans la culture populaire dont les plus importantes demeurent les jmâas, les zaouïas et les corporations de métiers.

Les prérogatives de la jmâa traditionnelle dépassent souvent celles des associations actuelles, c'est ce qui a permis, jusqu'à une date très récente, d'entretenir un esprit d'engagement collectif et de gestion des affaires communes basé sur la solidarité, spécialement dans l'espace rural. L'appartenance commune à un seul lignage et/ou même localité (Tigheramt) est l'élément moteur du développement des différents mécanismes du travail collectif dont la « TWIZA » est la principale. De plus, les confréries religieuses, entre autres, Elquadiria, Ettijania, Elkittania et Ennaciria, ont créé l'organisation sociale du pays, mais avec une manière transversale et souvent oligarchique. Ces Zaouïa ont façonné la structure sociale du Maroc plus spécifiquement entre le 15<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècle en se basant sur des méthodes du travail qui conjuguent le religieux au social et des stratégies d'expansion en multipliant leurs filiales à travers le territoire national. Ces confréries possédaient alors un fief des dizaines de filiales pour chacune dont certaines étaient implantées en dehors même des frontières du Maroc notamment en Algérie et au Sénégal<sup>54</sup>. Les domaines d'intervention des confréries sont divers, les plus originaux sont la régulation des conflits, la protection des démunis et la promotion de l'enseignement traditionnel<sup>55</sup>. Elles interviennent, de même, dans l'organisation et la régulation des métiers sous forme de corporations artisanales développées souvent dans les médinas et se caractérisent par l'exercice d'une seule profession.

Par ailleurs, les Zaouïas ont subi des mutations qui ressemblent à celles des tribus. Ces mutations sociales, dans leur ordre général, ont amené à la détérioration progressive des rôles et de la place de ces institutions sociales traditionnelles dans l'organisation de la société. Cette nouvelle situation pousse l'Etat marocain depuis la période coloniale, à nos jours, à chercher des

---

<sup>53</sup>- Le dahir du 8 rabii II 1332 (6 Mars 1914) sur les attroupements et le dahir du 28 rabii II 1332 (26 Mars 1914) portant réglementation des réunions publiques.

<sup>54</sup>- ZAINABI Ahmed Toufik -(2010)- Contribution des associations de proximité au développement local de la Province de Zagora (Drâa Moyen)- Thèse de doctorat d'Etat, FLSH. Université Mohammed V – Agdal, Rabat. P110.

<sup>55</sup>- Nous voulons dire par l'enseignement traditionnel, les mssids et les écoles coraniques qui enseignent les lettres arabes et les textes coraniques.

alternatives qui vont permettre au « makhzen » de maîtriser et de gérer les sociétés et les territoires locaux.

Le Maroc a vécu dans des conditions spécifiques liées à l'omniprésence du « Makhzen » et des tribus mais également, à la nature discriminatoire de la politique coloniale exercée par la France<sup>56</sup>. Seuls les français ont été autorisés à s'organiser en associations. Parmi les premières associations créées dans cette période, on note l'association des géographes en 1916. Les Marocains n'ayant pas cette possibilité, faute de bienveillance des autorités coloniales, étaient dans l'obligation d'œuvrer dans l'informel si ce n'est dans la clandestinité, en l'occurrence l'association Alhilal à Tanger créée en 1923, le Groupe de l'Acte Fassi constitué en 1924, le Groupe de l'Acte de Salé fondé en 1930 et l'Association des Fils des Notables à Casablanca créée en 1936<sup>57</sup>.

### **2.1.1- L'action associative au Maroc et le processus de construction du cadre juridique et institutionnel.**

A l'aube de l'indépendance du Maroc, une nouvelle loi relative au droit d'association a vu le jour. Elle est promulguée par le Dahir n° 1-58-376 du 15 novembre 1958. Avec un esprit qu'on peut qualifier de libéral son texte est inspiré de la loi française promulguée en 1901. Cette inspiration demeure insuffisante. La loi de 1901<sup>58</sup> était le fruit d'une évolution interne de la société française représentant les valeurs de la démocratie et de l'égalité alors que la loi marocaine de 1958 s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par un pays qui vient d'avoir son indépendance, relativement accablé par « des traditions makhzaniennes », et qui cherche à construire un Etat moderne doté d'un arsenal juridique important. Par ailleurs, des lois ont été totalement ou partiellement calquées à des législations européennes spécialement françaises avec quelques modifications dont l'ampleur varie selon le désir du changement recherché et les équilibres politiques en place. Certes, l'esprit du Dahir n°1-58-376 du 15 novembre 1958 est libéral, mais, son application a subi une pensée autoritaire et

---

<sup>56</sup>- GHAZALI A. – 1989 – contribution à l'analyse du phénomène associatif au Maroc. In CAMU M. (dir) changements politiques au Maghreb. Paris, CNRS- P8.

<sup>57</sup>- CHARFI A., (2005), le management des associations de développement rural au Maroc. Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université Mohamed V, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales. Rabat Agdal, p 66.

<sup>58</sup>- Loi du 1er juillet 1901 et décret du 16 août 1901. Accessibles sur le site internet suivant: [https://niort-associations.fr/loi\\_decret\\_1901.pdf](https://niort-associations.fr/loi_decret_1901.pdf) - Dernière consultation: le 23 Mars 2018.

centraliste de l'Etat, marqué selon KAMAL L.<sup>59</sup> par le doute et l'esprit réticent et le plus souvent méfiant des partis politiques qui développent dans certaines périodes des discours et parfois même des pratiques antipathiques aux associations.

Avec l'avènement de la constitution de 1962, on parlait des libertés d'association. En fait, l'article 9 stipule que « la constitution garantit à tous les citoyens la liberté d'association ». Dans les différentes réformes dont la constitution a fait l'objet notamment en 1970, 1972, 1992 et 1996, ce droit a été maintenu. Cependant, la constitution de 1962 ne reconnaît aucun droit aux associations ni en termes d'organisations ni en termes de représentations des populations « article 3 ».

Pour donner suite aux deux tentatives de coups d'Etat échoués en 1971 et 1973, le Dahir n°1-58-376 du 15 novembre 1958<sup>60</sup> a été complété et modifié le 10 avril 1973 en y introduisant plusieurs restrictions. Par conséquent, le droit d'existence est lié désormais au dépôt d'une déclaration préalable, et à l'acquisition de la capacité juridique à l'obtention d'un récépissé définitif délivré par les autorités compétentes. Toutefois, la nouvelle loi ne fixe aucun délai aux autorités pour délivrer ce récépissé. Ce vide est exploité minutieusement pour se débarrasser de toute association « nuisible » ayant échappé au premier tri. En cas de violation du Dahir de 1973 des mesures correctives sont prévues. Ces mesures allant d'amendes (de 1200,00dhs à 50.000,00dhs) à l'emprisonnement des dirigeants (entre 1 mois et 2 ans) et parfois à la dissolution même de l'association.

Après la récupération des Provinces présahariennes et pour donner suite aux événements sociaux de 1981 et 1984, le contrôle de l'action associative s'amplifie davantage. Dans l'objectif de contrecarrer et/ou contrôler le mouvement associatif, et suite à une première tentative de mise en place d'associations d'anciens élèves des écoles et des lycées, le pouvoir central a appuyé tout au long de la deuxième moitié des années quatre-vingt la création d'une série d'associations régionales par de hautes personnalités<sup>61</sup>. De plus, les

---

<sup>59</sup> - Pour plus de détails voir KAMAL L. (2002), Relation entre mouvement associatif et acteurs politiques et socio-économiques, PP 7-17. Publications de l'Espace Associatif, Imprimerie Elmaârif El jadida, Rabat.

<sup>60</sup> - Dahir n° 1-58-376 du 3 jourmada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association, tel qu'il a été modifié et complété. Bulletin officiel n° 2404 bis du 27/11/1958 (27 novembre 1958). Ce Dahir est consultable sur le site internet suivant : [https://www.imolin.org/doc/amlid/Morocco/Morocco\\_Dahir\\_no\\_158376\\_reglementant\\_le\\_droit\\_dassociation\\_1958.pdf](https://www.imolin.org/doc/amlid/Morocco/Morocco_Dahir_no_158376_reglementant_le_droit_dassociation_1958.pdf) - dernière consultation: le 23 Mars 2018.

<sup>61</sup> - ZAINABI Ahmed Toufik -(2010) - Op.Cit. – P112.

effets sociaux du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et en vue d'appliquer les recommandations de la Banque Mondiale en termes de désengagement de l'Etat, le gouvernement marocain a déclenché la création d'une série d'associations dont la plus formalisée et la plus importante est l'Association des Usagers de l'Eau Agricole (AUEA).

Par ailleurs, les années quatre-vingt ont connu également la création d'une série de fondations bénéficiant du soutien ou de la bénédiction du Roi, en l'occurrence, la Fondation Hassan II des personnes Handicapées, la Fondation Hassan II pour la prévention et la lutte contre les maladies du système nerveux, la Fondation Hassan II pour la lutte contre le cancer, la Fondation Hassan II d'ophtalmologie, la Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des agents d'autorité du Ministère de l'Intérieur et la Fondation Hassan II des marocains résidants à l'étranger etc.

Pour donner suite au discours royal du 03 mars 1988, quelques brèches d'ouverture sont observées. Cette tendance d'ouverture va être élargie davantage avec les pressions externes et surtout suite à un mouvement associatif contestataire lié à une reconversion relativement massive des militants de la gauche et de l'extrême gauche au travail associatif. On assiste, donc, à des espaces de liberté propre à l'action associative élargie de fait et, par conséquent, à une forte mobilisation dès 1992, initiée dans un premier temps par l'Union de l'Action Féminine, puis dans un second temps par un réseau associatif, autour de la révision de «la moudawana »<sup>62</sup>. A l'initiative de l'Espace Associatif, le mouvement associatif s'est mobilisé en 1998 autour de la révision du Dahir de 10 avril 1973 relatif au droit d'association. En effet, 545 associations ont signé un mémorandum élaboré sur la base des travaux d'une dizaine d'ateliers organisés à différentes échelles. Ce mémorandum qui a été remis au premier ministre le 13 janvier 1999, insiste principalement sur l'élimination de la nécessité de déclaration aux autorités publiques, le renforcement des moyens financiers des associations, la transparence lors de l'attribution du statut « utilité publique » et enfin la suppression de certaines phrases dont l'interprétation laisse apparaître l'arbitraire<sup>63</sup>.

---

<sup>62</sup>- RHIWI Leila (2000) Le mouvement féminin au Maroc. BESM, rapport du social, Editions OKAD, p 147.

<sup>63</sup>- DENOEUX Guilaïn, 2002 – Le mouvement associatif marocain face à l'Etat : autonomie, partenariat ou instrumentalisation. In BEN NEFISSA S. (Dir.), pouvoirs et associations dans le monde arabe. Editions CNRE, Paris, P 31.

D'une manière générale, les associations durant les années quatre-vingt restent de simples organes d'exécution sinon des instruments pour le renforcement des programmes étatiques. Le Programme d'Alimentation Groupé en Eau potable des zones Rurales (PAGER) est un exemple illustratif de cette « instrumentalisation » de la société civile.

Il s'agit d'un simple exemple des revers enregistrés dans le processus de libéralisation de l'action associative, qui sont compensés partiellement par un appui de plus en plus affiché de la coopération internationale donnée au mouvement associatif. C'est dans ce contexte qu'un ensemble d'associations et de fédérations d'associations ont vu le jour, en l'occurrence la Section Nationale du Réseau International des Organisations Communautaires de lutte contre la Désertification, l'Espace associatif, le Groupement des Organisations Non Gouvernementales, le Réseau Carrefour Associatif, l'Alliance Machrek Maghreb pour l'Eau etc.

Certes, la promulgation de la loi 75-00 par le dahir n°1-02-2006 du 23 juillet 2002 qui portait des modifications au Dahir du 10 Avril 1973, a allégé plusieurs mesures, en faveur de la société civile, plus spécifiquement dans les articles 3,5,6,7et 8<sup>64</sup>, mais, ces modifications sont jugées par la société civile en deçà de leurs attentes surtout en termes d'absence de références aux principes internationaux notamment la convention internationale des droits de l'homme, de clarté des formulations et d'absence de critères d'octroi de l'utilité publique.

A partir des années 2000, on assiste à une implication directe de l'institution royale sous deux formes distinctes : la première revêt un caractère institutionnel à travers la création d'un ensemble d'institutions sociétales, entre autres, la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement, la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, Mohammed VI pour la réinsertion des détenus et l'Association Lalla Salma de la lutte contre le cancer. La deuxième concerne l'investissement dans le domaine social à travers l'initiation par Sa majesté le Roi Mohamed VI du chantier de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) à partir de 2005.

---

<sup>64</sup>- Pour plus de détails voir : ZAINABI Ahmed Toufik (2010), Contribution des associations de proximité au développement local de la Province de Zagora (Drâa Moyen)- Thèse de doctorat d'Etat, FLSH. Université Mohammed V – Agdal, Rabat- P 114.

La relation Etat-société civile était, généralement, toujours traitée par les différents gouvernements à des niveaux inférieurs qui ne dépassent pas dans les meilleurs des cas les directions centrales<sup>65</sup>. Cette donnée a changé avec l'avènement de la constitution de 2011 qui insiste sur les droits et les rôles primordiaux que la société civile doit assurer dans le processus du développement et de modernisation du pays. Par ailleurs, le gouvernement de Monsieur Abdelilah BENKIRANE a créé pour la première fois dans l'histoire du Maroc un ministère chargé à la fois des relations avec le parlement et la société civile. Il est à signaler que le ministère en question a organisé un débat national sur la société civile en 2015<sup>66</sup>. Ainsi, on assiste à des marges de manœuvres en faveur de la société civile dans le domaine de la démocratie participative et de la présentation des mémorandums.

### **2.1.2- La société civile au Maroc, des chiffres importants et des actions qui manquent de visibilité.**

Le Maroc compte, actuellement<sup>67</sup>, plus de 30.000 associations selon les déclarations faites en 26 Juillet 2017<sup>68</sup> par le ministre délégué chargé des Relations avec le parlement et la Société civile, porte-parole du gouvernement. Un nombre de 225 associations est déclaré par le Secrétariat Général du Gouvernement<sup>69</sup> comme des associations reconnues d'utilité publique.

Par ailleurs, une étude réalisée pour le compte du ministère de l'intérieur en 1987<sup>70</sup> avançait un chiffre de 17698 associations. Cependant, une autre étude<sup>71</sup> établie en même année a haussé le chiffre pour atteindre les 40.000 associations.

Plusieurs facteurs expliquent l'inexistence d'un répertoire d'associations officiel et actualisé : la non-reconnaissance d'une grande partie des associations en exercice et l'absence de mise à jour des registres, faute de la non-déclaration

---

<sup>65</sup>- Pour plus de détails sur cet aspect de transition démocratique au Maroc voir : HARRAK Fatima -(2009), Morocco in transition-Towards a more inclusive democracy for the 21st century- in : HARRAK Fatima et all (Coordination), (2009)- Perspectives et dynamique du développement de la société civile – Publications de l'Institut des Etudes Africaines- Série : Séminaires (n°1)- Imprimerie El Maârif Al jadida-Rabat. PP 59- 77.

<sup>66</sup>- Les objectifs assignés à notre travail ne permettent pas d'entrer dans les détails de ce débat national sur la société civile et de présenter des conclusions à ce propos. Ce qui nous a amené à aborder ce point, c'est la nécessité de mettre en évidence le processus d'évolution de la démarche de gestion des affaires locales au Maroc.

<sup>67</sup>- Juillet 2017.

<sup>68</sup>- La déclaration a été faite lors de la réunion de présentation du premier rapport annuel sur la situation du partenariat entre l'Etat et la société civile. Pour plus de Détails voir le site suivant : <https://lematin.ma/journal/2017/les-associations-beneficient-annuellement-de-plus-de-6-milliards-de-dirhams-de-financement-public/275800.html>

<sup>69</sup>- Voir à ce propos le site officiel du Secrétariat Général du Gouvernement:

[http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/association\\_pdf/liste\\_Associations\\_RUP.pdf?ver=2017-12-21-150842-890-derniere](http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/association_pdf/liste_Associations_RUP.pdf?ver=2017-12-21-150842-890-derniere) consultation: le 23 juin 2016.

<sup>70</sup>- Voir : BEN MIMOUN Z. (1987)- les associations au Maroc- Ministère de l'intérieur.

<sup>71</sup>- RIFKI H. - Essai d'analyse du mouvement associatif marocain. Présentation faite au séminaire sur l'économie sociale. U.C.I., Rabat, 20-26 Avril 1987.

des associations de l'arrêt de ses activités provisoirement ou définitivement auprès des autorités locales.

Néanmoins, le chiffre du ministère de tutelle cité ci-dessus fait apparaître que le Maroc dispose d'un nombre d'associations plus élevé en comparaison avec les pays arabes, entre autres, l'Algérie (20.000), l'Egypte (15.000), la Tunisie (6.700), la Jordanie (670) et la Syrie (600)<sup>72</sup>.

En termes de répartition des associations par région, les données obtenues auprès du SGG font apparaître des disparités entre les régions. En effet, les deux régions de Casablanca-Settat et de Rabat-Salé-Kenitra occupent la première place avec respectivement 14% et 16% de l'effectif global des associations du Maroc. Les régions de Souss-Massa et du Drâa-Tafilalet viennent en deuxième rang avec un pourcentage de 13%. Elles sont suivies par les régions de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima (9%), de l'Oriental (8%), d'Oued Edahad-Lagouira (0,24%), de Laayoun-Boujdour-Sakia El-hamra (0,68%) et de Guelmim-Oued Noun (1,1%). S'agissant du taux d'encadrement (nombre d'habitants par association), la région de Rabat-Salé-Kenitra est la plus encadrée, suivie respectivement par les régions d'Oued Eddahab, de Souss-Massa, de Drâa-Tafilalet et de Casablanca-Settat (voir la carte n°3).

L'absence des chiffres officiels<sup>73</sup> par rapport à la quantification<sup>74</sup> de la contribution des associations au financement du développement, nous a permis de nous baser sur une déclaration du ministre délégué chargé des relations avec le parlement et la Société civile, porte-parole du gouvernement. Ce dernier estime le montant global du financement public accordé annuellement par les départements ministériels, les établissements et les entreprises publics au profit des associations aux environs de 6,423 milliards de dirhams<sup>75</sup>.

---

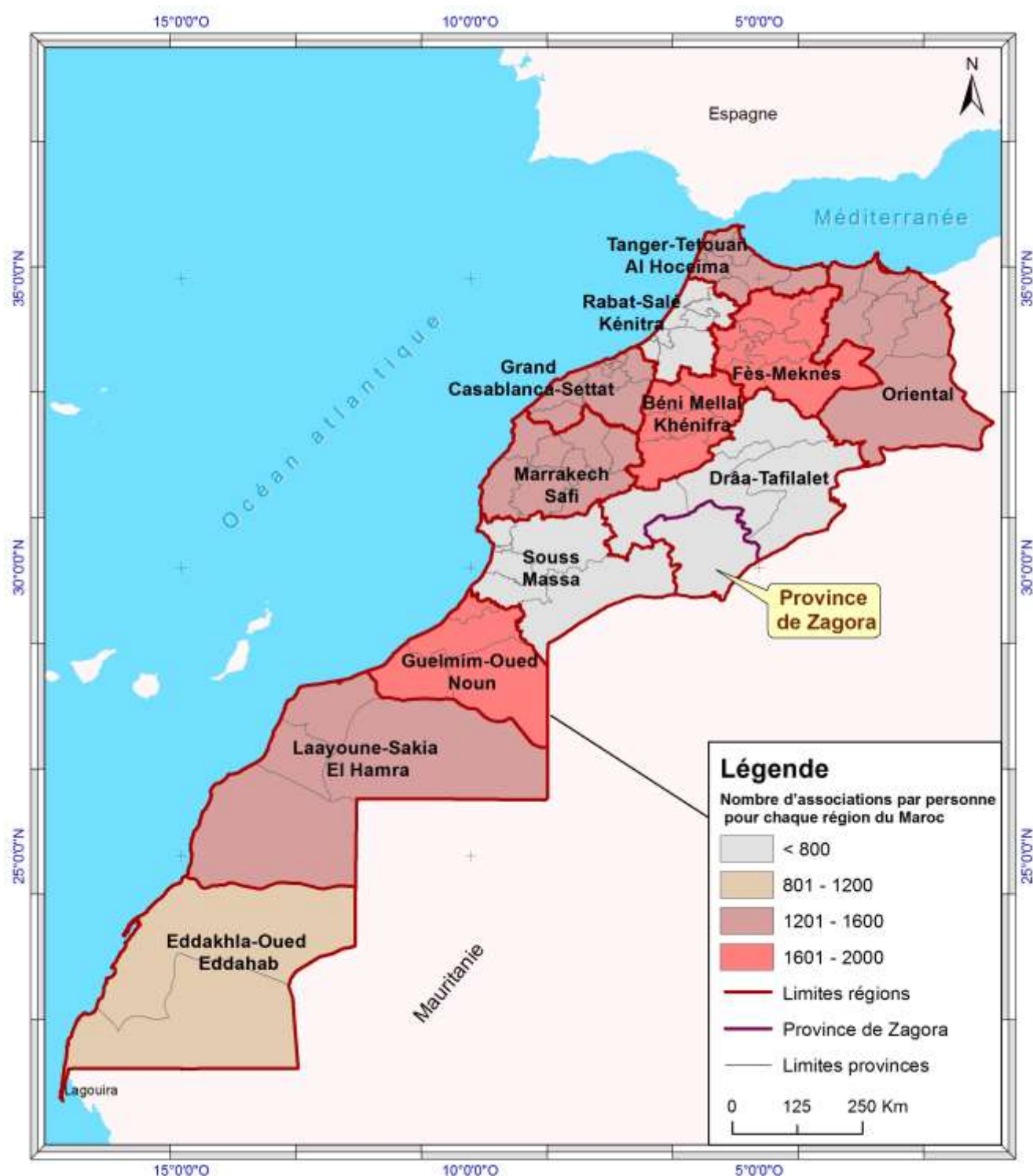
<sup>72</sup>- BEN NEFISSA S. -(2002)- Association et ONG dans le monde arabe : vers la mise en place d'une problématique. In pouvoirs et associations dans le monde arabe. CNRS éditions, Paris, p 13.

<sup>73</sup>- Nous avons tenté à plusieurs reprises d'avoir des chiffres par rapport aux financements que reçoivent les associations marocaines, que ce soit des financements octroyés par les organismes internationaux ou par des institutions nationales. Ces tentations ayant ciblé principalement le Secrétariat Général du Gouvernement et le Haut-commissariat au Plan (HCP) n'ont pas pu aboutir aux résultats escomptés.

<sup>74</sup>- La seule étude officielle, à notre connaissance, qui traite l'apport économique des institutions sans but lucratif est l'étude menée par l'HCP au titre de l'exercice 2007 dont une synthèse a été établie en décembre 2011 et publiée sur le site de l'HCP. Elle est consultable sur le lien suivant : <https://www.hcp.ma/file/129275/> (dernière consultation : 15 Janvier 2018).

<sup>75</sup>- Voir le site du journal le MATIN, pour plus de détails : <https://lematin.ma/journal/2017/les-associations-beneficient-annuellement-de-plus-de-6-milliards-de-dirhams-de-financement-public/275800.html> - (dernière consultation : le 10 Aout 2017).

**Carte n°3 : Répartition des associations par personnes et par régions du Maroc.**



Source : Fond du Maroc-données de l'HCP-2016 - Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaziz - Mai 2017.

Ce financement public, qui demeure la source principale du financement des projets des associations, est accordé au profit de 130.000 associations. Ce constat tire la sonnette d'alarme par rapport à la nécessité d'augmenter les ressources financières mobilisées et la diversification des autres sources de financement comme la contribution du secteur privé. Les associations sont devenues un acteur principal dans la mise en œuvre des politiques publiques, d'où la nécessité d'accroître ce partenariat en les impliquant dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques, a déclaré le ministre délégué chargé des relations avec le parlement et la société civile, porte-parole du gouvernement.

« ... Notons que cette nouvelle dynamique de la société civile repose essentiellement sur le lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). La constitution de 2011 accorde une importance particulière à la société civile et au développement du partenariat depuis la publication de la circulaire du Premier Ministre n ° 07/2003 relative au partenariat entre l'Etat et les associations.

Le ministre assure que son département s'engage à publier un rapport annuel sur le partenariat entre l'Etat et les associations, évaluer la mise en œuvre de ladite circulaire, développer le portail électronique de partenariat, renforcer la présence de la société civile au sein des commissions de partenariat, lancer un chantier pour la valorisation des initiatives gouvernementales pionnières en faveur de la société civile et à réviser la circulaire relative aux attributions du ministère délégué chargé des relations avec le parlement et la société civile.

Cette rencontre a été également l'occasion pour présenter le portail électronique de partenariat avec les associations ([www.charaka-association.ma](http://www.charaka-association.ma)) qui contribue au renforcement de la gouvernance et de la transparence du financement public et au développement des partenariats avec la société civile. Ce portail, ouvert aux associations et à l'ensemble des citoyens, présente les annonces des appels d'offre des projets des associations et des données sur le partenariat et le financement public des projets d'associations »<sup>76</sup>.

Par ailleurs, l'observation des actions menées par les associations au niveau national nous amène à noter un manque de maturité et l'inconscience quasi-totale de missions que lesdites associations doivent accomplir. Certes, ces dernières sont appelées à assurer l'encadrement et la sensibilisation de la population locale dans le but de faciliter la tâche d'intervention et de convergence des actions de l'Etat. Mais, le fait d'avoir une société civile impliquée et chargée directement de la

---

<sup>76</sup>- Extrait de site du journal le MATIN: <https://lematin.ma/journal/2017/les-associations-beneficient-annuellement-de-plus-de-6-milliards-de-dirhams-de-financement-public/275800.html> - le 10 Aout 2017.

réalisation des infrastructures et des supra-structures telles que les routes, les écoles et les dispensaires, nous laisse adhérer aux points de vue qui considèrent cet encouragement de la société civile comme un essai échoué du « désengagement » de la part de l'Etat central, de ses responsabilités par rapport aux droits de survie et d'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Cependant, ce chantier d'implication de la société civile dans le processus du développement territorial n'a pas pu encore aboutir aux résultats escomptés. Il faut noter plusieurs raisons de cet échec entre autres, l'organisation récente et les nouvelles formes de la société civile, son « injection » par l'Etat après la détérioration des institutions traditionnelles (Tribus, lignages, confréries...) et la lourdeur des actions et des responsabilités attribuées à ces nouvelles institutions ayant encore du mal à trouver leurs places auprès des autochtones. Il ya lieu de se demander : « quels sont la position et le rôle des collectivités territoriales par rapport au chantier de la démocratie participative ? Les collectivités territoriales sont-elles capables d'assurer et d'assumer les responsabilités que l'Etat leur a attribuées dans le cadre des réformes successives ayant ciblé le processus de la décentralisation, des organes de gestion, de la chose publique au nom de la démocratie représentative et participative ? En quoi consiste dans ce cadre l'expérience de la Province de Zagora ?

## **2.2- Les collectivités territoriales et les essais d'instauration d'une démarche participative**

Le cadre juridique et institutionnel qui s'occupe de l'action des collectivités territoriales au Maroc, n'a cessé d'évoluer au fil des années. Mais cette évolution n'a pas eu des retombées positives sur les réalisations et les bilans des territoires concernés.

### **2.2.1-Cadre juridico-institutionnel**

L'évolution graduelle de la gouvernance territoriale<sup>77</sup>, s'est renforcée aussi bien au niveau institutionnel que juridique, marquant ainsi la politique territoriale d'un élan de gouvernance dont la commune constitue la pierre angulaire. Alors, l'architecture de la territorialisation au Maroc est composée en 2015, de trois niveaux :

---

<sup>77</sup>- BOUACHIK Ahmed (2010) - La régionalisation : un nouveau mode de gouvernance, in : vers un modèle marocain de régionalisation », CNRS éditions, Paris, 2010- p 77.

- Le premier est celui des communes (1503), avec leurs conseils communaux dont on souligne l'importance par rapport à la gestion des affaires locales.
- Le deuxième est celui des préfectures et Province s (75), avec leurs assemblées préfectorales et provinciales.
- Le troisième est celui des régions (12 régions<sup>78</sup>), avec leurs conseils régionaux.

Sur le plan juridique, les principaux textes se présentent comme suit :

- ✓ Nouvelle constitution adoptée en juillet 2011.
- ✓ La loi n° 113-14 relative à la charte communale du 07 Juillet 2015<sup>79</sup>.
- ✓ La loi n° 112-14<sup>80</sup> relative à l'organisation des collectivités territoriales et provinciales.
- ✓ La loi n° 111-14<sup>81</sup> relative à l'organisation des régions.
- ✓ La loi n° 9-97 formant le code électoral.

Le territoire bénéficie d'un ensemble de compétences et de moyens qui permettent de développer des capacités d'innovation et d'action.

## 2.2.2- Bilan de l'action territoriale

Les différents enseignements tirés de l'expérience territoriale actuelle au niveau régional, selon BOUACHIK Ahmed<sup>82</sup>, peuvent être synthétisés sous forme de limites de divers ordres :

- Limite d'ordre politique ;
- Limite d'ordre économique ;
- Limite d'ordre fonctionnel ;
- Limite d'ordre institutionnel ;
- Limite liée à la problématique des ressources humaines.

---

<sup>78</sup>- Loi organique relative aux régions - Dahir n°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016) Document téléchargeable via le lien suivant :

[www.pncl.gov.ma/fr/Publication/regle/Documents/Loi%20organique%20region.pdf](http://www.pncl.gov.ma/fr/Publication/regle/Documents/Loi%20organique%20region.pdf) – dernière consultation - le 26 Mars 2018.

<sup>79</sup>- Loi organique relative aux communes Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016). Document téléchargeable via le lien suivant :

[www.pncl.gov.ma/fr/Publication/regle/.../loi%20organique%20commune.pdf](http://www.pncl.gov.ma/fr/Publication/regle/.../loi%20organique%20commune.pdf) – dernière consultation - le 26 Mars 2018.

<sup>80</sup>- Loi organique relative aux préfectures et Province s Dahir n°1-15-84 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°112-14 relative aux préfectures et Province s Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016) - Document téléchargeable via le lien suivant :

[www.pncl.gov.ma/fr/.../loi%20organique%20Province%20et%20préfectures.pdf](http://www.pncl.gov.ma/fr/.../loi%20organique%20Province%20et%20préfectures.pdf) – dernière consultation - le 26 Mars 2018.

<sup>81</sup>- Loi organique relative aux régions Dahir n°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016).

<sup>82</sup>- BOUACHIK Ahmed (2010) – Op.Cit. p 77.

Ce constat, peut être extrapolé aux autres échelons des collectivités territoriales à savoir, les Provinces, les préfectures et les communes. Ainsi, à ce stade, les choses devront être plus ou moins nuancées. Si le rôle des Provinces et préfectures se limite à la coordination des actions d'organisation et de développement du territoire entre le niveau local et central, les communes, surtout, dans les milieux urbains et les espaces en transition, jouent un rôle primordial dans les actions de proximité et de services publics locaux.

Au Maroc, l'action publique territoriale à l'instar des autres pays, notamment, en matière de gouvernance territoriale est, aujourd'hui, confrontée à l'existence des problèmes dont la solution dépasse le cadre d'une seule organisation et se heurte à la limite des méthodes traditionnelles de débat pour la résolution des conflits liés aux orientations contradictoires qui apparaissent dans la gestion des affaires publiques.

C'est pourquoi, il importe de souligner, à ce stade, que les territoires devront conjuguer leurs efforts et mettre à disposition leurs expériences en commun en se concentrant sur la logique des réalisations et l'amélioration des prestations fournies aux citoyens. Par ailleurs, des tendances qui se dessinent par le remplacement de la solidarité individuelle en déclin par une solidarité institutionnelle et structurée, caractérisée par l'implication de la société civile dans la vie associative des territoires en vue de lutter conjointement avec les pouvoirs publics contre la pauvreté et la marginalisation, font preuve des compétences appréciatives.

### **2.2.3-La planification communale au Maroc : Du plan de développement au plan d'actions**

L'échec des politiques d'intensification, d'équipement et le changement dans l'environnement économique et institutionnel sont les principaux facteurs explicatifs de recours au paradigme de la territorialisation.

En effet, le premier faisceau de faits se manifeste dans le décalage entre les objectifs et les résultats des projets. Le meilleur exemple, ici, est celui des grands aménagements hydrauliques. Cette politique, dont le corollaire est l'aménagement des grands périmètres irrigués dans neuf bassins répartis tout au long du réseau

hydraulique du pays, a démarré au cours des années trente et couvre aujourd'hui quelques 620.000ha sur un potentiel de 850.000ha<sup>83</sup>.

Ladite politique a absorbé une part importante des ressources budgétaires du pays au cours des années soixante et soixante-dix sans aboutir aux résultats probants en termes de réduction de la pauvreté<sup>84</sup>. Quant au second faisceau de faits, il est possible d'énoncer les mutations qui sont liées à :

- L'équipement des zones rurales qui réduit de manière substantielle l'écart de mode de vie avec l'introduction de la télévision, du téléphone, des réfrigérateurs et de l'eau potable.
- La montée en puissance des instances élues dans l'allocation des budgets publics et dans la gestion des affaires de la population, qui ont réduit le poids des acteurs déconcentrés.
- L'ouverture des espaces ruraux sur la globalisation à travers les flux migratoires, les flux touristiques et les flux des marchandises.
- La diversification des sources des revenus en milieu rural.

L'expérience des plans communaux de développement a duré environ 7 ans (de 2007 à 2014). Elle a des points d'amélioration à diverses dimensions, et a également des points forts susceptibles de forger une dynamique en matière d'évolution de la planification communale et par conséquent de la gouvernance locale.

Dans ce sens, l'Etat a voulu continuer ses efforts pour aller de l'avant sur ce chantier de la décentralisation et de gouvernance locale, c'est pour cela que la loi n° 113-14 a été homologuée le 07 juillet 2015. Le présent sous-axe met en évidence ce processus d'évolution entre les plans communaux de développement (PCD) et les plans d'actions communaux (PAC). En effet, l'expérience des PCD est liée, dans la majorité extrême des communes, au programme de partenariat public-public-privé connu par PAPCO (Programme d'Appui à la Planification Communale). Sur ce, le premier paragraphe présentera ce programme dans ses différentes dimensions, alors que le deuxième paragraphe traitera la nouvelle démarche menée par la loi 113-14.

---

<sup>83</sup>- LAPÈZE Jean et all (sous la direction) (2007) Eléments d'analyse sur le développement territorial, aspects théoriques et empiriques. Éditions L'HARMATAN- Paris – P 62.

<sup>84</sup>- LAPÈZE Jean et all (sous la direction) (2007) Op. Cit. -PP 60-63.

### **2.2.3.1-Programme d'Appui à la Planification Communale (PAPCO) : le contexte, les objectifs et la démarche**

L'appui à la décentralisation et la nécessité d'instauration d'un cadre de partenariat constituent les deux éléments principaux ayant donné lieu à l'apparition du PAPCO qui a des objectifs et une démarche de la mise en œuvre de ses prérogatives.

#### **Contexte Général**

L'appui à la décentralisation et l'instauration d'un cadre de partenariat basé sur la convergence des interventions sectorielles des acteurs constituent la sphère principale qui a donné lieu à l'apparition du PAPCO.

Le programme d'appui à la planification communale (PAPCO) est le résultat d'une convention tripartite entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) et l'Agence de Développement Social (ADS). Il s'agit d'un modèle exemplaire en termes d'actions publiques qui vise le renforcement du processus de la décentralisation au Maroc. En effet, nous avons choisi ce programme comme un cas d'étude pour examiner le degré de la réussite des acteurs étatiques dans la concrétisation de l'arsenal juridique au niveau territorial. Pour ce faire, nous présenterons ce programme en deux axes : Le premier met en évidence le contexte, les objectifs et la démarche adoptée pour la mise en œuvre dudit programme et le deuxième est consacré à l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs assignés.

#### ***L'appui à la décentralisation***

La réforme de la charte communale en 2002 a allégé la tutelle exercée par le ministère de l'intérieur et a élargi le champ d'autonomie des communes en matière de développement économique et social tout en instaurant un dispositif de contrôle externe (cours régionales des comptes). Ensuite, dans le but d'impliquer les acteurs locaux dans le processus de planification stratégique et participative, cette charte est reformée en 2009. Ainsi, en liaison avec les décrets d'application de cette loi, un décret porte sur les procédures d'élaboration des plans communaux du développement (PCD), suite à l'article 36 de la charte communale qui a été publié dans le bulletin officiel le 28 avril 2011 sous le numéro 2.10.504.

En effet, les collectivités locales<sup>85</sup> sont obligées d'avoir un PCD. Ce dernier détermine les actions à réaliser en conformité avec les axes stratégiques de développement de la commune qui sont issus d'un travail basé sur la démarche territoriale. Ce processus connaît cependant certaines difficultés d'application sur le terrain, lesquelles sont liées aux insuffisances institutionnelles et au manque patent, au niveau local, de moyens humains et matériels, surtout dans le milieu rural.

En tout cas, la décentralisation vient pour renforcer l'idée que les solutions aux problèmes rencontrés sont à trouver dans un équilibre entre tout ce qui est national et ce qui est local. Dans ce sens, il faut tenir compte des spécificités des territoires concernés et de leurs ressources propres. Ainsi, les politiques mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres spatiaux et socio-économiques ne peuvent trouver leur pleine efficacité que si elles sont basées sur une concertation et implication des acteurs locaux. Conscient de cette situation, l'Etat a, déjà, procédé à une sorte de partenariat public-public pour pallier aux insuffisances dont souffrent les collectivités territoriales.

### ***L'instauration d'un cadre de partenariat public-public-privé***

En Septembre 2006, l'Agence de Développement Social a signé une convention de partenariat avec le Comité de Pilotage de l'INDH. En application à cette convention nationale, plusieurs conventions spécifiques ont été signées entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), l'Agence de Développement Social (ADS) et les Comités Provinciaux de Développement Humain (CPDH) en vue d'accompagner les communes rurales et urbaines de moins de 35.000 habitants pendant trois ans. En fait, l'ADS a fait appel à l'expertise privée en recrutant des bureaux d'études pour la mise en place de ladite convention. Cela a pour but de renforcer les capacités locales en vue de promouvoir le développement humain, économique et social basé sur une démarche territoriale participative et sur une planification stratégique. Cet appui qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'ADS vise à appuyer l'action de l'Etat au niveau de : l'INDH, la décentralisation et la lutte contre la pauvreté, ainsi que la stratégie de l'Etat dont le but est de :

- ✓ Renforcer les attributions dévolues aux collectivités locales ;

---

<sup>85</sup> - Avec l'avènement de la loi n° 113-14 on les appelle les collectivités territoriales et non plus les collectivités locales ainsi qu'on n'y distingue plus entre les communes rurales et les communes urbaines.

- ✓ Conforter l'administration de proximité ;
- ✓ Améliorer les conditions de vie des catégories sociales défavorisées et vulnérables

Ce Programme nommé « Programme d'Appui à la Planification Communale (PAPCO) » a ciblé au niveau national en totalité 12 régions sur les 16 régions constituant le découpage régional en vigueur au cours des années 2007-2014. Les zones d'intervention sont identifiées en concertation avec la DGCL et les CPDH concernés. Au total, le PAPCO a concerné 534 Communes. Sur cet effectif, il a touché 484 Communes rurales et 50 Municipalités.

### ***Les Objectifs et la démarche du PAPCO***

Ce programme d'appui à la planification communale a pour objectif le renforcement des capacités et l'accompagnement des acteurs dans le processus d'adoption de la démarche territoriale constituant la nouvelle vision de conception et de gestion des affaires locales.

#### ***- Les objectifs***

A ce propos, on distingue, d'abord, un objectif global, contribuant à la mise en œuvre d'un processus d'animation du territoire, piloté par les collectivités territoriales, visant à assurer un développement durable (humain et socioéconomique) puis quatre Objectifs Spécifiques qui peuvent être formulés dans ce qui suit :

- Renforcer les capacités des communes en vue d'élaborer et établir leurs plans de développement, fondés sur les droits humains, intégrant les dimensions sociales et une approche genre, à travers une démarche de planification stratégique participative ;
- Accompagner les Comités Provinciaux et locaux de Développement Humain (CPDH et CLDH) pour préparer les Initiatives locales de développement Humain (ILDH), identifier, monter et suivre la réalisation des projets d'une part, former et accompagner les équipes d'Animation communale/du Quartier (EAC/EAQ) et renforcer les capacités du tissu associatif partenaire de l'INDH, d'autre part.
- Accompagner les acteurs locaux dans l'établissement des Plans Communaux de Développement (PCD), en particulier, en matière de montage, de réalisation et de suivi des projets.

➤ Renforcer les systèmes de données au niveau communal/ provincial/ préfectoral pour répondre aux besoins de la planification locale et du suivi des indicateurs de développement humain.

### **2.2.3.2- Plan d'actions Communale, vers un nouveau modèle de gestion manageriel**

La gouvernance locale est un mécanisme d'envergure qui offre des possibilités de développer des moyens traditionnels de gestion des affaires publiques locales. L'application de « Approche Managerielle » est nécessaire pour permettre aux collectivités territoriales de jouer leur rôle de développement. La concrétisation de cette conception est dépendante de la capacité de la commune d'adopter le modèle de gestion emprunté au secteur privé, c'est à travers ce modèle que nous pouvons parler d'une dimension économique et de la formation du capital. En effet, les nouvelles théories prennent en considération le cadre économique local, en tant qu'élément essentiel de l'analyse économique et de l'application des plans économiques. À cette fin, les collectivités territoriales sont appelées à devenir le moteur principal du cycle économique au niveau local, ce sont des domaines et champs sur lesquels se base l'économie dans tous ses aspects multiples et variés.

A partir de ce qui précède, nous comprenons l'importance d'une approche basée sur le principe de la libre gestion des affaires publiques locales. D'ailleurs, l'État Marocain est appelé à revoir sa conception des collectivités en tant qu'unités territoriales administratives et à les considérer comme des groupes économiques concurrentiels revitalisant le cycle économique local en tant que partenaire clé de l'État dans les grands chantiers de la promotion des investissements et de conception des solutions aux problèmes sociaux. Par conséquent, les collectivités territoriales sont devenues un pôle économique important, contribuant au développement de l'économie locale, non seulement dans leur sphère d'influence, mais aussi dans les grandes initiatives de développement. Il s'agit de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, qui vise à améliorer la situation

sociale des citoyens, que ce soit par des interventions sur le terrain sous forme d'aides alimentaires et la réalisation des projets ou par un soutien financier.

En effet, la gestion libre des affaires territoriales est l'une des dimensions les plus importantes de la décentralisation qui lie cette dernière à la gouvernance territoriale. La Constitution de 2011 confirme cette tendance à la gestion managériale et à la gouvernance dans la gestion des affaires locales.

Quant à la loi actuelle<sup>86</sup>, elle s'efforce de proposer des objectifs plus réalistes. Elle souligne la nécessité d'établir des mécanismes de consultation et de dialogue dans le processus d'élaboration du plan d'actions communal (PAC) et permet aux citoyens de participer et de suivre de près l'état du plan d'actions. Elle a également fixé un délai de 30 mois pour l'homologation des textes d'application qui traitent de la mise en œuvre obligatoire des actions prévues.

La présentation du processus de mise en place de la démarche territoriale au niveau national montre plusieurs points d'amélioration. Parmi ces points figure le manque en termes de convergences et de capacité des organismes étatiques à faire des populations locales des concepteurs et des propriétaires de leurs développements. Le travail sur la vérification de ce constat dans les CRE de Zagora exige, avant tout, la précision de la démarche méthodologique que nous suivrons pour l'étude de ces nouvelles entités socio-spatiales.

### **3-Méthodologie du travail**

La démarche méthodologique de notre thèse tiendra compte à la fois de la présentation des matrices sur lesquelles la classification des CRE de notre zone d'étude sera basée et des outils de collecte des données auprès des différents acteurs ainsi que celles de la population des CRE.

---

<sup>86</sup>- La loi n° 113- 14 relative à la charte communale de 07 Juillet 2015 : Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016).

### 3-1- Démarche d'identification et importance des CRE

A l'instar de la définition des « CRE » les critères permettant de distinguer un Centre Rural Emergent, d'un autre « non Emergent », restent un champ ouvert à des recherches académiques et empiriques.

Compte tenu des expériences des agences urbaines, de beaucoup d'observations et de réflexion, on peut dire que les critères d'identification des CRE peuvent être résumés ainsi<sup>87</sup>: - critères sociodémographiques – critères économiques d'attractivité et de rayonnement - critères spatiaux-physiques.

#### 3.1.1- Critères socio-démographiques

Ils englobent à la fois les critères démographiques, d'équipements socio-collectifs, d'habitat et infrastructures de base ainsi que les indicateurs sociaux (pauvreté, vulnérabilité, et développement humain et social).

L'aspect démographique, les critères de notation des Centres/localités, objet d'identification sont :

- L'évolution du poids démographique par rapport au total provincial rural est l'indicateur révélateur non seulement de l'attractivité de la localité à étudier mais aussi de son ancrage dans l'histoire de la zone.
- Le Taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) reflète la capacité de la localité à attirer la population et à la détenir. Il permet d'explicitier l'aptitude du territoire à soutenir sa population face aux flux d'émigration qui le vident de son potentiel humain ;
- L'indice démographique comparatif du taux d'accroissement entre deux périodes intercensitaires rapporté au taux annuel moyen constaté durant la même période pour l'ensemble des communes rurales. Cet indice, combinant les deux précédents, permet de mesurer l'importance du poids démographique de la commune en comparaison avec d'autres territoires communaux et de la situer, de ce fait, dans le contexte démographique global.

Nous attribuons des notes pondérées aux communes selon les performances souhaitées et pour chaque critère selon le modèle de notation suivant :

---

<sup>87</sup> - EL-ARABY Abdelaaziz & FALEH Ali (2017), Op. Cit. - PP 172-178.

**Tableau n° 1 : Indicateurs démographiques pour la notation des CRE.**

| Critère                         | Consistance                              | Note attribuée |
|---------------------------------|------------------------------------------|----------------|
| Poids démographique             | Poids > à 5                              | 3              |
|                                 | Poids entre 2 et 5                       | 2              |
|                                 | Poids < à 2                              | 1              |
| Taux d'accroissement annuel     | Taux d'accroissement annuel > à 2        | 3              |
|                                 | Taux d'accroissement annuel entre 1 et 2 | 2              |
|                                 | Taux d'accroissement annuel entre 0 et 1 | 1              |
|                                 | Taux d'accroissement annuel < à 0        | 0              |
| Indice démographique comparatif | IDC > 2                                  | 3              |
|                                 | IDC entre 1 et 2                         | 2              |
|                                 | IDC entre 0 et 1                         | 1              |
|                                 | IDC < à 0                                | 0              |

Source : construction personnelle à l'aide des études réalisées par des Bureaux d'Etudes en faveur des Agences Urbaines de Ouarzazate, Taroudant et Meknès sur les CRE entre 2009 et 2013.

Les équipements socio-collectifs sont des équipements de première nécessité dont la disposition satisfaisante révèle le niveau structurel performant du territoire en question.

La finalité d'identifier les territoires communaux potentiellement accueillant des flux de population nécessite la prise en considération de cet indicateur de performance des équipements éducatifs et sanitaires.

La notation des communes est conditionnée par l'importance de l'équipement socio-collectif disponible.

La méthode à suivre pour la notation des communes selon le critère en question est synthétisée dans le tableau suivant :

**Tableau n° 2 : Barème de notation selon le critère des équipements.**

| Activités | Consistance                              | Note attribuée |
|-----------|------------------------------------------|----------------|
| Santé     | Centres de santé et dispensaires         | 2              |
|           | Centres de santé ou dispensaires         | 1              |
|           | Pas de centre de santé ni de dispensaire | 0              |
|           | 1 pharmacie                              | 1              |
|           | 2 à 3 pharmacies                         | 2              |
|           | Plus de 3 pharmacies                     | 3              |
|           | Pas de pharmacie                         | 0              |
|           | Existence de cabinets médicaux           | 1              |
| Education | Primaire                                 | 1              |
|           | Primaire+ collège                        | 2              |
|           | Primaire+ collège +lycée                 | 3              |

Source : construction personnelle à l'aide des études réalisées par des Bureaux d'Etudes en faveur des Agences Urbaines de Ouarzazate, Marrakech, Taroudant et Meknès sur les CRE entre 2009 et 2013.

Il est évident que le territoire doté d'une infrastructure solide et performante est par défaut celui qui détient plus de chance pour se développer plus rapidement que les espaces qui connaissent une certaine défaillance en équipements et

services de base. En quête d'identification et d'hierarchisation des communes rurales, douars et centres émergents, cet indicateur de performance relative à l'habitat et aux infrastructures de base sera d'un apport avéré. Il permettra de distinguer les territoires qui se montrent préparés pour accueillir les flux de population attendus.

Le critère de raccordement au réseau d'eau potable constitue un indicateur de performance déterminant du moment où la commune qui en bénéficie sera proportionnellement préparée pour accueillir des activités socioéconomiques porteuses de richesses.

Aussi, vu les multiples utilisations de l'énergie électrique pour des fins de production ou de création d'activités socioéconomiques, le raccordement au réseau public d'électricité se veut-il un indicateur assez signifiant pour le repérage des territoires communaux à potentiels forts du développement.

A ces deux indicateurs s'ajoute celui du raccordement au réseau d'assainissement. La fiabilité de cet indicateur réside dans son aptitude à renseigner sur le niveau de prévention contre les infections et les épidémies par contact ou inhalation, qui risquent d'apparaître en cas d'écoulement des eaux usées à la surface du sol et qui peuvent contribuer à la contamination des ressources naturelles avoisinantes.

Par ailleurs, l'analyse des statuts fonciers dominants dans chaque localité (douars et centres) va permettre de mettre l'accent sur les caractéristiques foncières des territoires de l'étude et de relever ceux qui présentent un avantage considérable quant à cet aspect. Cette analyse s'avère opportune du moment où la répartition foncière pourrait influencer le développement économique et spatial futur du territoire. En fait, une grande partie des formes foncières actuelles constitue des obstacles pour l'investissement privé et l'aménagement territorial. A l'exception des terres « du domaine de l'Etat » qui constituent le statut le plus favorable pour l'instauration d'une politique de mise à niveau communale, les autres formes, en majorité traditionnelles, entravent en partie les orientations d'aménagement potentielles par leur rigidité et résistance aux flux d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente les barèmes à suivre pour la notation des CRE par rapport aux caractères d'infrastructures de base et d'habitat dominant :

**Tableau n°3 : Barème de notation par rapport aux critères d'infrastructures de base, d'habitat et du statut foncier.**

|                       | <b>Consistance</b>                          | <b>Note attribuée</b> |
|-----------------------|---------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Eau</b>            | Réseau public dépassant 50%                 | 3                     |
|                       | Réseau public –50%                          | 2                     |
|                       | Bornes fontaines existantes                 | 1                     |
|                       | Autres types                                | 0                     |
| <b>Electricité</b>    | Branchement au réseau public +80%           | 3                     |
|                       | Branchement au réseau public 50-80%         | 2                     |
|                       | Branchement au réseau public 20-50%         | 1                     |
|                       | Branchement au réseau public -20%           | 0                     |
| <b>Assainissement</b> | Branchement au réseau assainissement +50%   | 3                     |
|                       | Branchement au réseau assainissement 20-50% | 2                     |
|                       | Branchement au réseau assainissement -20%   | 1                     |
|                       | Réseau d'assainissement inexistant          | 0                     |
| <b>Habitat</b>        | Rural en pisé dominant                      | 1                     |
|                       | Habitat en dur dominant                     | 2                     |
|                       | Habitat moderne dominant                    | 3                     |
| <b>Foncier</b>        | Domaine de l'Etat dominant                  | 3                     |
|                       | Un seul statut existe                       | 2                     |
|                       | Plusieurs statuts existent                  | 1                     |

Source : construction personnelle à l'aide des études réalisées par des Bureaux d'Etudes en faveur des Agences Urbaines de Ouarzazate, Marrakech, Taroudant et Meknès sur les CRE entre 2009 et 2013.

Le taux de pauvreté représente le pourcentage des individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté relative. Le seuil est estimé en 2014 à 1.797 Dhs par mois pour un ménage moyen (5 membres) en milieu rural<sup>88</sup>. Le taux de vulnérabilité renseigne sur les ménages qui risquent de tomber sous ce seuil.

L'indice de développement humain informe sur le niveau de vie (le PIB par habitant et l'espérance de vie à la naissance) et les équipements éducatifs (le niveau de l'éducation des enfants de 15 ans et plus) et sanitaires dans les communes diagnostiquées alors que l'indice de développement social permet de mesurer le développement de toute la commune et la Province en rendant compte de son niveau d'accès aux services collectifs de base (eau, électricité et réseau routier).

<sup>88</sup> - Royaume du Maroc - Haut-commissariat au Plan-Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages 2013/2014- Inégalités sociales et territoriales à la lumière des résultats de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2014. Octobre 2016. Disponible sur le site internet suivant : <https://www.hcp.ma/file/183899/> - dernière consultation : le 29 Juin 2017.

**Tableau n°4 : Barème de notation des communes par rapport au critère d'indicateurs sociaux.**

| Indicateurs sociaux                  | Consistance              | Note attribuée |
|--------------------------------------|--------------------------|----------------|
| Taux de pauvreté et de vulnérabilité | TP et TV < 20%           | 3              |
|                                      | TP et TV entre 20 et 30% | 2              |
|                                      | TP > 30%                 | 1              |
| Indice de développement humain       | IDH > 0,53               | 3              |
|                                      | IDH entre 0,5 et 0,53    | 2              |
|                                      | IDH < 0,5                | 1              |
| Indice de développement social       | IDS > 0,75               | 3              |
|                                      | IDS entre 0,55 et 0,75   | 2              |
|                                      | IDS < 0,55               | 1              |

Source : construction personnelle à l'aide des études réalisées par des Bureaux d'Etudes en faveur des Agences Urbaines de Ouarzazate, Taroudant et Meknès sur les CRE entre 2009 et 2013.

La source des données à analyser est issue des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat exhaustifs (1982-1994-2004-2014).

### 3.1.2- Critères économiques d'attractivité et de rayonnement

Les potentialités économiques que recèlent les territoires communaux constituent la composante la plus déterminante dans l'identification des centres ruraux les plus dynamiques, ceux qui disposent de la base économique nécessaire pour détenir la population locale. Un espace économiquement dynamique est par nature attractif. L'attractivité est donc un élément clé qui contribue à la constitution de nouvelles localités territoriales ou à la recomposition des anciennes.

Par rapport à ce troisième groupe de critères, six secteurs productifs doivent être pris en considération. Il s'agit de l'agriculture, le tourisme, le commerce, l'artisanat et l'industrie. Une note est attribuée à chaque secteur selon son importance dans le CRE, sa capacité de création d'emplois et sa contribution estimée dans les revenus de la population locale.

Les transformations structurelles que connaît la Province de Zagora, dues au lancement de divers projets de développement dans les domaines de l'eau potable, des routes, du tourisme, de l'agriculture et de l'enseignement..., lui confèrent la qualité d'une Province en pleine dynamique et activités multiples.

**Tableau n°5: Barème de notation selon les secteurs productifs identifiés.**

| Secteurs productifs identifiés | Consistance                                                                                     | Note Attribuée |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Agriculture</b>             | SAU $\geq$ 1000 ha / Cheptel $\geq$ 5000 têtes / Culture variée / actifs 70% et plus            | 1              |
|                                | SAU entre 500 / 1000 ha ou Cheptel entre 1000 et 5000 / Culture variée / actifs entre 40 et 69% | 2              |
|                                | SAU $<$ 500 ha / Cheptel $<$ 1000 / actifs moins de 40%                                         | 3              |
| <b>Industrie</b>               | La commune dispose d'une zone d'activités industrielles                                         | 3              |
|                                | Diversité des unités de fabrication et de transformation                                        | 2              |
|                                | Quasi-absence des unités industrielles                                                          | 1              |
|                                | Absence totale de l'activité industrielle                                                       | 0              |
| <b>Tourisme</b>                | Attractivité + atouts naturels variés + infrastructure d'hébergement                            | 3              |
|                                | Atouts naturels et infrastructures modestes                                                     | 2              |
|                                | Absence d'attractivité, d'atouts naturels et d'infrastructures d'hébergement                    | 1              |
| <b>Commerce</b>                | Commerces multiples et diversifiés (plus de 20 unités)                                          | 3              |
|                                | Commerces peu diversifiés (entre 5 et 19 unités)                                                | 2              |
|                                | Commerces quasi-absents (moins de 5 unités)                                                     | 1              |
|                                | Notes additionnelles (Avantages de l'existence des souks) :                                     |                |
|                                | Présence de souk                                                                                | 1              |
|                                | Portée régionale                                                                                | 3              |
|                                | Portée provinciale                                                                              | 2              |
|                                | Portée communale                                                                                | 1              |
|                                | Souk non fonctionnel ou inexistant                                                              | 0              |
| <b>Artisanat</b>               | Unités artisanales nombreuses et diversifiées (50 unités et plus)                               | 3              |
|                                | Nombre moyen d'unités d'artisanat (entre 10 et 50 unités)                                       | 2              |
|                                | Peu d'unités artisanales (moins de 10 unités)                                                   | 1              |
|                                | Pas d'unité et de savoir-faire artisanaux                                                       | 0              |
| <b>Services</b>                | Diversité d'unités de services (50 et plus)                                                     | 3              |
|                                | Nombre moyen d'unités de services (10 – 50)                                                     | 2              |
|                                | Activités de services très modestes (moins de 10)                                               | 1              |
|                                | Pas d'unités                                                                                    | 0              |

Source : construction personnelle à l'aide des études réalisées par des Bureaux d'Etudes en faveur des Agences Urbaines de Ouarzazate, Taroudant et Meknès sur les CRE entre 2009 et 2013.

De tels projets d'équipements et d'infrastructures, en cours de réalisation ou prévus, sont susceptibles de générer des effets de grande importance sur l'aménagement du territoire provincial et le développement socio-économique et spatial des agglomérations.

**Tableau n°6 : Barème de notation des Centres Ruraux Emergents selon les projets d'investissement.**

| Paramètres                                     | Consistance                                                                                   | Note attribuée |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Atténuation de la pauvreté</b>              | Impact important sur l'amélioration des revenus des ménages / A                               | 3              |
|                                                | Impact moyen sur l'amélioration du revenu des ménages / B                                     | 2              |
|                                                | Peu d'impact sur le revenu des ménages / C                                                    | 1              |
| <b>Atténuation du chômage</b>                  | Création de l'emploi pour les femmes et les hommes / A                                        | 3              |
|                                                | Création de l'emploi pour les hommes / B                                                      | 2              |
|                                                | Création de peu d'emplois / C                                                                 | 1              |
| <b>Développement local</b>                     | Amélioration importante du niveau de l'éducation, santé et projets générateurs de revenus / A | 3              |
|                                                | Amélioration importante du niveau de l'éducation, santé et projets générateurs de revenus / B | 2              |
|                                                | Peu d'amélioration du niveau de l'éducation, santé et projets générateurs de revenus / C      | 1              |
| <b>Impact prévisionnel sur l'environnement</b> | Ressources naturelles protégées / A                                                           | 3              |
|                                                | Dégradation moyenne des ressources naturelles / B                                             | 2              |
|                                                | Dégradation excessive des ressources naturelles / C                                           | 1              |

Source : construction personnelle à l'aide des études réalisées par des Bureaux d'Etudes en faveur des Agences Urbaines de Ouarzazate, Taroudant et Meknès sur les CRE entre 2009 et 2013.

L'impact paraîtra essentiellement dans l'atténuation du chômage, de la pauvreté et la création de nouvelles opportunités d'emplois et de sources de revenus.

### 3.1.3- Critères spatiaux physiques

L'influence de l'espace comme étant une composante essentielle dans la formation de territoires attractifs et compétitifs est indéniable. Dans ce sens, la notion de proximité apparaît déterminante dans la restructuration de l'espace et l'émergence de nouveaux groupements territoriaux avec des fonctions de plus en plus complémentaires. Ce concept de proximité dépasse même le cadre géographique pour regrouper l'aspect relationnel. On s'intéresse dorénavant à la proximité géographique et relationnelle faisant référence, à la fois, aux avantages spatiaux dont peut bénéficier un territoire qui jouit d'une position stratégique près d'un projet ou d'une zone d'activités, ainsi qu'aux relations que pourrait entretenir ledit territoire avec des zones qui lui sont, géographiquement, plus ou moins éloignées, mais avec qui il développe une certaine complémentarité fonctionnelle.

Cette proximité est favorisée par l'existence d'une infrastructure routière performante et diversifiée qui permet l'ouverture des territoires communaux sur leur environnement immédiat et lointain.

**Tableau n°7: Barème de notation des Centres Ruraux Emergents selon les critères de proximité et d'accessibilité.**

|                      |                                            |   |
|----------------------|--------------------------------------------|---|
| <b>Proximité</b>     | Moins de 10 km                             | 3 |
|                      | Entre 10 et 30 km                          | 2 |
|                      | Plus de 30 km                              | 1 |
| <b>Accessibilité</b> | Route nationale + régionale ou provinciale | 3 |
|                      | Route nationale seule                      | 2 |
|                      | Route régionale ou provinciale             | 1 |

Source : construction personnelle à l'aide des études réalisées par des Bureaux d'Etudes en faveur des Agences Urbaines de Ouarzazate, Taroudant et Meknès sur les CRE entre 2009 et 2013.

Le poids de la géographie a toujours été important dans les choix d'implantation des activités économiques d'un territoire. Celle-ci détermine l'ampleur et l'importance de l'activité économique qui s'y développe. Elle permet, en effet, de comprendre les interactions à l'intérieur et entre les écosystèmes, entre les systèmes socio-économiques de terrain pour dégager la signification de l'espace en question. Elle permet d'informer sur les concepts concernant l'espace, idées-clefs spécifiques à une étude géographique qui aide à comprendre le monde : la localisation, la distribution, la distance, le mouvement, la région, l'échelle, l'association spatiale, l'interaction spatiale et le changement dans le temps. Les données géographiques d'un territoire informent sur ses atouts et les limites de son émergence.

**Tableau n°8 : Barème de notation selon les critères d'atouts géographiques.**

|                             |                                                                                                      |   |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| <b>Atouts géographiques</b> | Superficie du CRE                                                                                    |   |
|                             | Plus de 250 km <sup>2</sup>                                                                          | 3 |
|                             | Entre 100 et 200 km <sup>2</sup>                                                                     | 2 |
|                             | Moins de 100 km <sup>2</sup>                                                                         | 1 |
|                             | Topographie                                                                                          |   |
|                             | Plaines                                                                                              | 3 |
|                             | Montagne + plaines / montagnes + plateaux                                                            | 2 |
|                             | Montagnes                                                                                            | 1 |
|                             | Type de sol                                                                                          |   |
|                             | Prédominance de l'argile                                                                             | 3 |
|                             | Argile + limons/sables                                                                               | 2 |
|                             | Autres non fertiles                                                                                  | 1 |
|                             | Climat                                                                                               |   |
|                             | Ecart température annuel moins de 20°C / pluviométrie plus de 150 mm/an / pas de vents de sable      | 3 |
|                             | Pluviométrie entre 50 et 150 mm/an                                                                   | 2 |
|                             | Ecart température annuel plus de 40°C / pluviométrie moins de 50 mm/an / existence de vents de sable | 1 |

Source : construction personnelle à l'aide des études réalisées par des Bureaux d'Etudes en faveur des Agences Urbaines de Ouarzazate, Taroudant et Meknès sur les CRE entre 2009 et 2013.

Dans un avenir proche, les atouts environnementaux seront considérés comme des critères d'émergence de premier ordre. La vulnérabilité de l'écosystème des communes vis-à-vis des facteurs de la pollution anthropique (pollution, exploitation excessive et non raisonnable des ressources naturelles ...etc.) ou par des effets naturels (désertification, érosion éolienne, inondations, incendies...etc.) constitue un indicateur qui renseigne sur l'avantage environnemental dont jouit un territoire communal ainsi que sur l'émergence des centres et leur attractivité.

**Tableau n°9 : Barème de notation selon les critères d'atouts environnementaux.**

|                                    |                               |   |
|------------------------------------|-------------------------------|---|
| <b>Atouts<br/>environnementaux</b> | Atouts paysagers et naturels  |   |
|                                    | Palmeraies + Oueds + Forêts   | 3 |
|                                    | Palmeraies ou oueds ou Forêts | 2 |
|                                    | Existence de décharge         |   |
|                                    | Décharge contrôlée            | 3 |
|                                    | Décharge non contrôlée        | 1 |
|                                    | Pas de décharge               | 0 |

Source : construction personnelle à l'aide des études réalisées par des Bureaux d'Etudes en faveur des Agences Urbaines de Ouarzazate, Taroudant et Meknès sur les CRE entre 2009 et 2013.

Les qsours et kasbahs constituent des éléments d'une importante inestimable dans l'architecture de l'espace rural d'un certain nombre de territoires nationaux et plus spécifiquement dans les Province s du sud-est. Ils reflètent tout d'abord, une harmonie ingénieuse entre les hommes et leur milieu, une forme d'urbanité et d'urbanisme modelée avec la terre, une architecture adaptée au climat rude de ces territoires, basée sur l'utilisation des matériaux de construction locaux qui ont fait preuve de leur résistance thermique durant des siècles.

La présence de ces constructions à valeur architecturale historique (Kasbahs, qsours, Zaouïas) constitue des potentialités patrimoniales particulières à prendre en considération lors de la classification des territoires distingués par leurs monuments et sites historiques et culturels.

**Tableau n° 10: Barème de notation selon les critères de potentialités patrimoniales.**

|                              |                                                    |   |
|------------------------------|----------------------------------------------------|---|
| <b>Eléments patrimoniaux</b> | Qsours + Kasbahs et patrimoine historique + zaouïa | 3 |
|                              | Qsours + Kasbahs et patrimoine historique          | 2 |
|                              | Qsours ou Kasbahs et patrimoine historique         | 1 |
|                              | Pas de Qsours, pas de kasbahs et pas de zaouïas    | 0 |

Source : construction personnelle à l'aide des études réalisées par des Bureaux d'Etudes en faveur des Agences Urbaines de Ouarzazate, Taroudant et Meknès sur les CRE entre 2009 et 2013.

La dotation en documents d'urbanisme des centres et agglomérations du territoire objet d'étude justifie l'intérêt accordé aux zones en question en termes de gestion et de contrôle urbains. Un territoire doté d'un plan d'aménagement (PA) ou d'un plan de développement des agglomérations rurales (PDAR) est généralement mieux positionné qu'un autre non couvert. L'existence de ces documents signifie le développement et l'extension urbains du territoire sont bien orientés, qu'ils font preuve d'une certaine dynamique démographique, économique ou structurelle et qu'ils recèlent des ressources spécifiques qu'il faudrait protéger et valoriser.

### 3.2- Typologies et utilités des CRE

A partir de l'analyse des fonctions que l'on souhaite attribuer aux centres ruraux émergents, on constate que l'identification et le développement de ces fonctions doivent, impérativement, découler d'une vision territoriale, basée sur les rapports entretenus entre les principales entités socio-spatiales à l'échelle provinciale de Zagora.

Certes, cette question a été, amplement, approchée par les différents dispositifs d'aménagement du territoire, mais, vu des objectifs assignés à ces dispositifs ainsi que l'étendue de leurs zones d'investigations, la problématique des rapports entre entités socio-spatiales qui forment un espace donné a toujours été appréhendée à des échelles qui ne permettent pas la maîtrise du rôle des places centrales de la strate inférieure ; « Centres ruraux ». C'est la raison pour laquelle,

notre recherche doit être perçue comme la continuité des réflexions suscitées par les études d'aménagement du territoire, afin d'identifier les articulations possibles entre la concrétisation de leurs choix stratégiques et le développement des centres ruraux.

En somme, l'identification de ces centres ruraux émergents s'avère un exercice très complexe. Il requiert la combinaison de plusieurs facteurs. En fait, la définition des critères de sélection et d'attribution du qualificatif « émergent » à ces centres, dépend, essentiellement, de l'objectif que l'on vise quant à la place et au rôle de ces centres au sein de l'espace rural en question.

### 3.2.1- Les facteurs déterminants

Trois catégories de facteurs seront prises en considération pour identifier parmi les centres repérés ceux éligibles au statut de « centre rural émergent » :

-  Facteurs de cohérence « **facteurs exogènes** » avec les dispositions et les orientations majeures des différents dispositifs qui couvrent l'aire de l'étude. Cette première approche de la cohérence avec les dispositifs d'aménagement du territoire est incontournable en ce sens qu'elle permet d'identifier les centres ayant déjà été repérés comme espaces de développement et font l'objet d'une ou plusieurs actions d'accompagnement. En d'autres termes, ces centres constitueront dans un avenir proche des entités fonctionnelles dans le cadre d'une approche territoriale globale qui, souvent, dépasse l'aire de notre recherche. Ils doivent être considérés comme des résultats d'une tendance lourde de développement.
-  Facteurs d'organisation spatiale : il s'agit d'approcher le fonctionnement du milieu rural à travers l'analyse des rapports que tissent les populations rurales avec les centres ruraux émergents. Cette approche permettra de

dresser une carte des zones d'influence des centres ruraux et constituera un outil principal pour la définition des territoires pertinents au sein de l'espace rural de l'aire d'étude. Chaque zone d'influence peut couvrir une ou plusieurs communes qui, bien entendu, comptent un seuil de population dont les besoins de l'encadrement justifient le développement d'au moins un centre rural.

Certainement, après l'identification des territoires pertinents, plusieurs d'entre eux comprennent plus d'un centre rural. Pour choisir celui en mesure d'assurer le rôle de chef-lieu de territoire pertinent, nous procéderons à l'analyse d'autres facteurs liés au développement des centres concernés « facteurs endogènes ». Ceci n'exclura pas les autres centres. Il s'agit tout simplement d'une hiérarchisation des niveaux d'encadrement.

1. Facteurs de viabilité des centres ruraux « **facteurs endogènes** » : ce sont des facteurs qui révèlent la capacité de chaque centre à assumer le rôle des centres de services ruraux, et à disposer de conditions requises pour leur pérennisation :

- ✓ Le potentiel de développement qui sera appréhendé, à ce stade de l'étude, en termes d'opportunités de développement ;
- ✓ La dynamique urbaine (augmentation de la superficie bâtie) réalisée par le centre durant les dernières années ;
- ✓ La situation par rapport aux centres de services provinciaux ;
- ✓ Positionnement par rapport aux axes et infrastructures routiers ;

Cet ensemble de conditions, appuie l'affinement de l'identification des centres qui présentent des prémices de développement, qui ne sont retenues par aucun des dispositifs de planification stratégique.

L'ampleur des enjeux relatifs aux problématiques auxquelles s'attaquent ces dispositifs et les objectifs qui leur sont assignés, ne permettent pas la

territorialisation des réflexions au niveau de tous les centres ruraux. Généralement, les centres qui sont définis comme des espaces à fort potentiel de développement, l'ont été, selon une approche descendante, en réponse à des dysfonctionnements dans les rapports entretenus entre les principaux pôles de développement.

A travers l'analyse de ces indicateurs, et en corrélation avec les choix et les orientations majeures des différents dispositifs couvrant l'aire de l'étude, nous mettrons en exergue les principales caractéristiques et rôles des centres ruraux émergents afin de les hiérarchiser selon une analyse multicritère.

### **3.2.2- L'importance des CRE**

Le rôle des CRE est d'être des centres d'encadrement rural, des pôles de développement (tourisme, agriculture, commerce, agro-industrie, mines et services, ...), des pôles d'attraction de la population rurale et des lieux de transition des migrants vers les villes. De plus, les CRE doivent constituer des points de développement urbain, des espaces de synergie des actions des divers acteurs sur le plan local et permettre aux initiatives individuelles et collectives d'apparaître. Ils peuvent être des espaces tampons entre les villes et les campagnes, et par conséquent constituer des relais en vue de diminuer la pression démographique dont souffrent les villes en contribuant à la valorisation des ressources naturelles et humaines des espaces occupés et /ou impactés par ces centres.

Parmi d'autres finalités des CRE, nous citons l'amélioration du cadre de vie des populations de ces centres et des espaces avoisinants. Cela à travers l'adduction et la facilitation de l'accès des populations aux services et équipements publics de base, le renforcement et la diversification des activités qui règnent dans les espaces des centres en question. Aussi, les CRE s'avèrent-ils des mécanismes susceptibles d'accompagner et faciliter la politique de

décentralisation et de déconcentration, de rapprocher un mode de vie qui ressemble au mode de vie urbain de la population, de limiter l'exode rural, s'ouvrir aux investissements publics, intéresser les investissements privés et jouer un rôle primordial en termes de diminution des indicateurs et aspects de précarité sociale, surtout en termes de création des opportunités d'emplois émanant de quelques activités économiques que ces centres offrent aux populations locales et aux populations des zones avoisinantes. Tout cela est conçu dans une logique de renforcement de la solidarité sociale et spatiale qui permet une création équilibrée des villes sur le territoire national ou régional<sup>89</sup>.

Par ailleurs, les CRE peuvent être la source du développement des espaces ruraux et urbains à travers la qualification des territoires et la distribution équitable des biens émanant de la croissance économique sur le reste du territoire national à travers leur contribution au maintien, sur le plan quantitatif et qualitatif, de la croissance urbaine et promouvoir le développement rural. Il s'agit, alors, des points focaux du développement territorial à travers la création d'une complémentarité entre ces centres et leur environnement. La taille réduite de ces centres constitue un avantage pour le maintien de son évolution, au moment où les villes souffrent des problèmes difficiles à résoudre. Par conséquent, ces centres constituent un cadre de vie propre sur le plan environnemental de fait qu'ils permettent de combler les failles spatiales et sociales à travers le renforcement des articulations entre l'espace urbain et rural et la mise en place d'un développement territorial équitable. Cependant, l'optimisation des opportunités offertes à la gouvernance territoriale par ces centres est conditionnée par le respect des règles principales de gestion.

Alors, de l'analyse de cette description succincte des rôles et de l'importance des CRE, ressort un centre rural émergent qui est une entité

---

<sup>89</sup>- Forum régional de Chaouia Ouardigha sur la politique de la ville (le 21 février 2014)- Les Centres Emergents comme support au développement territorial (en arabe) – Rapport réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence Urbaine de Settat et l'INAU-Rabat. Consultable sur le site internet suivant : [http://geographie-general.blogspot.com/2014/02/blog-post\\_4100.html](http://geographie-general.blogspot.com/2014/02/blog-post_4100.html) - dernière consultation : le 22 Avril 2018.

territoriale jouissant d'un minimum de conditions lui permettant, via des actions « développementales » volontaristes, d'assumer le rôle d'encadrement des populations rurales, de leurs activités et de leur mode de vie. Il s'agit, donc, d'une entité fonctionnelle, en mesure d'offrir des services à l'échelle d'une ou plusieurs communes rurales et ce, en harmonie avec le schéma fonctionnel global d'un tel territoire qui puisse être l'objet d'identification des CRE.

L'étude géographique de cas de la Province de Zagora exige des outils de collecte de données à la fois quantitatives et qualitatives.

### **3.3- Les techniques d'investigation : déploiement relatif à la problématique des CRE.**

Dans une tentative de bien réussir notre recherche et recueillir plus de données, nous avons opté pour deux démarches :

La première consiste en l'exploitation des données disponibles dans des études, des documents administratifs et des statistiques officielles.

La deuxième fait appel aux enquêtes de terrain à travers des questionnaires adressés aux populations et des entretiens semi-directifs effectués avec les acteurs locaux du territoire.

#### **3.3.1- L'exploitation des documents existants.**

Il s'agit de la collecte, de la relecture et de l'analyse des données, des rapports administratifs et des documents d'urbanismes suivants :

- Les documents officiels du Haut-commissariat au Plan (le Maroc en chiffres 2016) ;
- Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1982, 1994, 2004 et 2014 ;
- Le Maroc des régions, 2005.
- La monographie de la Province de Zagora 2012.
- Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de Drâa- 2010.
- Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).

- Les PDAR, PDES, cartes et plans de certaines agglomérations rurales de la Province (PDAR Tazarine, PDES d'Aït Ouallal et Tafetchna, cartes Aït Ouallal, Tafetchna, Taghbalte et Tinzouline...).
- Les monographies et les (PCD) (Plans Communaux de Développement, mandat 2009-2015) de 23 communes de Zagora.
- Les PAC (Plans d'Actions Communaux, mandat 2015-2021) des communes suivantes : Tamgroute, Afla N Dera, N'kob et Tazarine.
- Le Plan du développement de la Province de Zagora – adopté et validé au cours de la session tenue par le conseil provincial le 13 Juin 2017- (En arabe).
- Les sites web officiels, notamment celui du Haut-commissariat au Plan, du ministère de l'équipement et du transport, le site de l'Agence Urbaine de Ouarzazate-Zagora-Tinghir, le site de l'Office National d'Eau et d'Electricité...

### **3.3.2- Les enquêtes de terrain**

En plus de la revue de littérature et de l'analyse documentaire, l'enquête de terrain (quantitatif) détient une importance particulière. Ainsi, un questionnaire conçu spécialement pour ce travail, traduit en arabe, expliqué et administré à la population échantillon lors des visites de terrain. Ce questionnaire porte sur les détails qui touchent l'ensemble des volets pouvant servir au ressort des critères d'identification et de hiérarchisation des centres ruraux étudiés.

Par ailleurs, des visites aléatoires des sites ont été organisées à partir des photos aériennes et cartes topographiques.

### **3.3.3- Enquêtes-ménages**

Dans l'objectif d'économiser les moyens financiers dont nous disposons, très limités par rapport à l'immensité du terrain d'étude et pour respecter le temps imparti à l'élaboration de ce projet de thèse, nous allons procéder, d'abord, à la

sélection d'un nombre de centres parmi les 11 centres jugés émergents. Cela est fondé sur des critères que nous jugeons pertinents. Au niveau des centres sélectionnés un quota aléatoire de 10% de la totalité des ménages a été tiré. La réalisation de l'enquête a été effectuée sur la base d'une démarche statistique à partir des blocs d'habitat (îlots).

✓ **Trois CRE ciblés par l'enquête-ménages :**

La nature des informations que nous voulons collecter par le questionnaire adressé aux ménages, qui revêt un caractère socio-spatial et socio-économique, nous renvoie vers des critères intégrant le spatial et l'économique. Pour ce faire, il s'avère nécessaire de respecter deux critères pour le choix des CRE : la proximité et l'éloignement de l'un des deux villes de la Province (Zagora et Agdez), et la vocation du centre.

A travers l'état des lieux et le Diagnostic Territorial stratégique, avec le respect des critères cités ci-dessus, les trois CRE (voir la carte n°4) suivants ont été l'objet de l'enquête-ménage :

- Le centre N'kob : commune rurale de N'kob
- Le centre de Taghrout : commune rurale Afla N'dra
- Centre Tamgroute et ses environs : commune Rurale de Tamgroute.

Les trois CRE objet de l'enquête-ménages abritent une population de 15547 habitants appartenant à 1922 ménages selon le RGPH de 2014 (voir le tableau n°11 ci-dessous). Ainsi, le quota des ménages fixé à 10% de la population mère se compose donc de 193 ménages.

Dans le but de nous faciliter la tâche d'établissement de cette enquête-ménages, nous avons recruté trois enquêteurs spécialistes. Ils sont sélectionnés à cet effet, compte tenu, de leurs profils répondant au contexte social des territoires

en question et formés théoriquement et pratiquement pour ce genre d'enquête du diagnostic du territoire.

**Tableau n° 11 : Définition de l'échantillon des ménages enquêtés.**

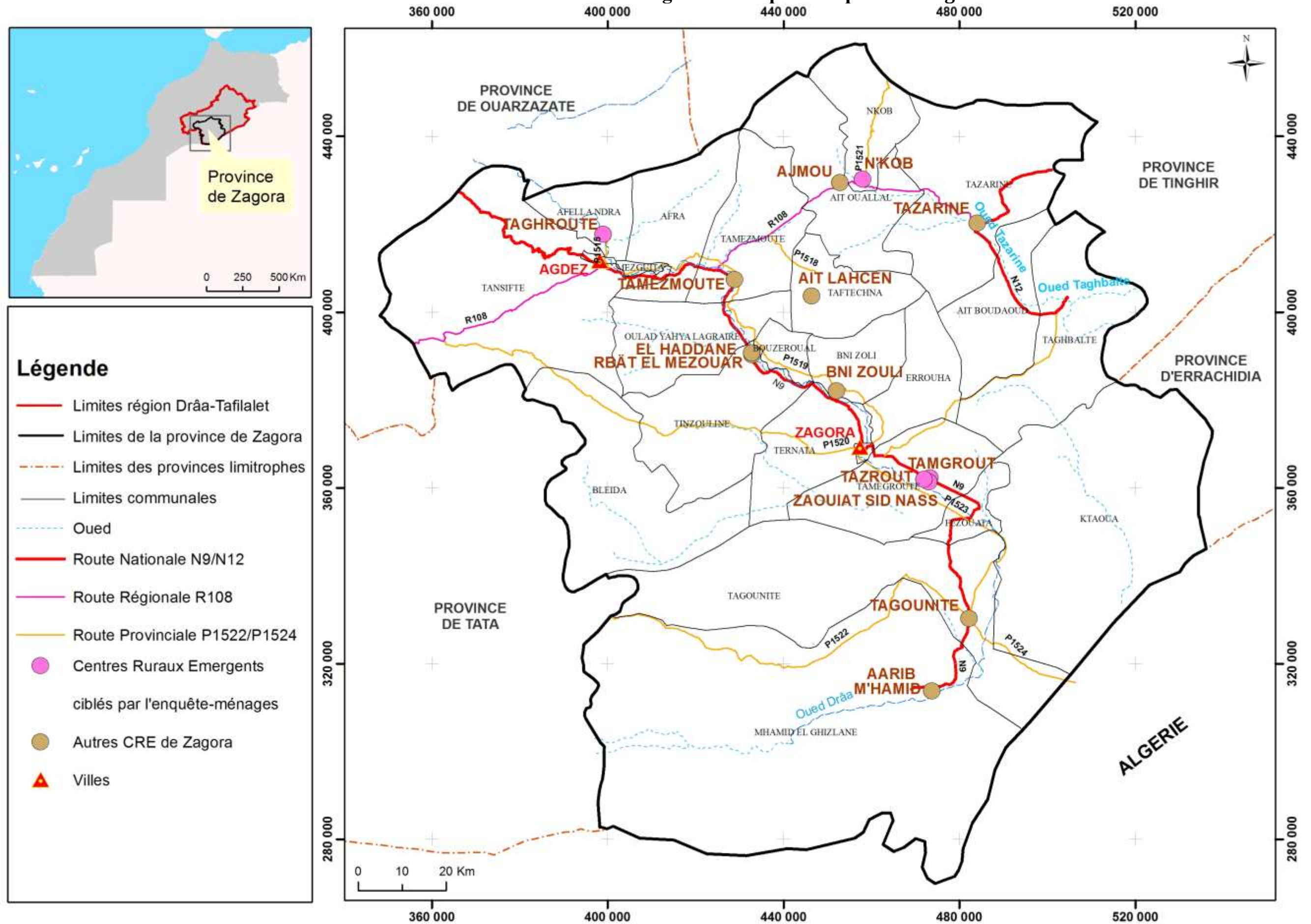
| Unité spatiale | Population 2014 | Nombre de ménages 2014 | Quotas des ménages à l'intérieur de l'échantillon (Nombre de ménages enquêtés) |
|----------------|-----------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| N'kob          | 8200            | 1150                   | 115                                                                            |
| Tamgroute      | 6725            | 724                    | 73                                                                             |
| Taghrout       | 622             | 48                     | 5                                                                              |
| <b>Total</b>   | 15547           | 1922                   | 193                                                                            |

Source : RGPH-2014 et enquête de terrain.

Au terme de ces investigations, il a été procédé au dépouillement de la base de données recueillies à l'aide du logiciel « SPSS » et ensuite l'analyse. Cette opération a été réalisée grâce au procédé de la saisie des données tirées des enquêtes, qui ont été reportées sur des tableaux Excel.

Ainsi, une base de données a été constituée pour chacun des CRE considérés. Les valeurs extrêmes ont été éliminées de manière à garantir la crédibilité et la fiabilité des informations. Les questionnaires ont été conçus de sorte que l'on puisse comparer diverses approches.

Carte n°4: Les Centres Ruraux Emergents ciblés par l'enquête-ménages.



Source : Fond du Maroc- - Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz - juin 2017

## **Conclusion :**

En conclusion de ce premier chapitre, nous constatons que la problématique en question concerne des espaces qu'on peut appeler « intermédiaires » entre deux milieux différents : rural et urbain. Cette étude s'inscrit dans une logique de la recherche de l'articulation, de la restructuration et du développement territorial. Ces nouvelles démarches qui visent le passage d'une logique de production (centralisation) à une logique de construction (décentralisation et démocratie participative) dans la gestion des affaires publiques territoriales, restent, encore, au début de leur mise en application.

Par ailleurs, l'absence des critères précis et adoptés en unanimité universellement, pour distinguer la limite entre les milieux : rural et urbain nous a mis devant un défi majeur quant à la définition des CRE. Bien que la deuxième section du présent chapitre propose une définition, certes elle reste d'ordre général et ne permet pas la résolution définitive du problème de la distinction des CRE comme des espaces intermédiaires entre la ville et la campagne. Par conséquent, les critères et la démarche de l'identification déployée ne seront que des balises d'un long chemin à tracer pour l'étude de cette problématique et ces objets. La mise en application de la démarche méthodologique, présentée dans ce premier chapitre de notre thèse, annonce la pertinence de l'élaboration d'un diagnostic territorial susceptible de dégager les caractéristiques et les enjeux de développement de notre zone d'étude tout en situant les CRE dans le territoire de la Province de Zagora.

## **Chapitre II : Les CRE de Zagora, diagnostic et enjeux du développement territorial**

### ***Introduction :***

L'identification et l'étude des CRE ne sont envisageables qu'à partir de la connaissance de leur territoire. De ce fait, le présent chapitre est consacré au diagnostic territorial des CRE dans ses dimensions physiques et humaines.

Il est évident qu'il s'agit d'un diagnostic territorial des Centres Ruraux Emergents (CRE), mais, nous visons, également dans cette étude, l'identification des principales mutations ayant touché le territoire en question, particulièrement, celles qui semblent être liées, d'une manière ou d'une autre, au processus du développement territorial de la Province.

### **1- Le cadre physique et la rareté des ressources naturelles**

La présente section traitera les caractéristiques de ce milieu oasien du Sud-Est marocain tout en passant en revue les principales ressources territoriales et quelques manifestations produites par les interactions entre l'homme et son territoire.

#### **1-1. Aridité du climat de Zagora : une donnée structurelle**

Le climat de la zone, espace de notre travail, s'inscrit dans l'étage bioclimatique présaharien qui se caractérise par des précipitations insuffisantes, des températures moyennes importantes et une évaporation intense, renforcée par des vents souvent violents.

Les précipitations enregistrées au niveau des stations météorologiques de la Province de Zagora montrent des irrégularités annuelles importantes qui vont du nord au sud et d'ouest à l'est.

Quant à la station d'Ouarzazate dont les relevés sont réguliers depuis trente ans et les trois autres postes situés dans la vallée du Drâa, ils montrent la

diminution du facteur pluviométrique de l'amont vers l'aval en fonction de l'altitude et de la latitude :

- Ouarzazate : 1 135 m -104.2 mm.
- Agdz : 1 100 m - 108 mm.
- Zagora : 700 m -78.7 mm.
- Tagounite : 600 m - 54 mm de pluie.

Le régime annuel des pluies est caractérisé par deux saisons d'automne et de printemps relativement humides et séparées par un hiver moins humide et un été très sec. Mais les saisons sont de durée inégale : L'automne et l'été durent de 4 à 5 mois, le printemps et l'hiver ne dépassent pas 2 à 3 mois (voir tableau n° 12 ci-dessous). En général, les pluies les plus fortes se produisent en automne et leur fréquence annuelle moyenne est de 7 jours avec un volume moyen de 100mm/an<sup>90</sup>. Leur fréquence annuelle varie entre un et vingt-cinq jours au mois de septembre. Le nombre de jours de pluie est donc restreint, il traduit l'intensité relative des précipitations dont les deux tiers sont supérieurs à 5 mm.

**Tableau n°12 : Précipitations moyennes mensuelles dans le Drâa Moyen.**

| Station        | Ouarzazate   | Agdz       | Zagora      | Tagounite |
|----------------|--------------|------------|-------------|-----------|
| Période        | 1974-2009    | 1965-2004  | 1931-2009   | 1965-2004 |
| Septembre      | 10,3         | 19         | 8,2         | 7         |
| Octobre        | 16,6         | 16         | 13,1        | 6         |
| Novembre       | 9,3          | 17         | 13,5        | 13        |
| Décembre       | 11,4         | 11         | 11,9        | 8         |
| Janvier        | 8,8          | 9          | 7,0         | 4         |
| Février        | 12,2         | 4          | 6,6         | 2         |
| Mars           | 11,0         | 8          | 4,2         | 5         |
| Avril          | 5,7          | 8          | 5,5         | 3         |
| Mai            | 4,7          | 5          | 2,9         | 2         |
| Juin           | 10,0         | 4          | 1,2         | 2         |
| Juillet        | 2,5          | 1          | 0,8         | 0         |
| Aout           | 6,6          | 6          | 3,7         | 2         |
| <b>Moyenne</b> | <b>104.2</b> | <b>108</b> | <b>78.7</b> | <b>54</b> |

Source : Royaume du Maroc- Agence du Bassin Hydraulique du Souss Massa– Agadir-(ABHSM) (2010) - étude d'évaluation des ressources en eau souterraines dans les bassins de Drâa et Guelmim- p14.

Le régime interannuel est peu connu par suite d'un nombre trop restreint de

<sup>90</sup>- Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de la Vallée du Drâa- Horizon 2030- P11.

données d'observations. Aucune loi de périodicité ne semble régir actuellement les précipitations dont l'irrégularité caractérise le climat présaharien<sup>91</sup>. Le cas de l'année 2018 est illustratif du fait que la Province de Zagora, à l'instar des autres Provinces du Maroc, a connu des chutes de pluie importantes. De plus, il a neigé exceptionnellement dans cette région pendant deux jours, ce qui a produit un certain paysage qui nous rappelle celui de l'année 1968<sup>92</sup> (voir planche photos n°1).

**Planche photos n°1 : Quelques paysages des Oasis de Zagora lors des chutes de neige entre 29 Janvier et 01 Février 2018.**



Source : <http://m.ahdath.info/359526> - dernière consultation : 09 Mars 2018.

Quant au sous-bassin de Tazarine-Taghbalte, qui fait partie du Bassin

<sup>91</sup>- Royaume du Maroc- Agence du Bassin Hydraulique du Souss Massa– Agadir-(ABHSMA) (2010)- étude d'évaluation des ressources en eau souterraines dans les bassins de Drâa et guelmim- p14.

<sup>92</sup>- Selon les déclarations de certaines personnes âgées (entre 70ans -55ans) de la palmeraie de Tinzouline.

Maider, il se caractérise par deux périodes pluvieuses : la première a lieu entre septembre et novembre, avec un pic en octobre, et la deuxième entre janvier et mars avec un pic en février. La saison d'avril-mai-juin par contre est moins prononcée. La quantité moyenne de pluie dans le bassin de Maider est d'environ 104 mm. Elle dépasse 120 mm sur les reliefs du Nord de ce bassin et diminue au niveau des premières plaines de piémont au niveau de N'kob et d'Alnif (aval), soit 100mm pour atteindre 50 mm au début de la plaine en aval à partir d'Ait sâadane, mais le nombre d'années successives de sécheresse peut atteindre 10 ans dans le bassin en question<sup>93</sup>.

Par ailleurs, les données météorologiques de deux stations d'Alnif et de Tazarine affichent une moyenne de 104,32 mm pour la période 1957-2009<sup>94</sup>. La répartition mensuelle des pluies est consignée dans le tableau n° 13 ci-après.

**Tableau n°13 : Pluviométries moyennes mensuelles interannuelles dans le bassin du Maider.**

| Mois    | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc.  | Jan.  | Fév.  | Mars | Avril | Mai  | Juin | Juil. | Aout | Total  |
|---------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|------|------|-------|------|--------|
| Moyenne | 8,56  | 14,23 | 12,30 | 10,22 | 12,25 | 11,17 | 8,96 | 11,78 | 6,45 | 3,92 | 1,53  | 2,94 | 104,32 |

Source : MAHBOUB Abderrahman (2014). Op.cit. P9.

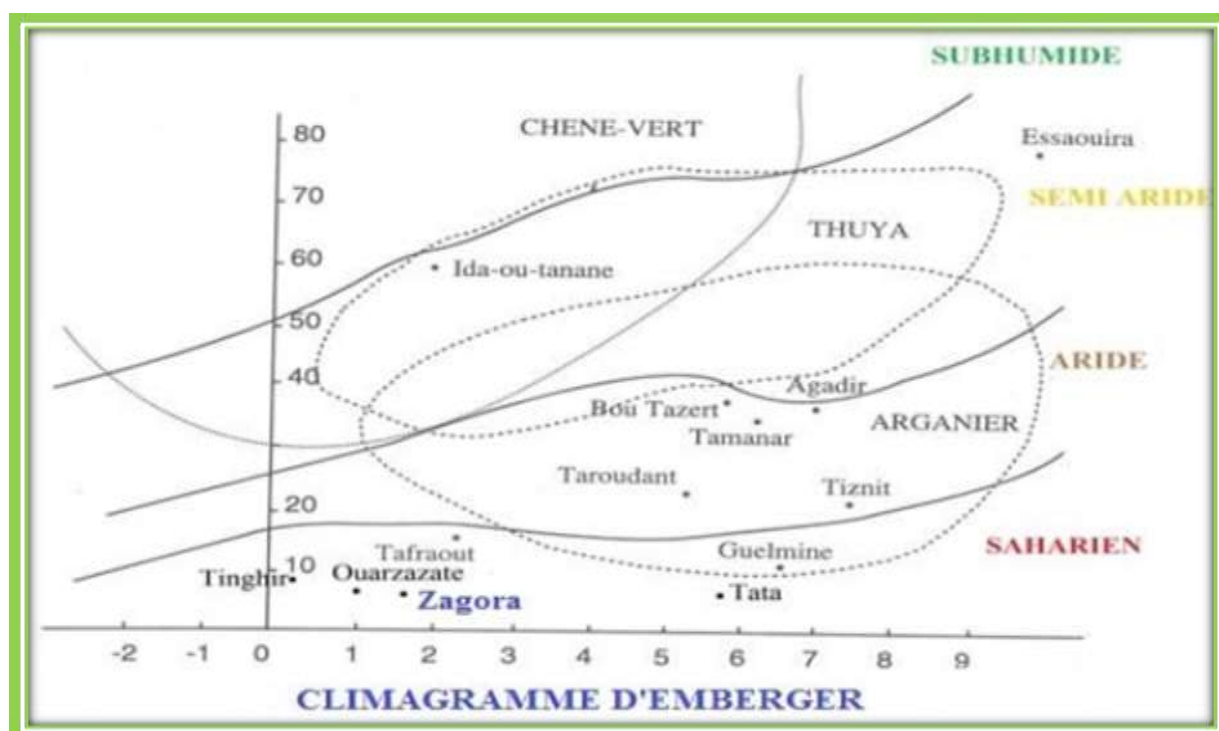
La température atteint des degrés très élevés ; les vents sont chauds, violents et secs, ce qui engendre une très forte évapotranspiration (de 2900 mm/an en moyenne), largement supérieure au total des précipitations, occasionnant un déficit hydrique permanent. La classification des données de la station météorologique de Zagora, dans le diagramme pluviothermique d'Emberger, est représentée dans la figure ci-après (voir figure n° 2).

<sup>93</sup>- MAHBOUB Abderrahman (2014), Contribution à l'étude hydrologique, hydrogéologique et de gestion des ressources en eau des bassins sud-Atlasiques : Cas du Bassin du Maider (sud-est du Maroc) thèse pour l'obtention de grade docteur en géologie- spécialité ; hydrologie, hydrogéologie-université Moulay Ismail- Faculté des sciences Meknès- (non publiée) P 10.

<sup>94</sup>- MAHBOUB Abderrahman (2014). Op.cit. P9.

En ce qui concerne les vents, la zone est connue par deux types de vents : un vent desséchant venant de l'est (Chergui) qui souffle fréquemment dans la région et un autre froid relativement humide (Saheli) qui souffle de l'ouest. Ces vents engendrent une érosion éolienne qui se manifeste dans la région par la remise en suspension des sables, remettant en mouvement certaines zones stabilisées, et créant ainsi des zones de déficit ou d'excès.

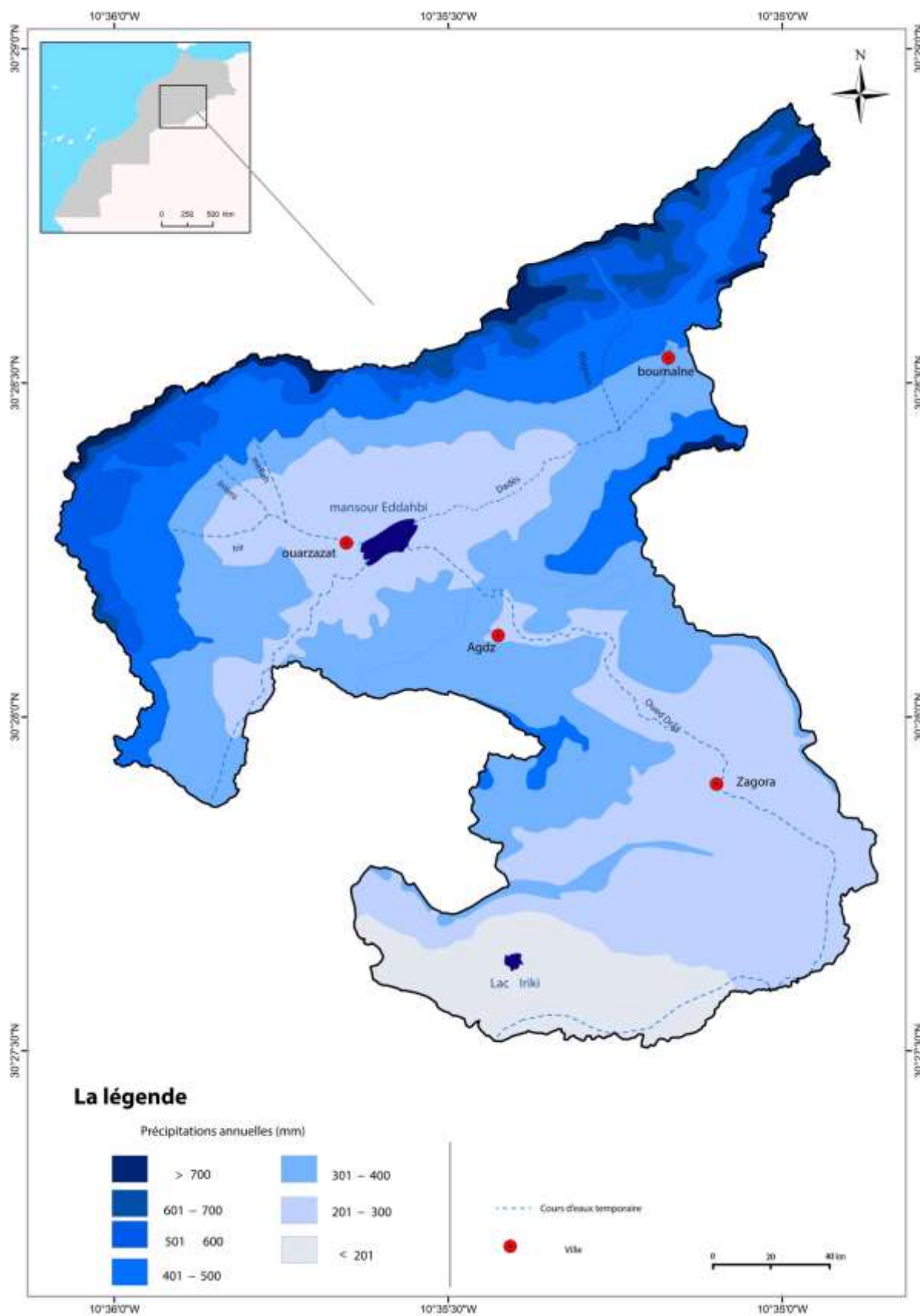
**Figure n° 2 : Situation de la zone d'étude dans le Climagramme d'Emberger.**



Source : Haut-commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la Désertification-Coopération Allemagne (GIZ)- (2015)  
Cartographie des zones soumises et vulnérables au phénomène de l'ensablement au niveau de la région du souss –Massa Drâa -  
Première et deuxième phase-P 24.

Certes, ces vents/tempêtes de sables ont un impact négatif sur les activités humaines en envahissant des terres agricoles, des routes et des habitats et obligent les populations locales à adopter des moyens efficaces qui peuvent diminuer les effets néfastes de l'ensablement à travers la constitution de petites barrières à base des troncs des arbres comme le Tamarix aphylla et palmiers des palmiers et/ou des murailles en pisé (Voir planche photos n°2).

## Carte n°05 : Des isohyètes de la zone d'étude.



Source : Royaume du Maroc- Agence du Bassin Hydraulique du Souss Massa– Agadir-(ABHSMA) (2010) -Op.cit.  
Établie suivant les données pluviométriques- Impetus-ABHSM (1984-2004).

## Planche photos n° 2: Quelques exemples des actions visant la lutte contre l'ensablement dans les oasis de Zagora.



Source : clichés personnels Juin 2013+Haut-commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la Désertification-Coopération Allemagne (GIZ)- (2015) Op. Cit.P74.

« Le domaine forestier s'étend sur 111179 ha, il correspond à des formations végétales très ouvertes et fortement mutilées suite à la surexploitation à laquelle elles sont soumises par les populations riveraines et leurs troupeaux.

Les espèces arborées rencontrées sont :

- ✚ Acacia raddiana : 90194 ha ;
- ✚ Tamarix aphylla : 20985 ha ;
- ✚ Total : 111179 hectares dont 64000 hectares sous forme de Forêts non délimitées <sup>95</sup>».

La végétation de notre zone d'étude, alors, est très riche et soumise aux conditions climatiques de ce milieu présaharien. Mais, elle est très rattachée aux activités humaines et à l'abondance des ressources en eau. Les deux sections qui suivent présentent l'état des lieux des oasis de Zagora par rapport aux ressources en eau et aux principales manifestations liées aux interactions entre les populations locales et leur milieu de vie.

<sup>95</sup>- Monographie de la Province de Zagora- Année 2012- PP 17 et 18.

### 1.3- L'eau, source de vie en péril

La Province de Zagora est considérée parmi les régions du Maroc menacées par le stress hydrique. Les éléments de l'état des lieux quant à cette ressource rare se présentent dans ce qui suit :

#### 1.3.1-La sécheresse climatique et l'irrégularité du drainage superficiel

Les deux périodes de 1931-1964 et de 1980 et 2005 enregistraient des moyennes des précipitations estimées, respectivement, à 69mm/an et 56,71mm/an, soit un recul de 12,29 mm.

Mais, il est à signaler que 74%<sup>96</sup> des ressources hydriques du sud oasien marocain sont concentrées au niveau du bassin du Drâa. Elles sont de l'ordre de 844 Millions de m<sup>3</sup>par an<sup>97</sup>.

En ce qui concerne, les origines des ressources hydriques, le Drâa se base, principalement, sur les apports superficiels de l'oued Drâa dus à la fonte des neiges des sommets du haut atlas central et des apports des eaux des affluents qui le rejoignent tout au long de son trajet, alors que le sous-bassin de Tazarine-Taghbalte compte essentiellement sur les eaux souterraines et partiellement sur les eaux des pluies parfois torrentielles.

Le long de son parcours, qui s'étend sur une longueur de 1200km<sup>98</sup>, l'oued Drâa moyen traverse la chaîne de l'Anti-Atlas en creusant des cuvettes où il dépose des sédiments. En effet, six nappes phréatiques sont formées dans ces cuvettes en constituant des « plates-formes » sur lesquelles reposent les six oasis/palmeraies formant la vallée du Drâa moyen (voir la carte n°5 ci-après). Ces nappes se caractérisent par des réserves avec un régime irrégulier, dépendant de celui de l'oued principal source de leur alimentation.

Les apports de l'oued Drâa enregistrent une variation entre les valeurs extrêmes de 90 à 1400Mm<sup>3</sup> pendant le 20ème siècle et montrent des périodes marquées par des déficits hydriques très importants. Ainsi, la fréquentation des périodes de grandes sécheresses devient une situation récurrente : 1945-1947, 1955-1957, 1973-1976, 1981-1987, 1993-1995, 2000-2003<sup>99</sup>.

En ce qui concerne le sous-bassin de Tazarine-Taghbalte (voir la carte n°6), plusieurs assifs (affluents), venant du versant sud-est de jbal et des

<sup>96</sup>- Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de la vallée du Drâa- horizon 2030- P11.

<sup>97</sup>- SDAU de la vallée du Drâa - op. Cit. P11.

<sup>98</sup>- BAHANI Abdelkadir et al, (2014), Migrations internationales et développement- cas de la Province de Zagora/Maroc- Kawtar Print-Rabat - p 31.

<sup>99</sup>- BAHANI Abdelkadir et al, (2014)-op.cit. p 32.

montagnes de l'Anti-Atlas oriental forment le réseau hydrographique de cette partie du bassin de Maider. Il s'agit, principalement, des oueds de N'kob, de Tazarine, d'Ait Ouaziz et de Taghbalte. Ces derniers s'enchainent pour se jeter dans un lac (daya) appelé Maider.

Cependant, les eaux superficielles ne suffisent pas aux besoins des cultures, surtout pendant les saisons de faibles précipitations et des périodes de sécheresse.

### **1.3.2- Les eaux souterraines et le risque d'épuisement par les pompages**

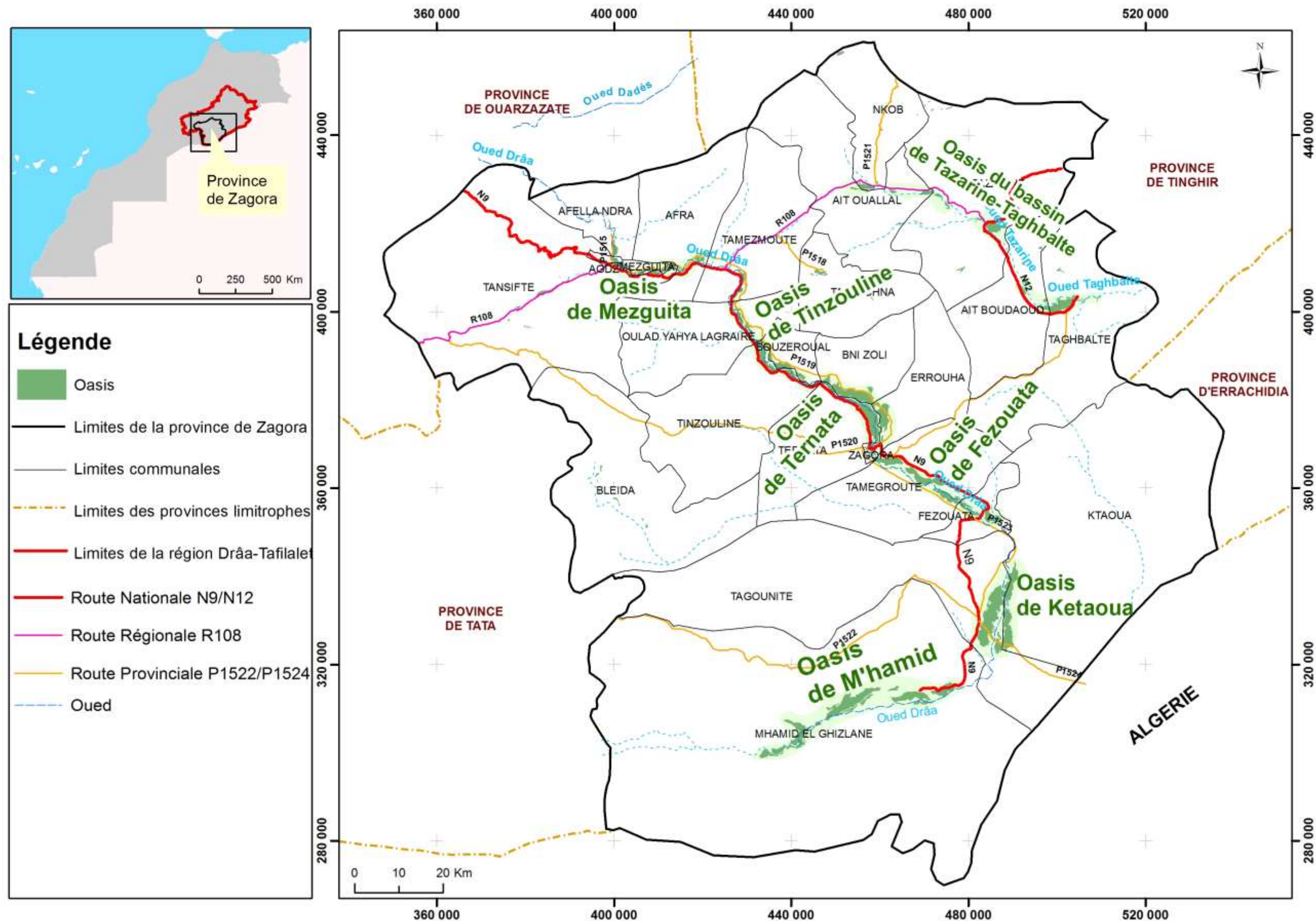
Le bassin du Drâa Moyen compte six nappes phréatiques (voir carte n°7-p 85). Cependant, le sous-bassin de Tazarine-Taghbalte reste moins étudié du point de vue hydrogéologique. La seule tentative disponible (à notre connaissance) est celle de l'hydrologue Abderrahman MAHBOUB<sup>100</sup>. Ce dernier conclut son étude en précisant que « les aquifères paléozoïques et quaternaires du Maider sont répartis selon quatre sous-bassins dont le sous-bassin de l'oued Taghbalte qui fait partie de notre zone d'étude. A ces sous-bassins, s'ajoutent les aquifères du couloir Alnif-N'kob et les aquifères de la cuvette Tazarine-Taghbalte. Quant au fonctionnement hydrogéologique probable du bassin Maider, il pourrait se résumer dans ce qui suit :

Les terrains du cambrien jouent géologiquement un rôle hydraulique d'aire de recherche pour les terrains ordoviciens qui la surmontent. Il s'agit même d'une allure typique de bassin hydrogéologique avec le mont Saghro comme aire de recharge. Les infiltrations à travers les monts du Saghro pourront s'acheminer en direction de la cuvette de Tazarine-N'kob, en contribuant à la recharge des terrains paléozoïques qui s'y apprêtent.

---

<sup>100</sup> - MAHBOUB Abderrahman (2014), Contribution à l'étude hydrologique, hydrogéologique et de gestion des ressources en eau des bassins sud-Atlasiques : Cas du Bassin du Maider (sud-est du Maroc)- Thèse pour l'obtention de grade docteur en géologie- spécialité ; hydrologie, hydrogéologie-université Moulay Ismail- Faculté des sciences Meknès- (non publiée).

Carte n°6: Les oasis de la Province de Zagora.



Pour les nappes phréatiques, leur recharge s'effectue par des alimentations combinées des « underflows » des cours d'eau principaux des sous-bassins et de la drainance ascendante des aquifères profonds. La zone de recharge de ce système est constituée par l'alignement Saghro-Ougnate au NW et au NE qui plonge en direction du SE, vers la daya du Maider.

La salinité des eaux souterraines est hétérogène, ce qui pourrait s'expliquer par une variation lithologique, mais aussi le rôle des failles qui pourrait mettre en communication des eaux de composition différente. Le faciès chimique des eaux du bassin Maider révèle la dominance du faciès bicarbonate calcique, néanmoins, d'autres faciès y existent où les teneurs en chlorures dominant, celles des sulfates (cas des forages Tamgroute, Tiguirna, Tissemoumine, Amejrane et N'kob), le magnésium peut prendre aussi de l'ampleur au profit du sodium ; ce faciès caractérise les eaux de Tanoumirte, et enfin une dominance du sodium sur le magnésium et le calcium s'observe au niveau des eaux du Mcissi et Toughza <sup>101</sup>».

Par ailleurs, l'exploitation intensifiée des eaux souterraines s'observe, particulièrement, dans le bassin de Tazarine-Taghbalte ainsi que de l'amont vers l'aval du Drâa, en plus du recul du niveau piézométrique, de l'exploitation intensifiée des eaux souterraines avec des motopompes. En l'absence des chiffres précisant le nombre de puits équipés, nous tenons à préciser que les données de l'enquête de terrain<sup>102</sup> révèlent que 70% des agriculteurs des oasis de Zagora abritent un puits bien équipé par une motopompe, tandis que 35% des enquêtés possèdent plus d'un puits équipé en motopompes.

De plus, une étude réalisée pour l'ABHSMA en 2010 a recensé dans le bassin du Drâa moyen un nombre de 1501<sup>103</sup> points d'eau.

Par conséquent, cette pression pratiquée sur les nappes phréatiques (voir planche photos n°3 ; page 86.) provoque leur épuisement et engendre la concentration de sels sur les sols à cause de la quantité de sodium dans ces eaux, elle entraîne aussi la dégradation des sols qui s'aggrave en raison de l'accentuation des phénomènes d'évaporation et d'évapotranspiration. Lors des années de sécheresse on assiste à l'assèchement des puits et au tarissement des Khettaras notamment dans la région de Tazarine.

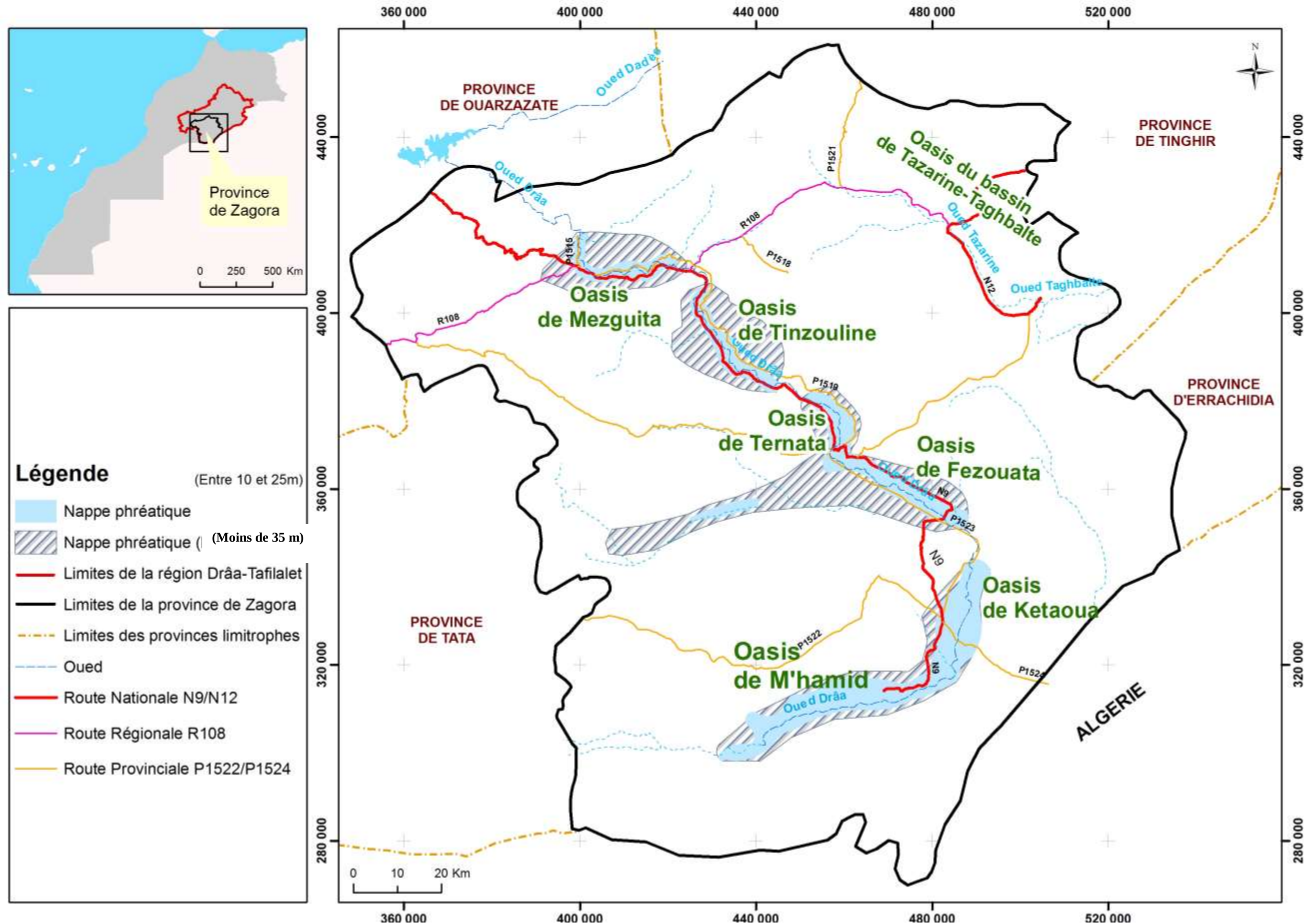
---

<sup>101</sup>- MAHBOUB Abderrahman (2014), Op.cit. P198.

<sup>102</sup>- EL-ARABY Abdelaaziz - enquête de terrain auprès d'un échantillon des agricultures des oasis de Zagora – Avril-Mai 2015.

<sup>103</sup>- Royaume du Maroc- Agence du Bassin Hydraulique du Souss Massa– Agadir-(ABHSMA) (2010)- étude d'évaluation des ressources en eau souterraines dans les bassins de Drâa et guelmim- pp 31-108.

Carte n°7: Les nappes phréatiques dans les oasis de Zagora.



Source (avant modifications) : Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa Drâa + Enquête de terrain réalisée par EL-ARABY Abdelaaziz -Avril 2016.

### Planche photos n°3: Irrigation des champs à partir de la nappe phréatique dans la plaine de Feija.



Source : Agence du Bassin Hydraulique du Souss Massa– Agadir-(ABHSMA) (2010) -Op.Cit. P27.

La section ci-dessus, alors, révèle certaine vulnérabilité quant au milieu naturel de Zagora. La rudesse du climat provoque la récurrence des années de sécheresse tout en faisant de la rareté des ressources en eau et de la dégradation du couvert végétal une réalité vérifiée. Ces défis naturels ont une influence directe sur l'histoire de l'homme dans son territoire. En effet, le caractère spécifique de ces oasis oblige ces habitants à s'inscrire dans un processus d'interactions avec leur milieu naturel. La section qui suit, donc, traite ces interactions dans leurs dimensions socio-démographiques et socio-économiques.

## 2- Le cadre anthropique et la fragilité des tissus socio-démographiques et socio-économiques de Zagora

Cette section a pour but de faire connaître les principales caractéristiques de la Province de Zagora par rapport à l'évolution démographique, aux potentialités socio-économiques et aux aspects des mutations sociales.

### 2.1- Peuplement enraciné et persistance de l'exode rurale

« L'histoire de la région remonte aux temps immémoriaux, comme en témoignent les gravures rupestres à Fom Chena et à Tazarine et la nécropole géante de Fom Larjam à Ighir N'tidri à M'hamid El Ghizlane. Au début du 14<sup>ème</sup> siècle, les Chorfas Saâdiens, venus du Moyen Orient se sont installés à Tagmadart. Au 16<sup>ème</sup> siècle, ils partirent à la conquête du Souss et du Nord du

Maroc, avant de réaliser celle du pays du Soudan occidental par la célèbre route de Tombouctou. Cette grande expédition a assuré la prospérité commerciale et culturelle du Maroc. Sous le règne de la Dynastie Alaouite, la région s'est vue accorder un intérêt particulier depuis sa libération par le grand Sultan My Mohamed Ben Chérif au 17<sup>ème</sup> siècle et plus particulièrement sous le règne du grand et célèbre My Ismail. Son fils Cherif Ben Ismail se rendit à Aghlan de Beni Zoli, où il installa le siège de son autorité (wilaya de Drâa Sijilmassa), le Roi vaillant s'appuyait également sur la Zaouïa Naciria pour la diffusion du savoir dans les pays africains limitrophes. Cette Zaouïa est dotée d'une riche bibliothèque qui recèle de précieux manuscrits de théologie, d'histoire, de médecine (le plus ancien manuscrit date du 13<sup>ème</sup> siècle). Après la mort de My Ismail en 1727, la région a connu des périodes d'instabilité mais restait toujours fidèle au Trône Alaouite. Au 20<sup>ème</sup> siècle, après une phase de colonialisme, la région a renoué avec le développement qui engage tous les secteurs grâce à la politique sage menée par Feu Sa Majesté Hassan II que Dieu l'ait en Sa Sainte miséricorde et poursuivie par S.M le Roi Mohamed VI, que Dieu le glorifie <sup>104</sup>».

Aujourd'hui, la population de la Province de Zagora s'élève, d'après le recensement de 2014, à 307306 habitants dont 256558 personnes en milieu rural. Le taux d'urbanisation et la densité de la population sont respectivement de 15,10 % et 12 Hab/Km<sup>2</sup>. La population est très jeune, En effet, 91,4% des habitants de la Province ont moins de 59 ans et 31,2% sont en âge préscolaire et scolaire (5 à 14 ans).

Le tableau n°17 révèle les données relatives à l'évolution démographique de la Province et les communes de Zagora. Effectivement, les deux périodes intercensaires de 1994-2004 et 2004-2014 affichent respectivement des TAMA de l'ordre de 1,1 et de 0,8. Cette évolution, légèrement importante, de la population de la Province de Zagora cache des différences entre les communes. Par ailleurs, si ces différences sont très remarquables entre le milieu rural et urbain en enregistrant, à titre indicatif, un TAMA très important qui est de l'ordre de 3% au

---

<sup>104</sup>- Monographie de la Province de Zagora- Année 2012- P 5.

niveau d'Agdz pour les deux recensements de 2004 et de 2014, l'espace rural, par contre, affiche des taux moins importants voire négatifs. En effet, les communes d'Ait Boudaoud, de Bleida, et de Mhamid Elghizlane, affichent des taux négatifs allant de -0,5 à -1,2 entre les deux recensements de 1994 et 2004. Tandis que la période intercensitaire de 2004-2014 illustre des TAMA trop négatifs dans la commune de Ketaoua (-2,2).

Les données du tableau n°15 et la carte n°8 ci-dessous qui représentent l'évolution des populations par communes depuis le recensement de 1982 et nous poussent, alors, à nous demander : quels sont les renseignements que nous pouvons tirer de ces données du point de vue du développement territorial ?

Deux niveaux d'analyses nous apparaissent concevables ; le premier concerne le caractère expulsif de certaines communes, quant au deuxième niveau d'analyse, il est lié à l'importance revêtue par le TAMA des deux espaces urbains surtout la commune d'Agdz.

Le tableau ci-après, présente le taux d'accroissement démographique annuel moyen par milieu de résidence<sup>105</sup>.

**Tableau n° 14 : Taux d'accroissement annuel moyen (%) par milieu de résidence pour les deux périodes intercensitaires 1994-2004 et 2004-2014.**

| Désignation    | 1994/2004 |       |       | 2004/2014 |       |       |
|----------------|-----------|-------|-------|-----------|-------|-------|
|                | Urbain    | Rural | Total | Urbain    | Rural | Total |
| Zagora         | 2,9       | 0,7   | 1,0   | 1,7       | 0,6   | 0,8   |
| Drâa-Tafilalet | ND        | ND    | ND    | 1,9       | 0,4   | 0,8   |
| Maroc          | 2,1       | 0,6   | 1,4   | 2,2       | -0,01 | 1,2   |

Source : HCP, RGPH 1994, 2004 et 2014.

Calculé pour les deux périodes intercensitaires 1994-2004 et 2004-2014, le taux d'accroissement annuel moyen de la population provinciale a enregistré une baisse substantielle de 0,2 point en passant de 0,1% à 0,8% contre une baisse de 0,2 point au niveau national. Par milieu de résidence, le taux d'accroissement de la Province durant la période 2004-2014 est de 1,7% en milieu urbain contre 0,6% en milieu rural.

<sup>105</sup> - Haut-Commissariat au Plan - Direction Régionale de Drâa-Tafilalet- 2017- Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 ; Caractéristiques Démographiques et Socio-économiques Province de Zagora-Série provinciale- Errachidia - Janvier 2017- P 12. Accessible sur le site-internet suivant : <https://www.hcp.ma/draa-tafilalet/attachment/905502/>- dernière consultation : 17 Juin 2018.

La Province reste à forte dominance rurale puisque son taux d'urbanisation n'a progressé que de 11,1% à 16,6% en Trente-deux ans entre 1982 et 2014, alors que dans la même période, le pays entier est passé de 43% à 60,4%. Avec cette structure rurale, et malgré la faiblesse de l'évolution démographique observée dans ce milieu, la question du sureffectif y reste posée. Le niveau de population provinciale pose des problèmes en termes d'équilibre avec le milieu naturel, concernant l'eau en particulier.

En somme, le rythme de croissance provincial est faible, depuis dix ans (0,8% par an.), il reste inférieur à la moyenne nationale (1,4%) et équivalant à celui de la région Drâa-Tafilalet (0,8%).

« L'étude de la structure par groupe d'âge fonctionnel de la population provinciale en 2014, montre que la population en âge préscolaire (00-06 ans) s'est établie à 17,5%. Par milieu de résidence, ce taux est de l'ordre de 16,1% en milieu urbain et 17,7% en milieu rural. Quant à la part de la population en âge scolaire (07-12 ans), elle est de l'ordre de 12,2% (12,0% en milieu urbain contre 12,2% en milieu rural). Concernant les personnes en âge d'activité (15-59 ans), on constate que leur part est de 57,2%. (60,0% en milieu urbain contre 56,7% en milieu rural). Pour la dernière tranche, dite population du troisième âge (60 ans et plus), sa proportion est de 8,6%<sup>106</sup> ».

La population active provinciale se compose de 72.737 personnes actives (16,2% de la population active régionale) et de 232.773 personnes inactives (19,7% de la population inactive régionale). Par sexe, la population active provinciale en 2014 est à prédominance masculine, sur dix personnes actives on ne comptait que moins de deux femmes, en effet 89,2% de la population active sont des hommes contre seulement 10,8% des femmes (84,2% des hommes contre 15,8% des femmes au niveau régional).

---

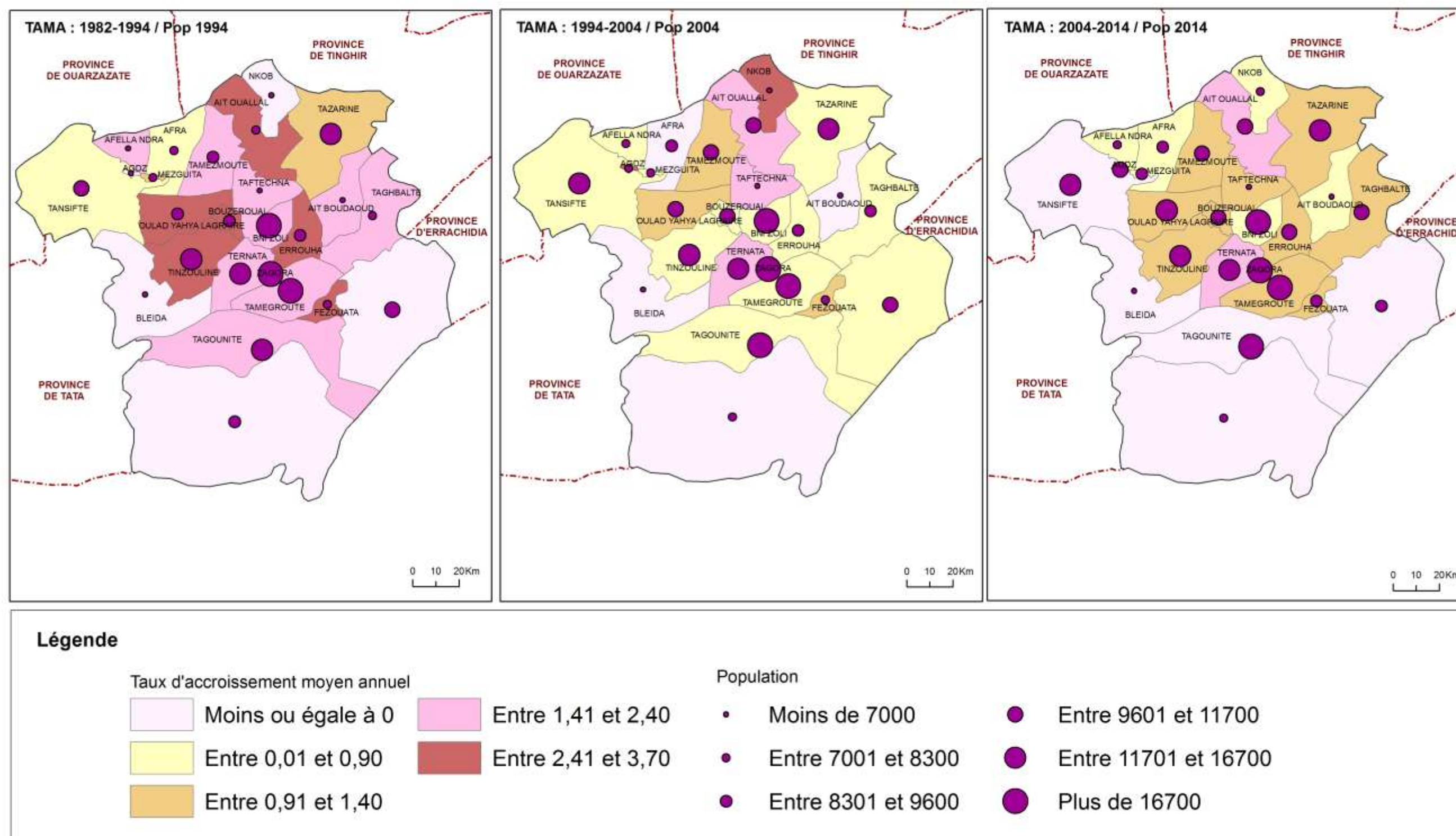
<sup>106</sup> - Haut-Commissariat au Plan - Direction Régionale de Drâa-Tafilalet- 2017- Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 ; Caractéristiques Démographiques et Socio-économiques - Province de Zagora-Série provinciale- Errachidia -Janvier 2017- P 16.

**Tableau n°15 : Evolution démographique des communes de la Province de Zagora entre 1982 et 2014.**

| Communes              | RGPH 1982      | RGPH 1994      |               | TAMA 82-94 | RGPH 2004      |               | TAMA 94-04 | RGPH 2014      |               | TAMA 04-14 |
|-----------------------|----------------|----------------|---------------|------------|----------------|---------------|------------|----------------|---------------|------------|
|                       | Population     | Population     | Ménages       |            | Population     | Ménages       |            | Population     | Ménages       |            |
| AGDZ (municipalité)   | 3.796          | 5.870          | 838           | 3,7        | 7.951          | 1239          | 3,1        | 10.681         | 1865          | 3          |
| ZAGORA (municipalité) | 18.126         | 26.174         | 3452          | 3,1        | 34.851         | 4993          | 2,9        | 40.067         | 6332          | 1,4        |
| AFELLA N'DRA          | 5.633          | 6.906          | 821           | 1,7        | 7.170          | 850           | 0,4        | 7.203          | 951           | 0,01       |
| TANSIFTE              | 10.530         | 11.645         | 1393          | 0,8        | 12.110         | 1583          | 0,4        | 11.987         | 1672          | -0,1       |
| MEZGUITA              | 6.760          | 7.603          | 818           | 1,0        | 8.234          | 872           | 0,8        | 8.451          | 970           | 0,3        |
| TAMEZMOUTE            | 7.037          | 9.099          | 931           | 2,2        | 10.462         | 1216          | 1,4        | 11.697         | 1366          | 1,1        |
| AFRA                  | 7.451          | 8.290          | 977           | 0,9        | 8.317          | 1074          | 0,0        | 8.939          | 1148          | 0,7        |
| OULAD YAHYA LAGRAIRE  | 7.102          | 9.523          | 898           | 2,5        | 10.621         | 1044          | 1,1        | 12.019         | 1180          | 1,2        |
| TERNATA               | 9.262          | 12.140         | 1280          | 2,3        | 14.185         | 1538          | 1,6        | 16.512         | 1821          | 1,5        |
| BNI ZOLI              | 13.210         | 17.175         | 1712          | 2,2        | 18.399         | 1779          | 0,7        | 18.941         | 1940          | 0,3        |
| TINZOULINE            | 8.459          | 12.264         | 1237          | 3,1        | 13.462         | 1453          | 0,9        | 15.505         | 1753          | 1,4        |
| BOUZEROUAL            | 6.993          | 9.444          | 911           | 2,5        | 10.060         | 1054          | 0,6        | 11.166         | 1162          | 1,0        |
| TAFTECHNA             | 2.917          | 3.850          | 442           | 2,3        | 4.787          | 601           | 2,2        | 5.258          | 615           | 1,0        |
| ERROUHA               | 6.295          | 8.701          | 857           | 2,7        | 9.492          | 964           | 0,9        | 10.523         | 1063          | 1,0        |
| TAMEGROUTE            | 14.768         | 18.065         | 1836          | 1,7        | 19.560         | 2072          | 0,8        | 21.603         | 2318          | 1,0        |
| FEZOUATA              | 4.874          | 7.387          | 723           | 3,5        | 8.281          | 839           | 1,1        | 9.416          | 864           | 1,3        |
| TAGOUNITE             | 13.451         | 16.688         | 1853          | 1,8        | 17.553         | 2210          | 0,5        | 17.103         | 2262          | -0,3       |
| KTAOUA                | 11.329         | 11.021         | 1246          | -0,2       | 11.157         | 1221          | 0,1        | 8921           | 1082          | -2,2       |
| BLEIDA                | -              | 5.256          | 645           | -          | 4.640          | 483           | -1,2       | 4.629          | 496           | 0,0        |
| M'HAMID EL GHIZLANE   | 8.671          | 8.508          | 1129          | -0,2       | 7.764          | 1088          | -0,9       | 7.590          | 1052          | -0,2       |
| TAZARINE              | 11.318         | 13.134         | 1500          | 1,2        | 13.721         | 1713          | 0,4        | 15.169         | 1904          | 1,0        |
| AIT BOUDAUD           | 4.422          | 5.568          | 562           | 1,9        | 5.293          | 622           | -0,5       | 5.439          | 691           | 0,3        |
| TAGHBALTE             | 6.454          | 8.140          | 869           | 2,0        | 8.867          | 939           | 0,9        | 10.054         | 1087          | 1,3        |
| N'KOB                 | 5.384          | 5.344          | 727           | -0,1       | 6.782          | 969           | 2,4        | 7.209          | 1113          | 0,6        |
| AIT OUALLAL           | 5.504          | 8.010          | 912           | 3,2        | 9.649          | 1065          | 1,9        | 11.224         | 1360          | 1,5        |
| <b>TOTAL</b>          | <b>196.825</b> | <b>255.805</b> | <b>28.569</b> | <b>2,0</b> | <b>283.348</b> | <b>33.481</b> | <b>1,1</b> | <b>307.306</b> | <b>38.067</b> | <b>0,8</b> |

Source : RGPH 1982, 1994, 2004 et 2014.

Carte n°8: Evolution de la population des communes de la Province de Zagora entre 1982 et 2014.



Source : RGPH-1982-1994-2004 et 2014-Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz -Février 2016.

Quant à la population provinciale inactive, elle se caractérise par une prépondérance des femmes, ainsi sur 10 personnes inactives on compte presque 7 femmes, ce qui est aussi constaté au niveau de la région<sup>107</sup>.

Les indicateurs socio-démographiques présentés ci-dessus font apparaître que Zagora est un territoire expulsif. Le taux d'accroissement élevé des deux espaces urbains témoigne d'une problématique démographique effective qui les caractérise et qui s'étend, à travers ses effets négatifs, sur tout le territoire provincial.

## **2.2-Une économie qui manque de compétitivité territoriale**

La croissance économique de la plupart des pays, qu'ils soient développés ou en développement, est portée aujourd'hui par le pouvoir de leurs entités territoriales rurales et urbaines à constituer des espaces de production et de consolidation des richesses, à même assurer l'intégration et la cohésion socio-culturelle.

En termes d'avantages absolus, le territoire notre objet d'étude ne manque pas d'atouts et potentialités sur lesquels il pourrait fonder son développement. Son tissu économique, riche et varié, s'articule autour de l'agriculture et le tourisme, ainsi que sur d'autres secteurs moins présentés mais qui constituent autant d'opportunités pour un développement équilibré.

Le secteur agricole joue un rôle important dans l'activité économique de la région malgré les contraintes auxquelles il est soumis : insuffisance des ressources en eau ; forte évaporation accompagnée d'une salinisation des sols ; éloignement de la zone du centre d'approvisionnement et d'écoulement des productions agricoles ; ensablement des palmeraies et des infrastructures ; micro-propriétés et droits d'eau traditionnels peu adaptés à une gestion rationnelle, ...

Malgré ces contraintes, la région dispose de potentialités correctives telles que : l'existence d'un réseau de mobilisation des eaux relativement complexe ;

---

<sup>107</sup> - Pour plus de détails voir : Haut-Commissariat au Plan - Direction Régionale de Drâa-Tafilalet- 2017 – Op.cit. pp32-34.

l'expérience séculaire de mobilisation des eaux et le savoir-faire de la population, la diversité de l'agriculture et l'aptitude d'entrée en production précoce ; le faible risque de développement des maladies en raison du climat sec, ...

L'agriculture, secteur ancré dans un territoire oasien, a contribué amplement et contribue encore à la dynamisation de l'économie locale avec plus de 44% des actifs employés. Elle bénéficie de l'étendue de la surface agricole utile qui couvre 33.100 ha.

Le tableau ci-après révèle quelques chiffres relatifs à l'occupation de la surface agricole dans la zone étudiée.

**Tableau n° 16 : Occupation du sol et production agricole dans la Province de Zagora.**

| Cultures et plantations | Superficie Moyenne (ha) | Production Moyenne (Qx) |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Céréales                | 18.500                  | 614.180                 |
| Maraîchage              | 2.175                   | 509.270                 |
| Palmier dattier         | 1 500 000 pieds         | 500.000                 |
| Amandier                | 33 550 pieds            | 3.700                   |
| Pommier                 | 31 500 pieds            | 6.200                   |
| Olivier                 | 22.400 pieds            | 2.900                   |

Source : Monographie de la Province de Zagora-2012-p17.

Avec ses deux grands périmètres agricoles (vallée du Drâa moyen et palmeraies du Maider) qui s'étendent respectivement sur 26.100 ha et 7.000 ha, ce secteur constitue une véritable source de vie pour la population rurale et une opportunité d'emplois indirects pour les centres urbains. La production agricole est basée sur l'arboriculture, la céréaliculture et l'élevage. L'arboriculture fruitière est dominée par le palmier dattier. Les autres espèces fruitières (Amandier, Olivier, Pommier, Abricotier...), se concentrent essentiellement dans les oasis du nord en amont du territoire en question.

On ajoute aux arbres fruitiers, la production agricole des céréales, de cultures maraichères, de luzerne et de henné.

Parallèlement aux cultures, la zone est caractérisée par la pratique de deux types d'élevage : l'élevage sédentaire, entièrement intégré à l'agriculture, composé de bovins et d'ovins de race D'man, et l'élevage de transhumance, composé de camelins, d'ovins et de caprins. Les productions sont estimées à 436<sup>108</sup> tonnes de viande rouge, 26 tonnes de poils, 38 tonnes de laine et 1.280.000 litres de lait, dont 800.000 litres traités par les deux coopératives laitières de la région.

Ce secteur est, toutefois, contrarié par des difficultés naturelles, telles que la perturbation du climat, l'insuffisance des précipitations et des ressources en eau, la propagation du Bayoud, l'ensablement, la salification des sols..., des difficultés structurelles, la prédominance de la micropropriété et la mauvaise gestion des droits traditionnels d'eau.

En effet, selon les données du HCP, Zagora compte parmi les zones de pauvreté profonde, à l'échelle du pays tout entier (Voir carte n°9). Si nous prenons comme indicateur de richesse/pauvreté, l'accès au marché de santé<sup>109</sup>, on constate que la Province fait partie, avec Tata et Azilal, de la catégorie la plus pauvre du pays, avec un indice de 10, pour une moyenne nationale de 100.

---

<sup>108</sup> - ORMVAO- 2014.

<sup>109</sup> - L'indice d'accès au marché de la santé est calculé à partir de nombre de professionnels exerçants dans le cadre libéral (médecins, dentistes, pharmaciens), rapporté à la population total concernée. La moyenne nationale étant de 100, celle de la Province de Zagora est 6.

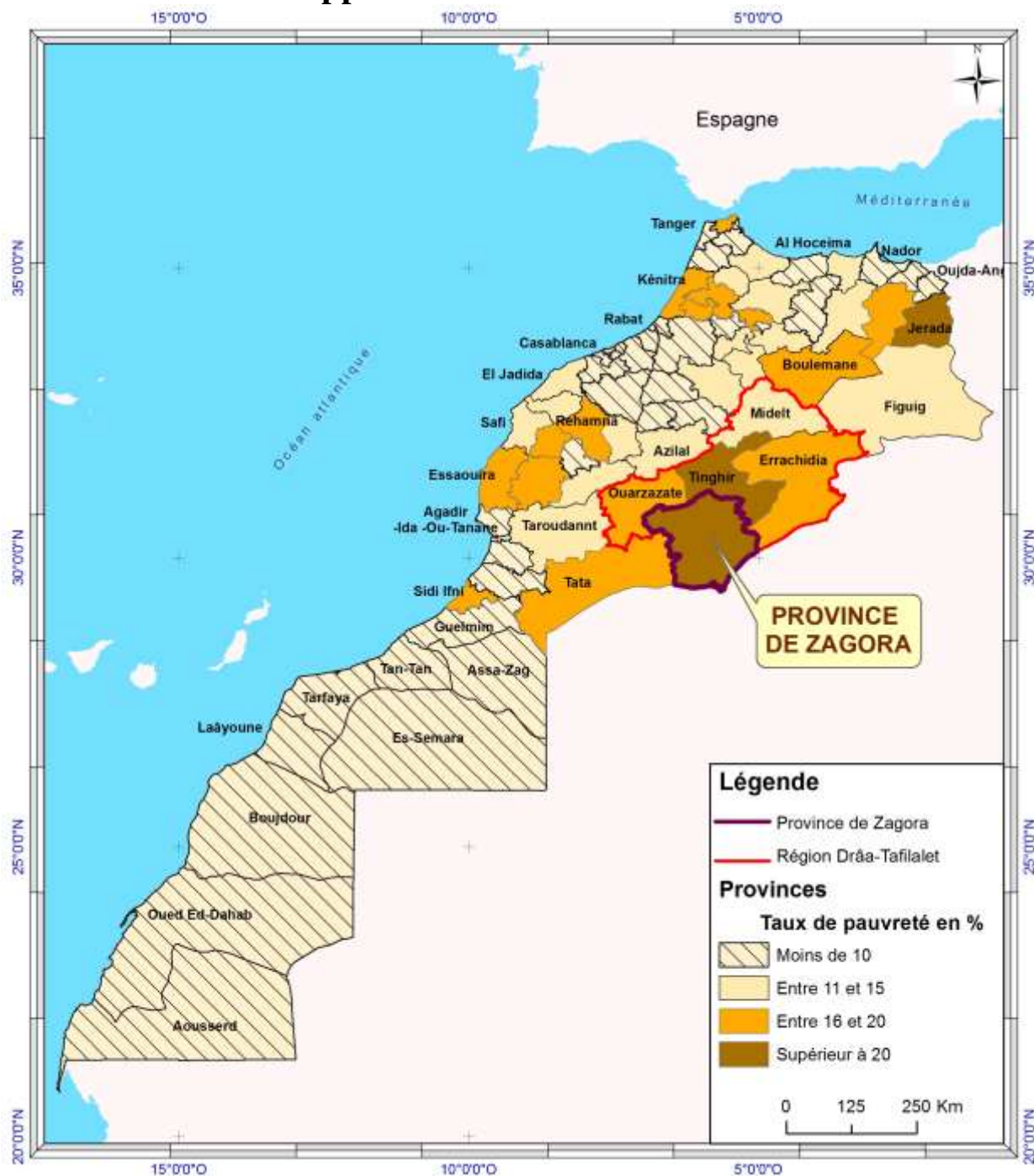
## Carte n°9: Position de l'espace d'étude par rapport à la dynamique du développement du territoire national.



Source : HCP-2014- Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz - Septembre 2017.

En ce qui concerne le niveau de développement économique, le constat est le même. La carte de l'ensemble du pays montre clairement la profonde faiblesse économique de la Province. Le cas extrême est constitué par un groupe de huit Provinces dont Zagora. Cette dernière cumule un grand nombre de handicaps, aussi bien naturels écologiques, économiques que sociaux. Le chômage et le sous-emploi sévissent massivement (voir carte n°10 ci-après).

## Carte n°10: Taux de pauvreté<sup>110</sup> de la Province de Zagora par rapport au territoire national.



Source : HCP-2014- Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaziz - Octobre 2017

D'après les données du RGPH de 2014, Le taux de chômage<sup>111</sup> par milieu de résidence, par sexe et par niveau géographique (provincial, régional et national) est donné par le tableau ci-dessous (tableau n°17).

<sup>110</sup>- Le Taux de pauvreté par Province est calculé par le HCP avec des indicateurs différant de ceux relatifs au calcul des taux de pauvreté par communes.

<sup>111</sup>- Le Taux de chômage est le rapport de la population en chômage âgée de 15 ans et plus à la population active du même âge.

**Tableau n°17 : Taux de chômage (%) selon le sexe et le milieu de résidence - 2014.**

| Désignation           | Sexe            | Urbain (%) | Rural (%) | Total (%) |
|-----------------------|-----------------|------------|-----------|-----------|
| <b>Zagora</b>         | <b>Masculin</b> | 12,8       | 12,9      | 12,9      |
|                       | <b>Féminin</b>  | 43,2       | 44,6      | 44,2      |
|                       | <b>Total</b>    | 17,9       | 15,9      | 16,3      |
| <b>Drâa-Tafilalet</b> | <b>Masculin</b> | 13,9       | 11,3      | 12,2      |
|                       | <b>Féminin</b>  | 42,0       | 26,1      | 33,2      |
|                       | <b>Total</b>    | 19,3       | 13,3      | 16,2      |
| <b>Maroc</b>          | <b>Masculin</b> | 15,2       | 8,3       | 12,4      |
|                       | <b>Féminin</b>  | 30,5       | 26,2      | 29,6      |
|                       | <b>Total</b>    | 19,3       | 10,5      | 16,2      |

Source : HCP, RGPH -2014

Le taux de chômage de la population provinciale en 2014 est 16,3%, ce taux est relativement supérieur à celui enregistré au niveau régional (15,5%) et identique à celui national (16,2%). Par milieu de résidence, les taux de chômage enregistrés au niveau provincial sont de 17,9% en milieu urbain et 15,9% en milieu rural, contre respectivement 19,3% et 13,3% au niveau régional (19,3% et 10,5% au niveau national). Par sexe, le taux de chômage au niveau provincial est plus élevé chez les femmes (44,2%) que chez les hommes (12,9%), ce qui est aussi observé aux niveaux régional et national<sup>112</sup>.

Le tourisme à Zagora bénéficie d'une situation géographique stratégique sur le cours moyen du Drâa, de l'existence de palmeraies qui s'étendent sur une longueur de 200 Km, allant d'Agdez à M'Hamid El Ghizlane, de Jbel Saghro et ses montagnes à paysage minéral et des dunes de sable de M'hamid El Ghizlane et de Tinfou etc. La Province est caractérisée également par de paysages pittoresques variés, de l'hospitalité de ses habitants, de la richesse et la diversité de son folklore et de l'authenticité de son patrimoine architectural etc.

En termes d'infrastructure touristique, Zagora dispose de 14 hôtels classés et 14 non classés, totalisant 727 chambres, 1381 lits et 24 suites. A cela s'ajoutent 15 restaurants, 21 campings...

Le commerce ne cesse de connaître une évolution rapide du fait de l'importance du marché local, caractérisé par l'existence de plusieurs activités économiques liées au développement des secteurs productifs. Ainsi, la Province

<sup>112</sup> - Haut-Commissariat au Plan - Direction Régionale de Drâa-Tafilalet- 2017 – Op.Cit. p 35.

compte quelques 1480, dont 60 grossistes. Elle est dotée aussi de 2 marchés municipaux et 24 souks hebdomadaires dont 5 non exploités.<sup>113</sup>

Les lieux d'approvisionnement en produits alimentaires et manufacturés sont variés (Ouarzazate, Casablanca, Marrakech, Agadir, Safi, Meknès...).

L'artisanat à Zagora est essentiellement orienté vers le travail de cuivre, de la poterie, du fer et des palmes. Son rayonnement est très limité et ne dépasse pas le cadre local. La production est destinée essentiellement à la satisfaction des besoins locaux. Seule la poterie de Tamgroute célèbre par la production d'émail vert, se distingue des autres poteries locales par sa renommée nationale et la diversité de ses produits notamment les chandeliers, les lampes à huile, les bols et les plateaux.

L'activité minière dans la Province de Zagora concerne l'extraction de la barytine et du fer oligiste par le biais de 142 permis de recherche, 41 permis d'exploitation et 2 concessions. La production est estimée à 13444 tonnes de barytine et 265 tonnes de fer oligiste.<sup>114</sup>

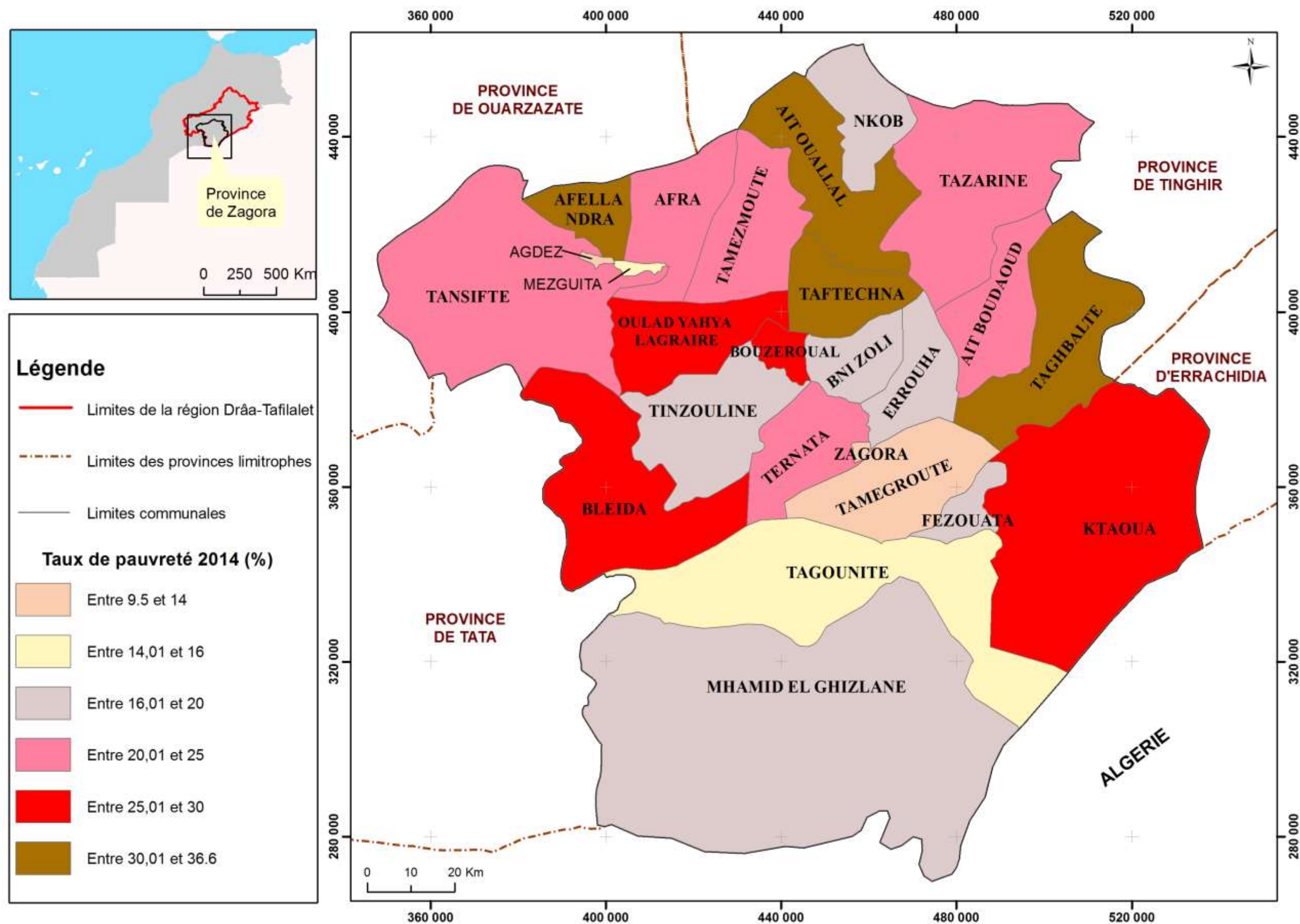
Le secteur industriel, quant à lui, occupe une place plutôt secondaire dans l'activité économique de la Province. Cette situation est due, d'une part, à l'éloignement et à l'enclavement de la Province et, d'autre part, au manque d'investissement dans ce domaine. La zone compte une seule unité industrielle « Coopérative HALIB DRÂA ».

---

<sup>113</sup>- Monographie de la Province de Zagora, 2012- p23.

<sup>114</sup>- Monographie de la Province de Zagora, 2012.p27.

Carte n°11: Taux de pauvreté par communes de la Province de Zagora.



Source : HCP-2014- Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz - Mai 2017.

La Province de Zagora dispose d'autres facteurs prometteurs qu'elle n'arrive pas à exploiter pleinement. Le plus important est sa capacité d'apports financiers qu'elle emmagasine aussi bien de la part des immigrés (MRE ou travailleurs dans les grandes villes nationales) que des activités parallèles qui s'y développent et dont le caractère informel ne permet pas la matérialisation physique et la participation proche et directe à l'essor de la Province (commerce ambulant, BTP, ...).

De surcroît, notre zone d'étude abrite des produits de terroirs et un capital territorial, dans ces dimensions matériels et immatériels, que nous présentons ces principales manifestations dans ce qui suit :

### **2.3-Patrimoine et produits de terroirs comme potentialités mobilisables**

La position stratégique du Drâa confère à ce dernier un riche patrimoine génétique « phoenicicole » (palmier dattier), des ressources floristiques, faunistiques ainsi que des potentialités culturelles très diversifiées (patrimoine immatériel artistique, sites historiques, savoir-faire traditionnel telles que la gestion participative des eaux- d'irrigation, et l'architecture millénaire en pisé...etc.). L'ensemble de ces atouts patrimoniaux représente autant d'éléments pouvant contribuer à la protection de l'écosystème oasien et par conséquent promouvoir le développement territorial.

#### **2.3.1- Gravures rupestres et l'architecture locale, deux leviers du développement moins exploités**

La zone recèle des potentialités favorables pour drainer les touristes ayant le désir de connaître le monde des qsouriens et de découvrir les qsours et kasbahs témoignant d'une histoire très riche en symboles culturels et architecturaux. En effet, les kasbahs dans la Province de Zagora se distinguent d'une architecture et d'un système de classement de l'habitat unique avec ses particularités sécurisées par un ensemble de caractéristiques sécuritaires et climatiques spécifique en ce sens que les kasbahs ne sont pas seulement des constructions pour l'habitation et la protection contre le climat dur mais aussi pour exprimer l'identité, l'existence de l'homme qui y vivait et reflètent le plus souvent un mode de vie qui prévalait

pour une durée quelconque. Et cela peut être interprété à travers la sculpture, les dessins architecturaux internes et externes qui expriment les savoirs, les préoccupations, la langue et la civilisation des hommes qui y habitaient dans les siècles révolus. Tout cela peut être illustré par les outils ménagers et agricoles et les armes découverts dans les kasbahs où ils ont été conservés avec beaucoup de soin dans des caves qui ressemblaient à des musées anciens dont quelques-unes existent jusqu'à présent.

Les ancêtres ont tenu compte de l'aspect archéologique dans la construction de nombreuses kasbahs. Aussi, celui qui insiste sur la façon de construire des kasbahs peut-il remarquer plusieurs normes particulières comme les fondations des constructions, l'épaisseur des murs, les formes des fenêtres et la direction de leurs portes. Toutes ces particularités constituent une sorte de défense contre l'influence néfaste des facteurs climatiques : la chaleur, le froid, l'humidité et la sécheresse. Ces facteurs peuvent créer un microclimat interne doux et différent du climat externe. Mais ce qui ajoute à ce climat de la douceur, c'est sa création à l'intérieur d'un milieu naturel spacieux d'arbres ombragés durant toute l'année, et des jardins de produits naturels qui sécrètent de l'oxygène, purifient l'air et l'adoucissent.

Par ailleurs, ces dernières années, de nombreuses kasbahs sont exploitées dans un but touristique par excellence. Quant à la transformation de quelques-unes en auberges touristiques et en maisons d'hôtes ouvertes aux touristes étrangers et nationaux, elle n'est pas dépourvue d'intérêt économique considérable, alors que d'autres kasbahs sont toujours exploitées par les habitants malgré les évolutions récentes dont elles ont été l'objet, ces dernières années. Cependant, une autre partie de ces kasbahs a été abandonnée avec beaucoup de négligence et exposée à la détérioration. En général, les kasbahs demeurent l'un des éléments essentiels d'attractivité touristique dans la région.

Par ailleurs, l'architecture traditionnelle dans la Province de Zagora est considérée comme un facteur exprimant le savoir-faire des populations locales qui s'adaptent avec les circonstances de l'espace présaharien, soit avec leur façon de construire et d'exploiter l'espace intérieur des maisons d'habitation, soit dans le

fait de considérer cette architecture à l'époque actuelle comme un facteur essentiel pour l'attractivité touristique de la région. La Province de Zagora abrite un nombre important qui dépasse 30 kasbahs d'après les déclarations de la délégation provinciale du ministère de tourisme en 2017. Cela constitue pour les acteurs locaux une occasion qui leur permettra de transmettre aux touristes des messages culturels relatifs au génie des « maâlmînes oasiens » (bâisseurs). Il s'agit d'expliquer aux visiteurs que cet habitat en pisé qui marque l'image de désert, constitue un produit d'histoire et de société d'une architecture traditionnelle. Les techniques de construction utilisées, la morphologie des ruelles pour profiter des micro-climats locaux, les motifs géométriques, la diversité linguistique de la population et la stratification socio-spatiale des qsour et kasbahs ont mis en évidence le génie du savoir-faire des autochtones. Ce mode d'organisation présaharien a déjà attiré l'attention des touristes chercheurs qui (en anthropologie, en ethnologie, en sociologie et en géographie, etc...) considèrent que la disparition de cette architecture vernaculaire en terre constitue une perte irréparable pour le Maroc et pour le patrimoine de l'humanité. Ainsi, la diversité des paysages, la richesse architecturale, la diversité ethnique et la lumière exceptionnelle font du Drâa l'un des lieux les plus désirables et attrayant, notamment, pour les cinéastes. Donc, le patrimoine architectural, peut être valorisé par la création des circuits touristiques et le développement de l'industrie cinématographique.

La zone foisonne de gravures rupestres<sup>115</sup> très importantes, mais peu exploitées. En fait, sur les 300 sites rupestres marocains, le Drâa Moyen en dispose d'une trentaine, éparpillée sur l'ensemble du territoire de la Province de Zagora et plus particulièrement au niveau des zones de Tazarine (site d'Ait Ouaziq), Mirde, Tagounite, Tamgroute et Tinzouline. Les gravures sont développées aux débouchés des cours d'eau ou sur les versants des collines. Les roches de grès et de quartzite constituent le fondement idéal pour leur développement. Les techniques utilisées sont le piquetage et le polissage<sup>116</sup>. Les gravures identifiées dans la vallée du Drâa couvrent des périodes à la fois longues

---

<sup>115</sup>- Agence de Développement Social (2010), PCD des Communes N'Kob, Ait Boudaoud, Taghbalte, Tazarine et Ait Ouallal.

<sup>116</sup>- ZAINABI Ahmed Toufik, (2004)-Op. Cit.-p55.

et anciennes. Elles datent de plus de quatre millénaires. Les gravures qui illustrent des représentations variées (faune sauvage et domestique) et des scènes des activités diverses (chasse, élevage et guerre, ...) constituent une diversité culturelle et chronologique. La concentration de ce patrimoine dans le bassin hydrographique du Drâa et du Maider montre bien le lien des sites archéologiques avec l'eau et les pâturages dont dépendent la vie des groupes humains et celle de la faune sauvage et domestique. La valorisation et la promotion de ce patrimoine très riche permettra, d'une part, aux autochtones d'en profiter à travers des activités du tourisme culturel, d'autre part, d'apprendre aux touristes que ces vestiges, symbolisent l'ancienneté de l'existence de la vie humaine dans les oasis du Drâa, comme en témoignent les gravures rupestres à Foug Chena à Tinzouline, à Tibaskoutine et la nécropole géante de Foug Larjam à Ighir N'tidri à M'hamid El Ghizlane<sup>117</sup>.

### **2.3.2-Patrimoine culturel riche et varié qui a besoin d'un inventaire et de valorisation**

La situation unique stratégique et la succession des civilisations nombreuses humaines permettent à la Province de Zagora de se distinguer d'un patrimoine immatériel riche et varié qui puisse se manifester sous forme de traditions et d'habitudes des groupes sociaux, de pensées et de sentiments qui se transmettent de génération en génération. Il s'agit également des chansons, des mythes et des légendes etc. De plus, il ya des arts, des métiers, des styles de décoration et d'habillement comme patrimoines culturels de nature matérielle, l'art culinaire et les modes de cuissons, en plus des habitudes, des croyances (les aïds, les fêtes, les jeux, les croyances religieuses et populaires, les superstitions, les méthodes de la médecine traditionnelle...) différents arts d'exécution musicale et danse comme patrimoine culturel de nature immatérielle.

Les arts populaires : les arts populaires se diversifient dans la Province de Zagora d'une région à l'autre. Cette variété revient à celle des cultures et des

---

<sup>117</sup> - EL-ARABY Abdelaaziz (2018) - Capital territorial, acteurs et enjeux du développement territorial - le cas de la Province de Zagora in : Capital territorial dans le contexte de la régionalisation avancée- Ouvrage collectif – Première édition- 2017- Imprimerie ALIRFAN-Agadir-P655.

références (Amazigh, arabe, les moyens mis en œuvre pour vivre, une population composée des nomades et des sédentaires). A cet égard, on peut se rappeler de nombreuses danses populaires et des arts d'exécution répandus dans la Province : Ahidous, Ahwach, Rokba, dqat sif, Elgadra, Errasma etc.

Les Moussems : la Province de Zagora abrite de nombreux moussems qui attirent durant toute l'année des touristes étrangers qui y recherchent parfois un certain exotisme au Maroc. On y distingue des moussems religieux et des moussems liés aux événements agricoles. Le tableau ci-dessous résume l'essentiel des moussems (voir tableau n°18).

**Tableau n°18 : les dates et les lieux de la tenue des Moussems de Zagora.**

| Moussems                    | Lieu de leur tenue             | Dates                      |
|-----------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| 1. Sidi Lhaj Lhanafi        | Centre de Zagora               | 5 Dilkiâada                |
| 2. Moulay Abdelkader Jilali | Tansita Khechâa                | 19 Rabii I                 |
| 3. Sidi Bouâassria          | Zaouïa de Bouâassria           | Rabii I                    |
| 4. Sidi Daoud               | Qsar Sradena                   | 14 Rabii I                 |
| 5. Tamgrout Lbokhari        | Zaouïa de Tamgrout             | 10 Mohram                  |
| 6. Sidi Hssein Benacer      | Zaouïa de Sidi Hssein Benacer  | 18 Rabii I                 |
| 7. Moulay Abdelkader        | Zaouïa de Tinjdad              | 15 Rabii I                 |
| 8. Sidi âamro               | Zaouïa de Sidi âamro           | 12 Rabii I                 |
| 9. Sidi Mohamed Ossaid      | Zaouïa de Tafetechna           | 15 Octobre                 |
| 10. Sidi Ali o Brahim       | Douar Tinzouline               | 17 Aout                    |
| 11. Sidi Yacoub             | Zaouïa de Sidi Yacoub          | 14 Choual                  |
| 12. Zaouïa Elkadiria        | Douar Tamsla                   | 18 Rabi I                  |
| 13. Sidi Abderrahman        | Zaouïa de Sidi Abderrahman     | 16 Rabi I                  |
| 14. Moulay Bouâaza          | Zaouïa de Moulay Bouâaza       | 17 et 18 Rabi I            |
| 15. Sidi Ali                | Douar Sidi Ali                 | 17 Rabi I                  |
| 16. Moulay Msaâd            | Douar Ait Sidi Msaâd           | 16 Rabi I                  |
| 17. Moulay Driss            | Douar Moulay Driss             | 17 et 18 Rabi I            |
| 18. Sidi Hqi                | Zaouïa de Ait Ben Hqi          | 17 et 18 Rabi I            |
| 19. Sidi Daoud              | Douar Ait Ouaâziq              | 20 Mai                     |
| 20. Sidi M'hamed Tifaout    | Zaouïa de Sidi M'hamed Tifaout | 12 Rabi I                  |
| 21. Sidi Osaâden            | Zaouïa de Sidi Osaâden         | 18 Rabi I                  |
| 22. Sidi Tfou               | Douar Aska                     | 28 Septembre               |
| 23. Sidi Hssein             | Douar Ait Aissa O brahim       | 15 Rajab                   |
| 24. Sidi Boukhelifa         | Douar Ait Aânad                | 18 Safar                   |
| 25. Sidi Ali chrqi          | Douar At Aissa o Brahim        | 15 Mai                     |
| 26. Sidi Saleh              | Zaouïa de Sidi Saleh           | Première semaine d'octobre |
| 27. Sidi hmadi              | Douar Aarib                    | 19 Rabi I                  |
| 28. Moulay Abdelkader       | Douar Mhamid                   | 12 Rabi I                  |
| 29. Moulay Abdelkader       | Douar Oulad Mhia               | 19 Rabi I                  |
| 30. Moulay Abdelkader       | Douar Oulad Driss              | 19 Rabi I                  |

Source (avant modifications) : Plan du développement de la Province de Zagora (PDP)-2016-p36.

On peut ajouter à tout cela d'autres éléments qu'on ne doit pas ignorer quand on aborde l'exploitation de l'espace oasien. Il s'agit des formes de

l'exploitation de l'eau et des méthodes uniques liées à son utilisation, entre autres, les séguias, les Khetaras, les canaux d'irrigation et les méthodes de répartition des eaux dans ces oasis, c'est un héritage riche qui puisse être un élément touristiques important s'il est bien exploité. D'où la nécessité de donner des éclaircissements à l'égard de la gestion sociale de l'eau dans la Province de Zagora à travers le cas de l'oasis de Tinzouline que nous jugeons pertinent comme exemple représentatif des pratiques ancestrales en question.

### **2.3.3- La gestion sociale de l'eau d'irrigation, un héritage social à valoriser**

Depuis une longue histoire et jusqu'à nos jours, la région est connue par ses règles de gestion de l'eau en fonction des coutumes et des traditions héritées de génération en génération. Du fait que les oasis du Drâa moyen appartiennent au domaine désertique, caractérisé par la rareté et l'irrégularité des précipitations d'une année à l'autre, avec une intensité de l'aridité vers le sud, la population a été obligée de pratiquer au départ une agriculture irriguée basée sur les eaux de l'oued Drâa. Cet usage de l'eau a exigé la construction d'un réseau de séguias. En se référant aux techniques de transfert et de distribution de l'eau pratiquées dans la région, on comprend que les techniques anciennes de l'aménagement hydro-agricole dans les oasis du Drâa se sont adaptées aux conditions locales, du milieu naturel et de la nature des ressources en eau. Ces techniques sont les mêmes dans les régions voisines à savoir : plaine de Sousse et Tafilalet, où la séguia constitue le pivot des opérations de l'aménagement hydro-agricole dans les oasis, dont une seule personne appelée (Aimal) est chargée de sa gestion. La séguia est ainsi considérée comme une institution sociale, à part son entretien, est réalisée par plusieurs qsouers qui mettent à leur tête une ou deux personnes qui veillent au suivi et à la distribution de l'eau depuis la source jusqu'aux champs irrigables. Le « Aimal » qui se charge de la gestion de la séguia est nommé par les notables de la tribu et il doit remplir plusieurs conditions pour accomplir une telle tâche :

- Être propriétaire d'une importante part de l'eau afin d'être soucieux quant à l'économie de l'eau
- Être propriétaire d'une importante superficie agricole

- Être une bonne personne, de confiance chez toute la tribu
- Avoir de la rigueur contre ceux qui ne respectent pas les coutumes de la gestion de l'eau et aussi avoir la connaissance suffisante des droits de l'eau et des parts des bénéficiaires avec des critères du sérieux et de la disponibilité à cette tâche.

Le « Aimal » reçoit une contrepartie financière et parfois en nature selon l'accord conclu avec les notables de la tribu. En cas de conflit pendant la répartition, les bénéficiaires remédient à leur conflit par le biais d'une réunion, par la suite ils retiennent la gestion en vue d'éviter tout détournement de l'eau<sup>118</sup>.

On peut dire que ces populations ont été ingénieuses dans l'exploitation et la distribution de l'eau et aussi de sa canalisation vers leurs champs en utilisant différentes techniques, entre autres : la construction de barrages traditionnels avec des pierres et des branches dans les lits des oueds, une technique connue sous le nom amazigh « Ougougue » qui constitue une tête de prise des séguias.

Par ailleurs, la distribution de l'eau dans la région est très compliquée et difficile à comprendre, surtout que les outils de mesure diffèrent d'un Qsar à l'autre. L'enquête de terrain effectuée sur plusieurs séguias a démontré la pluralité des formes de propriété de l'eau, sur la base des données collectées. Ainsi, on a pu déterminer ces différentes formes par l'Inadéquation entre la propriété de l'eau et la terre irrigable :

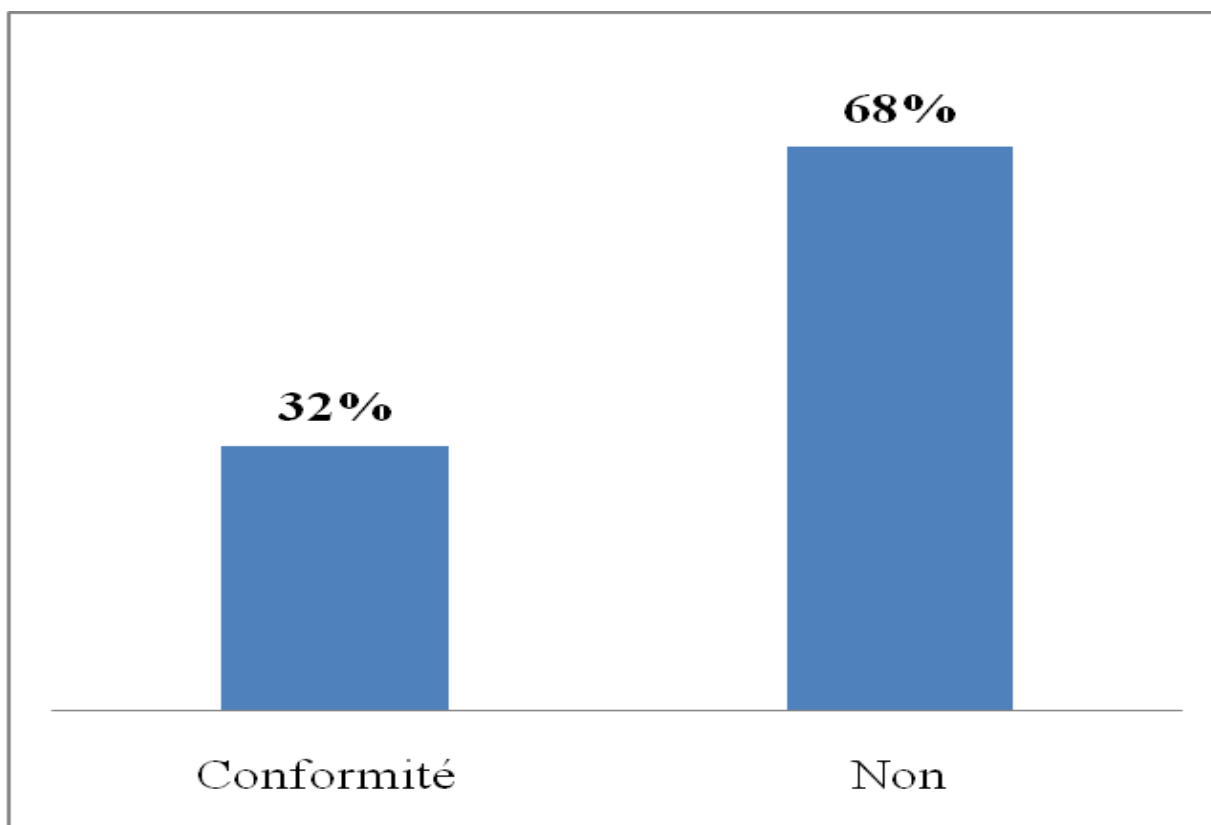
Pour vérifier ce constat nous nous sommes appuyé sur les résultats d'une enquête réalisée dans le cadre d'un mémoire du master en 2008<sup>119</sup>. Sur la base de cette enquête, l'hypothèse de l'inadéquation entre la propriété de la terre et celle de l'eau est confirmée (voir Figure n°3).

---

<sup>118</sup>- BONABAT Mohamed (2000) Les droits de l'eau au Maroc en comparaison avec les traditions et les coutumes et le droit de l'eau-Série horizons du droit n°4. P 42.

<sup>119</sup>- MAZOUZ Said, (2009) gestion des ressources hydriques dans les milieux secs, exemple des oasis du Drâa moyen, cas de l'oasis Tinzouline – mémoire pour l'obtention du diplôme du master spécialité Géographie- Faculté des Lettres et des Science Humaines- Marrakech (Travail non publié). P 62.

**Figure n° 3: Conformité entre la propriété de l'eau et celle de la terre dans l'oasis de Tinzouline en 2008 selon les données de l'enquête de terrain.**



Source : MAZOUZ S, 2008, Op.Cit. P 65.

De l'analyse du graphique ci-dessus, on constate que la propriété de la terre dans l'oasis de Tinzouline ne permet pas à son propriétaire de bénéficier de l'eau d'irrigation. Par définition, ceci est confirmé par plus de 68% des interviewés. La propriété de l'eau est équivalente à une richesse, plus que cela, c'est un pouvoir, ce qui fait de cette propriété un grand enjeu. Ainsi, l'eau est une source de plusieurs conflits. De ce fait, la propriété de l'eau est basée sur la Chariaa et les coutumes qui sont reconnues par la loi 95.10. La propriété de l'eau est la propriété d'une part d'eau d'une séguia, dont la quantité dépend du débit de l'oued ou de la séguia. Mais en cas d'une séguia collective, exploitée par plusieurs qsours, cette dernière dépend du site géographique du barrage traditionnel, de la tête de prise de la séguia en amont ou en aval de l'oued, et aussi en fonction de l'existence ou non d'une source en amont du barrage (Ougougue) sans oublier les conditions sociales des populations exploitant la séguia (la main d'œuvre, l'entretien du réseau, ...).

**Photo n° 4: barrage de dérivation traditionnel « Ougougue » - Dourat : Oasis de Tinzouline-Drâa moyen.**



Source : Cliché personnel-2018.

#### **✚ La propriété collective de l'eau :**

Dans ce cas, toutes les unités de mesure sont à oublier et la distribution de l'eau se fait de manière simple : le droit de l'eau est donné à toute personne propriétaire de la terre, cela est connu par « le tour d'eau », il est appelé aussi « Rabta b Rabta », et aussi « Amouli ou Walam ». Ceci signifie que l'irrigation des champs commence par l'amont de la séguia vers son aval ou par la fin du dernier tour d'irrigation.

#### **✚ L'eau du Makhzen :**

Cette eau est réservée à l'irrigation de certaines terres Makhzaniennes dans les différentes oasis du Drâa moyen. Le Makhzen avait acquis la propriété d'une part d'eau par la force à partir des séguias de certaines tribus, il la canalisait par un grand « Masraf » connu sous le nom de « Masraf Lmakhzen ». En principe, cette eau est devenue propriété du Makhzen sous ses responsabilités dans la région. Cette eau n'exige aucun travail en relation avec la séguia. Les tribus qui se sont occupées des terres makhzaniennes à une époque récente l'ont distribuée, par

la suite. C'est pourquoi, elle est passée à une propriété privée au centre de l'oasis Ternata, alors que l'eau makhzanienne de la séguia Ifli et Tinzouline n'a pas changé de situation, elle est gérée par le service de la mise en valeur agricole de l'Etat.

### **L'eau de la propriété privée**

Ce type de propriété de l'eau est le plus répandu dans les oasis du Drâa moyen. En effet, la propriété de l'eau n'a pas de lien avec la propriété de la terre. La propriété de l'eau est ainsi soumise à toutes les opérations juridiques et la réglementation islamique (Chariaa), à l'instar des autres biens en matière d'héritage ; la vente, l'achat et la location. De ce fait, le propriétaire de l'eau a le choix de faire ce qu'il veut de sa part d'eau sans objection, effectivement on trouve des agriculteurs qui disposent de larges terres mais sans avoir une goutte d'eau, ce qui les oblige à en acheter ou à en louer surtout au cours des « Noubas » d'irrigation.

### **Méthodes de gestion de l'eau de la propriété privée :**

Dans le cas de la propriété privée de l'eau, la distribution de cette matière est soumise à des mesures diversifiées en fonction de la différence des qsours et des séguias. L'eau est ainsi sous la propriété privée, et la part appropriée est appelée « Nouba » ou le tour d'eau d'une séguia. A signaler qu'il ya une différence entre le tour d'eau d'un propriétaire d'eau et le tour d'eau d'une nuit ou d'un jour qui commence par le lever du soleil jusqu'au coucher et vice-versa, selon la « Nouba » qui est subdivisée en une moitié, en un quart, en un tiers et en huitième de tour. La toute petite unité de mesure généralisée entre la majorité des séguias est la « Kharouba » qui dure 15 minutes<sup>120</sup>. On peut définir les lois et les coutumes appliquées à la distribution de l'eau des séguias comme suit :

✓ **Nouba :** qui est un tour d'eau qui commence par le lever du soleil jusqu'au coucher et vice versa. A chaque Nouba sa propre dénomination qui fait référence

<sup>120</sup> EL-ARABY Abdelaaziz & FALEH Ali (2017) – Les mutations sociales, la pénurie d'eau et les changements climatiques dans les oasis marocaines- Le cas de la Province de Zagora in : Changements Climatiques et Développement Territorial au Maroc- Publications du Laboratoire de Recherches, d'Etudes Géographiques et Cartographie (LEGAC)- Ouvrage collectif- éditeur : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Saïs-Fès. Première édition- 2017. P 16.

à une histoire ancienne, ou bien prend le nom de la personne qui détient la majorité d'eau comme Noubas de Had Yiche à Ouled Ayoub.

Selon les subdivisions de ce tour d'eau « Noubas », le 1/4 comprend 3 heures d'eau d'irrigation, alors que, la petite unité de mesure ; la « Kharouba » soit 1/16 varie entre 10 et 45 minutes de temps d'irrigation par la séguia en fonction de la quantité d'eau disponible. Pour plus d'explication, on suppose qu'un agriculteur dispose d'une part d'eau soit une Kharouba et que la séguia qui lui amène son tour d'eau le desserve seul pendant son irrigation. Dans ce cas la Kharouba varie entre 10 et 20 minutes, alors que dans le cas de deux agriculteurs qui exploitent la séguia en même temps (division de la séguia en deux Masraf) la Kharouba varie entre 20 et 45 minutes. Cette règle s'applique sur toutes les subdivisions de la Noubas (1/2, 1/3, 1/4 et 1/8). Il en résulte donc que la durée d'exploitation de l'eau augmente, quant à la séguia, elle est répartie sur un réseau secondaire de distribution (masraf) et diminue dans le cas d'une séguia avec un seul canal d'évacuation de l'eau et avec un débit important.

Les habitants dans la région de Drâa ont utilisé plusieurs unités de mesure du temps de chaque Noubas, en utilisant des outils comme :

✓ **Tassa** : c'est un mot d'origine amazigh, cet outil de mesure est composé de deux récipients de tailles différentes, le petit récipient est fait souvent de cuivre avec un petit trou à la base, ce récipient est mis dans un seau plus grand, rempli d'eau, le temps qu'il lui faudra pour descendre au bas du grand récipient représente une unité de mesure généralisée de 4 minutes, après chaque remplissage du petit récipient un nœud se fait sur une corde des feuilles de palmiers ou un petit caillou est mis à côté pour faire le décompte (8 nœuds ou petits cailloux égalent à une Kharouba et 16 Kharoubas à une Noubas). Cela se fait en présence du propriétaire de la part d'eau et du chargé de gestion de la distribution le « Aimal ».

✓ **Les pieds et les étoiles** : durant le jour l'ombre est mesurée par les pieds et chaque pied est une unité de mesure, alors que pendant la nuit, cette tâche est confiée à des spécialistes qui connaissent les noms des étoiles.

✓ **Indemniser le passage des séguías dans les territoires d'autres tribus :**  
cela est très répandu dans l'oasis de Tinzouline, c'est une rente pour indemniser le passage des séguías dans le territoire des autres tribus. Il fait l'objet d'un accord entre la tribu propriétaire de la séguia et la tribu qui laisse passer sur son territoire l'eau contre une partie d'eau un jour ou deux, chaque semaine, ou selon l'accord conclu.

On ce qui concerne les types de séguías dans la région du Drâa et d'après nos enquêtes de terrain, l'eau de l'oued Drâa est conduite aux champs par deux types de séguías : les séguías traditionnelles en terre qui prennent leur alimentation sur le bassin des « Ougougues », leur nombre atteint 27 dans l'oasis de Tinzouline, soit 98% des séguías et permet la canalisation de 280 litres/s<sup>121</sup>. Le deuxième type de séguías s'est construit par l'Etat en 1975 (dans le cadre de la vision d'un million de ha irrigué). Ces séguías ont vu le jour après la construction du barrage El Mansour Eddahbi. La séguia est appelée Séguia du Makhzen ou Barrania, parce qu'elle se trouve hors des exploitations de la partie ouest et distribue une part importante de l'eau avec un débit de 6.77 m<sup>3</sup>/s<sup>122</sup>. Elle s'étend sur 44 km depuis le barrage de déviation Tanssikht jusqu'à Foum Azlag et dessert plus de 17 tribus avec de l'eau d'irrigation soit 4800 ha<sup>123</sup>.

### **Organisation de l'irrigation et distribution de l'eau par les séguías de l'oasis de Tinzouline**

Les techniques d'irrigation dans l'oasis Tinzouline semblent être aussi complexes que la propriété de l'eau. Ces techniques montrent les résultats de longues expériences des groupes de populations qui sont passés par la région du Drâa. Ce qui peut conforter notre constat est la grande différence dans les techniques de distribution de l'eau d'une oasis à l'autre voire d'une séguia à l'autre, en plus de la diversité et de la différence des unités de mesure et des normes adoptées par chacune des séguías ou des oasis comme la Kharouba, Tassa, Lkhachba, Lkdah, ...etc.

<sup>121</sup>- OUHAJOU Lekbir (1996), Espace hydraulique et société au Maroc : cas des systèmes d'irrigation dans la vallée du Drâa, publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines – Agadir série thèses et mémoires n°7. P 98.

<sup>122</sup>- OUHAJOU Lekbir - (1996) - Op. Cit. P 98.

<sup>123</sup>- Office Régional de la Mise en Valeur d'Ouarzazate (ORMVAO) - Branche Tinzouline-2013.

Nous allons prendre un exemple de distribution de l'eau dans l'oasis de Tinzouline, à savoir ; la séguia Kaâba, qui est scindée en deux segments ; le premier fait bénéficier le Qsar Afra et Qsar Ouled Ahmed Ben Ali alors que le deuxième dessert Qsar Ouled Ayoub :

✓ Le premier segment est exploité en 28 « Nouba », 14 pour Qsar Afra et 14 pour Qsar Ouled Ahmed Ben Ali, chaque « Nouba » est de l'ordre de 12 heures. Le tour d'eau est de 7 jours pour chaque Qsar, chaque « Nouba » porte un nom spécifique.

Certes, la distribution de l'eau doit se faire d'une manière égalitaire, mais, la tribu Ouled Ahmed Ben Ali dispose d'une importante part d'eau réservée à la tribu Afra. En outre, les éléments non arabes dans la tribu sont marginalisés, par exemple, les Haratines. En effet, à Qsar Ouled Ahmed Ben Ali, les familles des Haratines ne détiennent la propriété que d'une seule « Nouba » malgré l'importance de leur nombre. Cela signifie l'exclusion et la faible accessibilité des familles pauvres à la propriété de l'eau.

✓ Le deuxième segment est réparti selon 52 « Nouba » et 3/8 huitièmes de Nouba, le tour d'eau est de 13 jours, il est en moyenne de 4 « Nouba » par jour. La durée de la Nouba dans ce segment est seulement de 6 heures et celle de la Kharouba est de 45 minutes.

Au terme de ce sous-axe sur la gestion sociale de l'eau, il importe de souligner que la richesse des coutumes et des méthodes de la gestion et de la distribution de l'eau dans les oasis de Zagora est considérée comme un potentiel technique dont les habitants ne peuvent jamais se passer. Cependant, cet héritage social a subi des mutations à double impact. En ce qui concerne les techniques de distribution de l'eau, le changement est dans le sens positif et évolutif, du fait que les nouvelles techniques comme l'utilisation de la montre, outil de distribution efficace, ont remplacé toutes les anciennes techniques de mesure des tours d'eau. Sur le plan de la gestion et la préservation de l'eau et des constructions

hydrauliques, on note que les mutations sociales touchent le fond du travail collectif et solidaire.

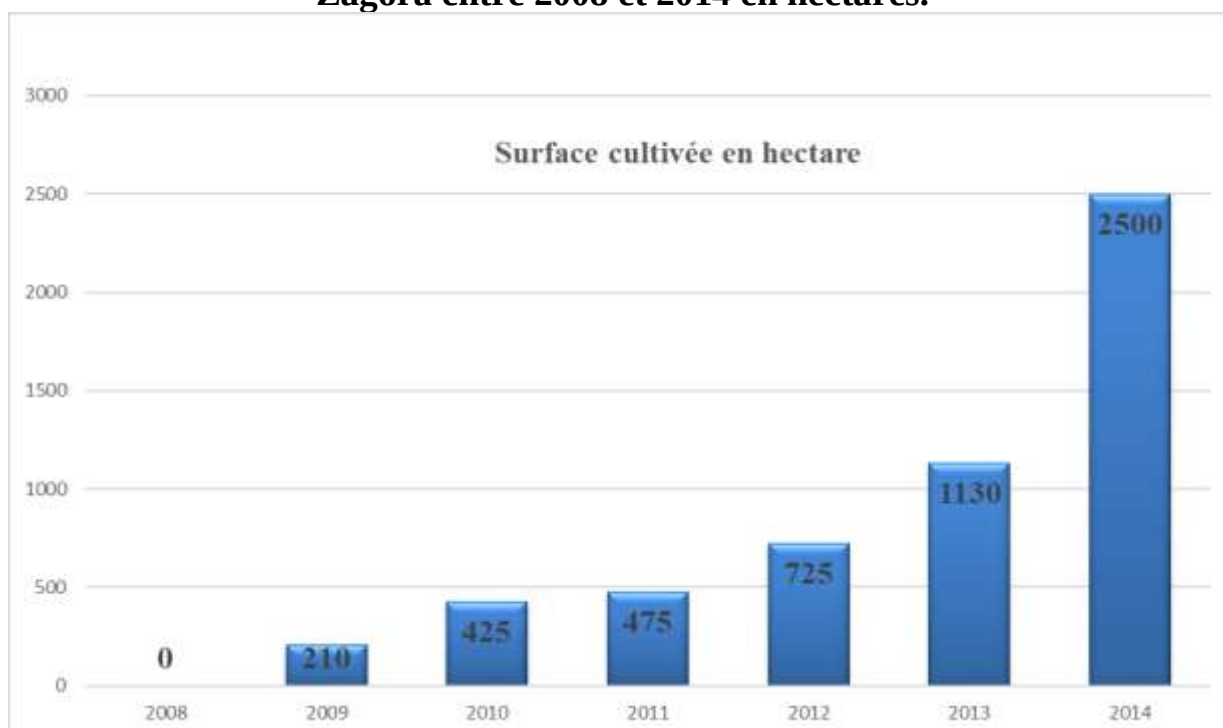
## 2.4-Pluriactivité et changement des aptitudes des familles oasiennes

Les changements qui touchent les habitudes des oasiens de Zagora ont un impact négatif sur les ressources en eau. En effet, le développement du travail rémunéré et de salariat est l'un des facteurs qui engendrent lesdits changements d'habitude.

Par ailleurs, l'extension des cultures de rente, dans des plaines utilisées au préalable comme parcours par les nomades et par les autochtones, avec les aménagements qui précèdent ces cultures donnent lieu au défrichement de la végétation.

Dans ce sens, si la culture des pastèques de Zagora intervient dans le but de diversifier les activités et l'économie du marché, elle contribue, par contre, à l'accélération du processus de déséquilibres et de dégradations du milieu naturel. En effet, l'évolution brusque de la culture des pastèques (voir figure n°4) engendre des impacts néfastes sur l'écosystème oasien en menaçant les eaux souterraines et le couvert végétal naturel et originel.

**Figure n° 4 : évolution de la culture des pastèques dans la Province de Zagora entre 2008 et 2014 en hectares.**



Source : ORMVAO- 2014.

Cependant, les contestations de certains membres de la société civile ainsi que les essais de réglementation de l'extension de cette culture n'ont pas donné de résultats escomptés.

Le système de khemassa a subi une régression accrue durant les quarante dernières années. La régression de ce mode de faire valoir n'a laissé aux paysans que de recourir au salariat.

À cette époque-là, les paysans cherchaient des khemas ou s'entraidaient ; solidarité oblige dans les travaux agricoles. Le travail collectif régnait car toutes les familles étaient dépendantes de leurs terres. Mais, vu la constance des ressources hydro-agricoles, l'accroissement démographique et l'émancipation des groupes traditionnellement connus par le travail de la terre, les paysans n'avaient qu'à chercher des travailleurs salariés.

Les opportunités offertes par l'émigration internationale du travail ont contribué à la montée de ce genre de travail. Etant donné que les parcelles représentent une valeur sociale intrinsèque à l'image de celui qui les possède, les émigrés cherchaient des travailleurs qui s'en occupaient et en contrepartie d'une somme d'argent. Ces arrangements ont sonné le glas de la khemassa qui régnait auparavant.

Il est à signaler que le système de salariat qui se développe dans les oasis du Drâa moyen et de Maaidar prend plusieurs formes. D'une part, il complète l'insuffisance des produits récoltés sur les parcelles. Aussi, le travail salarial les aide-t-il à acheter des produits qui ne se produisent pas dans leurs parcelles. D'autre part, il ya des gens qui viennent d'autres régions et qui travaillent comme salariés auprès des moyens et grands propriétaires. Ce dernier cas de figure peut être trouvé dans les oasis du Drâa moyen où les agriculteurs font appel à la motopompe parce qu'ils sont généralement des émigrés qui n'ont pas le temps de s'occuper de l'agriculture. Le développement du travail salarial est le résultat de l'éclatement de l'esprit de solidarité qui lie les paysans. Devant les charges financières quotidiennes, les paysans doivent rémunérer une main d'œuvre qui puisse travailler à leur place.

La croissance des revenus non agricoles évoquée dans tous les pays du globe est un indicateur général de la pluriactivité.

L'étude de ce phénomène de pluriactivité est délicate vu l'insuffisance et la singularité des études qui ont été faites sur l'emploi rural et la pluriactivité des familles rurales. Selon les enquêtes effectuées à travers les régions du Maroc, la pluriactivité s'exerce dans 92% des exploitations, 61% des actifs ruraux sont pluriactifs et 37,7% des chefs des ménages ont une activité principale non agricole<sup>124</sup>.

Certes, l'insuffisance des revenus agricoles face aux besoins croissants des familles (effet de ciseaux en économie) incite à une diversification des activités et des revenus au sein des ménages, mais en vain, car ce phénomène s'est développé davantage. Tout d'abord, on peut signaler la pauvreté de la majorité des paysans liée au manque d'accès à la terre à cause de la concentration de la propriété. Pour le cas de Drâa moyen et de Maaidar, plus de 73% sont des exploitations de moins de 5 ha. Cette superficie est la même depuis belle lurette et si on prend en considération l'augmentation de la population et l'héritage, ces terres ne suffisaient pas à la nourriture des populations. Par conséquent, les populations faisaient appel à d'autres activités. Ensuite, il ya l'émigration interne et externe et l'ouverture de la région sur le monde extérieur de l'oasis. Enfin, les facteurs naturels poussaient les gens à diversifier, et parfois à abandonner leurs terres. La sécheresse qu'avaient connue le Drâa moyen et le Maider entre 1997 et 2007 a obligé les gens à quitter la région pour d'autres endroits où ils pouvaient travailler. Durant cette période, les autorités locales distribuaient 80 litres d'eau par famille. Dans cette situation de stress hydrique extrême, la majorité des gens, en âge de travailler, avait quitté la région vers les villes.

Il en résulte que cette pluriactivité forcée, dans la majorité des cas, aurait un impact sur la gestion sociale de l'eau, ce qui va influencer le maintien et la durabilité des systèmes hydro-agricoles. Le nombre des Khettaras qui continuent

---

<sup>124</sup>- JENNAN Lahcen, 1994. « La pluriactivité des familles en milieu rural marocain. Quelle approche ? Quelle interprétation ? », Université Hassan II, publications de la faculté des lettres et sciences humaines Ben M'sick. Actes du 3<sup>ème</sup> colloque des ruralistes marocains (développement des systèmes ruraux de la Chaouia et questions méthodologiques pour l'étude de l'espace rural marocain).

de fonctionner en comparaison avec le nombre d'antan en est un exemple illustratif.

En effet, la détérioration des rôles des structures traditionnelles comme la tribu donne lieu à la dominance de l'individualisme et de l'esprit capitaliste. Par conséquent, l'entretien des canaux d'irrigation pose plus de problèmes surtout que cette tâche est abandonnée par les populations qui la considèrent comme une corvée qui relève de la responsabilité de l'Etat (voir Planche photos n° 6). Devant cette situation l'Etat représenté par l'ORMVAO, est obligé de réserver annuellement une enveloppe budgétaire consacrée à la curation et au réaménagement des canaux bétonnés.

**Planche Photos n° 5: Problème de négligence des canaux aménagés par l'Etat (oasis de Tinzouline-2018).**



Source: Cliché personnel-2018.

Ce volet consacré aux interactions entre les mutations sociales et la dynamique de développement territorial révèle, donc, que les aptitudes des oasiens ont connu des changements concrétisés par l'extension des surfaces réservées aux cultures à caractère commercial mais qui consomment beaucoup d'eau comme les pastèques. Par conséquent, le pompage des eaux souterraines se prolifère d'une manière alarmante. Les mutations sociales vont dans le même sens que la sécheresse et les changements climatiques, pour faire de ces oasis du sud-est marocain un milieu très fragile en matière de ressources en eau. De plus, les

dysfonctionnements structurels et socio-économiques générés par l'exode rural cumulé depuis de longues années, nous amènent à noter que ces espaces nécessitent plus que jamais des mesures rigoureuses et efficaces, surtout dans les domaines d'aménagement et d'urbanisation, pour remédier à ces dysfonctionnements.

### **3-L'urbanisation et l'aménagement des oasis de Zagora : Deux facteurs exigeant une conception territoriale basée sur les CRE**

Le territoire de la Province de Zagora est couvert par un ensemble de documents d'urbanisme comme le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) qui couvre la Province de Zagora tout entière, les Plans d'Aménagement (PA) et les Plans du Développement des Agglomérations Rurales (PDARs). Le PA concerne les communes d'Agdz et de Zagora, tandis que les PDARs sont réservés aux centres de quatorze communes ; 12 sont déjà homologués et 2 en phase d'homologation<sup>125</sup>.

Certes, ces documents d'urbanisme sont indispensables pour le maintien et la maîtrise d'urbanisme mais, le plus important c'est l'exécution des prérogatives de ces documents et le respect des normes qu'ils fixent quant au processus d'urbanisme et d'urbanisation des territoires concernés.

#### **3.1-L'urbanisme et l'aménagement comme sources des déséquilibres du territoire de Zagora**

Le pourcentage d'approvisionnement en eau potable dans la Province de Zagora est très important en ce sens qu'il est estimé à 82,6%. De ce fait, il reste élevé en comparaison avec ce qui a été enregistré au niveau de la région Drâa-Tafilalet où le pourcentage en question a atteint 81,9% en comparaison avec la moyenne nationale qui n'a pas dépassé 73%. Malgré ce pourcentage important de couverture en réseau d'eau potable, plusieurs problèmes persistent. Ils sont liés à la qualité de cette matière indispensable dans plusieurs communes dont les eaux contiennent des quantités de sel qui peuvent avoir des effets néfastes sur la santé. Cela contraint certains habitants à recourir à d'autres sources d'eau hors du réseau d'eau potable public. Et plusieurs douars s'appuient sur les distributeurs

---

<sup>125</sup> - Province de Zagora- Plan du Développement de la Province de Zagora (PDP) (2017) - P 101.

d'eau pour se procurer de l'eau potable (voir planche photos n° 7) alors que les douars qui n'ont pas été équipés du réseau en question s'appuient sur les puits en priorités pour se doter de cette matière vitale. Il reste à signaler que ce défi ne se limite pas au manque lié à la qualité des eaux mais certains douars dotés de réseau d'eau potable souffrent, plus spécifiquement durant les périodes de sécheresse, de l'absence de l'eau en quantités suffisantes.

**Planche photos n° 6: Approvisionnement en eau potable avec des citernes au Centre de Tamgroute<sup>126</sup> en 2015.**



Source : Clichés personnels-Mai 2015.

**- L'assainissement liquide et solide**

Selon les données du RGPH de 2014, le taux d'accès au réseau d'assainissement ne dépasse guère 14% de l'ensemble des ménages dotés de ce service en comparaison avec le pourcentage noté au niveau régional qui dépasse 32,1% et national qui dépasse la barrière de 58,9%, ce qui a contraint les habitants à creuser des fausses sceptiques 42,9% au total de ceux qui sont concernés. Mais cela cause beaucoup de problèmes liés à l'évacuation permanente et l'influence négative que peuvent avoir ces fausses sur la nappe phréatique sans oublier les odeurs nauséabondes qui en proviennent. Ces problèmes deviennent plus graves lorsqu'il s'agit d'autres systèmes d'évacuations des eaux usés, y compris les puits

<sup>126</sup>- Il est à signaler que le centre de Tamgroute est desservi en réseau d'eau potable. Mais, sa mauvaise qualité oblige la population de ce centre de s'approvisionner, comme les autres centres, en l'eau douce distribuée auprès des revendeurs.

perdus et l'évacuation à ciel ouvert dont le pourcentage n'est pas moins important 43,1%.

**Tableau n°19 : Comparaison de pourcentage d'accès de la Province de Zagora au service d'assainissement avec d'autres niveaux territoriaux.**

| Province de Zagora |                   |        | Région du Drâa-Tafilalet |                   |        | Niveau National |                   |        |
|--------------------|-------------------|--------|--------------------------|-------------------|--------|-----------------|-------------------|--------|
| Réseau             | Fosses Sceptiques | Autres | Réseau                   | Fosses Sceptiques | Autres | Réseau          | Fosses Sceptiques | Autres |
| 14                 | 42,9              | 43,1   | 32,1                     | 28,7              | 39,2   | 58,9            | 23,2              | 17,9   |

Source : RGPH-2014.

En ce qui concerne l'assainissement solide, les habitants de Zagora recourent aux poubelles pour s'en débarrasser avec un pourcentage de 17% contre 7% seulement de ceux qui s'en débarrassent par le biais des camions destinés à ce service, alors que la plupart des habitants de la Province, 75%, usent d'autres moyens considérés comme décharges non contrôlées pour se débarrasser de leurs déchets quotidiens.

La commune de Zagora et celle d'Agdz sont dotées du système de la collecte des déchets alors que les autres communes, à l'exception de quelques initiatives ciblant certains chefs-lieux, n'en profitent pas jusqu'à présent. De plus, on ne trouve dans toute la Province aucune décharge des déchets urbains contrôlée. On ne parle que des décharges anarchiques de différents volumes quelques-unes d'entre elles sont dans des oueds ou des rivières comme espace qui leur a été réservé.

### **- Pourcentage de branchement d'électricité à la Province de Zagora**

En 2014, le pourcentage de branchement d'électricité à la Province de Zagora a atteint 91,1%. Même si ce pourcentage paraît plus élevé, il demeure au-dessous de la moyenne régionale. Cependant, le pourcentage enregistré au niveau

du milieu rural de la Province est légèrement élevé en comparaison avec la moyenne rurale, régionale et nationale. D'autre part, la moyenne générale du branchement en question à la Province reste approchée à ce qui a atteint 91,1%.

**Tableau n° 20 : Comparaison de pourcentage et de l'accès de la Province de Zagora au réseau d'électrification avec d'autres niveaux territoriaux en 2014.**

| Province de Zagora |       |       | Région de Drâa Tafilalet |       |       | Niveau National |       |       |
|--------------------|-------|-------|--------------------------|-------|-------|-----------------|-------|-------|
| Urbain             | Rural | Total | Urbain                   | Rural | Total | Urbain          | Rural | Total |
| 96,2               | 90,5  | 91,2  | 96,2                     | 89,6  | 92,2  | 95,2            | 84,6  | 91,6  |

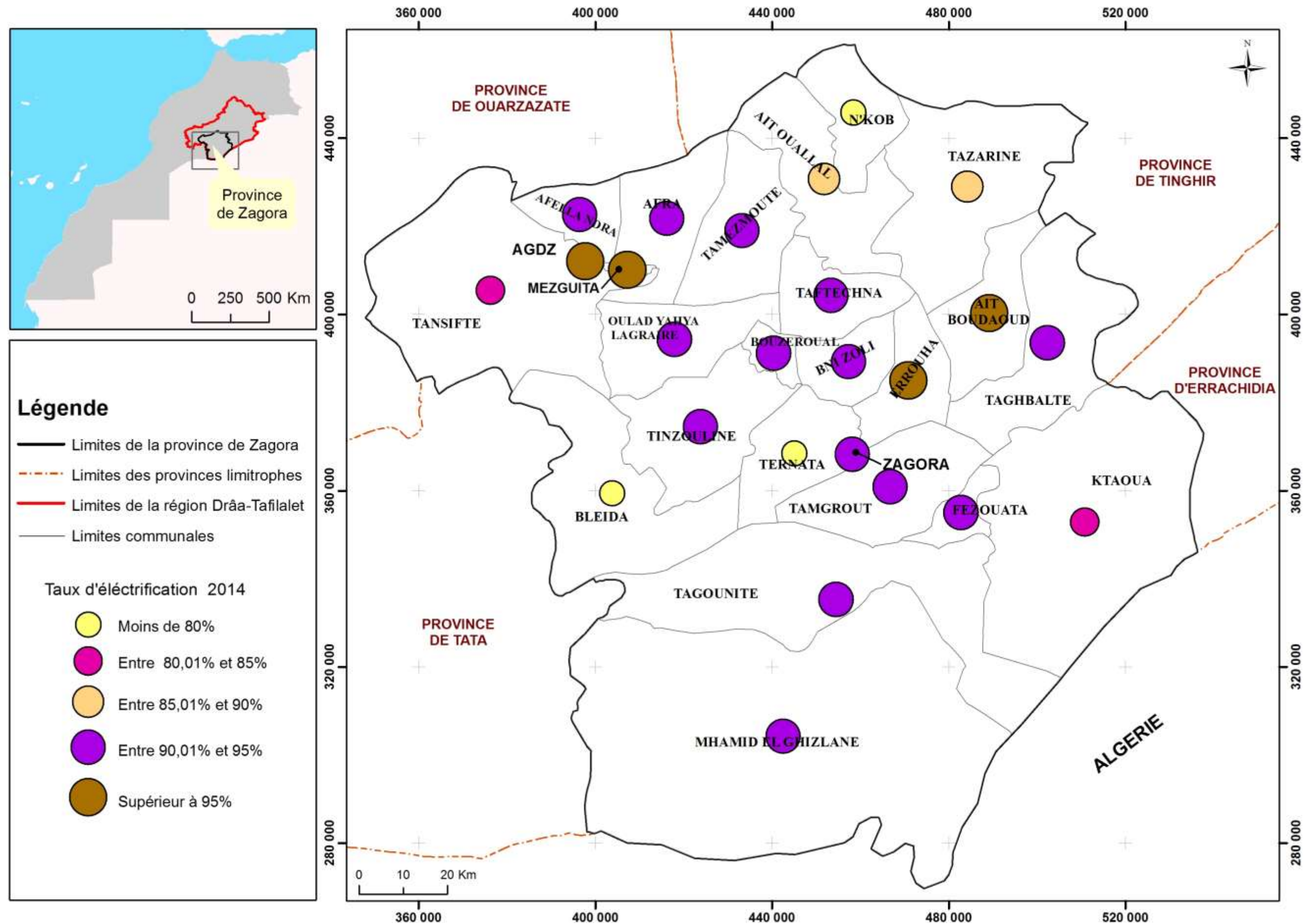
Source : RGPH-2014.

En général, le secteur d'électricité à la Province de Zagora demeure exemplaire, à grande limite, par rapport à d'autres Provinces, malgré de nombreux obstacles qui s'opposent à l'électrification, en question, surtout la surface territoriale très étendue. Ainsi les responsables de ce domaine ont déployé de grands efforts pour généraliser l'électrification rurale à travers le programme national nommé « PERG ».

Quant à la répartition spatiale pour les pourcentages du branchement de l'électricité on peut remarquer des insuffisances au niveau de chacune des communes : N'kob, Tensift, Bleida, Ternata, et Ketaoua comme l'éclaire la carte suivante (voir carte n°12).

Actuellement la Province de Zagora a profité dans le cadre du PERG de la programmation de 560 douars avec un crédit global estimé à 630 Milliards de dirhams. Cette opération intéresse 28784 ménages où le pourcentage de branchement selon l'ONEE –Secteur d'électricité- à la fin de 2016 atteint 86,99% des ménages susceptibles d'être branchés.

Carte n°12: Taux d'électrification des communes de Zagora en 2014.



### 3.2- Des efforts d'aménagement renforçant les CRE mais, insuffisants

La Province de Zagora est dotée d'un réseau routier qui atteint 1143 km<sup>127</sup> soit 2% de la longueur des routes nationales. Ce réseau routier est composé de deux routes nationales sur une longueur de 432 km, une route régionale de 126 km et 8 routes provinciales avec une longueur de 583km (voir la carte n°13). On distingue des routes goudronnées et celles non goudronnées (voir tableau n°21).

**Tableau n°21 : Réseau routier de la Province de Zagora.**

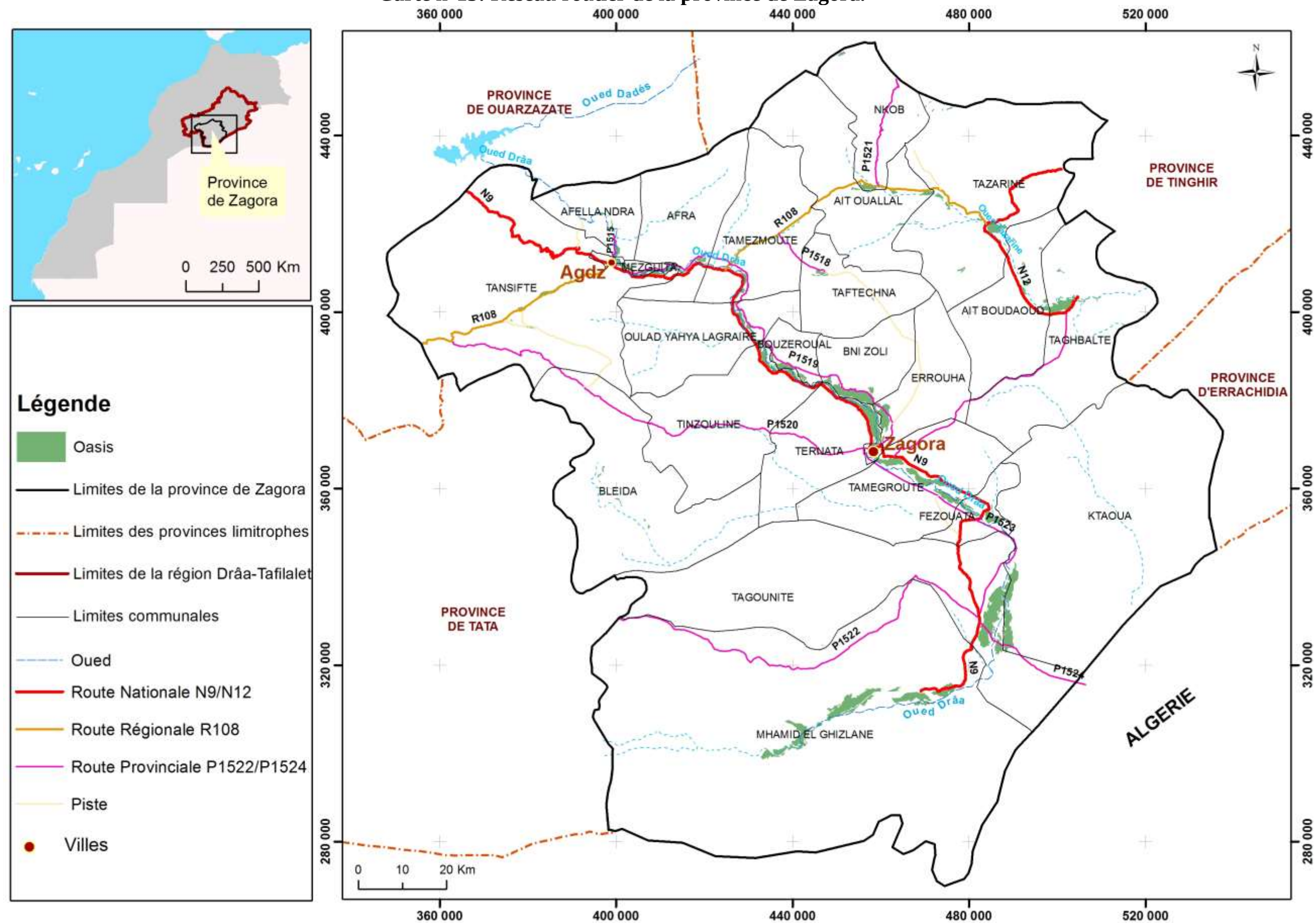
| Type de la route  | Numéro de la route | Zone de liaison                                | Goudronnée | Non goudronnée | Total    |
|-------------------|--------------------|------------------------------------------------|------------|----------------|----------|
| Route nationale   | <b>9</b>           | Mohmmadia-Lmhamid                              | 233,230    | -              | 233,230  |
|                   | <b>12</b>          | Sidi Ifni-Bouaarfa                             | 84,00      | 15,607         | 199,567  |
| Route régionale   | <b>108</b>         | Taznakhet-Tazarine                             | 126,800    | -              | 126,800  |
| Route provinciale | <b>1515</b>        | Agdz-Afla-Ndra                                 | 12         | -              | 12,000   |
|                   | <b>1518</b>        | Route régionale108-Tafetechna                  | 14,00      | -              | 14,000   |
|                   | <b>1519</b>        | Agdz-Zagora via Tanssikht et Beni zouli        | 10         | 90,447         | 100,447  |
|                   | <b>1520</b>        | Zagora –Aghebar via Bleida                     | 46,391     | 61,609         | 108,000  |
|                   | <b>1521</b>        | Tinghir-N'kob via Iknouen                      | -          | 44,000         | 44,000   |
|                   | <b>1522</b>        | Tagounite- Foug zguet via Zaouiat Sidi Abdenbi | -          | 80,000         | 80,000   |
|                   | <b>1523</b>        | Zagora – Tagounite via Foug Zguet              | 30         | 42,000         | 72,000   |
|                   | <b>1524</b>        | Tagounite-Zgdou via Zaouiat Sidi Saleh         | 8          | 145,000        | 153,000  |
| <b>Total</b>      |                    |                                                | 564,421    | 544,623        | 1143,244 |

Source : Direction Provinciale de l'Equipeement et du Transport-Zagora- Mai-2016

La densité des routes goudronnées est estimée à 24,53 km par 1000 km<sup>2</sup> ainsi que la répartition de ces routes par habitant ne dépasse pas 1,99 km pour 1000 habitants. Les données du RGPH de 2014 montrent des fluctuations entre les collectivités territoriales en termes de distance moyenne de la route goudronnée la plus proche.

<sup>127</sup> - Direction Provinciale de l'Equipeement et du Transport-Zagora- Mai 2016.

Carte n°13: Réseau routier de la province de Zagora.

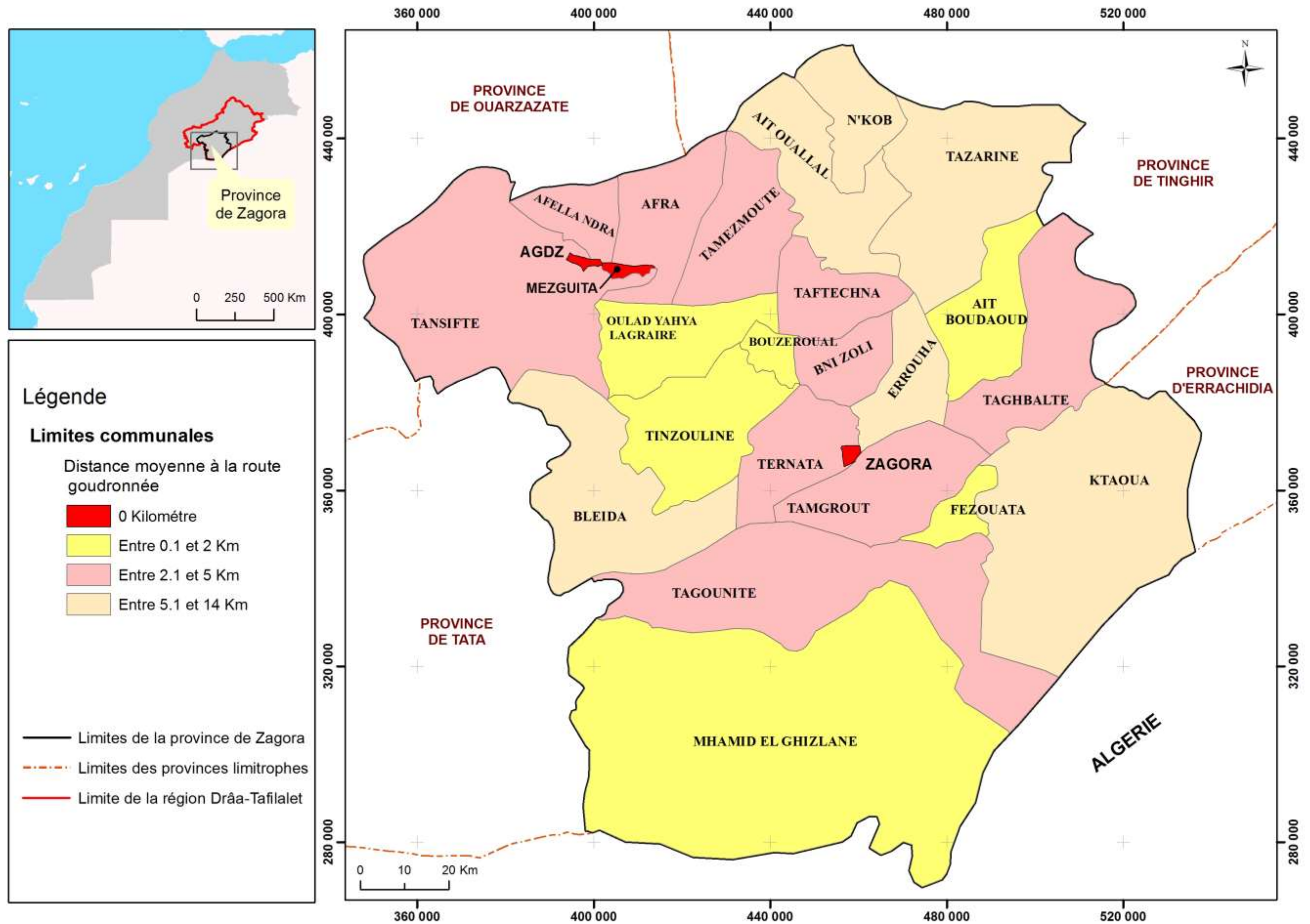


En effet, si cette distance est presque nulle dans les communes d'Agdz, de Mzguita et de Zagora, on constate, par contre, que cette moyenne se situe entre 5 et 14 km dans les communes de l'extrême nord de la Province comme c'est le cas de N'kob, Tazarine et Ait Ouallal. Ce dernier cas de figure couvre également les communes de la partie Est (exemple de la commune Ktaoua) et les communes de la partie Ouest comme c'est le cas de la commune Bleida (voir carte n° 14).

Les chiffres de la direction provinciale de l'équipement et du transport de Zagora concernant la densité d'utilisation du réseau routier par les automobilistes montrent que la partie de la route nationale n°9 reliant Zagora et Agdz occupe le premier rang avec un taux de 1660 véhicules par jour. Elle est suivie par le tronçon qui relie Agdz et Ouarzazate avec un taux de 1000 véhicules/jour, puis la partie reliant Zagora et Mhamid en troisième position avec un taux de 798 véhicules/jour et enfin, la partie qui relie Tanssikht et Tazarine appartenant à la route régionale n° 108 vient en dernière position avec un taux de 511 véhicules /jour. Il est à signaler que le réseau routier de notre zone d'étude souffre de certains défis ayant des impacts néfastes sur les utilisateurs, en l'occurrence, l'ensablement qui touche plus spécifiquement la partie située au Sud de Zagora, les travaux d'arts qui ne sont pas à la hauteur et qui ne prennent pas en considération la violence de certains cours d'eaux surtout en périodes d'inondations et l'aménagement des routes entre les constructions placées d'une manière étroite entravent les travaux d'élargissement et d'entretien desdites routes.

Quant au parc automobiliste, la Province de Zagora dispose de 1080 véhicules à utilisation personnelle et 1472 véhicules pour les autres utilisations y compris les camions, les autocars et les transports touristiques.

Carte n°14: Distance moyenne a la route goudronnée par communes.



Source : RGPH-2014-Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz -Septembre 2017.

Certes, les territoires des CRE de Zagora sont fragiles mais, ne manques pas d'atouts qui peuvent être valorisés et permettre ainsi un développement soutenu vérifié en principe par la matrice suivante (tableau n°22) :

**Tableau n° 22 : Synthèse de l'analyse « SWOT » des CRE étudiés.**

| <b><u>Forces :</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b><u>Faiblesses :</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Milieu naturel diversifié : oasis, dunes de sables, montagnes ...</li> <li>➤ Produits de terroir valorisables</li> <li>➤ Existence d'un ensemble de centres ruraux susceptibles de restructurer le territoire provincial</li> <li>➤ Potentiel humain riche : la tranche d'âge 15ans- 59 présente 57,2 %<sup>128</sup> de la population de la Province</li> <li>➤ Patrimoine matériel et immatériel très riche et diversifié</li> <li>➤ Espace forestier très important : 11179 hectares</li> <li>➤ Réseau routier important</li> <li>➤ Taux d'électrification satisfaisant</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Surexploitation des ressources naturelles et fragilité de milieu</li> <li>➤ Manque en matière de valorisation de produits de terroir</li> <li>➤ Taux d'urbanisation faible</li> <li>➤ Les activités non agricoles moins diversifiées</li> <li>➤ Morcèlements excessifs de la surface agricole utile</li> <li>➤ Complexité du statut foncier</li> <li>➤ Patrimoine, non valorisé, se détériore de plus en plus</li> <li>➤ Manque d'équipements et services de base</li> <li>➤ L'exode rural et le désengagement des jeunes par rapport aux activités agricoles</li> <li>➤ Taux d'approvisionnement en eau potable non satisfaisant</li> <li>➤ Service d'assainissement liquide presque inexistant</li> <li>➤ La plupart des CRE sont dépourvues des services qui s'occupent des déchets solides.</li> <li>➤ Faible couverture en panneaux de signalisation routiers.</li> <li>➤ Déficit en ressources humaines qualifiées et ressources financières dans les communes.</li> </ul> |
| <b><u>Opportunités :</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b><u>Menaces :</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Emergence des institutions internationales qui financent le développement (JICA, PNUD, ANABEL, GIZ...).</li> <li>➤ Les Agences de Développement : ADS, ANDZOA...</li> <li>➤ L'Initiative Nationale de Développement Humain.</li> <li>➤ Plan Maroc Vert.</li> <li>➤ La mise en place des programmes sociaux : PNRR, PERG, PAGER...</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Surexploitation des ressources naturelles</li> <li>➤ Stress hydrique et aléas liés aux changements climatiques</li> <li>➤ Faible compétitivité du secteur agricole national</li> <li>➤ Fragilité du secteur touristique</li> <li>➤ L'ensablement de quelques axes routiers.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

Source : Construction personnelle sur la base des données du diagnostic territorial de Zagora-Février 2016.

On constate que le jugement porté sur le capital territorial est bien différent du diagnostic que l'on pouvait effectuer ultérieurement. Des éléments naguère

<sup>128</sup> - RGPH-2014.

ignorés, délaissés ou perçus comme négatifs se voient bien souvent qu'ils sont susceptibles de jouer un rôle clé dans le développement. Il n'est pas rare qu'un ancien handicap apparaisse aujourd'hui comme un atout et inversement. En effet, les éléments de synthèse présentés dans le tableau n°24 nous ont permis de considérer la construction et le suivi des Centres Ruraux Emergents comme étant des enjeux majeurs pour le développement territorial de la Province de Zagora.

### ***Conclusion du chapitre :***

Le diagnostic des CRE de Zagora révèle certaines conclusions que nous pouvons reformuler dans les trois points suivants :

Tout d'abord, la rugosité du climat fait de la rareté de l'eau un élément contraignant le développement de ce territoire. Toutefois le changement des comportements des populations, particulièrement ceux liés à la consommation et au mode de vie, a eu un impact néfaste qui s'ajoute à la rareté de l'eau, à la fragilité du milieu et la récurrence des années de sécheresse qui s'accélère davantage à cause des effets liés aux changements climatiques. De plus, on constate aussi des contraintes spatiales : dégradation de l'architecture ancienne des douars, perte progressive de la spécificité du cachet architectural oasien, introduction de styles et de constructions modernes même au sein des palmeraies, ce qui engendre un phénomène d'urbanisation de ces oasis. Cette situation a pour effet négatif de mener à l'abandon de pratiques adaptées à l'espace oasien, et par là à une aggravation de l'appauvrissement. En effet, si les flux d'argent provenant de l'émigration permettent l'entretien des parcelles, l'achat de motopompes, l'acquisition de nouvelles terres agricoles, la création de projets économiques, la construction des logements et la consolidation des budgets familiaux, il est aussi à l'origine des bouleversements socio-économiques et culturels qui ont affecté les populations et les espaces oasiens. La sécheresse qui sévit depuis plusieurs années n'est pas le seul facteur explicatif. La fragilité de la base économique et sa dépendance du secteur agricole tributaire à son tour des aléas climatiques<sup>129</sup> a fait

---

<sup>129</sup> - Indirectement, même si l'agriculture est essentiellement irriguée, c'est la pluie qui alimente les oueds et sources d'irrigation des terres.

que le territoire provincial perde de son attractivité vis-à-vis de la population locale et régionale.

Ensuite, l'économie de Zagora reste fragile malgré les efforts qui visent le renforcement de la vocation touristique et agricole. En effet, l'effort public en matière d'infrastructures et de services administratifs et socio-culturels reste insuffisant pour attirer les investissements du secteur privé dans le domaine touristique. Si on ajoute à cela l'absence de la mise en place des circuits touristiques englobant un ensemble de spécificités de ce territoire qui vont permettre le maintien des visiteurs pour un maximum de jours, on peut comprendre comment le secteur touristique n'a pas pu contribuer efficacement au développement des territoires en question. De plus, le morcellement des terres agricoles, l'inadaptation des cultures aux spécificités du climat et le manque en matière de valorisation des produits de terroir ce sont des facteurs, entre autres, qui minimisent la place du secteur agricole dans le tissu économique de la zone.

Enfin, l'urbanisme de ce territoire oasien est le résultat de la volonté étatique d'intégrer ces zones présahariennes dans l'espace national en visant l'atténuation des disparités régionales d'une part, et l'adaptation des oasiens à la réduction de leur espace agricole qui ne suffit plus à leurs besoins en accroissement constant, d'autre part. Il est devenu indispensable d'agir dans le sens d'une meilleure adéquation des limites imposées par le milieu et les besoins réels des populations de la vallée du Drâa. En effet, la position frontalière de la Province de Zagora a également accentué le mouvement des qsouriens vers des petites localités que nous avons qualifiées dans ce travail de thèse des CRE. Le chapitre III qui suit cette conclusion traitera l'identification, le diagnostic et les mécanismes de fonctionnement de ces derniers.

## **Chapitre III : Les Centres Ruraux Emergents comme entités socio-spatiales au cœur du développement territorial de la Province de Zagora.**

### ***Introduction du chapitre :***

Ce chapitre traitera l'identification et l'analyse des caractéristiques des CRE de Zagora. Il est à préciser que notre travail s'appuie sur des outils de collecte des données auprès des communes et services concernés par la question du développement des onze CRE sélectionnés. En effet, des canevas, des fiches et des guides d'entretien ont été complétés et illustrés auprès des représentants des différents services administratifs. Cela nous a offert des éléments du diagnostic externe des entités socio-spatiales : objet de notre recherche.

Par ailleurs, les enquêtes-ménages et l'analyse de nos observations nous ont servi comme éléments du diagnostic stratégique des CRE ; objet de notre travail de recherche.

### **1-De quelques aspects des CRE.**

La Province de Zagora compte 496 douars<sup>130</sup>, nous en avons sélectionné quelques-uns à étudier à l'aide des entretiens semi-directifs avec les Directeurs de Services<sup>131</sup>, les techniciens des communes et les responsables des divisions et services de la Province. On a eu aussi des entretiens avec les chefs ; de la Division des Collectivités Locales (DCL), de la Division de l'Urbanisme et l'Environnement (DUE), de la Division des Affaires Rurales (la DAR), de Service du Patrimoine, de la Planification et de l'Equipement (SPPE) et de Service du

---

<sup>130</sup>- Ministère de l'Intérieur, l'Agence de Développement Social et 23 communes de la Province de Zagora – 2010-monographies des communes et les Diagnostics Territoriaux Participatifs (DTP) qui se sont établis en 2010 dans le cadre de la mise en place des Plans Communaux du Développement (PCD) en faveur des communes de la Province de Zagora.

<sup>131</sup>- Dans le dispositif juridique de 2015, plus spécifiquement la loi 13-114, les Secrétaires Généraux sont devenues des Directeurs de Services.

Développement Rural (SDR). Tous ces intéressés ont des relations directes avec les communes qui s'avèrent des acteurs incontournables pour le développement des CRE en question.

Cet exercice, très délicat, nous informe sur la multitude des angles de vue auprès des acteurs entretenus. Certains d'entre eux considèrent que la dynamique économique est le critère principal qui distingue des territoires émergents de ceux non-émergents, et par conséquent, présentent douar Aoujgal, qui fait partie de la commune de Tazarine, ainsi que douar Tighmar, qui appartient à la commune de Tamezmoute, comme des CRE, du fait que le premier douar est connu par une dynamique en matière d'activités agricoles<sup>132</sup> et le deuxième connaît une concentration d'activités industrielles artisanales<sup>133</sup>. Cependant, d'autres avancent les critères de la densité de la population et les services présentés à cette population. Dans l'objectif d'opérationnaliser la sélection des CRE, nous avons opté pour la combinaison des trois critères cités ci-dessus.

Par ailleurs, les entretiens mentionnés ci-dessus nous ont permis d'identifier 15 douars et sous douars (voir tableau n°23).

---

<sup>132</sup>- Douar Aoujgal est l'un des principaux sites de production des pastèques dans la Province de Zagora.

<sup>133</sup>- Le souk hebdomadaire de « TLAT-n-Tghmar » est très connu dans la Province de Zagora. La concentration des « maâlam » (forgerons qui produisent des outils artisanaux utilisés par les agricultures plus spécifiquement dans le labour et la moisson, soudures, menuisiers...) permet à ce centre de pratiquer une attractivité sur les différentes zones du territoire de la Province, depuis les années de 1980 à nos jours.

**Tableau n°23 : Les Centres Ruraux Emergents de la Province de Zagora.**

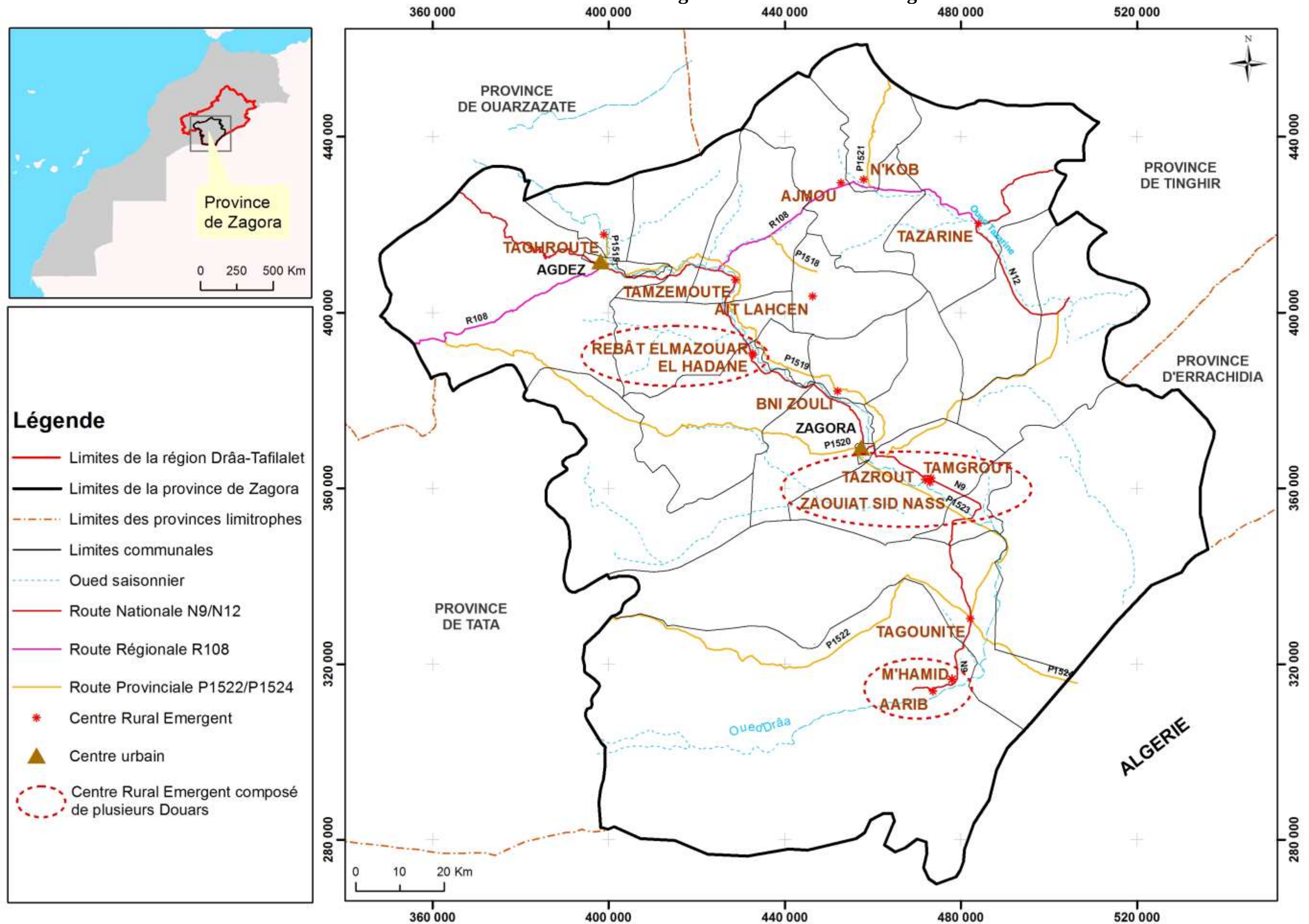
| Tableau n° 25 : Les Centres Ruraux Emergents de la Province de Zagora. |                     |            |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------|
| Douars/sous-douars                                                     | Commune mère        | Cercle     |
| 1. Tamgroute                                                           | Tamgroute           | ZAGORA     |
| 2. Tazrout                                                             |                     |            |
| 3. Zaouiat Sid N'asse                                                  |                     |            |
| 4. Centre Tagounite                                                    | Tagounite           |            |
| 5. M’hamid                                                             | M'Hamid EL Ghizlane |            |
| 6. Aarib                                                               |                     |            |
| 7. Bni Zouli (Centre)                                                  | Bni Zouli           | TINZOULINE |
| 8. Ait Lahcen                                                          | Tafetchna           |            |
| 9. Rbat El Mezouar                                                     | Tinzouline          |            |
| 10.El Haddane                                                          |                     |            |
| 11.Tamezmoute (Tighmar)                                                | Tamezmoute          | AGDZ       |
| 12.Tagherout                                                           | Afella N-dra        |            |
| 13.Tazarine Centre                                                     | Tazarine            |            |
| 14.N'Kob Centre                                                        | N’Kob               |            |
| 15.Ajmou                                                               | Ait Oualal          |            |

Source : Enquête de terrain-2015.

L'analyse comparative des caractéristiques et potentialités de tous les douars et centres des communes de la Province de Zagora, basée sur les données détaillées dans les fiches-douars présentés précédemment, a permis de leur attribuer des notations par critère, objectivement arrêtées, et une notation générale résultante.

Cette notation s'est basée sur les critères d'identification et de classement présentés dans le premier chapitre de cette thèse. La note globale obtenue par chacun des 15 douars/centres de la Province de Zagora a permis de les classer et d'en identifier onze CRE (voir carte n°15).

Carte n°15: Les Centres Ruraux Emergents de la Province de Zagora.



Source: Fond du Maroc- Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz - Décembre 2017.

Selon le tableau ci-dessous, les CRE de la Province de Zagora sont, par ordre de notation :

**Tableau n°24 : Classement des CRE de la Province de Zagora.**

| <b>Rang</b> | <b>Centres Ruraux Emergents</b>      | <b>Notation</b> | <b>Commune mère</b> |
|-------------|--------------------------------------|-----------------|---------------------|
| <b>1</b>    | Tamgroute / Tazrout / Zte Sid N'asse | <b>37</b>       | TAMGROUT            |
| <b>2</b>    | Centre Tazarine                      | <b>35</b>       | TAZARINE            |
| <b>3</b>    | Centre N'KOB                         | <b>34</b>       | N'KOB               |
| <b>4</b>    | Centre Tagounite                     | <b>33</b>       | TAGOUNITE           |
| <b>5</b>    | M'hamid El Ghizlane et Douar Aarib   | <b>31</b>       | M'HAMID EL GHIZLANE |
| <b>6</b>    | Bni Zouli (Centre)                   | <b>30</b>       | BNI ZOULI           |
| <b>7</b>    | Rbat El Mezouar / El Haddane         | <b>26</b>       | TINZOULINE          |
| <b>8</b>    | Tamezmoute (Tighmar)                 | <b>25</b>       | TAMEZMOUTE          |
| <b>9</b>    | Taghroute                            | <b>24</b>       | AFELLA NDRA         |
| <b>10</b>   | Ajmou                                | <b>24</b>       | AIT OULAL           |
| <b>11</b>   | Ait Lahcen                           | <b>21</b>       | TAFETCHNA           |

Source : Enquêtes de terrain-2015.

L'identification et la hiérarchisation des 15 douars (voir tableau n°24) dans la Province de Zagora a permis de choisir, comme centres émergents, les centres suivants (voir carte n°15) : Tamgroute et ses environs (Tazrout/Zaouiat Sid N'asse), le Centre Tazarine, le Centre N'KOB, le Centre Tagounite, le Centre Bni Zouli, le Centre de M'hamid El Ghizlane et Douar Aarib, le Centre Rbat El Mezouar/El Haddane, le centre Tamezmoute (Tighmar), le centre Taghrout, le Centre Ajmou et Ait Lahcen.

Ces Centres ont des potentialités nécessaires pour fixer les migrants dans la Province de Zagora, atténuer l'intensité de leurs départs vers les centres urbains avoisinants, constituer des centres d'encadrement et des pôles de développement d'activités concomitantes à l'agriculture, capter les investissements publics et recevoir les investissements privés...

Dans ce qui suit, nous allons présenter les typologies et vocations respectives de ces onze centres émergents, en mettant en évidence leurs capacités réelles à encadrer la population, à lui assurer des conditions de vie favorables d'installation, à attirer les investissements et à retenir les flux migratoires etc.

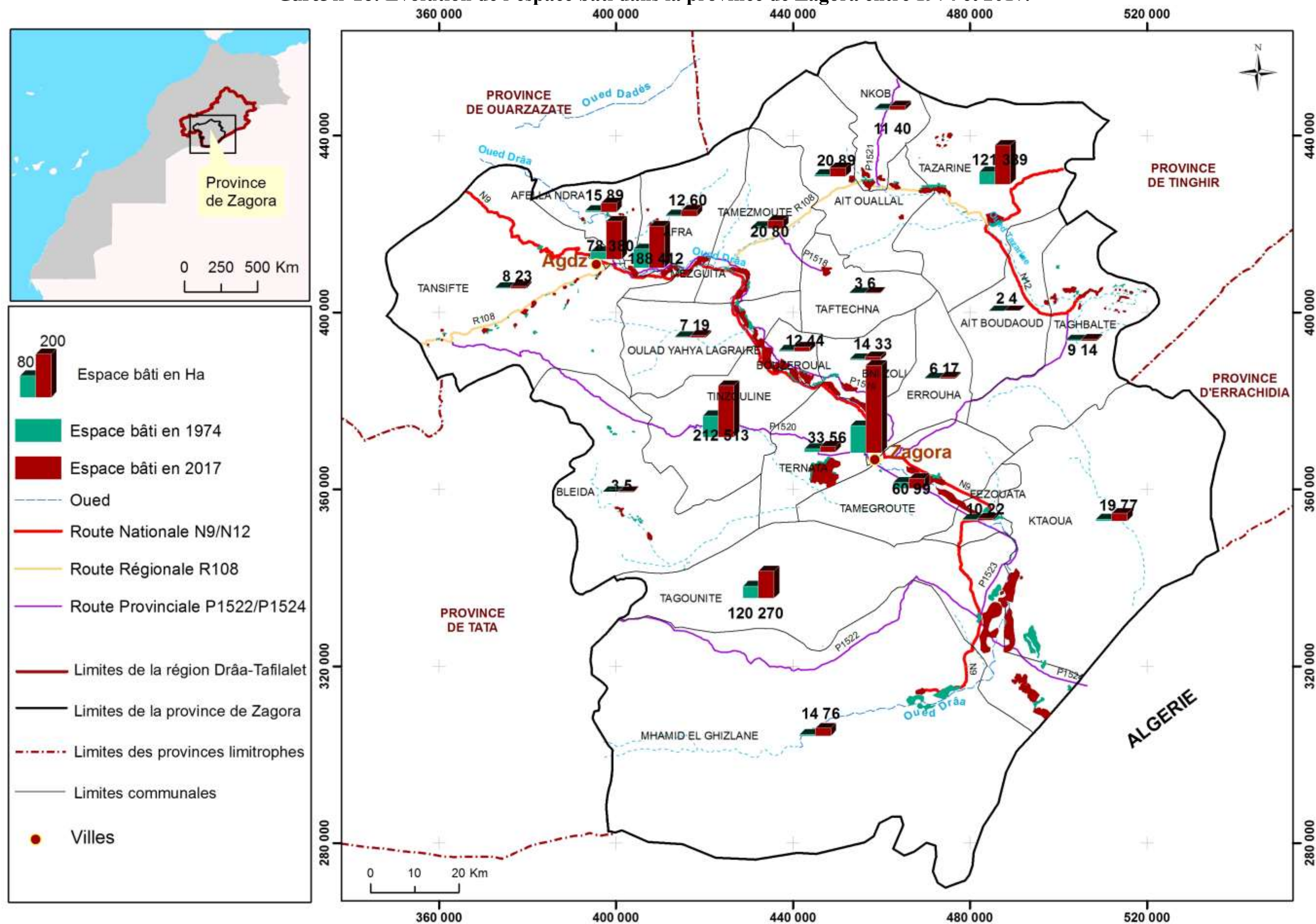
## **1.1- Typologie et vocations des CRE identifiés**

Bien qu'il constitue un espace de cohérence historique, culturel et un système d'interdépendance, le rural est un territoire hétérogène et fragmenté tant au niveau économique, géographique que démographique. Il rassemble des communes très prospères qui sont en contact direct avec celles moins favorisées et subissent l'impact de la migration, de l'étalement urbain et des déséquilibres socio-économiques.

Au regard de ces différences, le Zagora rural possède des atouts indéniables qui permettent de fonder une forte ambition en matière de politique de développement spatial pour son ensemble territorial dont voici les critères:

- Des communes importantes et dynamiques dans lesquelles émergent des espaces de croissance économique porteurs de richesse dont la position géoéconomique favorise leur évolution et leur urbanisation (voir carte n° 16), qu'ils soient situés à proximité des villes (Zagora, Ouarzazate...) ou à proximité de centres de production ou de foyers de consommation, de bassins d'emplois et de grands projets structurants.
- Une tradition culturelle avec, un patrimoine particulièrement riche qui reste encore à valoriser et une culture vivante qui a su se prolonger avec des activités et des produits de terroir.
- Un patrimoine naturel exceptionnel (oasis, vallée du Drâa, désert...) qui est le support d'une intense valorisation touristique, mais qui est particulièrement fragile et devrait correspondre à des politiques d'aménagement privilégiant le développement durable.
- L'enjeu transversal principal du territoire, objet d'étude est donc la diffusion du développement des centres ruraux relais.

Carte n°16: Evolution de l'espace bâti dans la province de Zagora entre 1974 et 2017.



Source : Images Satellitaires 1974 et 2017- Carte digitalisée par EL-ARABY- Abdelaaziz Novembre 2017.

En effet, la concentration croissante de la population dans les espaces urbains a conduit les pouvoirs publics à concevoir des politiques destinées à réduire la migration vers les villes. Ces politiques se justifiaient par le fait que la croissance rapide des grandes villes est supposée engendrer des effets négatifs, comme l'augmentation du chômage, du sous-emploi et l'extension de l'habitat précaire.

Cette situation nous amène à évoquer une des recommandations des Nations Unies qui considère toujours comme nécessaire de mettre en œuvre des mesures « to reduce or even to reverse rural-urban migration, with the aim of controlling the growth of the prime city or other large metropolitan areas » (United Nations 1998).

La stratégie du développement rural est centrée sur la création d'emplois à la fois agricoles et non-agricoles, l'amélioration des infrastructures (électricité, eau, routes, ...etc.), l'octroi de crédits aux petits exploitants agricoles, l'appui des services de santé, l'amélioration de la formation,...etc. De telles interventions sont motivées par le fait qu'en améliorant le mode de vie et en faisant croître le revenu dans les zones rurales, on peut réduire la propension à l'émigration. Il s'agit là d'une stratégie indirecte, dans la mesure où la rétention des populations n'est généralement pas le premier objectif visé, mais plutôt un effet secondaire de l'amélioration du bien-être dans les campagnes.

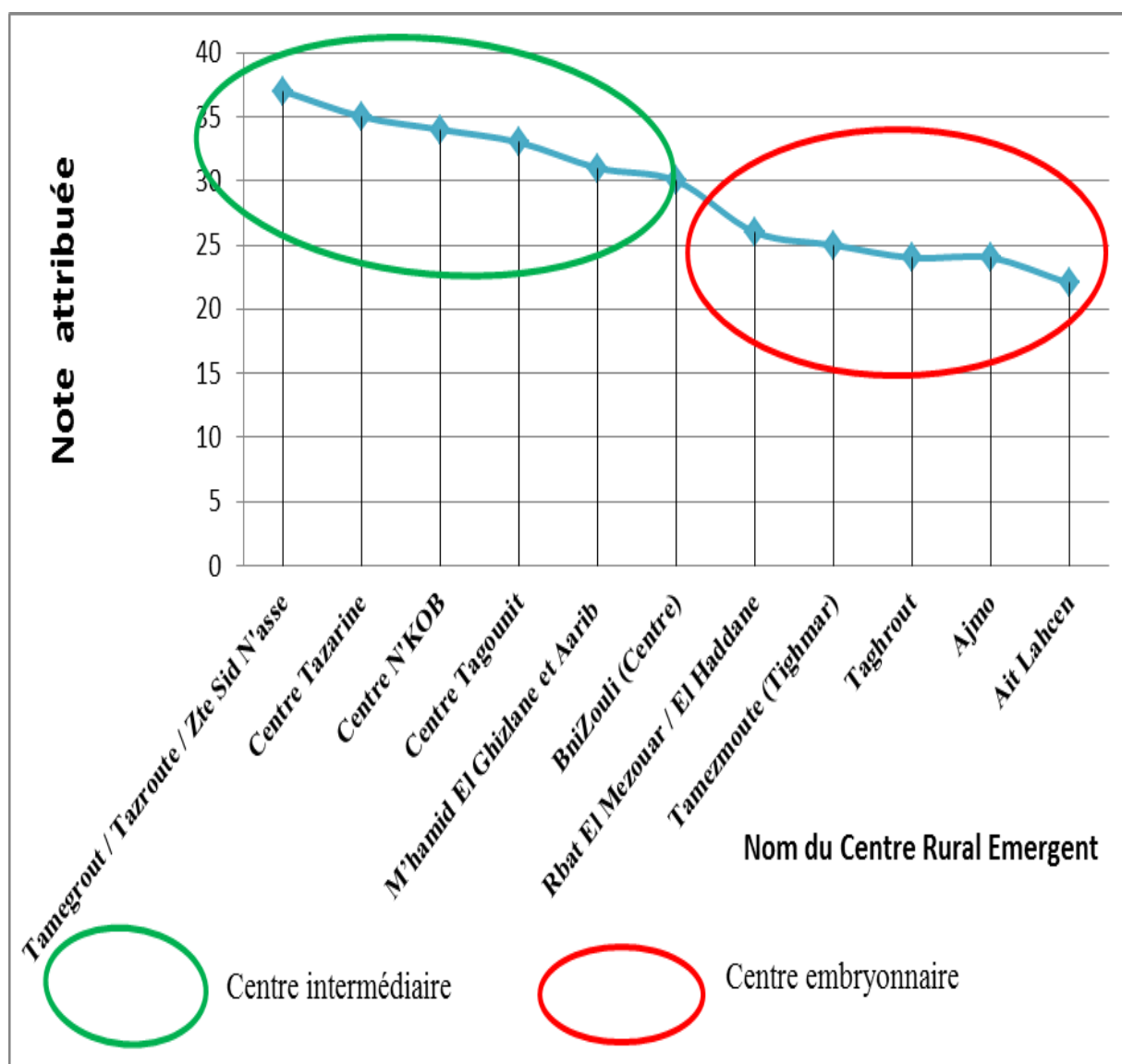
Ainsi, si la crise prolongée du monde rural qui nourrissait, pendant longtemps, une émigration rurale de plus en plus massive vers les grandes villes régionales et même nationales avait été derrière certaine évolution de la population d'un ensemble de chefs-lieux des communes, elle est actuellement à l'origine de l'apparition de nouveaux centres qui paraissent capables de prendre la relève des villes. Nous citons à titre indicatif les centres des communes situées sur les rives d'Oued Drâa (Mezguita, Tamezmoute, Ouled Yahia Lagraire, Tamegroute...) ou de la route nationale N°9 (Tagounite, Fezouata, Bni Zouli, Tinzouline, ...).

La mixité des fonctions commerciales et religieuses a permis l'épanouissement et le développement desdits centres, notamment, les plus grands

de taille, qui ont joué un rôle administratif en abritant les sièges de commandement du Makhzen. A l'époque coloniale, ces centres abritaient des sièges de caïds et jouaient, de ce fait, un rôle administratif important<sup>134</sup>.

La figure ci-après (figure n°5) révèle la typologie des CRE de Zagora selon la note obtenue d'après mes résultats de l'exercice de classification. En effet, la courbe résultante permet la distinction entre deux types: embryonnaire et intermédiaire.

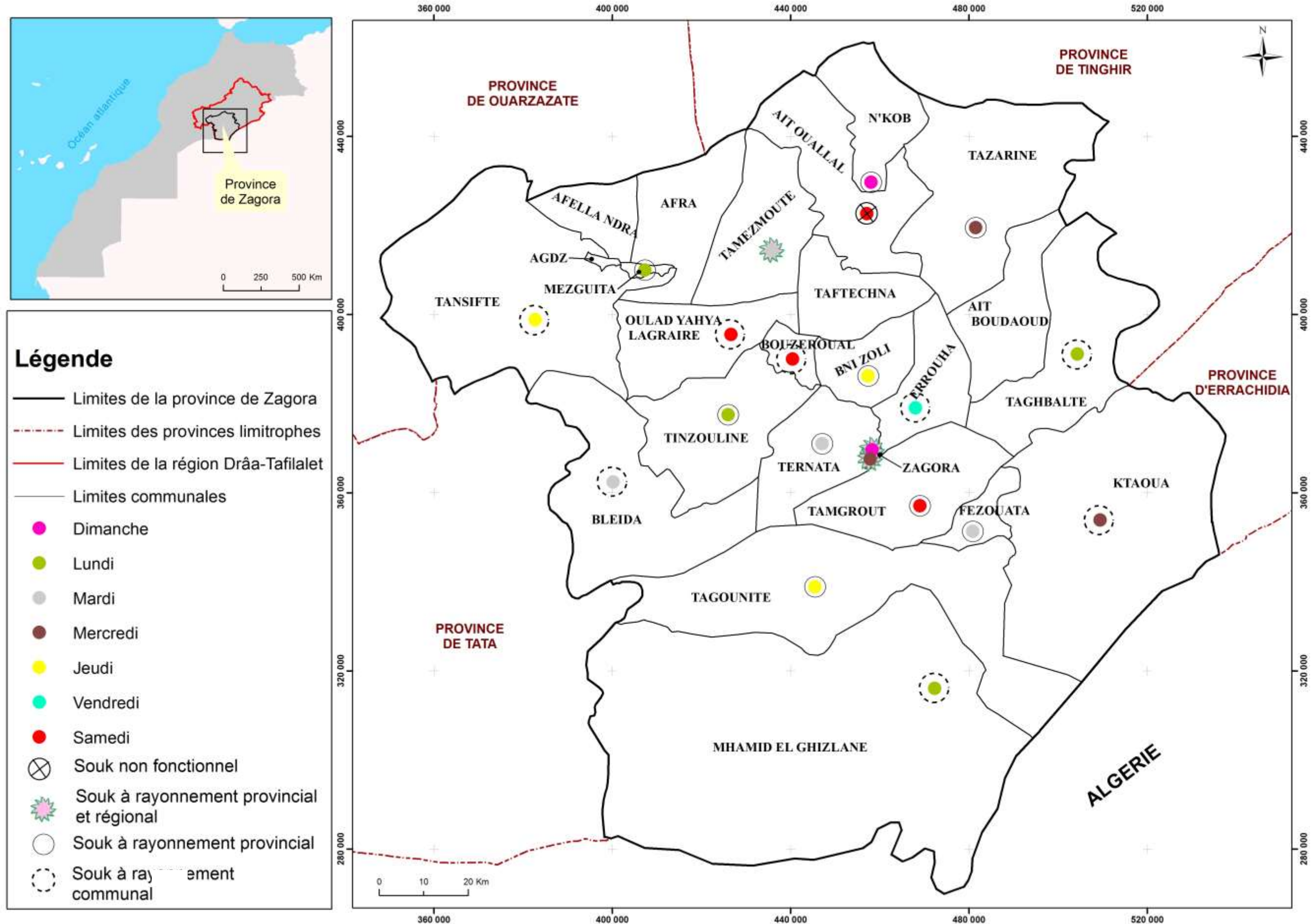
**Figure n°5 : Typologie des Centres Ruraux Emergents de Zagora.**



Source : Enquête de terrain-Mai 2015.

<sup>134</sup> - MARZOUK Abderrahim, Centres ruraux et développement des montagnes au Maroc : Cas du Haut Atlas Central publié in Organisation et Aménagement de l'Espace Rural au Maroc : Recherches et Actions- A l'occasion du 10ème anniversaire du GREMR et en hommage au professeur Moussa KERZAZI - Coordination : Mokhtar Iakhal et all- Editeurs : FLSH-Rabat, IEA et INAU-Rabat Imprimerie Elmaârif Al jadida- RABAT-2016- PP 55-69.

Carte n°17: Les Souks hebdomadaires de la zone d'étude.



Source : Plan du développement de la province de Zagora + enquête de terrain-2017.

En somme, les oasis de Zagora étaient encadrées, durant la période précoloniale, par une armature rurale assez bien diversifiée, qui se compose de centres « soukiers » (voir carte n° 17 à propos de la situation et le rayonnement des souks de Zagora), de centres routiers<sup>135</sup> (commerce caravanier), des centres sièges de marabouts et de Zaouïas et des centres symbolisant le pouvoir central. Parfois, tous ces éléments peuvent se regrouper dans un seul centre comme c'est le cas des CRE de Tamgroute et Tazarine.

Durant la période coloniale, les actions et les interventions des autorités du protectorat ont permis la consolidation d'un ensemble de centres ruraux préalablement existants et l'apparition d'autres. Les bureaux de commandement et les postes de contrôle, avec tout ce qu'ils ont entraîné comme équipements publics de base, ont constitué le point de départ pour un nombre important de CRE (Tazarine, N'kob, Tamezmoute, Tinzouline, Tamgroute et M'hamid).

## **1.2- Les Centres Ruraux Emergents comme des leviers pour le développement territorial de la Province de Zagora.**

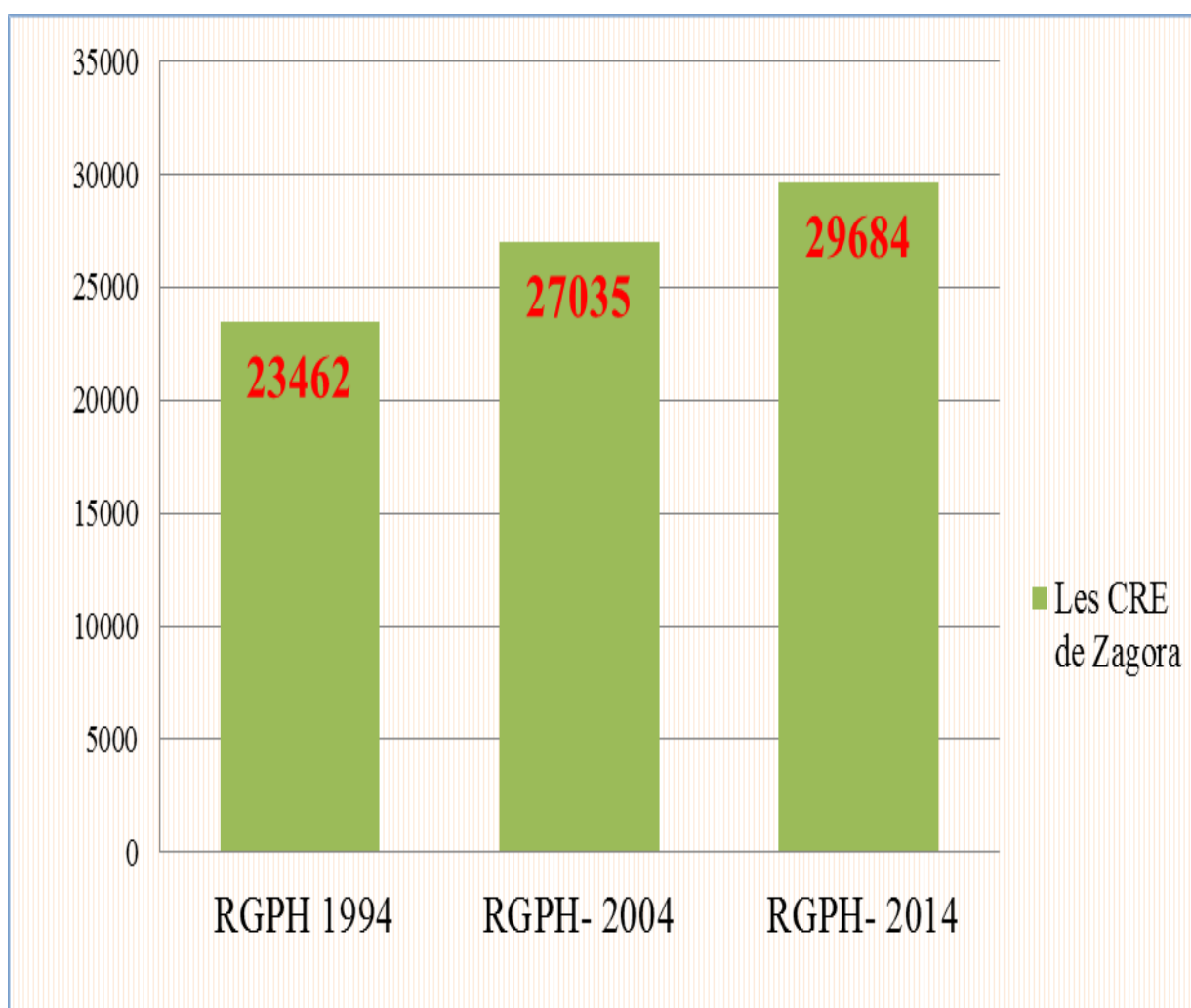
Malgré le faible taux de croissance enregistré depuis 1994 dans la Province de Zagora, les CRE n'ont pas cessé d'enregistrer une augmentation remarquable de leur population. Cette dernière est passée de 23.462 habitants en 1994 à 27.035 en 2004. En 2014, cette population a atteint 29.684<sup>136</sup> (voir figure n°6), un pourcentage de 10 % de population totale de la Province de Zagora et 11,6% de sa population rurale.

---

<sup>135</sup>- MARZOUK Abderrahim, Op. Cit.- P57.

<sup>136</sup>- RGPH de 1994, 2004 & 2014.

**Figure n°6 : Évolution de la population des CRE de Zagora entre le RGPH de 1994 et 2014.**



Source : Enquête de terrain + RGPH -1994 et 2014

Par ailleurs, la charte communale de 1976 a constitué le point de départ de la politique de décentralisation et de déconcentration, en contribuant au renforcement du rôle que jouent les CRE, à travers les équipements publics qui y sont implantés. Les différents découpages administratifs successifs ont envisagé le même chemin. Dans ce sens, le découpage communal de 1992 a permis de créer trois nouvelles communes<sup>137</sup> dans la Province de Zagora, en l'occurrence, la commune d'Afla-N-Dra, d'Ait Ouallal et d'Ait Boudaoud. Par conséquent, le nombre de communes dans notre zone d'étude est passé de 22 à 25 communes, soit un taux d'augmentation avoisinant 13%. Les trois nouvelles communes ont été dotées des chefs-lieux et de principaux équipements de base.

<sup>137</sup> - Monographie de la Province de Zagora – 2012 – P 35.

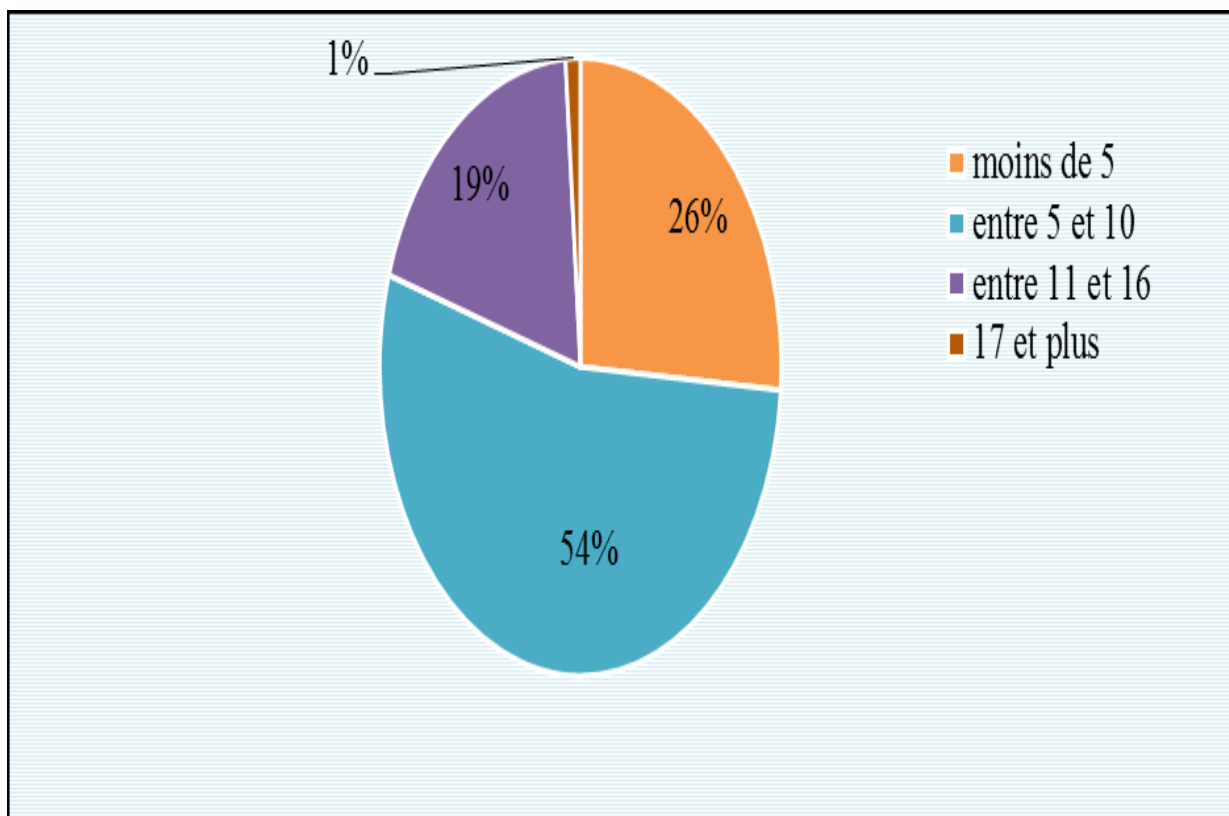
## **2-Caractéristiques démographiques et socio-économiques des CRE enquêtés**

Après avoir mené une enquête de terrain dans les CRE, nous remarquons que les diverses caractéristiques démographiques et socio-économiques peuvent nous permettre de cibler les éléments essentiels sur lesquels s'effectuent nos analyses, nos commentaires et nos comparaisons des unités socio-spatiales étudiées.

### **2.1. Persistance de la famille nombreuse.**

Les résultats de l'enquête de terrain démontrent en général, la résistance de l'une des caractéristiques rurales des CRE étudiés, il s'agit de la structure démographique (type et nombre de personnes par ménage). En effet, la famille étendue continue d'exister fortement malgré les influences poussant au passage à la famille restreinte. Ainsi, les ménages composés de plus de cinq personnes représentent plus de 73,8%. Cet état de fait ne va pas de pair avec les tendances démographiques à l'échelle nationale y compris le milieu rural. Ce dernier connaît une régression des niveaux de fécondité et une prééminence de la famille nucléaire au détriment de la famille étendue, ce qui s'est accompagné par l'extension des logements adaptés à l'accueil des ménages restreints.

En relation avec cette situation démographique, il y a lieu de s'arrêter sur la prédominance du mode de vie traditionnel des CRE étudiés, dans lequel l'individu est fortement connecté avec les différentes structures socio-spatiales de la famille jusqu'à la tribu. En fait, l'existence de plusieurs membres dans une famille explique la pérennité des réseaux sociaux hiérarchisés socialement en fonction du pouvoir du père, le chef de ménage, et solidaires économiquement en même temps. Cette organisation sociale considère les familles comme des unités de production dont chaque membre est responsable d'une tâche au sein de l'exploitation agricole, dans le cadre d'une organisation économique et sociale conforme au mode de production traditionnel. De ce fait, la famille est une structure socioéconomique de production et de consommation, un modèle du vivre ensemble et de coexistence entre plusieurs générations composées d'enfants et de jeunes, de conjoints et de grands parents.

**Figure n° 7: Nombre de personnes par foyer.**

Source : enquête de terrain-2015.

Par ailleurs, ce caractère général cache des disparités entre les CRE étudiés. En fait, les familles nombreuses sont plus répandues dans le centre Tamgroute, où les ménages de plus de cinq personnes y représentent presque la moitié et ceux de plus de dix personnes représentent 13%. Cependant, les deux autres centres (Taghroute et N'kob) connaissent une dynamique démographique différente, selon les résultats de l'enquête de terrain. Ce qui nous amène à dire qu'ils ont tendance vers l'extension de la famille nucléaire. En effet, les ménages de plus de dix personnes n'existent plus à Taghroute et ne représentent que 5,9% à N'kob. De même, dans ces deux CRE, il y a une tendance vers l'apparition d'une indépendance dans le logement. Ceci reflète une mutation dans les relations familiales renforçant l'individualisme et dépassant les coutumes du vivre ensemble. Ce qui explique l'émergence de nouvelles formes d'adaptation entre la famille nucléaire et la famille mère étendue. Cette tendance dans les deux CRE précitées semble refléter des mutations sociales et économiques, caractérisées par la détérioration de l'économie locale basée sur l'agriculture vivrière qui a

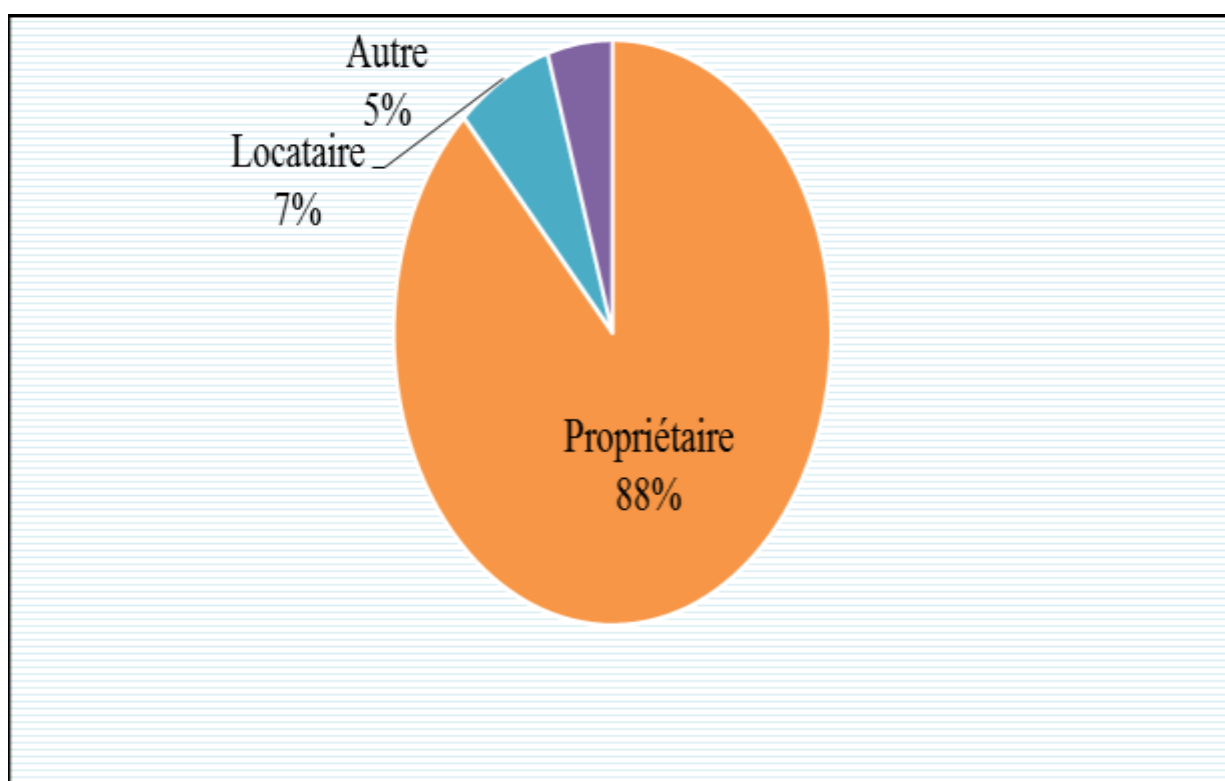
longtemps considéré la famille étendue comme un de ses piliers, ce qui, par la suite, conduit à l'apparition de nouvelles formes de logement.

## 2.2. Habitat et conditions d'acquisition de logement

### • Statut d'occupation et mode d'acquisition

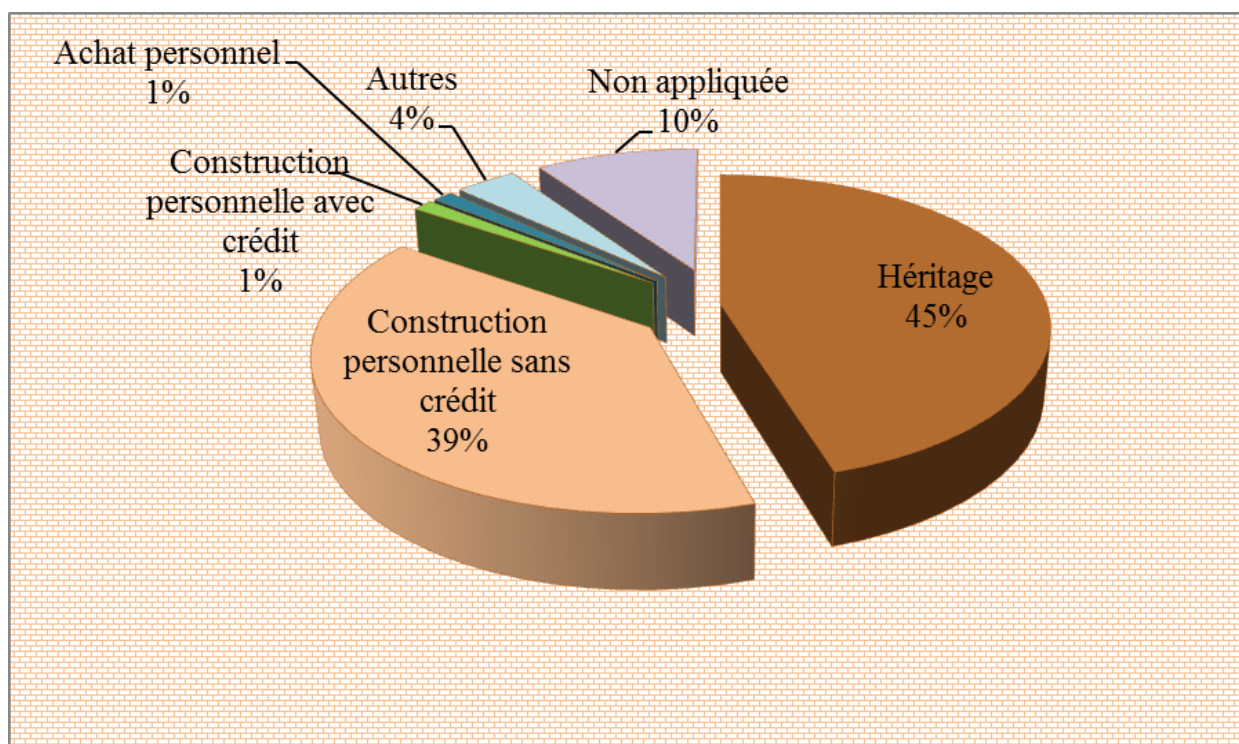
- La proportion des ménages propriétaires est la plus dominante, car les propriétaires de logement représentent 88.1 % de l'ensemble de la population de l'espace de l'enquête, en même temps, les locataires ne représentent qu'une minorité de l'ordre de 7.1%, ce qui est tout à fait normal dans un espace rural et désertique. L'accès à la propriété est considéré par les ménages des centres enquêtés comme un objectif fondamental pour assurer la stabilité et la pérennité du ménage.

**Figure n° 8: Statut de l'occupation des logements par les ménages.**



Source : enquête de terrain -2015.

Le mode d'appropriation de l'habitat est en général comme le montre le graphe ci-dessous, dominé par deux types de logement, à savoir, l'héritage (45.2 %) et la construction personnelle (40.5 %).

**Figure n° 9: Mode d'accès à la propriété des logements.**

Source : enquête de terrain -2015.

#### • Occupation de l'habitat

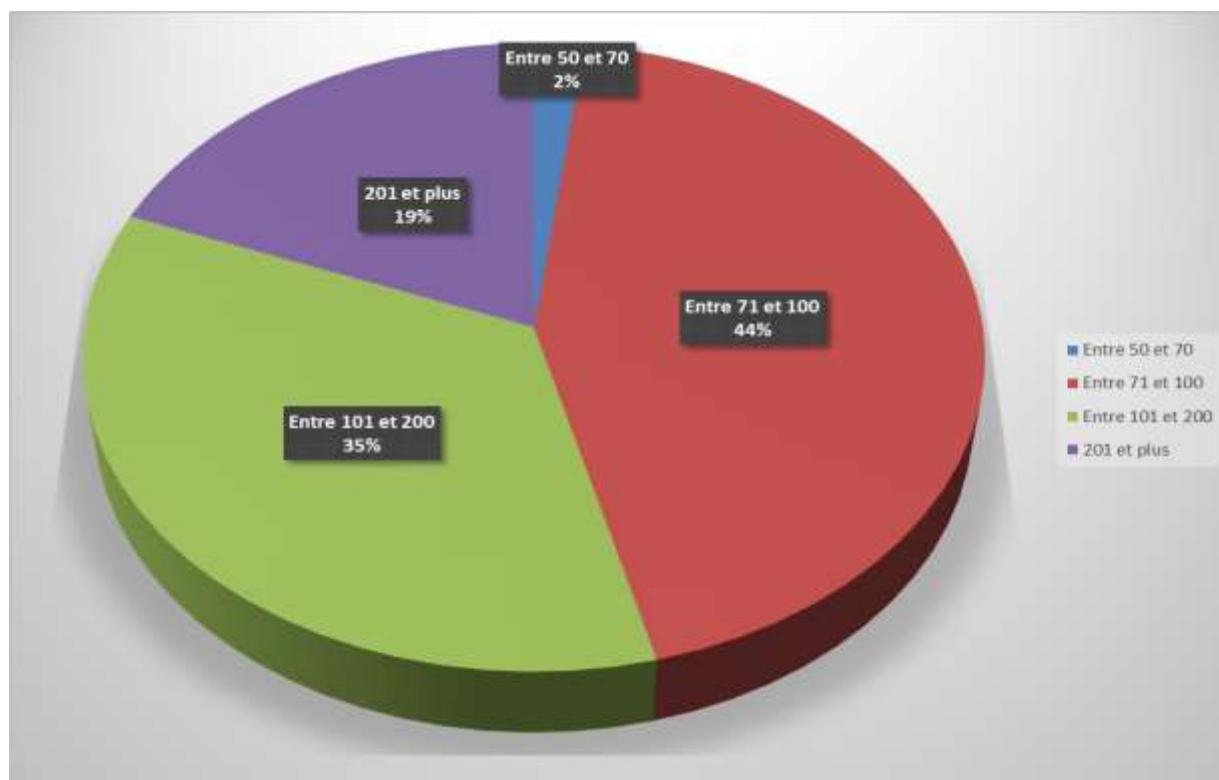
Le nombre de pièces occupées constitue un indicateur pertinent des conditions d'habitation des ménages. Aux CRE enquêtés, les ménages disposent en majorité de plus de trois chambres soit 75.1%, en revanche 3.6 % des ménages occupent des logements n'excédant pas deux pièces.

**Tableau n°25 : Nombre des chambres occupés par ménage**

| Nombre des chambres | Pourcentage | Pourcentage cumulé |
|---------------------|-------------|--------------------|
| 2                   | 4.7         | 4.7                |
| 3                   | 19          | 23.7               |
| 4                   | 17.9        | 41.6               |
| 5                   | 16.7        | 58.3               |
| 6                   | 7.2         | 65.5               |
| Plus de 6           | 34.5        | 100                |
| Total               | 100         |                    |

Source : enquête de terrain -2015.

Le nombre de pièces n'est pertinent que s'il est rapporté à la superficie de l'habitat (Figure n°10 ci-dessous), ainsi les habitations sont relativement étendues, à savoir, la moitié (53,5%) s'étend sur une surface de 100 à 200 mètres voire plus.

**Figure n°10: La surface de l'habitat par ménage.**

Source : enquête de terrain -2015.

En comparant la superficie des habitations avec les matières de construction, on peut ressortir que l'aspect rural prédomine le paysage architectural des trois centres, sachant que plus de 40% des logements sont construits en pisé et pierres comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau n°26 : Matières de construction**

| Matériaux de construction                     | Pourcentage | Pourcentage cumulé |
|-----------------------------------------------|-------------|--------------------|
| Pisé                                          | 35.7        | 35.7               |
| Pisé et pierre                                | 7,2         | 42.9               |
| Béton armé                                    | 25          | 67.9               |
| Partie en béton armé et autre partie en pisé  | 29.8        | 97.7               |
| Mélange du béton armé et les matériaux locaux | 2.3         | <b>100</b>         |
| <b>Total</b>                                  | <b>100</b>  |                    |

Source : enquête de terrain -2015.

### 2.3- Niveau d'instruction des chefs de ménages

D'après l'enquête menée au niveau des trois CRE, le niveau d'instruction des chefs de ménages est assez variable. La part des analphabètes est beaucoup plus importante de l'ordre de 53.6 %, en même temps, les chefs de ménages qui ont fait des études primaires est de l'ordre de 16.7 %, alors que seulement 16.6 % ont un niveau secondaire. En revanche les chefs de ménages ayant un niveau d'études supérieures n'excèdent pas 13.1 %. Cette situation ne semble étrangère du milieu rural marocain et surtout dans les zones reculées et montagneuses.

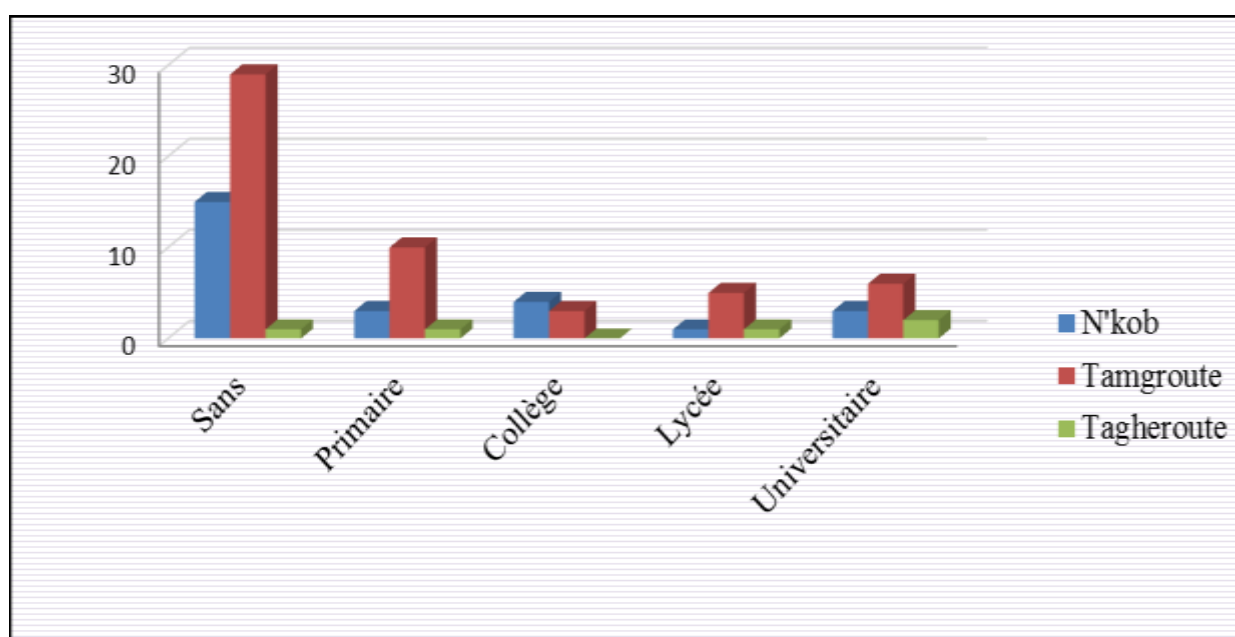
**Tableau n° 27 : Niveau scolaire des chefs de ménages.**

| Niveau scolaire | Pourcentage | Pourcentage cumulé |
|-----------------|-------------|--------------------|
| Sans            | 53,6        | 53,6               |
| Primaire        | 16,7        | 70,2               |
| Collège         | 8,3         | 78,6               |
| Lycée           | 8,3         | 86,9               |
| Université      | 13,1        | 100                |
| <b>Total</b>    | <b>100</b>  | <b>100</b>         |

Source : enquête de terrain -2015.

Toutefois, de légères différences existent d'un centre à l'autre, le taux d'analphabétisme atteint respectivement 57,7 % et 57,6 à Tamgroute et à N'kob.

**Figure n°11: Niveau d'instruction des chefs de ménages par CRE.**



Source : enquête de terrain -2015.

Le niveau d'instruction semble avoir une relation avec l'âge du chef de ménage. Deux types de ménages se distinguent, ceux dirigés par un exploitant âgé, le plus souvent analphabète et ceux dirigés par un exploitant jeune, âgé entre 25 et 45 ans, ayant acquis un niveau d'instruction primaire ou secondaire dans la majorité des cas.

## 2.4- Professions des chefs de ménages

Compte tenu du niveau d'instruction et de la fonction spatiale des centres enquêtés, les activités principales des chefs de ménages se répartissent comme ci-après :

**Tableau n°28 : Métier de chef de foyer.**

|                    | Pourcentage | Pourcentage cumulé (100) |
|--------------------|-------------|--------------------------|
| Secteur primaire   | 21.4        | 21.4                     |
| Secteur secondaire | 2.4         | 23.8                     |
| Secteur tertiaire  | 65.5        | 89.3                     |
| Retraité           | 8.3         | 97.6                     |
| Sans métier        | 2.4         | 100                      |
| Total              | 100         |                          |

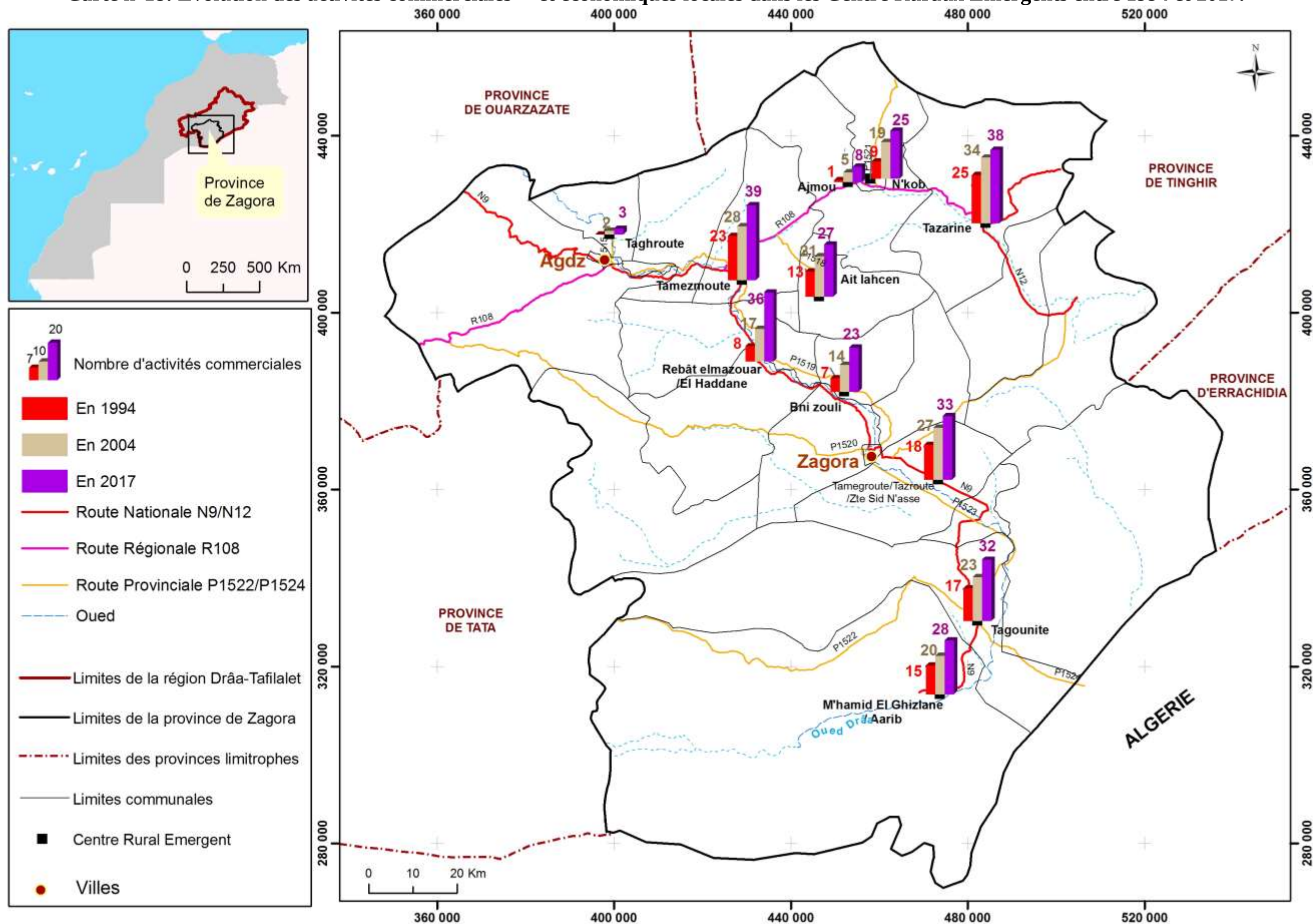
Source : enquête de terrain -2015.

Il ressort de ce tableau que 65,5% des chefs de ménages exercent des activités du secteur tertiaire, cela montre le rôle que jouent ces centres en matière de commerce et de services (voir la carte n°18) en étant des places centrales du niveau local vis-à-vis de l'espace environnant.

La prédominance de commerce s'est accompagnée de l'installation de certaines activités et services qui profitent de l'animation qu'offrent les centres pour se développer et se faire une clientèle plus ou moins large.

Vient en deuxième position, le secteur primaire ; un cinquième des chefs de ménages pratique des activités agricoles en dehors du centre et préfère s'installer au centre en investissant le revenu agricole dans la construction de logements modernes.

Carte n°18: Evolution des activités commerciales<sup>138</sup> et économiques locales dans les Centre Ruraux Emergents entre 1994 et 2017.



Source : Monographies des communes concernées, Plan d'actions de certaines communes et enquêtes de terrain-2016-Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz -Octobre 2017.

<sup>138</sup> - Nous voulons dire par activités commerciales locales : les petits commerces et des métiers artisanaux (mécaniciens, poteries, forgerons, cordonniers...).

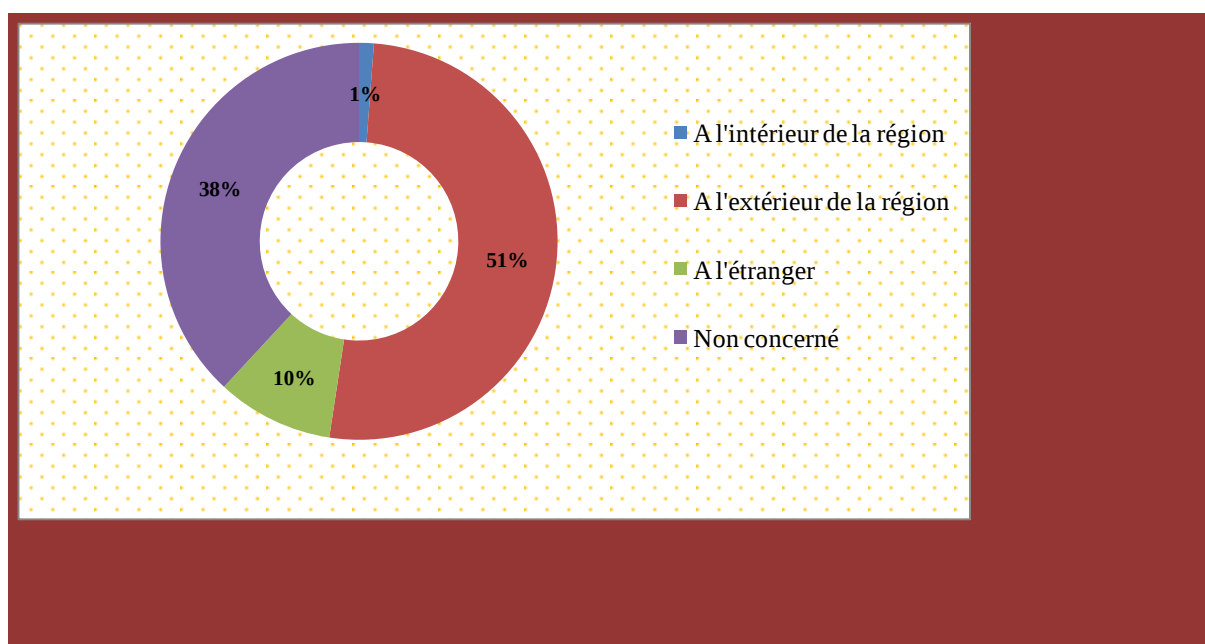
## 2.5. Sources de revenus et dépenses des chefs de ménages

Dans quelle mesure les sources des revenus des habitants des CRE ne répondent pas à leurs besoins et ne couvrent pas leurs dépenses parfois excessives ?

### 2.5.1 –Principales ressources des ménages

Etant donné que les sources de revenus sont diversifiées, composées de sources principales (activités principales) et de sources complémentaires (revenu d'une activité secondaire, appui d'un membre de la famille, de descendants ou autres sources), il importe de signaler que la majorité des chefs de ménages (73,8%) se déclare insatisfaite de ses revenus. Ceci peut s'expliquer, entre autres, par la forte contribution des sources complémentaires dans leurs revenus, surtout que seulement 1,2% d'entre eux ont des revenus basés sur une source principale. En même temps, les ménages qui bénéficient du transfert d'argent de leurs enfants immigrés à l'intérieur ou l'extérieur du pays restent limités à 22,6%. Ces immigrés sont répartis, principalement à l'échelle nationale pour 52,4% des ménages, dont 1,2% à l'intérieure de la région (voir la Figure n°12 ), or les ménages qui ont des membres de famille nucléaire à l'étranger (source qui nous semble pérenne) ne représentent que 9,5%.

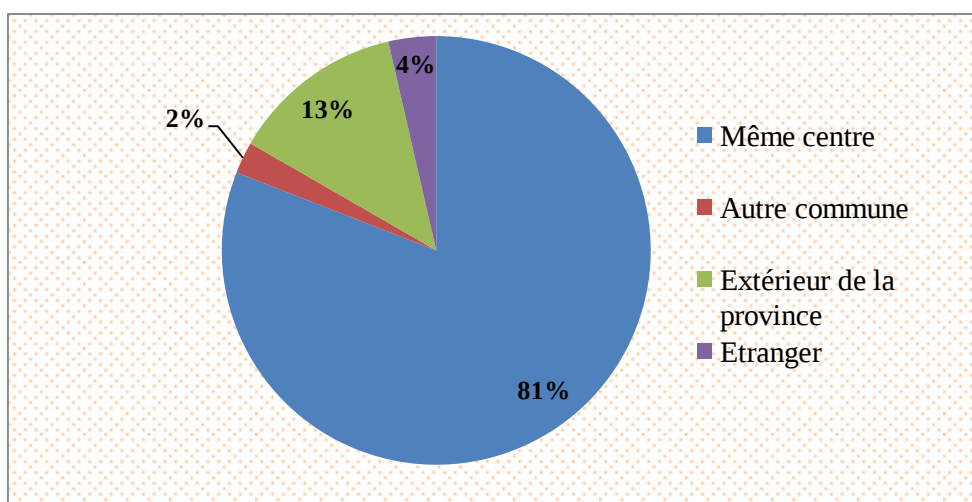
**Figure n°12: Lieu du travail des chefs de ménage en %.**



Source : enquête de terrain -2015.

En plus des observations précédentes, on peut fouiller d'autres paramètres relatifs aux sources de revenus des ménages, à savoir, le lieu de travail du chef de ménage et lieu de son approvisionnement, si cela aura en quelque sorte un complément à notre analyse. Ainsi, d'après les données de l'enquête, la majorité (81%) des chefs de ménages, travaille dans le même centre qu'elle habite, alors que 13,1% exercent un métier/fonction hors de la Province de Zagora et seulement 3,6% sont à l'étranger et 2,4% dans d'autres communes à l'intérieur de la Province (voir la Figure n°13).

**Figure n°13: Lieu de travail des chefs de ménage en %.**



Source : enquête de terrain -2015.

Quant aux lieux d'approvisionnement des ménages, on constate que la majorité soit 91,7% s'en procure des souks hebdomadaires de leurs centres de résidence.

### 2.5.2 –Principales rubriques de dépenses

Les résultats de l'enquête de terrain par le biais du questionnaire montrent que la situation des ménages, par rapport aux dépenses diffère entre ; dépenses insupportables (grande difficulté), dépenses abordables (difficulté moyenne) et dépenses à la portée (faible difficulté). Cette différence est liée au niveau de revenu et des priorités des ménages par rubriques de dépenses. En général, les ménages

des CRE de la Province de Zagora ont leur particularité, et c'est celle-là qu'on a relevée par l'analyse des résultats de l'enquête.

La première observation frappante est que la majorité des ménages (91,7%), trouve une grande difficulté pour subvenir aux besoins de l'alimentation, en comparaison avec une autre enquête effectuée en 2008 dans le cadre du mémoire de master, portant sur le centre de Tahnaout, la même tendance a été observée, sauf que ce constat ne concerne presque que la moitié des ménages (44%).

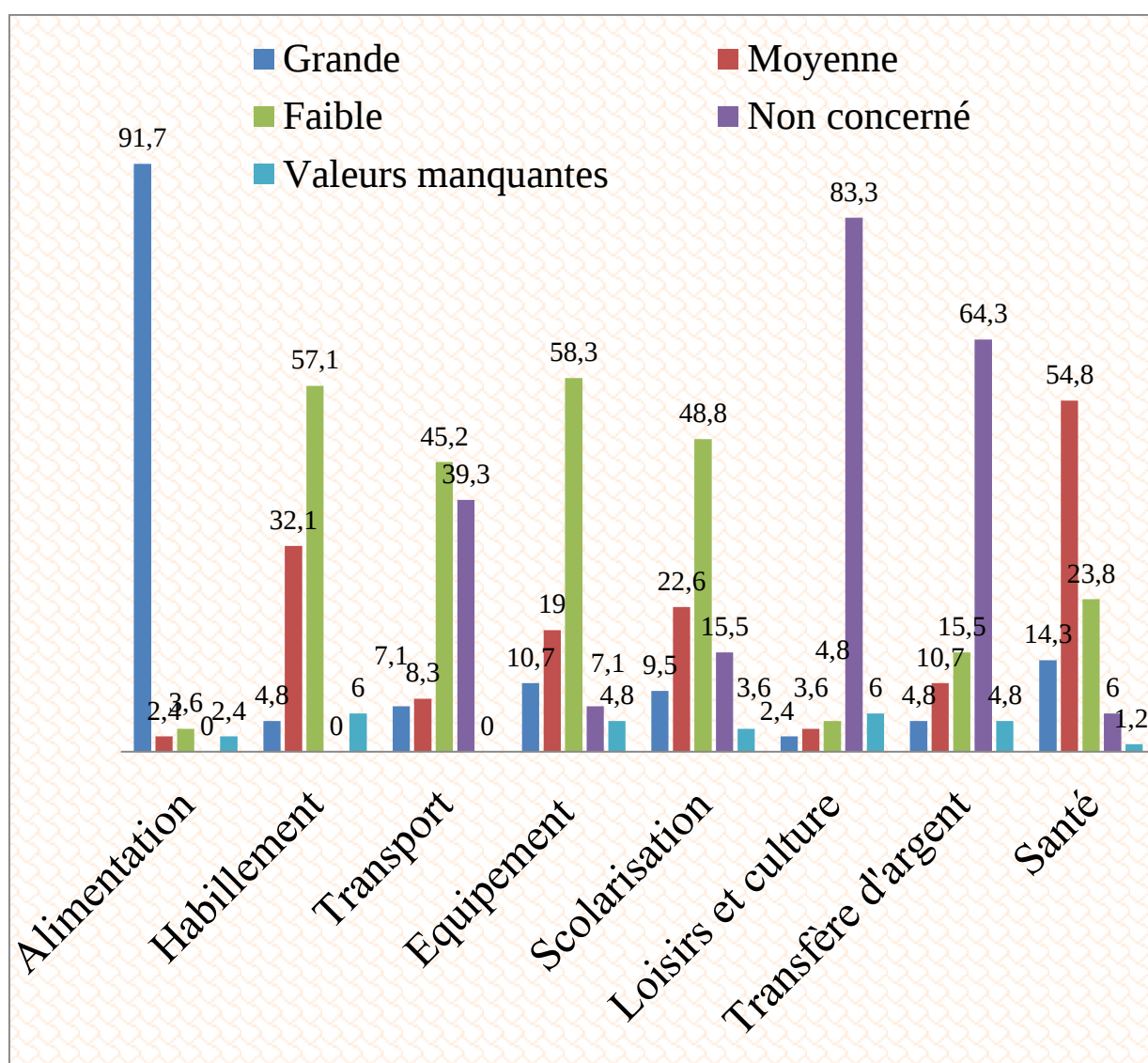
Il est fort important de constater que parallèlement à la première observation, seulement les dépenses relatives aux frais des services de la santé sont abordables. En effet, plus de la moitié des ménages (54,8%) trouvent que cette rubrique de dépenses ne leur pose que des difficultés moyennes. Ceci semble s'expliquer par le faible recours aux services de santé, soit par le manque de l'offre, et le faible revenu qui les forcent à remettre cette rubrique en seconde plan, voire la bonne résistance de la population aux maladies (immunité) et l'existence des alternatives comme la médecine traditionnelle.

Cependant, plus de la moitié des ménages trouvent que les dépenses des équipements électroménagers et de l'habillement sont à leur portée, respectivement chez 58,3% et 57,1% des ménages.

Toutefois, les loisirs et les activités culturelles ainsi que le transfert d'argent ne concernent qu'une minorité des ménages, respectivement, 10,8% et 31%, de plus, les dépenses de transport ne concernent que 60% des ménages.

Ainsi, on constate que les CRE de la Province de Zagora, se caractérisent par l'acuité de la pauvreté à cause de la précarité des ménages sous le poids des dépenses pour subvenir aux besoins quotidiens de première nécessité, sachant que dans un territoire rural les dépenses de loisirs, culture et transport... sont très rares, elles ne concernent qu'une minorité des ménages.

**Figure n°14: Degré de difficulté rencontrée par les ménages par rapport aux dépenses en%.**



Source : enquête de terrain -2015.

La lecture des données que nous avons collectées sur les CRE de Zagora, montre qu'à l'exception des études entamées par l'Agence Urbaine de Ouarzazate, Zagora et Tinghir (AUOZT) pour la dotation de certains d'entre eux en PDAR, on se retrouve devant des espaces sans aucune véritable identité sur le plan administratif et institutionnel. Certes, dans notre cas d'étude des CRE identifiés sont des chefs-lieux de la commune à laquelle ils appartiennent, ce sont des données, d'ailleurs, qui renforcent leurs fonctions de services. Mais, les données socio-économiques et sociodémographiques de notre enquête de terrain font apparaître qu'il s'agit d'entités socio-spatiales, embryonnaires et intermédiaires entre le rural et l'urbain, qui commencent à exercer certaine

attractivité sur d'autres douars de la même commune et sur d'autres communes de la Province.

### ***Conclusion du chapitre III :***

L'analyse d'une partie des données issues de l'enquête-ménages révèle certaines particularités quant au statut socio-démographique et socio-économique des CRE étudiés. En effet, les comportements des populations de ces derniers sur les plans démographique, social et économique donnent une certaine impression qui permettrait de dire qu'il s'agit des territoires qui sont à mi-chemin entre le milieu rural et urbain.

Certes, ces territoires (les CRE) ne répond pas à nos attentes quant à leurs capacités d'encadrement et de restructuration de la province de Zagora, du fait qu'ils ne jouissent pas d'une dynamique socio-économique et urbanistique susceptible d'accueillir et d'assurer l'intégration des nouveaux immigrants. Mais, ce constat servirait pour attirer la sonnette d'alarme quant à la défaillance des démarches et modes de construction, d'organisation, d'érection et d'hierarchisation de nos villes. Tous les acteurs sont invités donc à revoir leurs démarches d'intervention de sorte à ce que le processus de construction et de développement des villes soit en harmonie totale avec les besoins des territoires et de leurs populations sur tous les niveaux. Par conséquent, les CRE semblent être des espaces pertinents pour la construction des villes futures.

### ***Conclusion de la première partie :***

Pour conclure cette première partie, on peut souligner que le Maroc entame depuis la fin des années 90 un processus d'essai de réadaptation d'une démarche de gestion des affaires publiques locales aux besoins et spécificités des territoires. Ce chantier débute par la mise en place d'un nombre de programmes dits « intégrés », par la création des institutions et des chantiers consacrés au financement du développement (ADS, ANDPN, ANDZOA, INDH...), par la mise en place des plans nationaux sectoriels et par des stratégies du

développement y compris la Stratégie Nationale de Développement Rural (SNDR) pour arriver en fin de compte au lancement du chantier d'adoption de la démarche territoriale de 2007. En effet, la constitution de 2011 et les dispositifs juridiques relatifs aux communes homologués en 2015 confirment cette tendance à la consécration de la démocratie participative et représentative.

Par ailleurs, Les CRE de Zagora, projet de notre thèse, ont été l'objet des actions et programmes que nous avons soulignés ci-dessus. Cependant, le diagnostic territorial présenté dans ce qui précède permet de s'interroger et d'éprouver un sentiment de doute quant à l'aboutissement de tous les efforts déployés par rapport à la territorialisation des politiques publiques qui a pour but l'insertion des projets dans leur territoire pour en faire de véritables leviers du développement<sup>139</sup>. De plus, les CRE étudiés n'ont pas pu jouer le rôle de restructuration, de réorganisation de territoire et de développement dont cet espace fragile a besoin. Cela nous amène à nous interroger sur le rôle des acteurs et la nature des actions menées dans ce territoire plus spécifiquement celles qui abordent directement ou indirectement les CRE de Zagora. De plus, l'exercice d'intégration des données permet de mieux cerner les obstacles et les marges de manœuvre dont disposent les acteurs locaux, d'appréhender la faisabilité du projet de territoire, de comprendre les stratégies adoptées et d'évaluer comment l'approche territoriale crée de la valeur ajoutée. Cette prise en compte du capital territorial révèle aussi les stratégies adoptées par les acteurs locaux. Soutiennent-ils, voire renforcent-ils les dynamiques du territoire, quitte à approfondir les déséquilibres internes ? A l'inverse, interviennent-ils sur les points faibles de leur territoire en tentant de réduire les écarts ? Privilégient-ils un thème fédérateur particulier et spécifique ou envisagent-ils une diversification des interventions ? Quelles sont les attentes et les aspirations des populations dans le domaine de développement ? Et en quoi consistent les éléments de la vision stratégique pour le développement territorial de la zone objet de ce projet de thèse ? Ce sont des questions auxquelles nous allons présenter des éléments de réponse dans la deuxième partie de cette recherche.

---

<sup>139</sup> - EL KADIRI Nacer, 2007-Op. Cit. – P25.

**Partie II :**

**Acteurs de développement, vision**

**stratégique et perspectives du**

**développement des CRE de Zagora**

## ***Introduction de la deuxième partie :***

Dans un territoire où la rudesse du climat paraît une donnée structurelle et le caractère rural et la fragmentation des espaces sont une réalité incontestable, l'étude de l'action publique territoriale s'avère nécessaire.

Ainsi, cette deuxième partie est réservée à la relecture de l'identité et de la consistance des principales actions mises en place par les différents acteurs dans notre zone d'étude tout en mettant l'accent sur la position qu'occupent les CRE dans toute intervention. Dans le but d'éclaircir le degré de satisfaction des besoins des populations locales, le deuxième chapitre de cette partie est consacré aux attentes des populations par rapport aux principaux axes du développement. On y accorde une importance capitale aux mécanismes de fonctionnement des tendances exprimées par les enquêtés et à l'évaluation de la convergence des différentes actions.

Par ailleurs, les leçons tirées à travers l'étude des attentes constituent un point de départ et une plateforme sur lesquels les trois grands axes de la vision stratégique pour le développement des CRE de Zagora seront conçus et analysés dans le troisième et dernier chapitre de cette dernière partie de notre projet de thèse.

# **Chapitre I : les acteurs du développement, quels acteurs pour quelles actions ?**

## ***Introduction :***

Les acteurs du développement des CRE sont les mêmes que ceux du monde rural. Ils sont nombreux et nous pouvons les classer en trois grands types, en l'occurrence l'Etat et ses instances, les collectivités territoriales et la société civile, (ONG internationales et associations locales).

### **1. L'Etat et ses instances administratives territoriales**

L'Etat a un rôle primordial à jouer dans le développement territorial du monde rural d'une manière générale et dans le développement des CRE plus particulièrement. Mettre en place des conditions favorables au développement sur le plan institutionnel et économique, veiller à la mise en place de l'équité sociale, assurer la mission d'arbitrage et de régulation, garantir l'instauration du concept de la subsidiarité sont parmi des attributions de l'état à l'égard des territoires. En effet, le gouvernement et les établissements administratifs constituent des instruments principaux sur lesquels s'appuie l'Etat dans la conception et la mise en place de l'action publique territoriale.

#### **1-1- Le gouvernement et la conception des stratégies du développement rural**

La mise en œuvre des projets de développement des centres ruraux émergents dans le cadre du programme de développement rural intégré repose fondamentalement sur une responsabilité partagée et concrétisée par un contrat entre les élus locaux et le gouvernement. Elle nécessite également une mobilisation et un engagement concrets autant des organisations et des institutions locales et régionales que des citoyens. Enfin, elle requiert que le gouvernement assume un rôle stratégique d'accompagnement des communes avec le convoiement des objectifs de la politique nationale de la ruralité.

Sans doute, le gouvernement est-il conscient de l'importance de son rôle en matière de développement rural, et ce, sur deux plans : D'abord, par la mise en avant des politiques, programmes, mesures et budgets pour soutenir, promouvoir les secteurs d'activité et pour assurer les services aux populations habitant en territoire rural. Ensuite, on doit appuyer les démarches des communautés rurales, en les accompagnants techniquement, et parfois financièrement, à travers les étapes de la réflexion et de l'action directe sur le terrain, en mettant à leur disposition des moyens et l'expertise de l'appareil public. C'est pourquoi, le gouvernement est appelé à jouer son rôle d'accompagnateur des collectivités<sup>140</sup> tout au long de la mise en œuvre de la stratégie de développement des Centres Ruraux Emergents.

Par ailleurs, les gouvernements qui se succèdent depuis les années 90 ont pu introduire une panoplie de stratégies et de mécanismes visant le financement du développement rural. Mais, avant de passer en revue les principales actions menées par les services déconcentrés de la Province de Zagora dans le cadre de l'exécution des programmes et stratégies conçues par le gouvernement, il s'avère opportun, tout d'abord, de mettre en évidence la philosophie et les objectifs de la stratégie nationale de développement rural et la stratégie nationale des oasis en particulier.

D'ailleurs, le lancement du débat national sur l'aménagement du territoire, dont les synthèses ont été élaborées en 2002, constitue une phase transitoire dans le mode de conception des politiques publiques. En effet, la détermination des orientations de l'aménagement du territoire a donné le coup d'envoi pour l'adoption de la planification stratégique. Ce processus, qui se poursuit actuellement, est marqué par l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement rural conçue et pilotée par le secrétariat d'Etat chargé de développement territorial.

### **1-1-1-La stratégie Nationale de Développement Rural (SNRD)**

Elle est conçue comme une réponse à la nécessité d'accélérer le processus de développement rural. Effectivement, l'Etat a déployé des efforts, depuis le milieu des années 90, dans le cadre d'un ensemble de programmes, en l'occurrence, le Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG), le Programme National des Routes Rurales (PNRR) et le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER). De ce fait, toutes les interventions ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations du monde rural.

Cette stratégie offre un cadre de travail basé sur la dimension territoriale qui va permettre la création des conditions d'une dynamique continue qui permettra de corriger les déséquilibres et de valoriser le potentiel des zones rurales. Elle vise aussi la satisfaction d'une série d'ambitions et d'enjeux prioritaires en faveur des territoires ruraux que nous pouvons citer dans ce qui suit<sup>141</sup> :

- ✓ Améliorer l'attractivité du milieu rural et la qualité de vie de la population (amélioration des conditions de vie et appui à l'urbanisation intermédiaire).
- ✓ Promouvoir la compétitivité de l'économie rurale (diversification des activités non agricoles génératrices de richesses et d'emplois).
- ✓ Assurer les conditions de durabilité environnementale (préservation de l'environnement des territoires ruraux et gestion et valorisation du patrimoine naturel et culturel).

A cet effet, le FDR créé par la loi de finances n°32-93, le 28 février 1994.

Après avoir passé en revue les axes stratégiques de la SNDR, nous allons voir, par la suite, les modes opératoires de cette stratégie, leurs approches ainsi que leurs objectifs stratégiques et leurs fondements.

---

<sup>141</sup>- ADIDI Abdelaziz (2009) – De l'aménagement du territoire au développement territorial : Quelle transition et quelle articulation ? in : Développement local et cohésion territoriale- Actes du colloque international organisé par la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Mohamed V –Rabat les 19 et 20 juin 2009- P161.

## ✪ Les modes opératoires<sup>142</sup>

Il ya six modes opératoires de La stratégie nationale du développement territorial. Il s'agit des projets de territoire, d'une démarche d'appel à projets, d'une démarche contractuelle, d'une culture de proximité et de participation ainsi que des moyens de financement convergents et une gouvernance convenable au développement rural.

## ✪ Les approches de la Stratégie Nationale de Développement Rural (SNDR)

La SNDR se base sur une vision territoriale de développement qui s'étale sur un horizon d'une dizaine d'années. Il s'agit aussi d'une vision qui intègre toutes les composantes du développement durable (économique, sociale, culturelle et environnementale). Elle s'appuie sur un développement à géométrie variable des territoires d'intervention (communes, territoires de projets, Provinces, régions...).

En effet, la SNDR constitue une vision souple et adaptable selon la nature des problématiques et les particularités des territoires visés. En plus, elle favorise une modulation des choix et du rythme de prise en charge des responsabilités en fonction des priorités et des besoins locaux et régionaux.

Du côté de la gouvernance, la SNDR vise la responsabilisation des élus, l'application du principe de subsidiarité comme elle se penche sur l'harmonisation des politiques spécifiques à des territoires particuliers ou encore des politiques sectorielles à incidence territoriale.

## ✪ Les finalités et les objectifs stratégiques<sup>143</sup>

La SNDR a plusieurs finalités. D'abord, elle a une finalité territoriale qui consiste à réduire la dispersion de l'habitat rural et renforcer l'encadrement territorial du monde rural. Ensuite, une finalité sociétale qui vise la lutte contre la pauvreté, la promotion du développement humain et la réduction des disparités

---

<sup>142</sup>- Stratégie Nationale de Développement Rural : Vision, Bilan et Perspectives. Forum sur le développement rural organisé le 12 octobre 2011, à rabat au siège du MHUAE. P.16.

<sup>143</sup>- Stratégie Nationale de Développement Rural (SNDR). Op. Cit. p.17.

villes - campagnes en matière de services à la population, une finalité économique qui vise la promotion d'une économie rurale compétitive, diversifiée et génératrice d'emplois, valorisant les potentialités dans différents secteurs d'activité, une finalité environnementale qui se concrétise dans une gestion durable des ressources naturelles, respectueuse des particularités territoriales. Enfin, une finalité institutionnelle vise la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel favorisant le processus de développement rural (voir tableau n°29).

**Tableau n°29: Les finalités et les objectifs de la stratégie nationale de développement rural.**

| <b>Finalités</b>                 | <b>Objectifs stratégiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sociétale et territoriale</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement humain par la diversification des emplois ;</li> <li>• Réduire les disparités villes - campagnes en matière de services à la population ;</li> <li>• Réduire la dispersion de l'habitat rural ;</li> <li>• Renforcer l'encadrement territorial du monde rural ;</li> <li>• Promouvoir le développement équilibré des zones périurbaines ;</li> </ul> |
| <b>Économique</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'économie rurale en diversifiant les activités et les compétences locales ;</li> <li>Améliorer l'attractivité et la compétitivité des zones rurales et valoriser leurs potentialités territoriales.</li> </ul>                                                                                                                                                                                     |
| <b>Environnementale</b>          | Préserver l'environnement et créer les conditions de sa durabilité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Institutionnelle</b>          | Mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel propre à favoriser durablement le processus de développement rural.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

Source (avant modifications) : Direction de l'Aménagement du territoire (DAT) – Stratégie de développement Rural-2013-Op.Cit.p39.

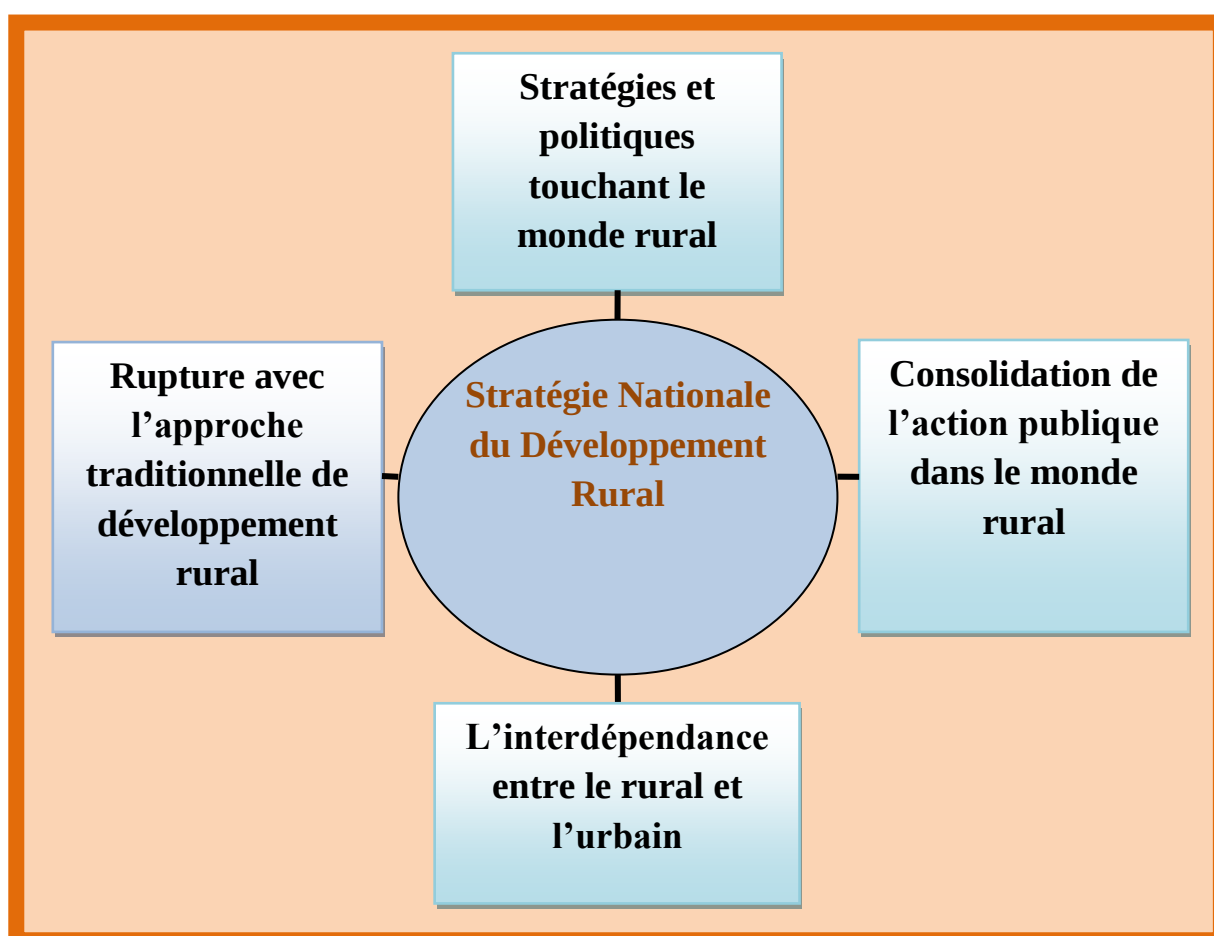
#### ✪ Les fondements de la SNDR<sup>144</sup>

La nouvelle approche de développement rural prônée par le secrétariat d'Etat chargé du développement territorial se base, d'abord, sur les stratégies et les politiques intéressant le monde rural (stratégie 2020, SNAT, ...). Ensuite, elle

<sup>144</sup> SNDR. Op. Cit. p.16.

œuvre pour la consolidation de l'action publique en matière de programmes menés en faveur des zones rurales (INDH, MCA, PNRR, PAGER, PERG, ...). Puis, elle rompt avec l'approche traditionnelle qui considère le développement agricole comme la seule composante pour toute forme de développement rural. Enfin, elle prend en considération l'interdépendance entre le milieu rural et le milieu urbain.

**Figure n°15 : les fondements de la Stratégie Nationale de Développement Rural**



Source (avant modifications) : Direction de l'Aménagement du territoire (DAT) - Stratégie du développement Rural-2013-p37.

Cette stratégie cherche, d'ailleurs, la consolidation de la planification stratégique participative, puisqu'elle s'appuie sur certains instruments dont les plans communaux de développement, les projets de territoire pour les intercommunalités et les Schémas Régionaux de l'Aménagement du Territoire (SRAT) constituent les ressorts puissants de l'organisation de l'espace. Néanmoins, le recours à ce modèle qui considère le développement rural comme un tout avec une multitude d'intervenants (voir tableau n°30), soulève le problème de coordination et de convergence des actions menées par les différents acteurs.

**Tableau n°30 : les acteurs de développement rural**

| <b>Organismes</b>                                                                                                                  | <b>Attributions</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime</b>                                                                          | Veille à la conduite et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement agricole, il a une autorité de tutelle sur les projets mis en œuvre dans le cadre de cette stratégie. Ses structures au niveau régional (offices régionaux de la mise en valeur agricole (ORMVA) et au niveau provincial (directions provinciales de l'agriculture (DPA)) assurent l'exécution des actions.                                                               |
| <b>Ministère de l'intérieur</b>                                                                                                    | Assure la sécurité territoriale, veille à l'exécution des actions de l'INDH, gère les terres collectives et participe au développement local. Les représentants locaux dudit ministère jouent un rôle très important du fait qu'ils président plusieurs comités au niveau provincial et régional.<br>Les divisions des collectivités locales siégeant au sein des Province s jouent un rôle primordial en matière d'élaboration des PCD des communes rurales. |
| <b>Ministère du Tourisme</b>                                                                                                       | S'occupe de la promotion et développement de l'activité touristique dans le monde rural.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Ministère de la Santé</b>                                                                                                       | S'occupe de l'amélioration de dispositif relatif à la santé en milieu rural à travers l'amélioration de l'accès aux soins de santé et aux infrastructures et équipements sanitaires.                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Office National de L'Electricité /Office National de l'eau Potable</b>                                                          | Par le biais de PAGER et de PERG, les deux programmes ont participé à l'électrification du monde rural et à l'approvisionnement en eau potable des populations rurales.<br>Par exemple, le PAGER a permis une augmentation du taux d'accès à l'eau dans les zones rurales de 14% en 1995 à 61% en 2004 et 77% en 2006.                                                                                                                                        |
| <b>Ministère du l'Equipement et du Transport</b>                                                                                   | A travers les programmes de l'aménagement des routes rurales (PNRR1 et PNRR2), le ministère de l'Equipement et du Transport a réussi à désenclaver plusieurs régions du Maroc.<br>La politique des barrages a permis la mobilisation des ressources hydriques.                                                                                                                                                                                                |
| <b>Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique</b> | Améliore l'accès à l'infrastructure et les équipements scolaires.<br>veille à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans le monde rural pour lutter contre la déperdition scolaire.                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace</b>                                                      | à travers le secrétariat d'État chargé du développement territorial, il a pour mission, entre autres, d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de développement rural                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Le Haut-commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification</b>                                             | Assure l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de la conservation et du développement durable des ressources forestières, alfatières, sylvo-pastorales dans les terrains soumis au régime forestier, ainsi que le développement cynégétique, piscicole continental et des parcs et réserves naturels.                                                                                                             |
| <b>L'Agence de Développement Social</b>                                                                                            | Elle participe à la lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Son intervention se fait à travers la consolidation du capital humain et social grâce à des actions de formation et de renforcement des capacités des acteurs du développement local, la promotion et le développement des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations ciblées.          |
| <b>Les agences de développement régional (Agence de l'Oriental, Agence du Nord, Agence du Sud et l'Agence des Oasis)</b>           | Elles élaborent et mettent en œuvre des projets d'investissement de grandes envergures. La promotion et le développement des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations ciblées.                                                                                                                                                                                               |

Source : Construction personnelle à partir des documents décrivant les attributions et les activités des ministères et des institutions en question.

La lecture des attributions confiées aux différents acteurs montre un chevauchement des domaines d'intervention. Cela exige un travail de coordination entre ces intervenants, et par conséquent une véritable volonté de dépasser la vision sectorielle vers une vision globale.

### **1-1-2-Programme de la lutte contre les déséquilibres sociaux 2017-2023.**

Le message Royal adressé au 3<sup>ème</sup> Forum parlementaire tenu à Rabat le 19 février 2018 autour de la thématique de l'équité et la justice sociale, déclare « la défaillance du modèle de développement suivi, actuellement, par le Maroc. Ce message pousse tous les acteurs concernés à travailler en étroite collaboration dans le but de concevoir un nouveau modèle du développement qui permette de diminuer la pauvreté et la précarité tout en ciblant l'équité socio-spatiale entre les régions et les différentes catégories sociales. De plus, le modèle espéré doit contenir des idées et des nouvelles démarches susceptibles de promouvoir l'économie sociale et solidaire avec certains mécanismes d'intervention de l'Etat en vue de soutenir les pauvres »<sup>145</sup>. Le programme de la lutte contre les déséquilibres sociaux est l'une des actions ayant comme objectif la mobilisation des fonds et la construction de nouveaux partenariats et des cadres de coopération entre les différents acteurs pour pouvoir trouver des financements aux projets qui prennent en considération les aspirations et les besoins des ciblés. Il s'agit d'un programme qui concernera, dans cette première étape, 22.000 douars<sup>146</sup>, au niveau national y compris les CRE et quelques douars de Zagora qui intéressent notre étude, avec un montant de 50 Milliards de Dirhams dont 30 Milliards comme contribution des différents établissements de l'Etat et le reste (20 Milliards dirhams) sera mobilisé par les régions.

Dans ce sens, le conseil régional du Drâa-Tafilalet a précisé dans un communiqué rédigé et approuvé en date du 07 Mars 2018 qu'un montant de 60 Milliards de dirhams sera réservé à la qualification des Centres chefs-lieux des

---

<sup>145</sup>- Pour plus de détails voir le texte du message de Sa Majesté le Roi Mohamed VI. Il est accessible sur le site internet suivant :

<https://lematin.ma/express/2018/message-royal-3e-forum-parlementaire-justice-sociale/287491.html> - Dernière consultation : 21 Juillet 2018.

<sup>146</sup> - Pour plus de détails voir le site internet suivant : <https://www.almaghribtoday.net/314/103531-> dernière consultation: le 20 Septembre 2019.

communes de la région. D'après ce communiqué, la contribution de l'Etat à travers le ministère de l'Habitat et de la politique de la ville est de l'ordre de 50.000.000 dirhams tandis que la part du conseil régional est fixée à 10.000.000 dirhams, ce financement est destiné à toutes les communes à caractère rural dans la région qui seront éligibles d'après les critères fixés préalablement<sup>147</sup>. Ces derniers font apparaître que les préoccupations électorales des élus restent dominantes sur la logique de la répartition des fonds entre les espaces urbains et ruraux.

## **1.2. Les services déconcentrés et le manque de convergence**

### **1-2-1-L'aménagement et l'urbanisme : efforts de conception importants mais leur concrétisation fait défaut**

L'aménagement du territoire est confié au Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MATEUH) au sein duquel est constituée la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) qui a quatre missions principales, visant à garantir l'intégration et la cohérence de l'action publique pour un développement durable de l'ensemble du territoire national :

- Observer et anticiper
- Mener des réflexions stratégiques
- Accompagner et appuyer les initiatives de développement
- Participer à l'évaluation des politiques et des actions publiques

La multiplication des acteurs, en matière d'urbanisme facilite la dilution de la responsabilité. C'est toujours l'autre qui est responsable, et toute critique est versée sur le compte de l'utopie ou du moins de l'idéalisme. Au nom du pragmatisme, le réalisme s'efface devant l'opportunisme. Le fait urbain n'est plus ainsi un produit, un lieu de l'histoire, et une exigence du futur, mais une simple contrainte du présent à gérer au présent, en termes de besoins et de réalisations chiffrables.

---

<sup>147</sup> - Pour plus de détails voir le communiqué rédigé et approuvé en date du 07 Mars 2018 par le conseil régional du Drâa-Tafilalet, accessible sur le lien suivant : [http://draatafilalt.blogspot.com/2018/03/blog-post\\_15.html](http://draatafilalt.blogspot.com/2018/03/blog-post_15.html)- Dernière consultation: le 25 Juin 2018.

Le pays souffre également de la faible mise à profit du développement de la réflexion locale sur l'urbanisme et la consécration d'une pensée urbanistique fortement attachée à des fondements dépassés dans les pays où ils ont été développés... « La logique dominante reste une logique de défense de son territoire d'élection auprès d'administrations susceptibles d'allouer des ressources. Les élus locaux agissent ainsi sur la répartition territoriale des ressources plus que sur la définition des principes et des normes du développement local »<sup>148</sup>.

L'Agence Urbaine de Ouarzazate, Zagora et Tinghir (AUOZT) œuvre depuis sa création, par décret n°203.221 du 4/5/2004<sup>149</sup>, pour la maîtrise de l'urbanisme et de l'évolution urbanistique des CRE de la Province de Zagora. Toutefois l'intervention de l'AUOZT dans les CRE ne peut être complète sans l'interaction et la collaboration avec les collectivités territoriales, la division de l'urbanisme dans la Province et l'agence provinciale de l'office National d'Eau et d'électricité (ONEE).

Avant l'arrivée de l'AUOZT, ses fonctions étaient remplies par la délégation provinciale de l'habitat et de l'urbanisme d'Ouarzazate. La mise à disposition de tous les fonctionnaires de cette délégation au service de l'AUOZT suite à l'arrêté ministériel n°11866/310 du 25/6/2004, a permis à l'agence de commencer ses activités au milieu de l'année 2005.

Parmi les missions de l'AUOZT, on note la dotation des CRE en documents d'urbanisme, plus spécifiquement les PDARs pour notre cas d'étude. En effet, un total de neuf PDAR est homologué en faveur des CRE de notre zone d'étude.

D'après nos recherches antérieures, les efforts déployés en matière de conception et de réalisation des documents qui régissent l'urbanisme et l'aménagement des territoires en question nous semblent considérables : tous les documents prévoient des normes, des équipements et des aménagements qui ne

---

<sup>148</sup> - DOUILLET Anne-Cécile, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », Revue française de science politique, 2003/4 (Vol. 53), p. 583-606. DOI : 10.3917/rfsp.534.0583. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2003-4-page-583.htm>.

<sup>149</sup> - Bulletin Officielles n°5212 du 13/05/2004.

peuvent être que satisfaisants et prometteurs quant aux besoins de ces territoires et leur population. Cependant, la réalisation des actions et des projets programmés dans ces documents affronte des entraves énormes. L'aménagement hydro-agricole, à son tour, est l'un des axes intéressants dans le développement territorial de l'espace de notre étude. Le paragraphe qui suit présente des éléments clés, dans leur ordre général, qui intéressent ce secteur de l'aménagement hydro-agricole des oasis de Zagora.

### **1-2-2 -L'aménagement hydro-agricole, des efforts insuffisants**

En plus de nombreux barrages de dérivation, le Drâa Moyen dispose du barrage El Mansour Eddahbi. Ce grand barrage est construit en 1972 sur l'oued Drâa au sud-est de la ville de Ouarzazate. C'est un projet d'envergure qui a contribué à la création d'autres barrages de dérivation et d'un réseau de canaux qui permettent l'accès, à l'eau, aux populations des oasis. La totalité des aménagements hydro-agricoles réalisés dans cette région est formée de :

- ❖ 5 barrages de dérivation localisés au long de l'oued du Drâa Moyen, en l'occurrence barrage d'Agdz, qui permet l'irrigation de l'oasis de Mezequita, barrage de Tanssikht pour l'irrigation de l'oasis de Tinzouline, barrage de Ifli qui alimente l'oasis de Ternata et de Fezouata, barrage Azaghar pour l'irrigation de l'oasis Ketaoua et barrage Bono pour l'irrigation de l'oasis de M'Hamid (voir la carte n°18).

- ❖ 200 km de canaux principaux.

- ❖ 200km de canaux secondaires.

- ❖ Le barrage El Mansour Eddahbi est d'une capacité de 560 M. m<sup>3</sup>, il permet de régulariser une quantité d'eau de 250 Mm<sup>3</sup>, mais dernièrement cette quantité a diminué à cause du problème d'envasement. Ainsi, la retenue du barrage n'a pas dépassé les 120 M.m<sup>3</sup>. Généralement la construction de ce barrage a permis la mobilisation des eaux durant les périodes pluvieuses, et la réduction de la récurrence des inondations. Ce barrage constitue une source d'approvisionnement en eau surtout en été, ceci, bien entendu, dans les saisons normales. Cependant,

durant les périodes de sécheresse, il enregistre un grand déficit, et par la suite ne satisfait pas les besoins des habitants (voir tableau n°31).

**Planche photos n°7: Quelques exemples d'aménagements hydrauliques réalisés dans les oasis de Drâa Moyen**



Source : ORMVAO-2008

**Tableau n°31 : Les moyennes mensuelles des importations en eau du barrage El Mansour Eddahbi durant la période 1978-2005**

| Mois                                   | Jan   | Fév. | Mars | Avril | Mai  | Juin | Juil. | Aout | Sept | Oct. | Nov. | déc. |
|----------------------------------------|-------|------|------|-------|------|------|-------|------|------|------|------|------|
| <b>Moyenne d'importation (en M m3)</b> | 109,9 | 75,1 | 84,2 | 64,2  | 31,2 | 21,8 | 14,8  | 9,6  | 6,2  | 29,8 | 5,8  | 5,3  |
| <b>Pourcentage %</b>                   | 24    | 16,4 | 18,4 | 14    | 6,9  | 4,7  | 3,2   | 2,1  | 1,3  | 6,5  | 1,3  | 1,2  |

Source : ORMVAO -2008

Selon les données de l'ORMVAO (tableau n°31), les premiers mois de l'année (janvier, février et mars) connaissent une concentration des eaux avoisinant 58%, contrairement aux mois de la période sèche qui ne représentent que 10%. À partir de cette réalité, le barrage El Mansour Eddahbi joue un rôle pertinent toute l'année à travers le stockage des eaux qui seront utilisées dans les périodes d'étiage, en plus de la réduction du risque d'inondations dans la période pluvieuse. Cependant, l'analyse du bilan de 36 ans depuis la construction de ce barrage a fait preuve d'une faiblesse dans sa fonction de stockage hydrique. D'un

cumul total de sa retenue depuis sa construction de 12724 M. m<sup>3</sup>, seulement 9000 M. m<sup>3</sup> d'eau ont été régularisés, soit une moyenne annuelle de 250 M. m<sup>3</sup>. La quantité d'eau qui reste est de l'ordre de 3724 M. m<sup>3</sup>, soit 29,26% des importations.

La construction du barrage El Mansour Eddahbi a été, d'abord, conçue par des considérations politiques et sociales. En outre, cette infrastructure s'inscrit dans la politique des barrages qui a marqué la politique agricole du Maroc, tout en créant des facteurs contribuant à la stabilité des familles et luttant contre l'exode rural. Ceci a été conçu à travers la réorganisation de l'espace, la promotion des activités économiques, l'amélioration des conditions de vie de la population par le biais de l'extension des superficies agricoles, l'introduction de nouvelles cultures et la modernisation du secteur agricole en général. Certes, cette politique a été orientée vers le secteur agricole (irrigation d'un million d'hectares) et a oublié les autres espaces du développement dans le milieu rural. Ce qui va engendrer un grand retard social et économique de la région d'une part, et provoquera des déséquilibres dans le système biologique oasien, d'autre part.

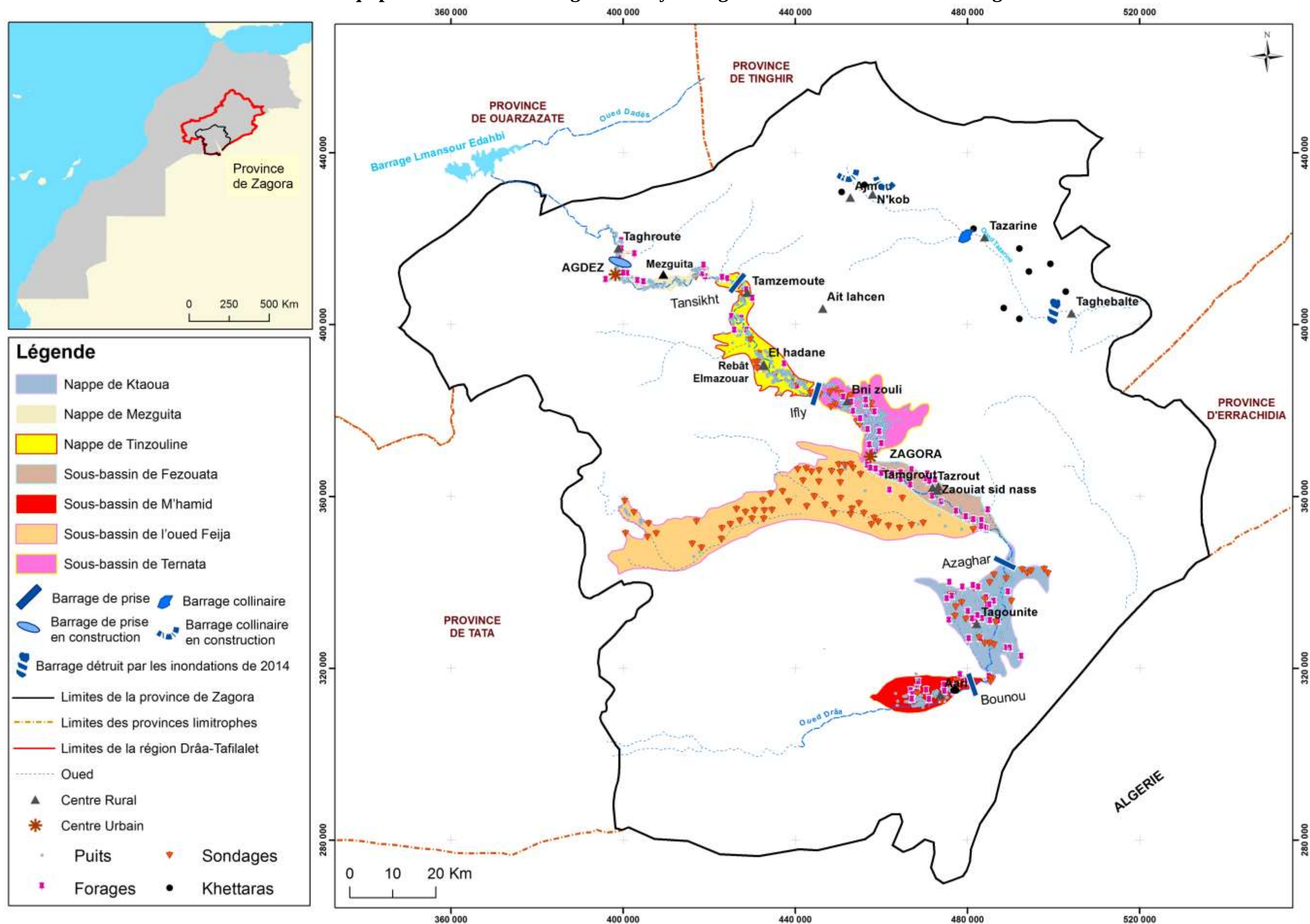
En ce qui concerne les oasis N'kob, Tazarine et Taghbalte et en vue de permettre aux agriculteurs une quantité d'eau suffisante, un barrage de dérivation a été construit au cours des années quatre-vingt-dix du dernier siècle dans la zone de Taghia à Tazarine. Puis, un deuxième barrage de dérivation est construit à Taghbalte en 2013, mais il n'a pas pu résister aux fortes inondations de novembre 2014 et s'est écroulé totalement<sup>150</sup>. Ceci interpelle une autre problématique, celle liée à la réception des marchés publics comme l'indique une personne de la population de Taghbalte<sup>151</sup>. Les Centres d'Ait Ouallal et de N'Kob connaissent actuellement (janvier 2017) les travaux de construction de deux barrages collinaires (voir la carte n°19) financés par l'ORMVAO. La population espère une bonne perspective de ces projets qui vont permettre l'alimentation des Khetaras d'Ait Ouzine et de N'Kob et par la suite le stockage de l'eau pour les périodes les plus sèches.

---

<sup>150</sup> - La population locale dénonce l'absence de transparence lors de l'attribution des marchés publics. Elle insiste sur le fait que la mauvaise qualité des travaux est la seule cause qui est derrière l'effondrement du barrage en question.

<sup>151</sup> - EL-ARABY Abdelaaziz & FALEH Ali (2017) – Op. Cit. P 25.

Carte n°19: Les équipements et les Aménagements hydro-agricoles dans la Province de Zagora en 2018.



Source: Royaume du Maroc- Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa (ABHSMA), 2010. Op.Cit. P37. + Enquête de terrain 2016-2018. Carte digitalisée par EL-RABY Abdelaaziz.

La figure ci-dessous trace l'évolution des surfaces de terres agricoles équipées en goutte à goutte de 2008 au mois de mars 2018.

**Figure n°16 : Évolution des surfaces équipées en goutte à goutte dans la Province de Zagora entre 2008 et 2018**



Source : ORMVAO-Mars 2018.

La figure n° 16 ci-dessus dévoile l'importance des efforts déployés par l'ORMVAO en vue d'équiper les terres agricoles dans les oasis de Zagora en goutte à goutte ; les surfaces équipées sont multipliées 65 fois en espace de 10 ans.

L'évaluation de n'importe quel projet devra se faire à partir de ses résultats sur le plan social, économique et environnemental. À partir de ces résultats, les aménagements hydro-agricoles dans la région depuis 1975 n'ont pas eu d'impacts réels sur son développement social et économique. Plusieurs facteurs sont derrière cette situation ; pauvreté et faible capacité financière des agricultures ainsi que la rigidité des procédures administratives liées à la livraison des équipements<sup>152</sup> en question hormis quelques-uns. En réalité, ces aménagements, surtout au niveau des zones enregistrant un grand déficit d'eau,

<sup>152</sup>- D'après nos enquêtes de terrain, les agricultures dénoncent la lourdeur et l'inadéquation de la procédure administrative appliquée à l'octroi des subventions : à titre indicatif l'ORMVAO exige à ce que l'agriculture procède aux travaux d'équipement de son parcelle en goutte à goutte avant le déblocage des sommes nécessaires.

n'ont fait qu'alléger les problèmes récurrents à travers une gestion technique de l'eau<sup>153</sup>. Cette gestion est connue par la coexistence de deux systèmes différents : une gestion traditionnelle caractérisée par le droit coutumier et une autre moderne dans le cadre de nouveaux aménagements hydro-agricoles. Par ailleurs, l'intégration du réseau d'irrigation traditionnel dans le réseau moderne a provoqué des conflits impactant négativement la région et ancrant le caractère traditionnel de son système d'irrigation.

## **2-Les collectivités territoriales et le manque des moyens.**

Les communes concernées qui représentent l'acteur clé dans la stratégie de développement des CRE, les différents ministères et organismes gouvernementaux doivent prendre des engagements concrets afin d'appuyer lesdites communes dans la concrétisation des objectifs de la politique de développement rural intégré et la mise en œuvre des actions de développement des centres ruraux émergents. Les engagements de ces ministères et de ces organismes comprennent un ensemble de mesures ciblées qui s'intègrent sous diverses formes aux mandats des communes identifiées.

A la lumière des faiblesses constatées, le législateur, lors de la révision de la charte communale<sup>154</sup>, a précisé que le plan d'actions communal est préparé par le président, pour une durée de six ans (article 78). Il peut être mis à jour à partir de la troisième année jusqu'à la première année du mandat suivant, d'où une certaine continuité qui se révèle indispensable. Le législateur ne s'est pas limité à ces précisions, il a émis des obligations quant au contenu du plan. Il doit obligatoirement comporter un diagnostic sur les potentialités de la commune, les besoins prioritaires identifiés en concertation avec la population, les administrations et les acteurs. Il doit comporter aussi les ressources prévisionnelles pour les trois premières années de mise en œuvre.

La révision de la charte est également novatrice au niveau des concepts utilisés, puisqu'elle explicite que le mode d'élaboration du plan doit se faire

---

<sup>153</sup> - OUHAJOU Lekbir -(1996) Op. Cit. - p 37.

<sup>154</sup> - Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes. Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016).

« dans une perspective de développement durable, sur la base d'une démarche participative prenant en considération l'approche genre, les actions du développement dont la réalisation est prévue sur le territoire » (l'article n°36 de l'ancienne charte communale 78-00<sup>155</sup>). C'est ici qu'il ya autant de réponses à des faiblesses mises en avant comme contraintes de développement de l'économie locale de manière globale. L'enjeu, aujourd'hui, est de renforcer la capacité des collectivités locales pour qu'elles puissent opérationnaliser leurs prérogatives stratégiques, cruciales pour le processus de développement et de décentralisation engagé par le Maroc. Ce défi concerne toutes les communes marocaines.

En matière de finance, le conseil communal examine et vote le budget et les comptes administratifs. Il décide de l'ouverture des comptes d'affectation spéciale, de nouveaux crédits et du relèvement des crédits et des virements d'article à article. Il fixe les taux des taxes, des tarifs des redevances et des droits divers perçus au profit de la commune. Il décide des emprunts à contracter et des garanties à consentir. Par rapport au patrimoine, le conseil veille à la gestion, la conservation et l'entretien des biens communaux. Il procède au classement, déclassement et délimitation des biens du domaine public communal. Il statue sur les acquisitions, les aliénations et toutes les transactions portant sur ces biens. Les ressources financières des collectivités locales sont un facteur déterminant dans l'élaboration des politiques locales adaptées et répondant aux besoins de la collectivité. Certes, des efforts ont été consentis, ces dernières années, pour améliorer les moyens financiers des collectivités locales, mais globalement, ces moyens restent en deçà des besoins réels au regard des missions que les collectivités locales doivent assumer de nos jours et dont elles doivent prendre l'entière responsabilité. Ceci dit, les attributions, dont sont chargées les communes, ne peuvent être mises en œuvre dans de bonnes conditions que si elles disposent d'un personnel qualifié, de moyens financiers adéquats et d'un système de fonctionnement moderne et efficace. Aussi, l'autonomie des communes ne

---

<sup>155</sup> - Dahir n° 1 - 08-153 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 17 -08 modifiant et complétant la loi n° 78-00 portant charte communale, telle que modifiée et complétée. (Bulletin Officiel n° 5714 du Jeudi 5 Mars 2009)- Article 36.

peut-elle exclure l'accompagnement et l'assistance technique et financière de l'Etat.

Par ailleurs, l'étude de cas de la province de Zagora, par rapport à l'expérience de l'instauration de la démarche territoriale à travers l'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCDs), révèle les conclusions suivantes :

- La totalité des communes ciblées (23 communes) ont pu élaborer leurs PCDs.
- 3 communes sur 23 : ont établi une évaluation à mi-parcours (après 3 ans de mise en œuvre). Elles ont actualisé leurs PCDs avec un taux de réalisation de 60%.
- 12 communes sur 23 : elles n'ont pas actualisé leurs PCDs et le taux de réalisation estimé à 30 %.
- 8 communes sur 23 : elles n'ont pas actualisé leurs PCDs avec un taux de réalisation qui ne dépasse pas les 5 %.
- Le manque de ressources humaines et financières dans les communes, la divergence des enjeux et la volonté des acteurs limitent l'efficacité de la mise en place de la démarche territoriale dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement communal.

Vu les entraves et les défaillances affrontées par l'application de la charte communale citée ci-dessus, une nouvelle loi organisationnelle<sup>156</sup> a été adoptée en 2015, en remplaçant les plans communaux de développement par les plans d'action communaux. Par rapport à l'ancienne charte, la loi actuelle a enregistré plusieurs points positifs. Dans l'ancienne charte (loi n° 78-00), le législateur distinguait les compétences internes et externes, la commune doit élaborer un plan de développement qui comprend les ressources propres ainsi que celles

---

<sup>156</sup> - Loi organique relative aux communes Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016). Document téléchargeable via le lien suivant : [www.pncl.gov.ma/fr/Publication/regle/.../loi%20organique%20commune.pdf](http://www.pncl.gov.ma/fr/Publication/regle/.../loi%20organique%20commune.pdf) – dernière consultation - le 26 Mars 2018.

susceptibles d'être mobilisées parmi les autres acteurs, ce qui a amené les communes dans leur travail sur la planification collective des intérêts extérieurs et le reste des acteurs et donc la construction d'un plan avec des objectifs géniaux et difficiles à concrétiser et audacieux sur le terrain.

En ce qui concerne la loi actuelle, elle s'efforce d'imposer des objectifs plus réalistes. Elle a souligné la nécessité d'établir des mécanismes de consultation et de dialogue dans le processus d'élaboration du plan d'actions communal (PAC) et permet aux citoyennes et aux citoyens de participer et de suivre l'état du plan d'actions. Elle a également fixé un délai de 30 mois pour l'homologation des textes d'application et parle de la mise en œuvre obligatoire des actions prévues.

#### **- La région et la Province**

Sous la pression de nouvelles données de l'économie et de la société, la région apparaît de plus en plus comme un cadre adéquat d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies globales de croissance et de développement. Le renforcement de la décentralisation par l'érection de la région en collectivité locale au côté des Provinces, préfectures et communes, le confirme. En effet, on a attribué à la collectivité régionale un rôle important, notamment, en matière de développement économique et social et de planification.

Conscient de cette nécessité, le Maroc fait de la politique de développement régional une option majeure et un catalyseur de la croissance économique. A l'appui de cette option, le discours royal du 06 novembre 2008, porte décision sur le lancement de « la dynamique d'une régionalisation avancée et graduelle, englobant toutes les régions du Maroc... ». Ce discours a donné le feu vert à la constitution d'une commission consultative pluridisciplinaire chargée de proposer une conception générale de ce grand projet de régionalisation, et ce, dans le but d'amorcer une nouvelle phase dans le processus continu des réformes globales conduites par le pays. Cette initiative nationale favorisera l'ancrage de la bonne gouvernance locale, consolidera la politique de proximité vis-à-vis du citoyen et permettra de réaliser le développement socio-économique et culturel intégré escompté pour les douze régions opérationnalisées depuis l'année

2015. Dans ce discours, sa Majesté a insisté sur la nécessité « de doter les institutions régionales des prérogatives nécessaires pour leur permettre de s'acquitter pleinement des missions de développement qui leur sont dévolues, et ce, dans le respect des impératifs de rationalisation, d'harmonie et de complémentarité ».

Les orientations stratégiques de la nouvelle politique de régionalisation commencent déjà à se concrétiser sur le territoire de la région du Drâa Tafilalet. Avec l'émergence de deux nouvelles Provinces (Midelt et Tinghir), la région semble être impliquée dans la quête d'un découpage efficient qui prenne en considération les caractéristiques du territoire et mette en valeur ses ressources spécifiques. Afin d'honorer ses missions et concrétiser ses attributions en programmes et projets de développement, le conseil régional bénéficie d'importantes ressources financières, provenant essentiellement du produit des impôts, taxes et redevances institués à son profit par la loi n°30-89 relative à la fiscalité des collectivités locales, ainsi que du produit des impôts ou parts d'impôts d'Etat qui lui sont affectés par les lois de finances.

Parmi les projets phares initiés et réalisés par le conseil régional de l'ancienne région du Sous-Massa-Drâa, nous citons :

- **Le fond d'investissement Igrane**, créé en 2005 dans le but de financer des projets ou des entreprises susceptibles d'avoir un impact structurel sur la Région au niveau de l'emploi, de la croissance économique, ou encore du développement des exportations.

- **Agro-technologies**, association créée en 2006 à l'initiative du conseil régional dont les missions sont la promotion de la recherche aussi bien dans le public que dans le privé, l'implantation d'entreprises spécialisées dans la recherche appliquée et les activités de test et de production ainsi qu'à l'encouragement de la création d'un tissu de PME technologique opérant dans le domaine des installations, du conseil et de la certification.

Par ailleurs, l'ancienne région de Souss Massa Drâa a fait l'objet de plusieurs programmes et projets de développement du monde rural. Le

programme 2006-2010 a consacré, environ, plus d'un milliard de dirhams pour certains projets de la région. Il s'agit de programmes et projets portant sur la lutte contre la précarité, de projets générateurs de revenus, de promotion touristique, de développement agricole, de lutte contre la désertification...Le programme comporte, entre autres, des projets de mise à niveau de 94 communes et 14 quartiers. Par ailleurs, les projets et programmes ambitieux de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), du Plan Maroc vert, du programme national des routes rurales, ... et bien d'autres, sont venus renforcer la capacité des territoires de la région à exploiter leurs propres ressources et à les mettre en valeur. Dans ce sens, de nombreux partenariats ont été signés en collaboration avec des associations locales et d'autres acteurs institutionnels et locaux dans le but d'impliquer davantage ces derniers dans la conception de leur avenir.

Dans ce cadre, le territoire provincial de Zagora a bénéficié, ces dernières années, d'un ensemble de programmes et projets structurants visant à valoriser ses potentialités et accompagner son développement. Ils portent sur :

La promotion touristique dans la zone Ouarzazate-Zagora, par le développement de l'animation touristique, la réhabilitation du patrimoine, la promotion des évènementiels, la valorisation du potentiel naturel et artistique et la contribution aux projets intégrés de la région... ;

le développement agricole, dans le cadre du plan Maroc Vert, par l'aménagement et la réparation des Séguias et Khetaras, l'extension de la culture des dattiers, la lutte contre la maladie du Bayoud,... ;

l'aménagement et la création des routes, dans le cadre du programme national des routes rurales... ;

L'amélioration des conditions de vie des habitants, par la généralisation de l'électrification et d'approvisionnement en eau potable des douars... ;

La plateforme aéroportuaire de Zagora, fruit de convention de partenariat conclue en 2005 entre le conseil régional et l'Office National Des Aéroports

(ONDA). Cette plateforme, située à 14 km de la ville de Zagora, vise la contribution au désenclavement et la promotion du développement dans la zone.

De plus, des cadres de partenariats entre certaines communes de la province et la nouvelle région du Drâa-Tafilalet vient de voir le jour. L'aménagement des routes communales est l'un des domaines concernés par ces partenariats (voir photo n°9).

**Photo n°8: Panneau illustrant la convention de partenariat entre la Région du Drâa-Tafilalet et la commune de Tazarine en 2018.**



Source : Cliché personnel-Mars 2018.

Par ailleurs, le renforcement de l'accessibilité des CRE est l'un des axes susceptibles d'améliorer l'attractivité de ces derniers au sein de leur espace communal. La section qui suit décrit les principales caractéristiques des organismes de la société civile et leur contribution dans le développement du territoire objet de notre recherche.

### **3 - La société civile et les organismes internationaux, des alternatives potentielles.**

La Province de Zagora compte actuellement plus de 600 associations<sup>157</sup>. Elles se caractérisent par la multitude de champs de leurs interventions, par leur jeune âge de création et par des paradoxes en termes de réseautage et de dynamisme.

#### **3.1- Une société civile en quête d'équilibre entre authenticité et modernité.**

C'est dans un mode moderne que la société essaye de trouver une identité non loin de l'histoire de son territoire et de son patrimoine culturel et matériel.

##### **3.1.1- champs et zones d'interventions hétérogènes.**

Les associations de la Province de Zagora se distinguent par la dimension de leurs zones d'action : certaines associations opèrent sur l'ensemble du territoire provincial (23 associations), d'autres se limitent à des échelles très réduites : Qsar ou quartier (409 associations) tandis que d'autres exercent à des niveaux intermédiaires : commune, palmeraie, secteur d'irrigation (168 associations).

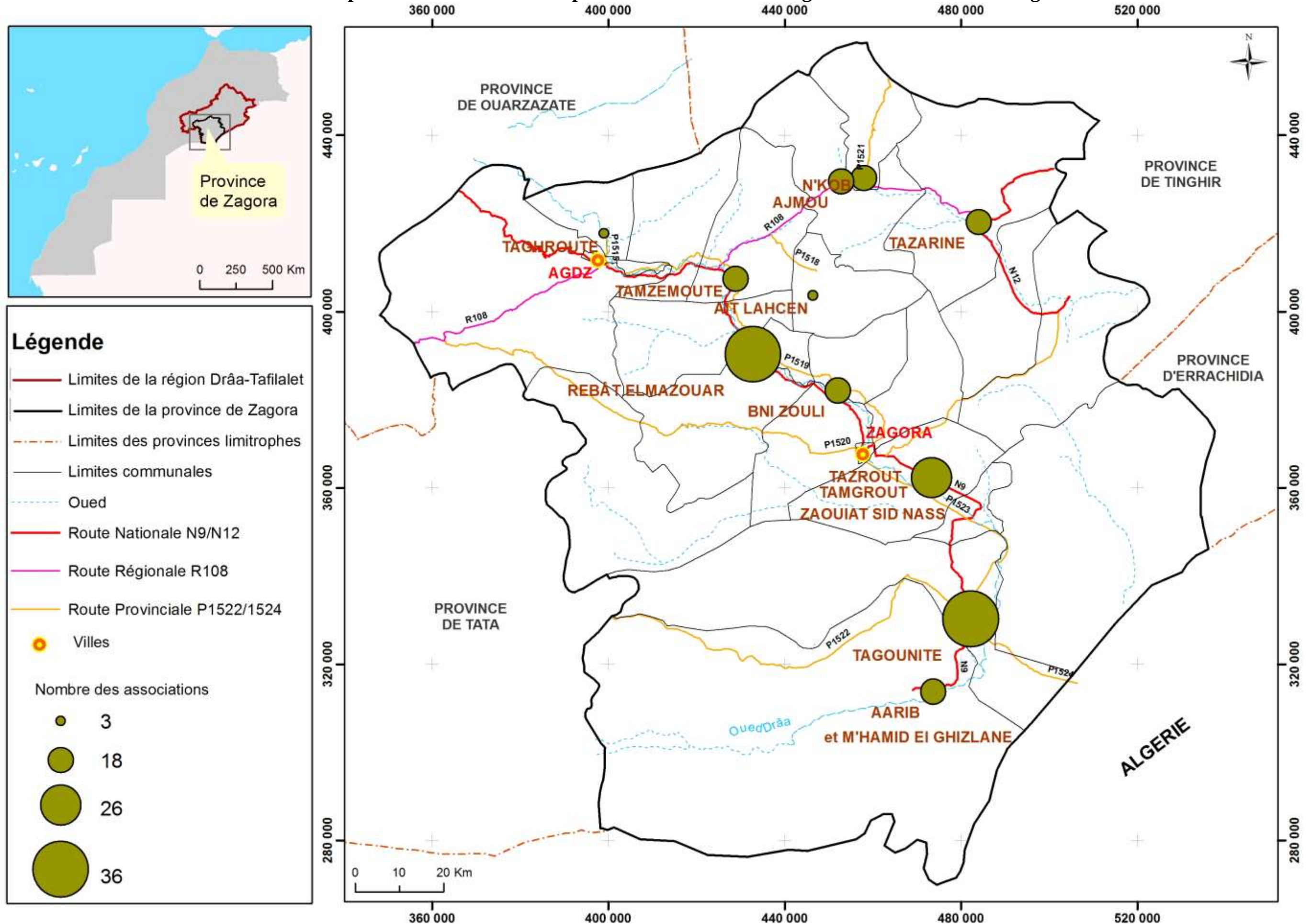
De même, une distinction s'impose entre les associations qui travaillent en milieu rural et celles œuvrant en milieu urbain (voir tableau n°32). Si les associations rurales se distinguent par la prédominance de personnes âgées, de sexe masculin et dont le niveau d'instruction est souvent bas, les associations des milieux urbains sont composées essentiellement de jeunes diplômés avec une proportion plus élevée de femmes. Les préoccupations sont également différentes: les premières s'adonnent essentiellement à des activités liées à l'agriculture et l'approvisionnement en eau potable, les secondes s'intéressent davantage aux actions culturelles, sportives et à l'hygiène<sup>158</sup>.

La répartition des associations de proximité par CRE révèle l'importance des effectifs concentrés dans ces territoires avec des différences entre les CRE en question (voir carte n°20).

<sup>157</sup> - EL-ARABY Abdelaaziz -Enquête de terrain -Avril 2017.

<sup>158</sup> - OUHAJOU Lekbir et ZAINABI Ahmed Toufik (2005) : Portée et limite d'une participation citoyenne au développement : les ONG de la vallée du Drâa Moyen/ Sud Est marocain in l'environnement au Maroc, données historiques et perspectives de développement : le cas de la région du Drâa, publication de l'IRCAM, Série colloques et séminaires n° 9, P18.

Carte n°20: Répartition des associations par Centres Ruraux Emergents de la Province de Zagora.



Source : Enquête de terrain-2016. Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz - Octobre 2017.

**Tableau n° 32: Répartition des associations de la Province de Zagora selon le milieu d'intervention.**

| Milieu d'intervention | Nombre | %     |
|-----------------------|--------|-------|
| Rural                 | 490    | 81,66 |
| Urbain                | 87     | 14,5  |
| Rural et Urbain       | 23     | 3,84  |
| Total                 | 600    | 100   |

Source : Enquête personnelle et ZAINABI Ahmed Toufik (2010) - Op. Cit. P132.

En général, la zone d'intervention de l'association est définie selon des facteurs multiples dont le plus important est l'appartenance des membres à la zone définie. Quand il s'agit d'espace bien localisé (Qsar, quartier) et de groupe réduit, relativement homogène, l'association arrive à agir correctement. Toutefois, quand il s'agit de zone relativement vaste (commune, Province etc.) et d'une population importante, la délimitation de la zone d'intervention n'a de signification que sur les statuts de l'association du fait que les moyens humains et matériels disponibles ne permettent pas à l'association d'intervenir de manière efficace et efficiente et d'atteindre l'ensemble des populations habitant sa zone d'intervention. L'ADEdra n'arrivait pas, en dépit des moyens dont elle disposait entre 1997 et 2005 à intervenir dans l'ensemble des qours relevant de sa zone d'intervention et encore moins l'AFDES et l'association des Amis de l'Environnement.

**Tableau n°33: Les associations de la Province de Zagora selon le domaine d'intervention.**

| Domaine d'intervention                                               | Nombre d'associations | Pourcentage % |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|
| Associations de développement                                        | 220                   | 36,67         |
| Associations et fédérations des Usagers de l'Eau Agricole (AUEA)     | 97                    | 16,17         |
| Associations des parents d'élèves et de gestion des Dour Ettalib     | 91                    | 15,17         |
| Associations d'approvisionnement en eau potable et d'électrification | 93                    | 15,5          |
| Associations sportives, culturelles et artistiques                   | 37                    | 6,17          |
| Associations féminines                                               | 19                    | 3,16          |
| Autres                                                               | 43                    | 7,16          |
| Total                                                                | 600                   | 100%          |

Source : enquête de terrain et ZAINABI Ahmed Toufik (2010) -Op. Cit. P 125.

Sur les 600 associations qui opèrent dans la Province de Zagora 36,67% travaillent dans le domaine du développement, 16,17% dans le domaine de gestion des eaux d'irrigation, 15,17% dans l'appui à la scolarisation, 15,5% dans l'approvisionnement en eau potable et l'électrification et 6,17% dans les domaines sportif, culturel et artistique (voir tableau n°33).

Les associations sont réparties sur l'ensemble des communes de la Province de Zagora avec, toutefois, une légère concentration au niveau de la commune urbaine de Zagora et la commune rurale de Tinzouline<sup>159</sup>.

En se référant aux 600 associations répertoriées dans la Province de Zagora, on constate, en effet, que l'écrasante majorité d'entre elles 77% est créée après 1998. De ce fait, 464 associations sont apparues il ya moins de 11 ans.

### **3.1.2-Des associations nouvellement créées.**

Le développement de l'action associative dans le sud-est Maroc et plus spécifiquement dans la Province de Zagora depuis 1980 a été étroitement lié à des programmes spécifiques et à leurs dynamismes. Les programmes en question peuvent être présentés en cinq groupes (Ahmed Toufik ZAINABI (2010) p 124) :

- Les programmes de l'initiative Nationale de Développement Humain (INDH).
- Le programme « réparation communautaire » soutenu par le conseil consultatif des droits de l'homme (la période de 2007-2011).
- Les programmes soutenus par des fondations et ONGs régionales, nationales et internationales comme l'Association TICHKA (1995-2005), la Fondation Mohammed V, l'AMSED (Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement) (2003-2006) et HKI (Helen Keller International) (1998-2005).
- Les programmes soutenus par les institutions et les administrations publiques centrales et provinciales, notamment le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme et de l'éducation non formelle (depuis 1998), le Ministère de l'équipement dans le cadre du programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER) et

<sup>159</sup> - Pour plus de détails voir : ZAINABI Ahmed Toufik (2010) –Op.Cit. p 126.

l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate (l'ORMVAO) dans le cadre de ses activités relatives à la gestion des eaux d'irrigation (depuis 1990).

- Les programmes de coopération bilatérale et multilatérale comme l'agence américaine de coopération internationale (GIZ), la coopération technique belge (ancienne CTB et l'actuelle ENABEL), le Fonds pour l'Environnement Mondial et l'UNICEF.

Par ailleurs, l'évolution de l'action associative dans la Province de Zagora a été liée depuis 1992 aux efforts déployés par quelques associations qui ont joué le rôle de locomotive.

A noter aussi qu'à partir de 2003, on a assisté à l'émergence de plusieurs associations locales qui assurent à une échelle réduite le rôle de locomotive telles que l'association Ajmou, l'association salam, l'association AFDES<sup>160</sup>, l'association Smara, l'association Had Tamezmoute, l'association Attadamoune et l'association Ennahda.

### **3.1.3- La société civile dans la Province de Zagora, des dynamiques différentes.**

Les associations de Zagora peuvent être classées en trois grandes catégories :

- La première grande catégorie est composée d'associations de base agissant directement au service de leurs membres et bénéficiant d'une cohésion communautaire qsourienne ou inter-qsourienne. Cette catégorie englobe principalement les associations dont l'activité s'est développée, et parfois même, s'est diversifiée, autour d'un élément d'infrastructure tel que l'électrification, l'eau potable etc. Ces associations, mêmes locales, ont été parfois initiées de l'extérieur et certaines d'entre elles bénéficiaient d'appui d'organismes extérieurs.
- La deuxième grande catégorie est constituée d'associations d'autopromotion et d'appui œuvrant au profit de toute une partie de l'autopromotion et d'appui œuvrant au profit de toute ou d'une partie de la population d'un espace donné. Cette catégorie couvre principalement les associations locales œuvrant pour la défense des droits de l'homme, la promotion des droits des femmes et la

---

<sup>160</sup>- L'Association Féminine pour le Développement et la Solidarité.

protection de l'environnement. Les associations représentant cette catégorie sont l'association des amis de l'environnement, l'AFDES et la section locale de l'AMDH.

-La troisième grande catégorie englobe, entre autres, des associations ADEDRA et RAZDED<sup>161</sup>. Ces associations, disposent de moyens matériels et humains relativement importants, œuvrant au profit de la population de la Province de Zagora, servent de structure d'appui aux jeunes associations et tiennent parfois le rôle d'intermédiaire entre la population et les institutions nationales et internationales.

L'action associative locale est basée principalement sur le bénévolat. Le salariat est appliqué à une échelle très réduite.

### **3.1.3.1-Le bénévolat**

Les motivations des bénévoles varient d'un cas à l'autre. Les uns, interviennent en se sentant solidaires avec une cause à laquelle ils croient, les autres pour des fins cachées (préparation des élections par exemple) ou tout simplement suite à un effet d'entraînement.

Les bénévoles sont composés le plus souvent de personnes natives de la région. Dans certains cas, on rencontre des volontaires étrangers émanant généralement de France, des Etats Unies et du Canada. Ces bénévoles sont composés, le plus souvent, de jeunes stagiaires ou de retraités envoyés dans le cadre des programmes de coopération des associations canadiennes, des universités françaises et du Corps de la Paix Américain. Leur appui est axé essentiellement autour des aspects des informations comptables.

Au-delà de leur enthousiasme et bonne volonté, les bénévoles locaux présentent faiblesses, leur engagement est irrégulier et varie en fonction de leur disponibilité. Aussi, leurs travaux manquent-ils, souvent, de perfection, d'organisation et de rentabilité. Leur calendrier de travail est souvent mal programmé : soit, il est trop chargé, ce qui conduit à leur épuisement rapide, soit il est léger et par conséquent peu rentable. Il est très difficile de compter sur eux

---

<sup>161</sup>- Réseau Associatif de Zagora pour le Développement et la Démocratie.

quand il s'agit d'urgences. Leurs compétences et profits ne sont pas forcément adaptés aux besoins de l'action associative de plus en plus complexe et aux exigences des partenaires en termes de résultats à atteindre et d'approches à mettre en place. En général, ils manquent d'expérience et maîtrisent peu les outils et techniques nécessaires à un bon fonctionnement. De fait, on assiste souvent à des pertes de temps et d'énergies.

De plus, les devoirs et obligations des bénévoles ne sont pas précisés. A part quelques indications mentionnées le plus souvent d'une manière générale au statut, c'est le vide absolu. On ne peut pas demander des explications à un volontaire qui n'a pas accompli ses tâches<sup>162</sup>.

Par ailleurs, aucun système de fidélisation des bénévoles n'est instauré, ce qui conduit automatiquement, dans la plupart des cas, à leur déception et par la suite, soit à leur départ soit au gel de leurs activités.

Enfin, l'action des bénévoles n'est pas comptabilisée dans la plupart des cas, et quand elle fait l'objet de comptabilisation, elle est souvent sous-estimée.

### **3.1.3.2-Le salariat**

La consistance des programmes d'action de plusieurs associations a imposé le recours à un personnel tantôt occasionnel tantôt permanent en mesure de suivre quotidiennement la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets. Sur les 70 associations interviewées, 30% disposent au moins d'un salarié. Certaines associations arrivent par moment à embaucher plusieurs dizaines de salariés notamment l'ADEDRA qui employait en 2002 plus de 90 personnes. La plupart de ces salariés sont employés dans des programmes d'alphabétisation, d'éducation non formelle ou comme agents de développement.

Les permanents des associations locales dont les salaires sont modestes, excepté ceux appliqués par l'ADEDRA entre 2000 et 2004, souffrent d'instabilité, ils sont tantôt déclarés, tantôt non. Leur contrat, quand il existe, est souvent de courte durée et ne dépasse pas dans le meilleur des cas deux ans. De même, des

---

<sup>162</sup>- HAMUNNA T. - (1998): L'action associative entre le bénévolat et le professionnalisme. In Espace Associatif : L'action associative au Maroc : éléments de diagnostic, P109.

tensions se développent de temps à autre entre les salariés et les membres des associations. Cette instabilité explique en partie le départ prématuré des salariés dès que la première occasion se présente. De 1996 à 2006, l'ADEDRA a perdu neuf de ses meilleurs cadres dont sept ont été formés sur place<sup>163</sup>.

### **3.2-La contribution des associations dans le processus du développement territorial de la Province de Zagora**

Devant l'impossibilité de dresser un bilan exhaustif, concernant l'apport des associations au processus de développement de la Province de Zagora, notre analyse se focalisera sur quatre domaines clés. En effet, le premier paragraphe présentera la contribution des associations de proximité dans la mise en place de la démarche participative de planification. Le deuxième paragraphe traitera l'apport des associations dans les domaines de l'amélioration de la situation de la femme et de la protection de l'environnement. Enfin, le troisième paragraphe met en exergue le rôle des associations dans la promotion du patrimoine culturel.

#### **3.2.1- L'appui à la mise en place d'une démarche participative de planification**

En général, le processus participatif a été conduit au départ de manière spontanée. La quasi-totalité des membres des associations locales s'est lancée dans l'action associative sans formation spécifique dans le domaine de l'approche participative. La volonté, l'engagement et le zèle ont constitué leurs seuls atouts. Or, ce dévouement n'allait pas de pair avec la diversité et la complexité grandissantes des champs d'intervention ni, par conséquent, avec les nombreuses compétences requises par les partenaires principaux. Des insuffisances qualitatives et méthodiques ont été observées, la conviction ne permet pas de mettre en place une véritable participation.

Pour remédier à ces insuffisances, les premières formations ont été lancées depuis 1996, avec l'appui de la coopération allemande, des membres de l'ADEDRA ont été envoyés en Allemagne pour bénéficier d'une formation approfondie sur l'approche participative (ADEDRA 1996-2006). Il faut dire que

---

<sup>163</sup> - ZAINABI Ahmed Toufik (2010) - Op.Cit. p131.

cette première série de formations ne s'inscrivait pas dans une vision stratégique de l'association bénéficiaire. Il s'agit plutôt de réactions à des offres de la coopération internationale. Il fallait attendre le début des années 2000 avant que les associations pionnières de la Province de Zagora ne soient convaincues de la nécessité d'intégrer la formation aux techniques de travail en groupe, notamment l'approche participative, dans leurs plans d'actons. Ainsi, des séries de formations ont été dispensées avec l'appui de plusieurs partenaires nationaux et internationaux.

L'analyse des formations dispensées dans le domaine de l'approche participative permet de distinguer entre deux types de formation :

- Le premier, d'une durée maximale de trois jours a été dispensé le plus souvent avec l'appui de l'Agence de Développement Social, l'association Marocaine de Solidarité et de Développement, la Near Est Fondation et Hellen Keller International. Il s'arrête au niveau de la clarification du concept et se limite à une présentation sommaire des principales techniques de modération participative. Selon GILLET T., « une formation de trois jours est une sensibilisation plus qu'une formation. Elle ne peut atteindre ni le niveau du savoir-faire, ni celui du savoir-être ». Il constate aussi que : « la durée de la formation ne permet pas aux participants ni d'assimiler, ni de s'approprier la démarche »<sup>164</sup>. Malgré ses limites, ce type de formation de courte durée a le mérite de toucher un maximum de personnes et de forger légèrement des acteurs locaux.

- Le deuxième type, de longue durée, est mis en place par l'ADEDRA, la GIZ (ex GTZ) et INWENT (ex DES). Il s'agit d'une formation de quatre semaines dont le contenu porte essentiellement sur la maîtrise de la modération participative en travaillant le savoir-faire et le savoir être des participants. La formation est organisée en trois étapes : deux sessions de formation proprement dite et une période d'opérationnalisation des acquis. La première session de formation d'une durée de deux semaines est consacrée aux modules introductifs à l'approche participative. Ces modules portent, d'une part, sur la participation, le

---

<sup>164</sup> - ZAINABI Ahmed Toufik (2010) Op.Cit. p171.

développement local, l'apparition et l'évolution de l'approche participative, les outils de base nécessaires pour l'animation d'un processus participatif et, d'autre part, sur l'élaboration d'un plan d'opérationnalisation de la première session de formation. Après la première session, les participants disposent de deux mois pour mettre en exécution en milieu réel les acquis de la formation. La deuxième session de formation, d'une durée de deux semaines aussi, est consacrée au travail de maîtrise de la démarche participative et ses outils avec les participants sur la base de l'expérience d'opérationnalisation.

En effet, ce processus de renforcement des capacités de la société civile de la Province de Zagora leur permet de s'impliquer dans le processus de la planification stratégique au niveau des douars entre 2000 et 2008 et puis au niveau communal depuis 2009 à nos jours. Par conséquent, l'expérimentation d'une démarche de planification stratégique a permis de mettre sur pied une nouvelle forme de planification en rupture totale avec les approches adoptées tant par les communes que par les services décentralisés de l'Etat. En dépit des limites susmentionnées, cette nouvelle approche donne plus de sens au développement local et permet beaucoup plus son appropriation par les concernés.

### **3.2.2-Amélioration de la situation de la femme et protection de l'environnement.**

Depuis la deuxième moitié des années 90, on assiste à la création de plusieurs associations qui s'intéressent, selon des degrés différents, à la situation de la femme. Ces associations développent leurs actions au profit de groupes de femmes défavorisées, habitant le plus souvent en milieu rural. Leurs domaines d'intervention sont focalisés sur quatre axes principaux : le renforcement des capacités (Démarche de travail, formation et organisation), l'éducation (alphabétisation et scolarisation), l'autonomisation financière (petits projets générateurs de revenus) et la santé (planification familiale, hygiène et formation des accoucheuses traditionnelles). Le travail des associations a été relativement favorisé suite à deux principales actions antérieures. La première, a été enregistrée, de manière très localisée à l'échelle du centre de Zagora, dès la fin des années cinquante. Les familles relativement aisées, de petits fonctionnaires,

de militaires et de M'rabtine, ont accepté d'inscrire leurs filles aux écoles. Quelques années plus tard, plus précisément vers la fin des années soixante, ces mêmes familles ont autorisé leurs filles douées à accéder aux écoles de formation des infirmières et des institutrices. La deuxième a été enregistrée au début des années 70 avec la création des foyers féminins supervisés par l'Entraide Nationale. Ces foyers, en dépit de toutes les critiques qu'on peut formuler à leur égard, ont permis à toute une catégorie socio-culturelle de filles qui n'a pas eu la chance de fréquenter l'école de rattraper en partie et de bénéficier des programmes d'alphabétisation et d'initiation à la couture et à la broderie. Elles étaient encadrées par des femmes pionnières expérimentées et des jeunes filles ayant défié toute une société conservatrice pour accomplir une tâche très difficile et souvent laborieuse. A l'image de l'ensemble du Maroc, ces clubs féminins ont été gérés par des femmes et l'encadrement a été assuré par des animatrices<sup>165</sup>. Ainsi, les efforts déployés par les associations de Zagora, en dépit de l'hostilité du milieu, commencent à être payants. Le travail réalisé a permis de créer des espaces institutionnels adaptés permettant de répondre aux intérêts spécifiques du genre et de libérer progressivement les femmes du contrôle des hommes exercé jusqu'à lors dans les modes d'organisation en place. Il s'agit donc d'un travail préparatoire qui devrait être relayé et consolidé par d'autres intervenants, associatifs ou étatiques.

En ce qui concerne le domaine de la protection de l'environnement, les efforts déployés par la société civile de la Province de Zagora sont axés sur la sensibilisation, la formation, la mobilisation de partenariats, la mise en œuvre d'actions concrètes de préservation des ressources naturelles, le lobbying et le plaidoyer. En fait, les actions menées dans ce domaine peuvent être présentées en six points :

- L'organisation de séances de sensibilisation auprès des acteurs locaux et des touristes.
- La mobilisation de partenaires institutionnels.

---

<sup>165</sup>- ZOUAOU M. (2006) Genre, développement et politique publique : de la théorie à la pratique. In Espace Associatif : Genre politiques publiques. Rabat- Imprimerie Dar Essalam, PP43.

- La Mise en œuvre des actions de protection des ressources naturelles.
- La Médiatisation des actions de destruction des ressources naturelles.
- Le blocage de l'opération d'arrachage des acacias radianas.
- La contribution aux actions visant l'arrêt de l'arrachage du palmier dattier.
- Le plaidoyer contre la pollution minière.

### **3.2.3-Promotion du patrimoine culturel et artistique.**

Pour faire face aux risques menaçant le patrimoine culturel et artistique de Zagora, des initiatives locales soutenues par des partenaires nationaux et internationaux ont vu le jour. Ces initiatives sont développées par deux types d'associations :

- Le premier, composé d'associations d'appui, est stimulé par un désir des membres de contrecarrer les chants et danses dominants, de revaloriser le patrimoine artistique local, et de jouir du droit à la différence culturelle. Ce groupe dont le chef de file est la RAZDED est composé d'associations polyvalentes. Il s'intéresse au patrimoine dans sa globalité, les chants et danses constituent une composante parmi d'autres (architecture, gravures rupestres, tumuli etc.). Il développe principalement des actions transversales de recherches, d'informations, de formations et d'organisations d'événements festifs à une échelle relativement vaste.
- Le deuxième groupe est composé d'associations de base. Certaines troupes artistiques se sont constituées en associations pour défendre leur survie et celle de leurs chants et danses, pour faire bloc et plaider selon des formes différentes auprès des instances concernées. Leur constitution en association leur permet également de mieux s'adapter aux exigences de l'administration et du marché. Les membres de ces associations de base sont composés principalement d'agriculteurs dans leur majorité. Ils vivent sur place et quittent rarement leurs lieux. Ils animent des festivités du Qsar et participent sur demande aux cérémonies nationales organisées localement.

L'inscription des deux groupes aux actions de promotion culturelle s'intègre dans deux logiques à la fois différentes et complémentaires. Pour le

premier groupe, il s'agit de préserver une identité dans un contexte national et international menaçant. Pour le deuxième groupe, il s'agit de sauver une partie du soi et de faire perdurer son gain pain. Les deux groupes travaillent dans une perspective dynamique intégrant le culturel et l'économique. Leurs premiers travaux réalisés en commun se rapportent à l'organisation d'un diagnostic détaillé et au développement d'une série d'activités de promotion des chants et danses locaux en l'occurrence : l'organisation du festival des chants et danses des oasis, la couverture médiatique des arts populaires et le recueil des chants.

### ***Conclusion du chapitre I :***

Au terme de ce chapitre consacré aux acteurs, nous ne constatons que toutes les actions menées par les acteurs en question n'ont pas pu aboutir aux résultats souhaités en matière de développement territorial des CRE de la Province de Zagora. En effet, si les actions réalisées sont considérables quantitativement, leurs résultats mettent en cause le comportement de ces acteurs quant à la démarche de conception et de réalisations des actions dans le territoire. C'est dans cette optique que nous jugeons l'analyse des attentes de la population des CRE pertinente.

## **Chapitre II : Attentes des populations conçues comme éléments de feuille de route pour le développement de la Province de Zagora**

### ***Introduction :***

Ce chapitre s'intéresse aux attentes de la population des CRE étudiés, aux mécanismes qui les orientent et aux points de vue des enquêtés à propos des acteurs et leurs actions.

Nous tenons à rappeler que les enquêtes-ménages dépouillées et analysées dans les paragraphes ci-après n'ont ciblé qu'un échantillon des ménages de trois CRE à savoir les CRE de N'kob, de Taghroute et de Tamgroute et ses environs. Le choix des trois CRE en question est délibératif du fait qu'ils représentent les différentes particularités du territoire étudié. Par conséquent, les analyses, les propositions et les orientations issues de ces enquêtes ont été généralisées sur les onze CRE, objet de nos recherches.

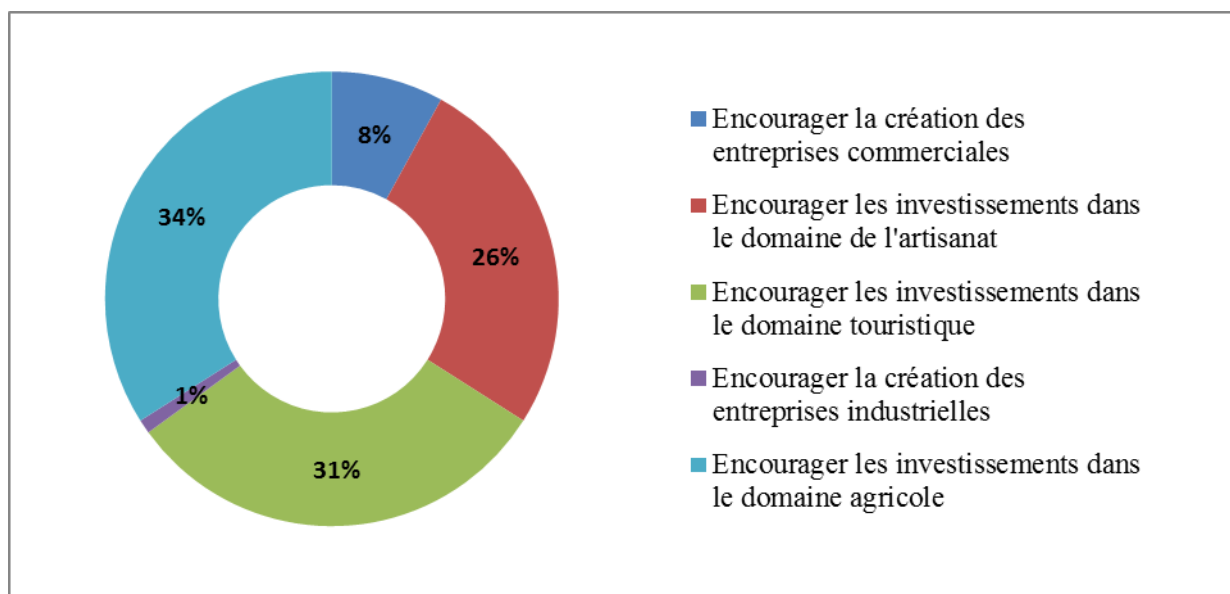
### **1. Attentes des populations liées au développement**

L'étude des attentes des enquêtés est déclinée en trois domaines principaux : économie, urbanisme et environnement et infrastructures de base et socioculturelles.

#### **1.1- Domaine économique**

La dimension économique est d'une importance particulière pour tout développement. Ainsi, notre analyse des attentes de la population portera en premier lieu sur ce volet. Les interviewés ont présenté à travers la réponse au questionnaire, un classement de cinq priorités identifiées auparavant, en matière de développement économique des CRE de la Province de Zagora (Figure n° 17).

**Figure n° 17 : Attentes de la population dans le domaine économique**



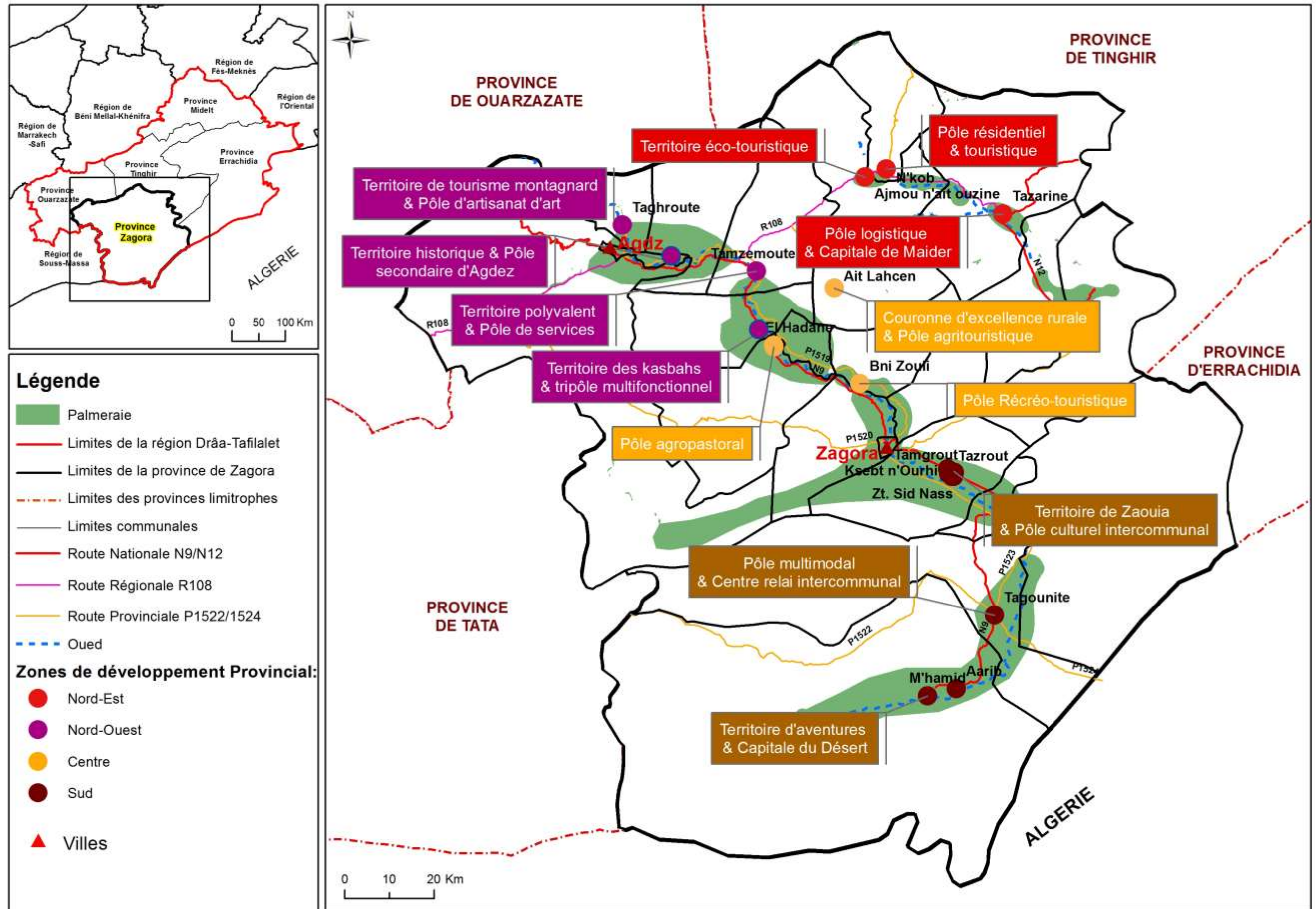
Source : enquête de terrain -2015.

La figure n° 17 ci-dessus démontre que

- La priorité en matière de développement économique pour les deux tiers de la population interviewée est d'encourager les investissements dans les domaines : agricole et touristique, respectivement de l'ordre de 34% et 31% ;
- L'investissement dans le domaine de l'artisanat vient en deuxième position selon 26% des interviewés ;
- L'investissement dans les domaines : commercial et industriel est moins prioritaire respectivement de l'ordre de 8% et 1%, par opposition à ce qui précède.

Cette priorisation semble s'expliquer par le caractère rural des CRE de la Province de Zagora, ce dernier est connu par la domination de l'activité agricole relative à la culture du palmier dattier et des cultures adaptées à la région comme le henné. En outre, l'absence des savoir-faire industriels et de la volonté chez la population, les pousse à considérer l'investissement dans le domaine commercial et industriel comme une priorité secondaire par rapport au développement économique des CRE (voir carte n° 21 à propos des vocations des CRE de Zagora).

Carte n°21: Les vocations économiques des CRE de Zagora.

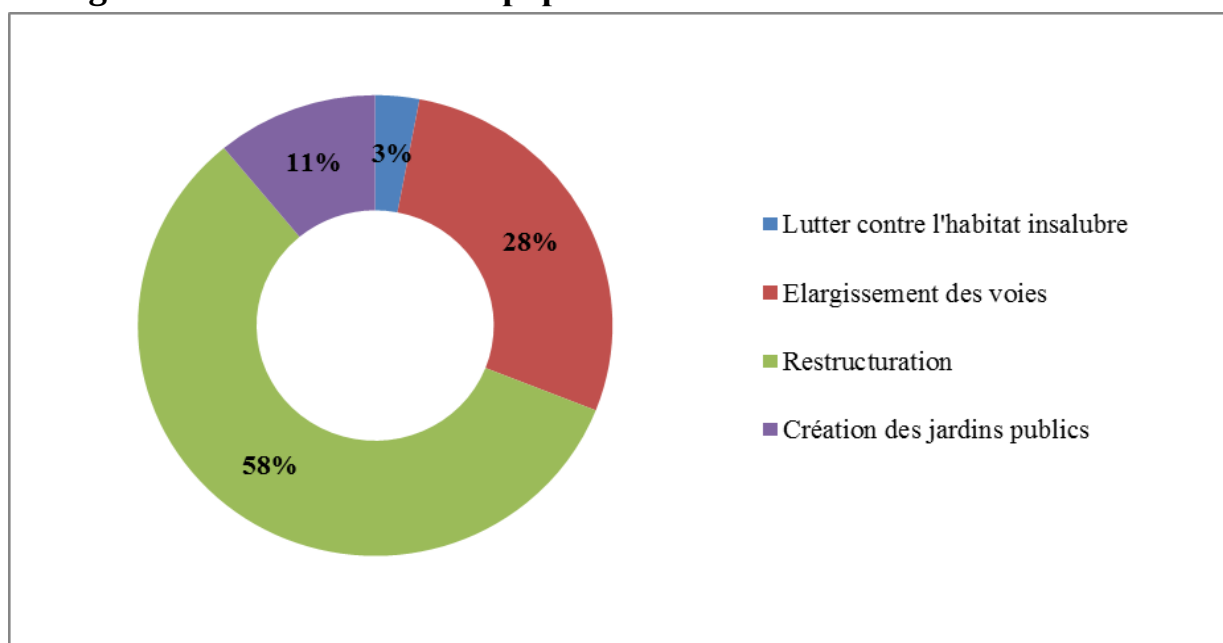


Source : Analyse des données du diagnostic externe des CRE de Zagora-2015-2016-Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz -Septembre 2018.

## 1.2. Urbanisme et environnement

L'analyse des attentes de la population en matière d'urbanisme et de l'environnement est d'ordre capital pour la planification urbaine. L'enjeu de ce volet consiste à s'assurer de la mise en place des conditions d'un écosystème urbain, organisé d'une manière permettant l'étalement et la croissance urbaine sans porter atteinte à l'image esthétique de la ville et à son épanouissement. Quatre éléments ont été identifiés comme priorités en matière d'urbanisme (Figure n°18) et huit éléments en matière d'environnement (Figure n° 19).

**Figure n°18 : Attentes de la population dans le domaine de l'urbanisme**



Source : enquête de terrain -2015.

D'après la figure n°18 ci-dessus, les attentes de la population des CRE de la Province Zagora favorisent principalement le lancement dans des opérations de restructuration selon 58% de la population enquêtée. L'élargissement de la trame viaire (voies, rues et avenues) occupe la deuxième position dans les attentes de la population selon 28% de la population enquêtée. Tandis que la création des jardins publics et la lutte contre l'habitat insalubre ne représentent pas pour l'instant leurs priorités, en même temps ces deux éléments n'ont suscité de l'intérêt, respectivement, que seulement chez 11% et 3% de la population enquêtée. Ce résultat tout à fait normal, reflète les aspirations de cette population qui espère d'abord l'amélioration de ses conditions d'habitat et particulièrement du cadre de vie.

### Planche photos n°9: les constructions en pisé en phase de détérioration.



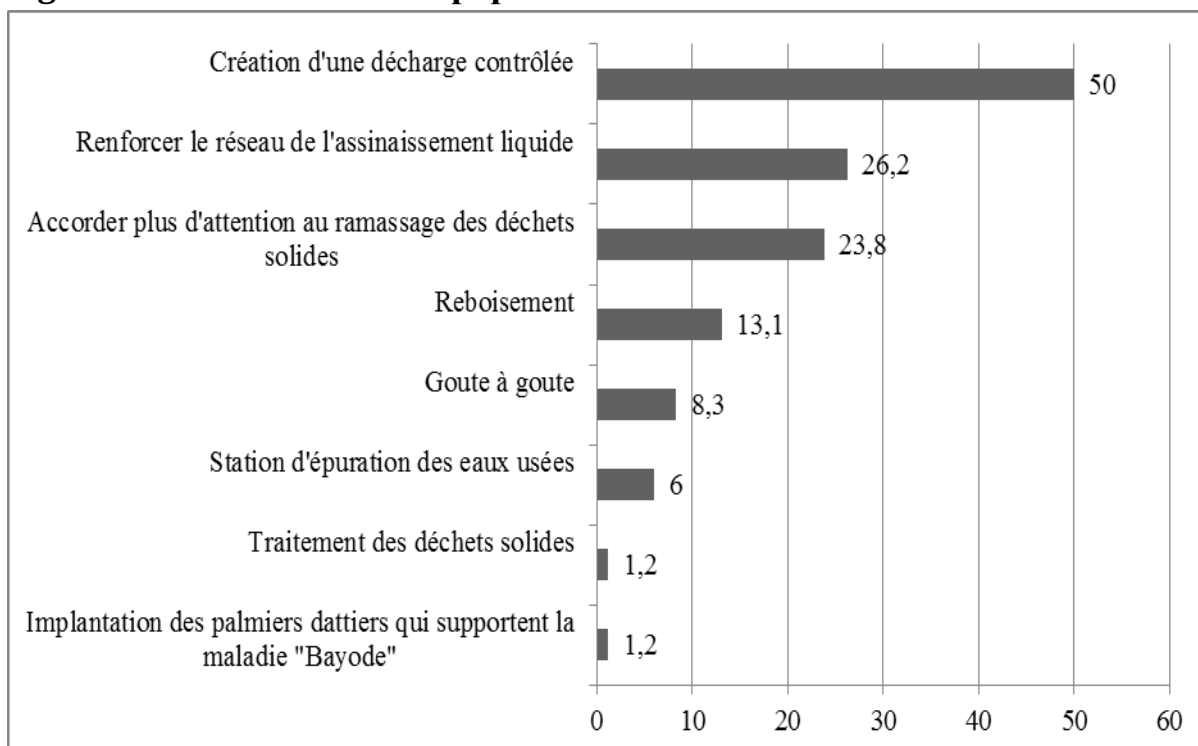
L'habitat au Centre de Tazarine

Forme de persistance de l'habitat en pisé dans le centre de N'kob

Source : Cliché personnel- Mai 2015.

Malgré la diversité de l'habitat traditionnel dans les palmeraies du Sud-est Marocain, force est de constater que le Qsar, dans sa version dégradée actuelle, est voué à la disparition car il est devenu synonyme de pauvreté pour les populations qui y résident encore. Il existe encore des Qsours occupés par ce que leurs résidents ne peuvent gérer émigrer vers d'autres endroits où ils peuvent vivre mieux. Il est malheureux que la survie des qsours, composante essentielle de l'identité culturelle marocaine, maghrébine et africaine, soit liée à la pauvreté et à la précarité dans laquelle vit une frange de la société oasienne. Et il est plus malheureux encore de dire que les Qsours subsisteront tant qu'il y aura des populations en dessous du seuil de pauvreté.

En matière d'environnement les huit éléments identifiés et proposés comme priorités possibles sont des éléments qui contribuent au maintien de l'équilibre écologique et à l'amélioration de l'hygiène des CRE par rapport à l'étalement urbain.

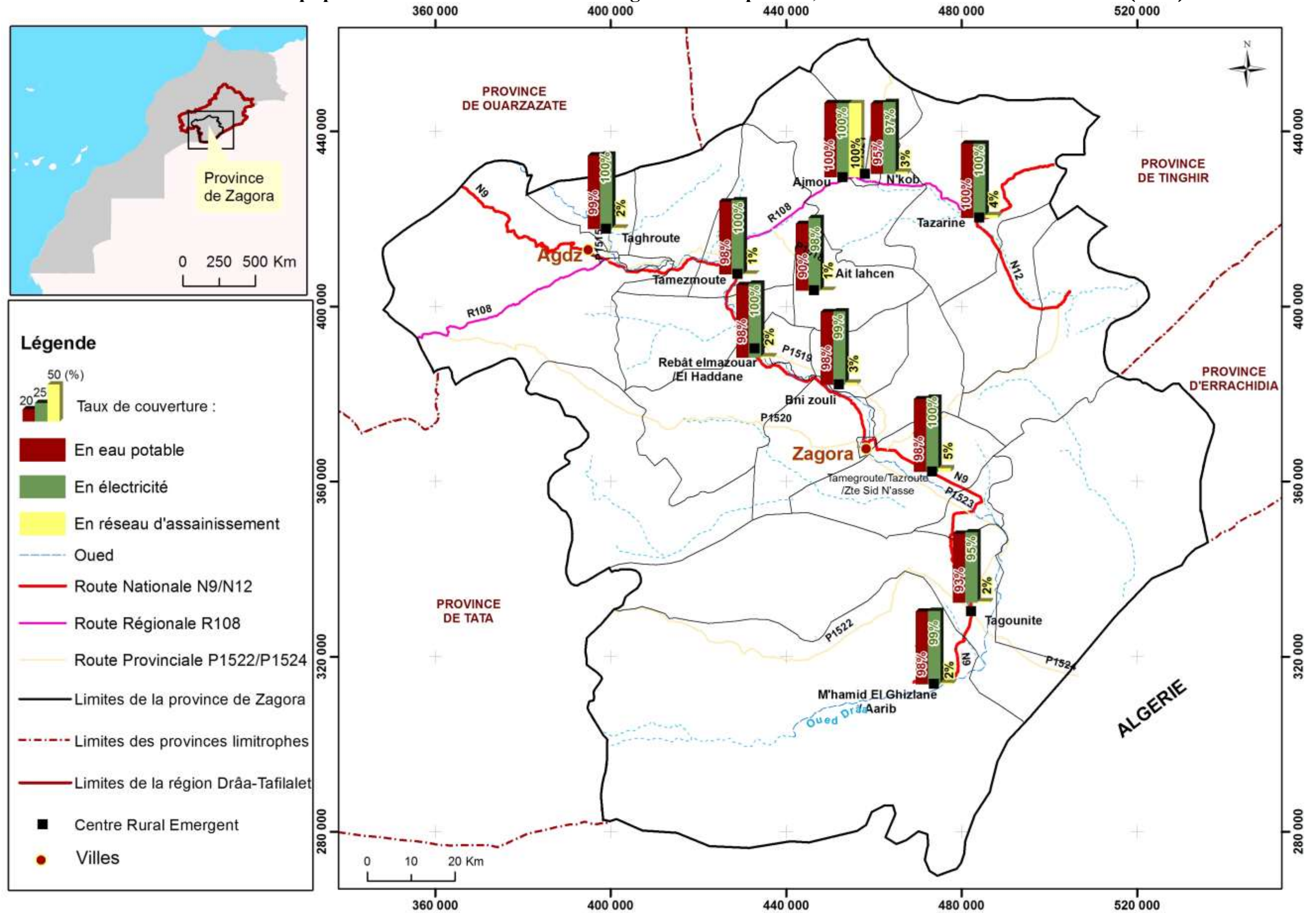
**Figure n°19 : Attentes de la population dans le domaine de l'environnement**

Source : enquête de terrain -2015.

La figure n°19 ci-dessus représentant la priorisation des attentes de la population en matière d'environnement démontre que les priorités du premier ordre concernent principalement l'assainissement solide et liquide (voir la carte n°22). Ainsi, la priorité n° 1 pour la population est la création des décharges contrôlées selon 50% de la population enquêtée. La deuxième priorité concerne le renforcement du réseau de l'assainissement liquide selon 26,2% suivi du ramassage des déchets solides de 23,8%.

Malgré la superficie réduite des CRE, il convient de signaler l'existence des points noirs de déversement des déchets ménagers et des eaux usées à ciel ouvert, les marges des CRE et les terrains nus en constituent des exemples convaincants. De plus, le manque de réseaux d'assainissement et parfois la faible couverture expliquent cette priorisation. En effet, le taux de branchement aux réseaux d'assainissement dans les CRE reste faible de l'ordre de 10%.

Carte n°22: Taux d'équipement des Centres Ruraux Emergents en eau potable, en électricité et en assainissement (2017).

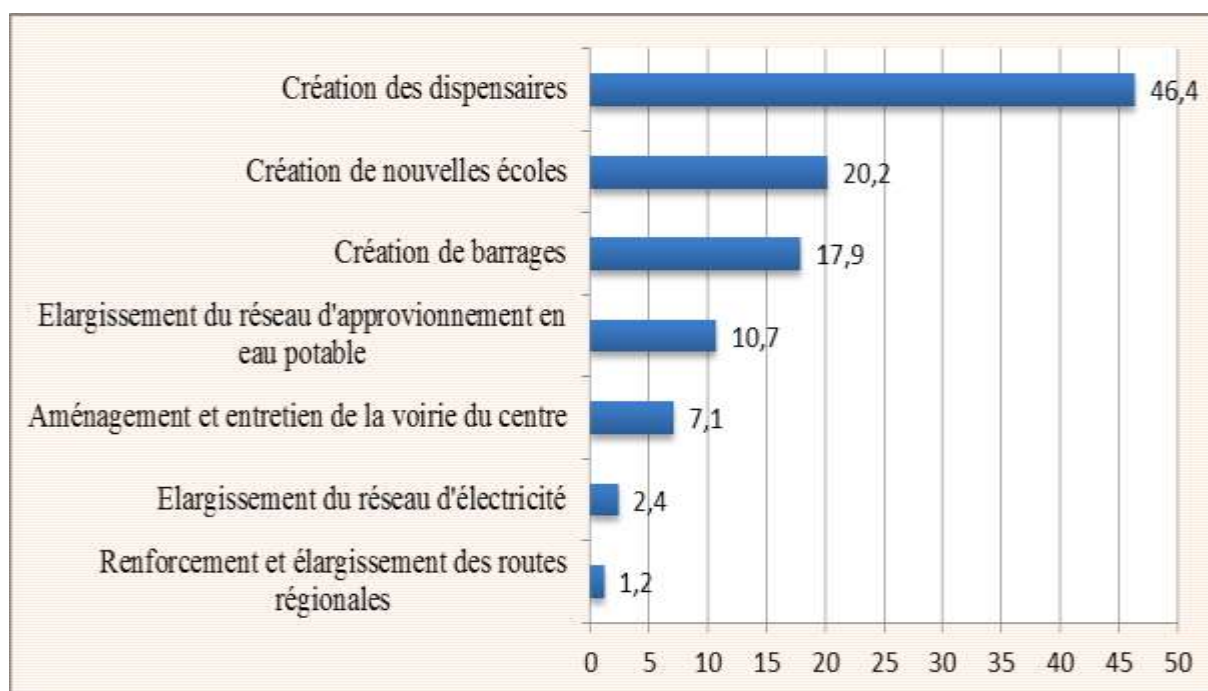


Source : Services techniques des communes concernées -2016- Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz - Octobre 2017.

### 1.3. Infrastructures de base et socioculturelles

Par l'analyse des attentes relatives aux infrastructures, on vise l'identification des besoins prioritaires de la population des CRE en matière d'infrastructure de base en général et d'infrastructure ou des équipements socioculturels. Pour la première catégorie (Figure n°20), on a identifié sept éléments comme étant des priorités potentielles.

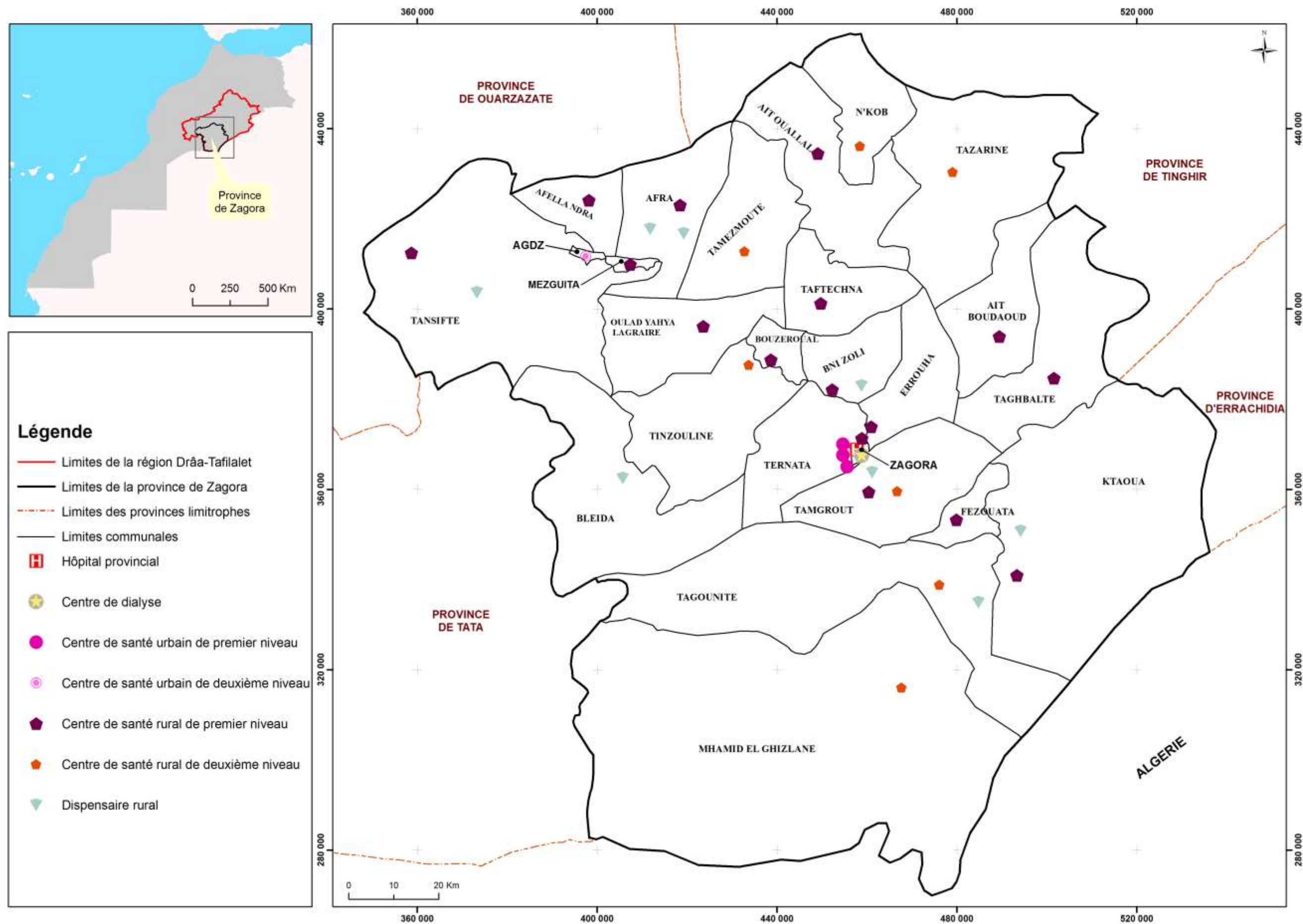
**Figure n°20 : Attentes de la population dans le domaine des infrastructures de base**



Source : enquête de terrain -2015.

Le secteur de la santé est considéré comme une priorité des priorités, à travers la création des dispensaires d'après 46,4% de la population enquêtée. La deuxième priorité est la création de nouvelles écoles de l'ordre de 20,2%, la troisième priorité concerne la création des barrages, qui servent à la fois à alimenter la nappe phréatique et à réduire le risque des inondations surtout avec les effets des changements climatiques provoquant des pluies diluviennes. L'élargissement du réseau d'approvisionnement en eau potable est la quatrième priorité de la population des CRE selon 10,7%. Cependant, l'électrification et le renforcement des routes régionales ne semblent pas être des priorités urgentes.

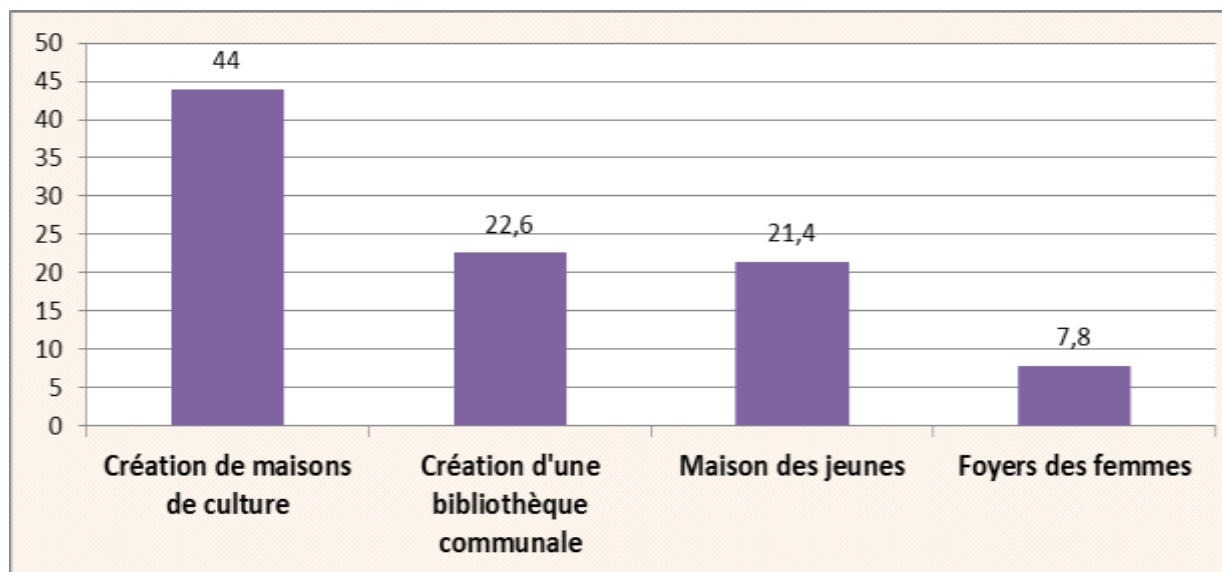
Carte n°23: Les infrastructures sanitaires de la province de Zagora.



Source : Plan de développement de la Province de Zagora-2017- Op. Cit-p63- Carte digitalisée par Abdelaaziz EL-ARABY- Décembre 2017.

La situation vulnérable des infrastructures sociales notamment de santé (éloignement des CHU et des hôpitaux régionaux) (voir la carte n°23) et de l'éducation est derrière cette priorisation, en même temps les efforts déployés en matière d'infrastructure routière (routes régionales) et de l'électrification rurale, ont ainsi donné de bons fruits.

**Figure n°21 : Attentes de la population dans le domaine des infrastructures socio-culturelles.**

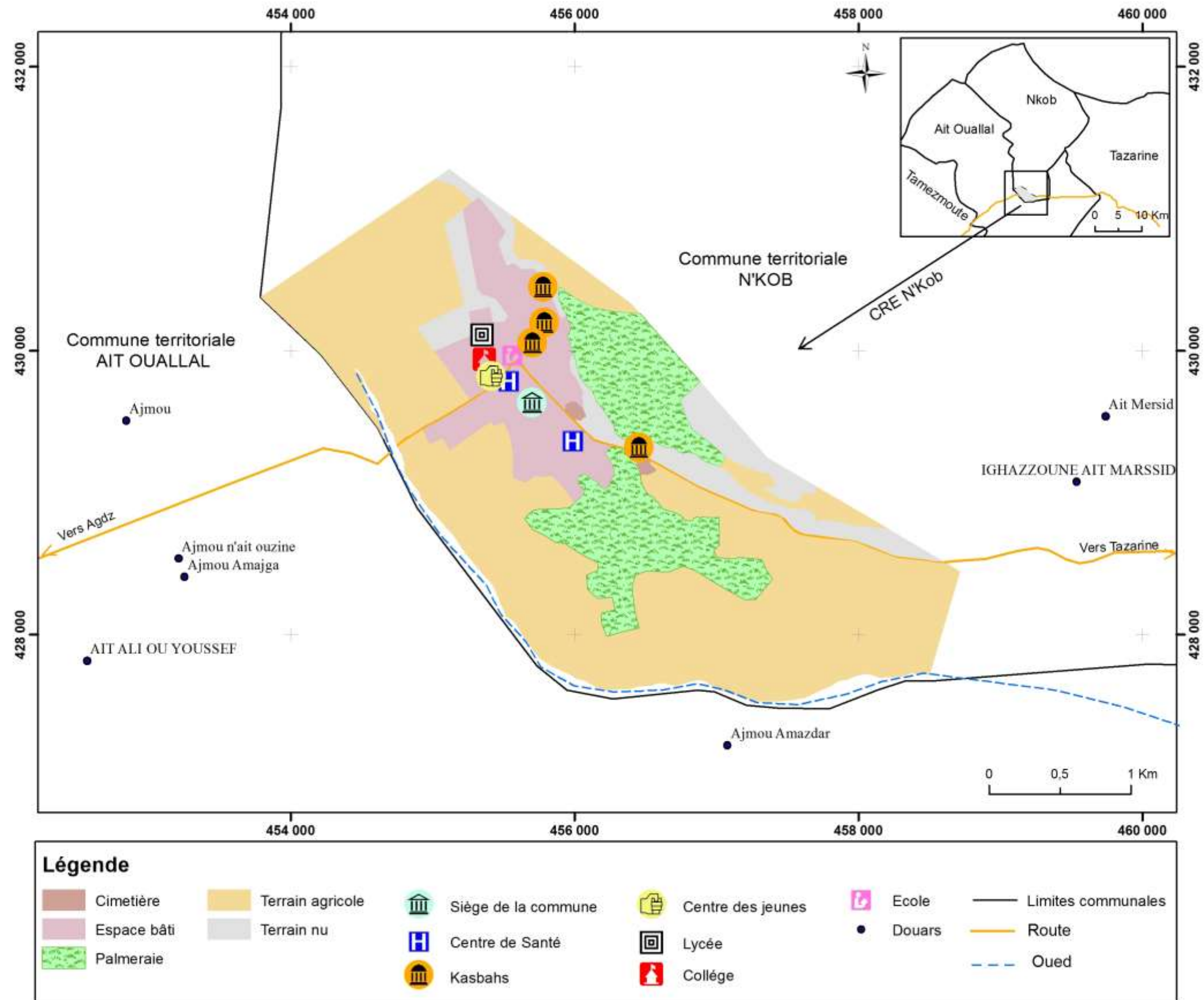


Source : enquête de terrain – 2015.

En matière d'équipements socioculturels, la création des structures d'animation pour les jeunes et le renforcement de la culture constituent la première priorité. En effet, la création des maisons de la culture se trouve au premier rang comme priorité n°1 pour 44% de la population enquêtée. La création des bibliothèques communales occupe le deuxième rang selon 22,6% de la population enquêtée, suivie de la création des maisons des jeunes de l'ordre de 21,4%, alors que la création des foyers féminins peu importante se trouve en dernière position. Le statut de la femme et la culture générale dominante expliquent cette tendance en matière d'équipements dédiés spécialement aux femmes (voir les cartes n°24-25 et 26).

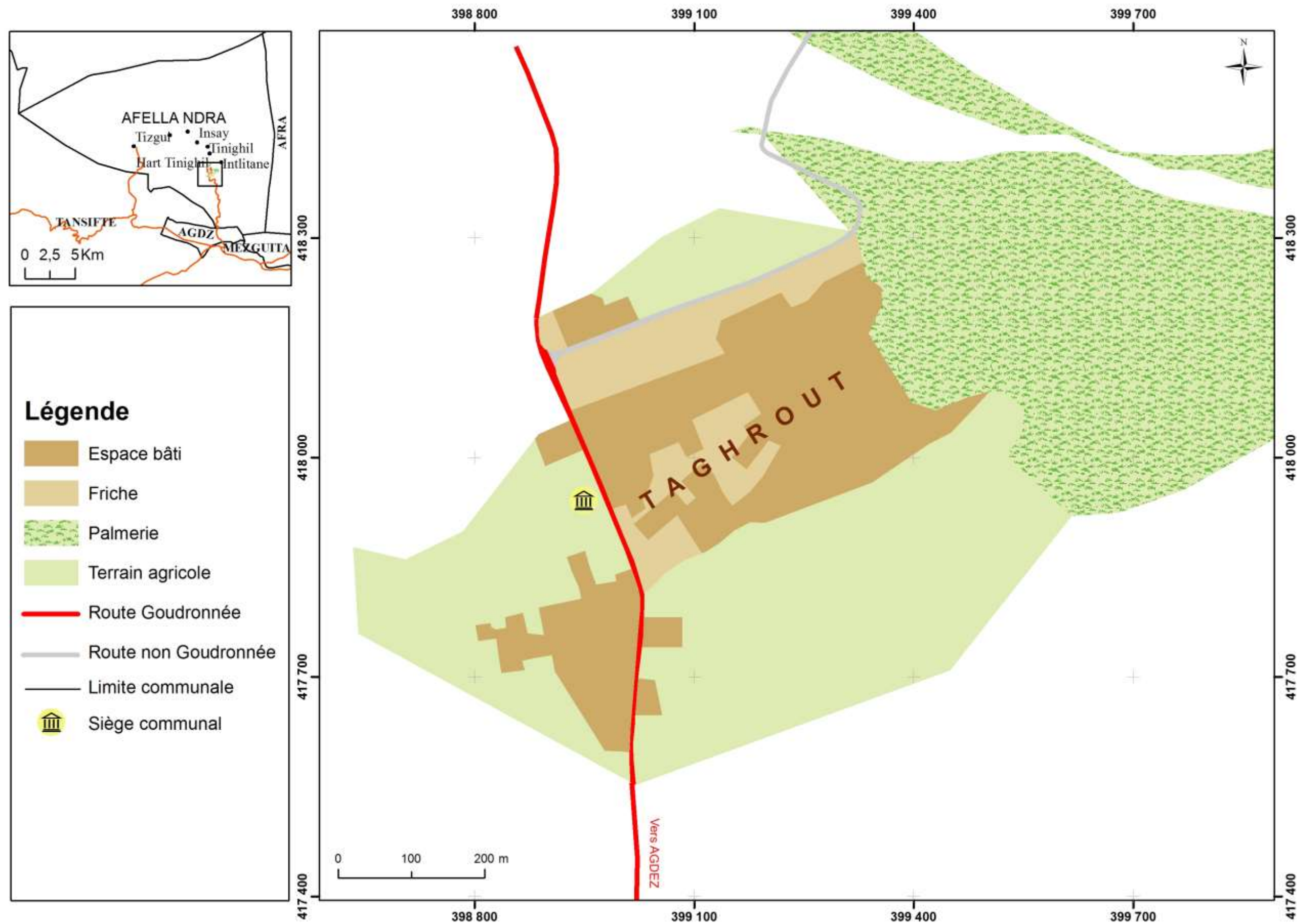
Cette priorisation reflète la réalité des CRE de la Province de Zagora, caractérisée par l'absence presque totale des équipements dédiés à l'animation socioculturelle de proximité au profit des jeunes.

Carte n°24: Occupation de sol dans le Centre Rural Emergent de N'kob.



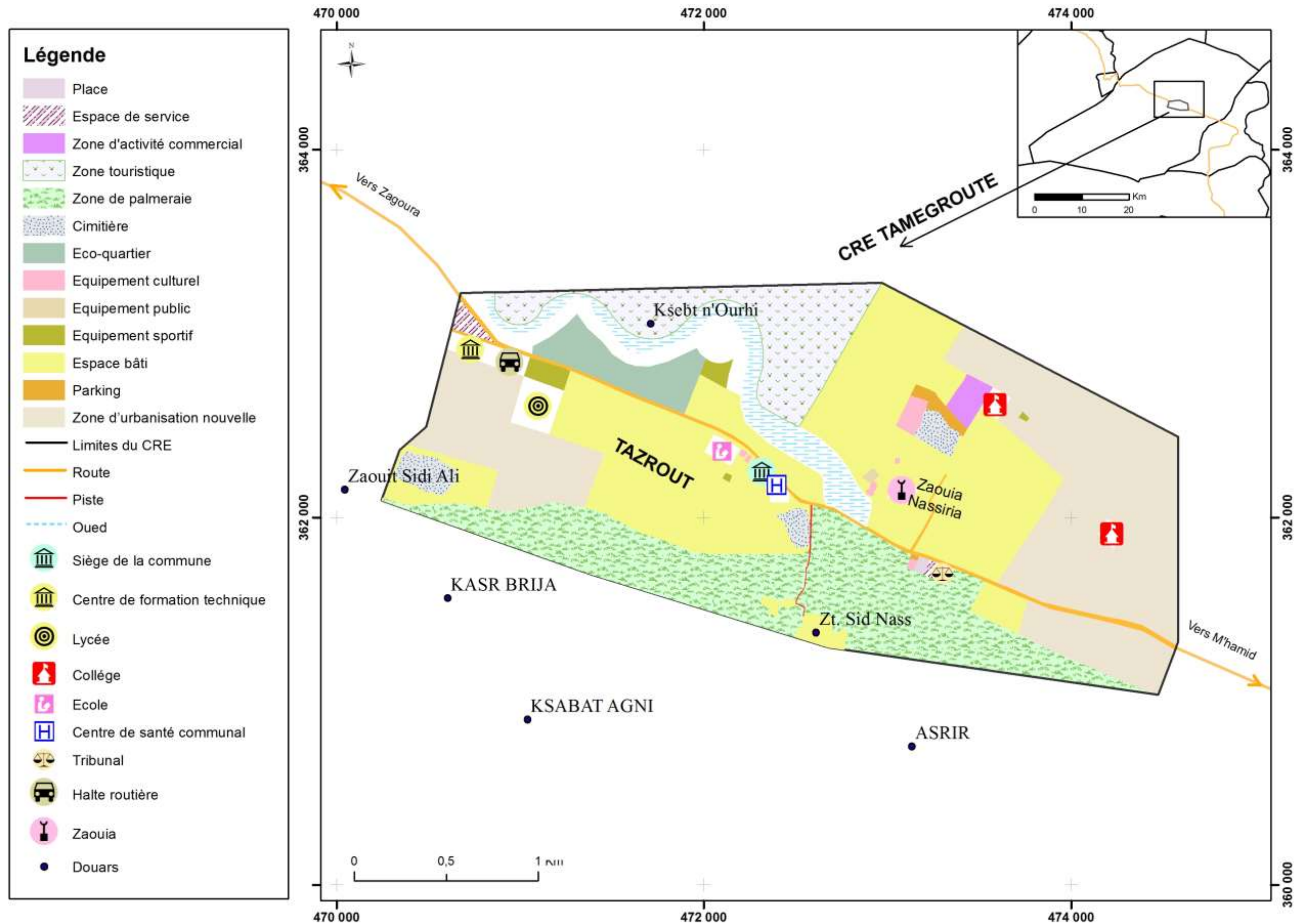
Source : PDAR du CRE N'Kob+ Enquête de terrain- Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz -Octobre 2017.

Carte n°25: Occupation de sol dans le centre rural Emergent de Taghroute.



Source : Monographie de la commune de Afla N-Dra-2016+Enquête de terrain- Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz -Octobre 2017.

Carte n°26: Occupation de sol dans le centre rural Emergent de Tamgroute et ses environs.



Source : PDAR du CRE Tamgroute + Enquête de terrain- Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz -Octobre 2017.

## 2. Les mécanismes d'orientation des attentes de la population des CRE

L'analyse des priorités selon les attentes de la population enquêtée en fonction des secteurs étudiés, reste insuffisante et exige la recherche des facteurs explicatifs. Ainsi, par le biais de l'enquête de terrain et du croisement des variables du questionnaire, des indicateurs de vérification ont été identifiés. Quels sont ces indicateurs de vérification ? Et quels sont les facteurs explicatifs des différentes priorisations de la population ? Ce sont des questions dont les éléments de réponse seront abordés dans ce qui suit.

### 2.1. Différentes priorités économiques des populations des CRE

Bien que les secteurs touristiques et agricoles constituent la première priorité de la population des CRE de la Province de Zagora en matière d'investissement, il y a lieu de faire des distinctions, selon chaque centre, en fonction des spécificités, des atouts naturels et patrimoniaux et aussi des savoir-faire.

**Tableau n° 34: Ventilation des attentes de la population dans le domaine économique par CRE en %**

|                  | Commerce | Artisanat | Tourisme | Industrie | Agriculture |
|------------------|----------|-----------|----------|-----------|-------------|
| <b>N'kob</b>     | 23       | 11,5      | 27       | 4         | 38,5        |
| <b>Tamgroute</b> | 0        | 32        | 30       | 0         | 36          |
| <b>Taghroute</b> | 20       | 40        | 60       | 0         | 0           |

Source : enquête de terrain -2015.

D'après le tableau n° 36 ci-dessus, les potentialités naturelles et les savoir-faire agricoles de la population du centre N'kob expliquent le choix de l'investissement dans le domaine agricole comme priorité. Cependant, en plus des atouts exploitables dans le domaine agricole, les priorités de la population du centre Tamgroute concernent l'investissement dans l'artisanat ainsi que dans le tourisme. Tamgroute est connue à l'échelle nationale par la Zaouïa Naciria mère et par la richesse de sa bibliothèque en manuscrits. En outre, bien que la population du centre Taghroute ait mis en premier rang de priorité

l'investissement dans le domaine touristique ce dernier est toujours accompagné du secteur de l'artisanat, d'où le choix de le mettre en deuxième priorité.

## 2.2. Attentes des populations des CRE dans le domaine de l'urbanisme

L'observation des attentes de la population en matière d'urbanisme et d'environnement nous conduit à quelques conclusions plus fines confirmant la même tendance vers l'amélioration du cadre de vie en général à travers la restructuration et le renforcement de l'assainissement des déchets liquides et solides. Ainsi, au niveau des CRE étudiés la restructuration est la première attente suivie de près de l'élargissement de la voirie au niveau de Tamgroute et N'kob. Par ailleurs, la création des jardins publics est une priorité à prendre en considération au niveau du centre N'kob. Cette différence de priorités entre les CRE est relative principalement à la taille et à l'attractivité de chaque CRE.

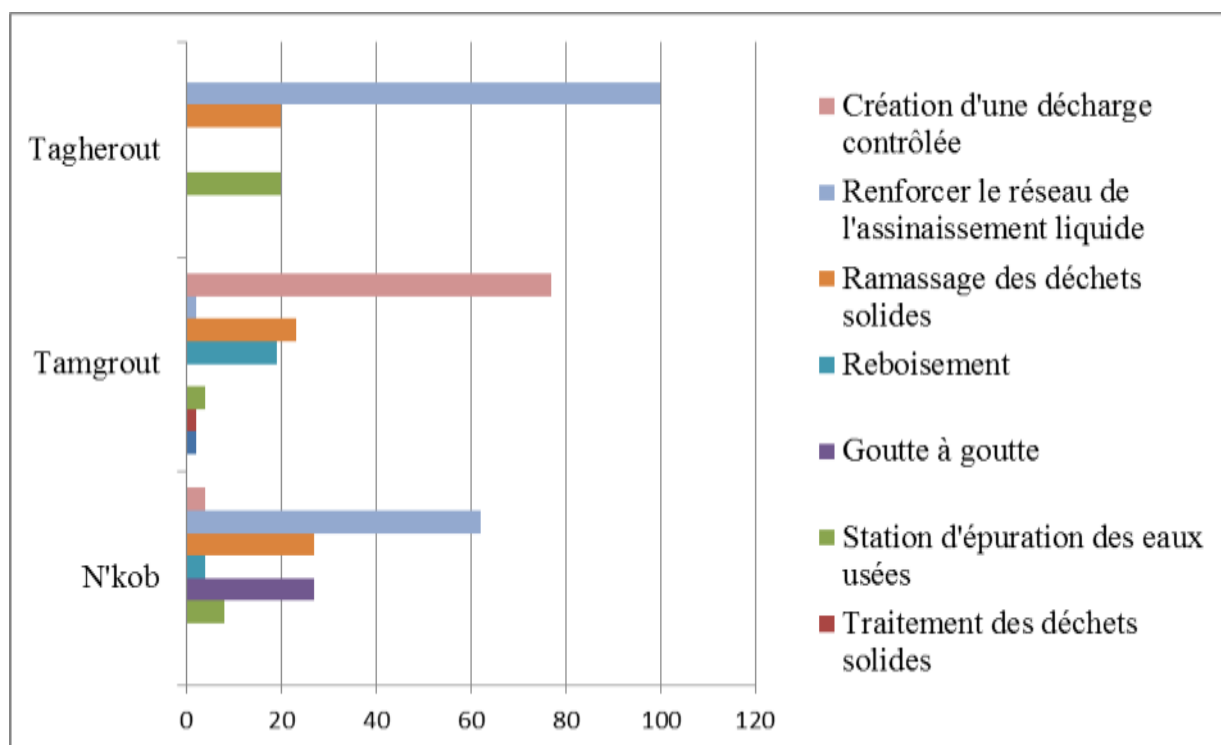
**Tableau n°35 : Ventilation des attentes de la population dans le domaine de l'urbanisme par CRE en %**

|                  | Lutte contre l'habitat insalubre | Elargissement des voies | Restructuration | Création des jardins publics |
|------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|------------------------------|
| <b>N'kob</b>     | 4                                | 27                      | 35              | 31                           |
| <b>Tamgroute</b> | 2                                | 30                      | 66              | 2                            |
| <b>Taghroute</b> | 0                                | 0                       | 100             | 0                            |

Source : enquête de terrain – 2015.

La ventilation des attentes de la population dans le domaine de l'environnement ne s'écarte pas de ce qui précède. En effet, la faible couverture par le réseau d'assainissement conjuguée à la croissance urbaine dans les CRE de Taghroute et N'kob pousse la population de ces derniers, en général, à considérer le renforcement de l'assainissement liquide en premier rang de leurs attentes.

**Figure n°22 : Ventilation des attentes de la population dans le domaine de l'environnement par CRE en %.**



Source : enquête de terrain -2015.

De plus, le manque des services de ramassage, de mise en décharge et de traitement des ordures explique cette attente de la population des CRE. Cependant, le pourcentage élevé concernant la création d'une décharge contrôlée par la population du centre Tamgroute reste inquiétant. Toutefois, seuls les espaces urbains et les groupements de communes disposent de la compétence, selon la loi, de créer et de gérer ce type de service.

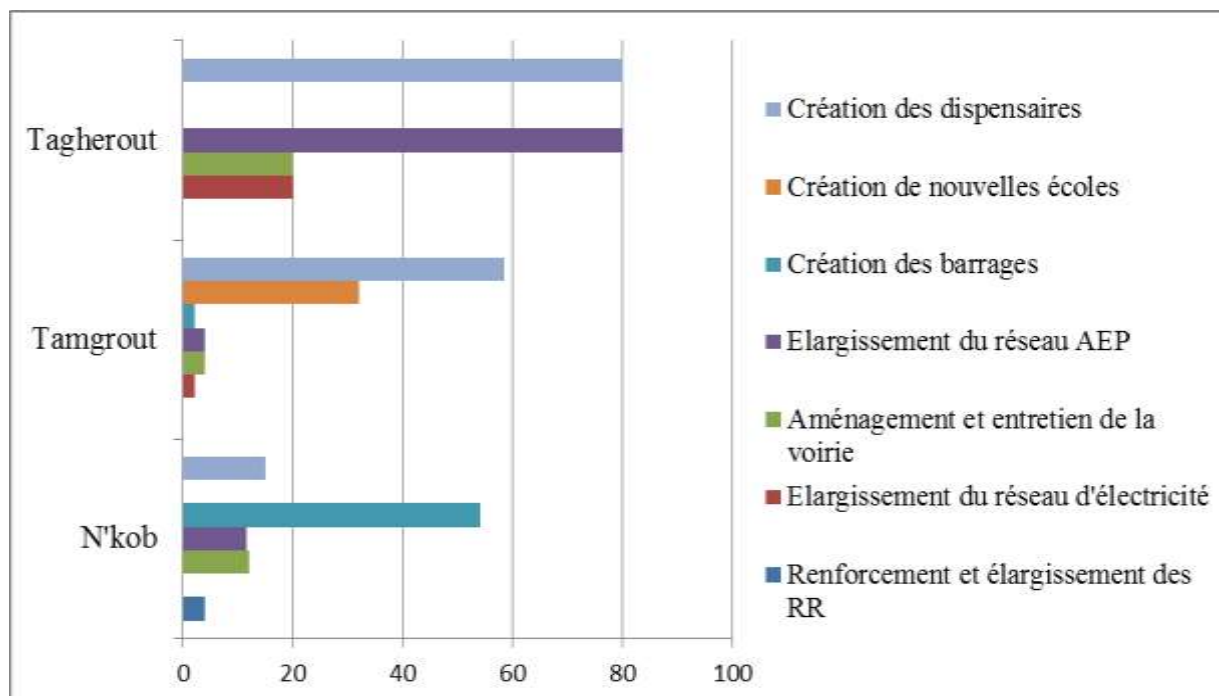
### 2.3. Attentes dans le domaine de l'infrastructure par CRE.

La faiblesse et le manque des services de la santé et de l'éducation en plus du problème d'accès à l'eau potable sont des maux dont souffrent les CRE de la Province de Zagora en particulier et les zones éloignées en général sans exception. La question qu'on se pose à ce niveau est : Ya-t-il une différence en matière d'infrastructures de base par centre ?

Le secteur de la santé suit la même tendance avec des différences par centre, Taghroute et Tamgroute sont plus touchées que N'kob. Cependant, en matière d'éducation, le besoin de construction de nouvelles écoles ne concerne que Tamgroute. En outre, le besoin de l'élargissement du réseau d'eau potable est

plus important au niveau de Taghroute, le même besoin est observé au niveau de N'kob sans oublier la construction des barrages.

**Figure n°23 : Ventilation des attentes de la population dans le domaine de l'infrastructure de base par CRE en %.**



Source : enquête de terrain -2015.

En matière d'équipements socio-culturels, le besoin d'une maison de la culture apparue chez la population de Tamgroute, alors que la population de N'kob a besoin d'une bibliothèque communale.

**Tableau n°36 : Ventilation des attentes de la population dans le domaine de l'infrastructure socioculturelles par CRE en %.**

|                  | Maison de la culture | Bibliothèques municipales | Maison des jeunes | Clubs des femmes |
|------------------|----------------------|---------------------------|-------------------|------------------|
| <b>N'kob</b>     | 23                   | 54                        | 4                 | 8                |
| <b>Tamgroute</b> | 58,5                 | 7,5                       | 26                | 4                |
| <b>Taghroute</b> | 0                    | 20                        | 20                | 20               |

Source : enquête de terrain -2015.

D'une intensité moins importante, le besoin des maisons de jeunes, est exprimé au niveau des CRE Tamgroute et Taghroute, au contraire, le club féminin n'est demandé qu'au niveau du centre Taghroute.

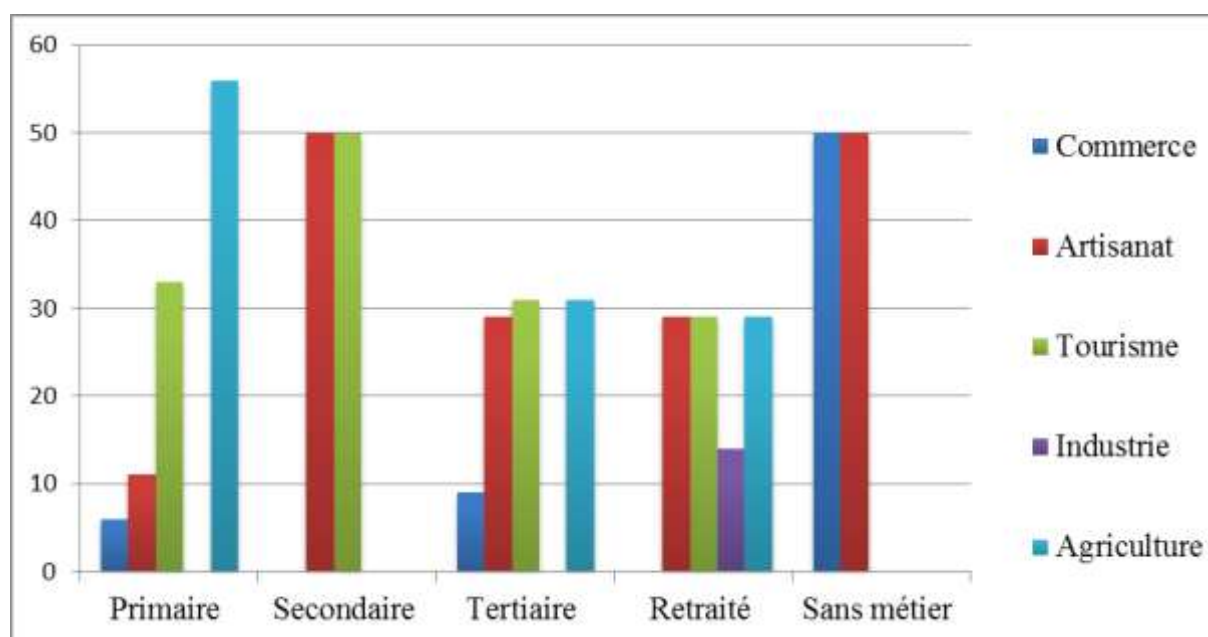
### 3. Les attentes de la population dans le domaine économique en fonction des caractéristiques sociodémographiques et spatiales

L'analyse et la compréhension des facteurs et des raisons qui amènent les attentes des populations des CRE dans des tendances de priorisation ad-hoc pour chaque situation socio-spatiale, s'avère nécessaire pour la connaissance des enjeux et des spécificités des territoires des CRE en question.

#### 3.1 Les attentes selon le secteur d'activité du chef de ménage

Le croisement des variables : attentes de l'investissement dans le domaine économique et le secteur d'activité des chefs de ménages démontre l'existence d'une certaine corrélation. Cette dernière est observée clairement chez les chefs de ménage qui exercent dans le secteur primaire en attendant l'investissement dans le domaine agricole avec 56% (figure n°24).

**Figure n°24 : Attentes selon le secteur d'activité des chefs de ménages en %.**



Source : enquête de terrain -2015.

Par ailleurs, cette corrélation semble être faible en ce qui concerne les chefs de ménages travaillant dans le secteur secondaire préférant l'investissement dans le domaine de l'artisanat et du tourisme. Les chefs de ménages pratiquant une activité dans le tertiaire attendent l'investissement dans la majorité des secteurs sauf le secteur secondaire. Quant aux retraités, l'importance doit être

donnée presque à tous les secteurs. Cependant, l'investissement dans le commerce est plus attendu par les personnes en chômage.

### 3.2 . Les attentes des chefs de ménages agriculteurs

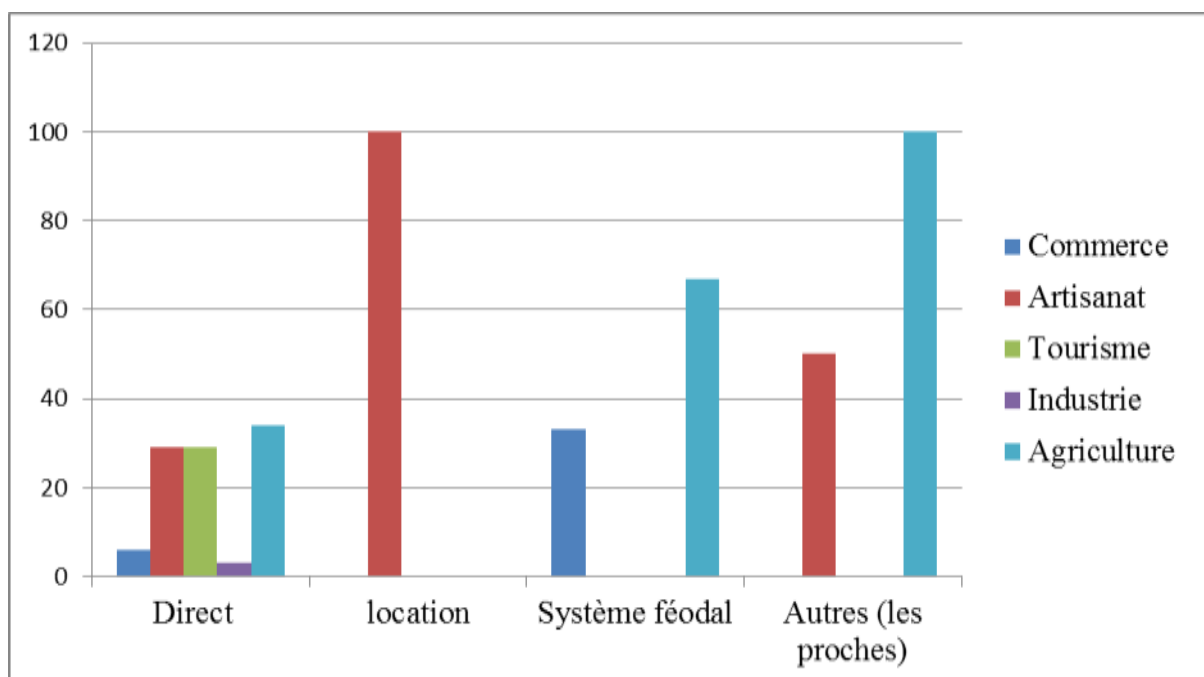
A partir de ce qui précède, on se pose la question suivante : l'accès à la propriété agricole, le rendement ainsi que le mode de faire valoir font-ils une différence entre les agriculteurs en matière d'attentes d'investissement dans le domaine économique ?

**Tableau n°37 : Attentes selon l'accès à la propriété et le rendement en %.**

|                                       | Commerce | Artisanat | Tourisme | Industrie | Agriculture |
|---------------------------------------|----------|-----------|----------|-----------|-------------|
| Satisfaction des besoins personnels   | 10       | 10        | 20       | 0         | 60          |
| Les besoins personnels non satisfaits | 7        | 34        | 17       | 0         | 34          |
| Besoins satisfaits + vente du surplus | 33       | 33        | 67       | 0         | 33          |
| Aucune propriété                      | 7        | 24        | 40       | 0         | 29          |

Source : enquête de terrain -2015.

D'après le tableau n°4 ci-dessus, les ménages auxquels la propriété agricole permet de satisfaire leurs besoins d'alimentation sont ceux qui favorisent l'investissement dans le domaine agricole pour augmenter les rendements et améliorer la situation socio-économique. Au contraire, les autres qui n'arrivent pas à satisfaire les besoins de leurs ménages attendent l'investissement dans l'agriculture, l'artisanat et le tourisme. Quant aux moyens et grands propriétaires qui arrivent à écouler leurs surplus dans le marché, ils cherchent par leurs attentes un investissement, en premier lieu, dans le tourisme et en deuxième lieu dans les autres secteurs sauf l'industrie. Pourtant, les non-propriétaires, favorisent l'investissement dans le tourisme, l'agriculture et l'artisanat comme des secteurs prioritaires en matière d'investissement économique.

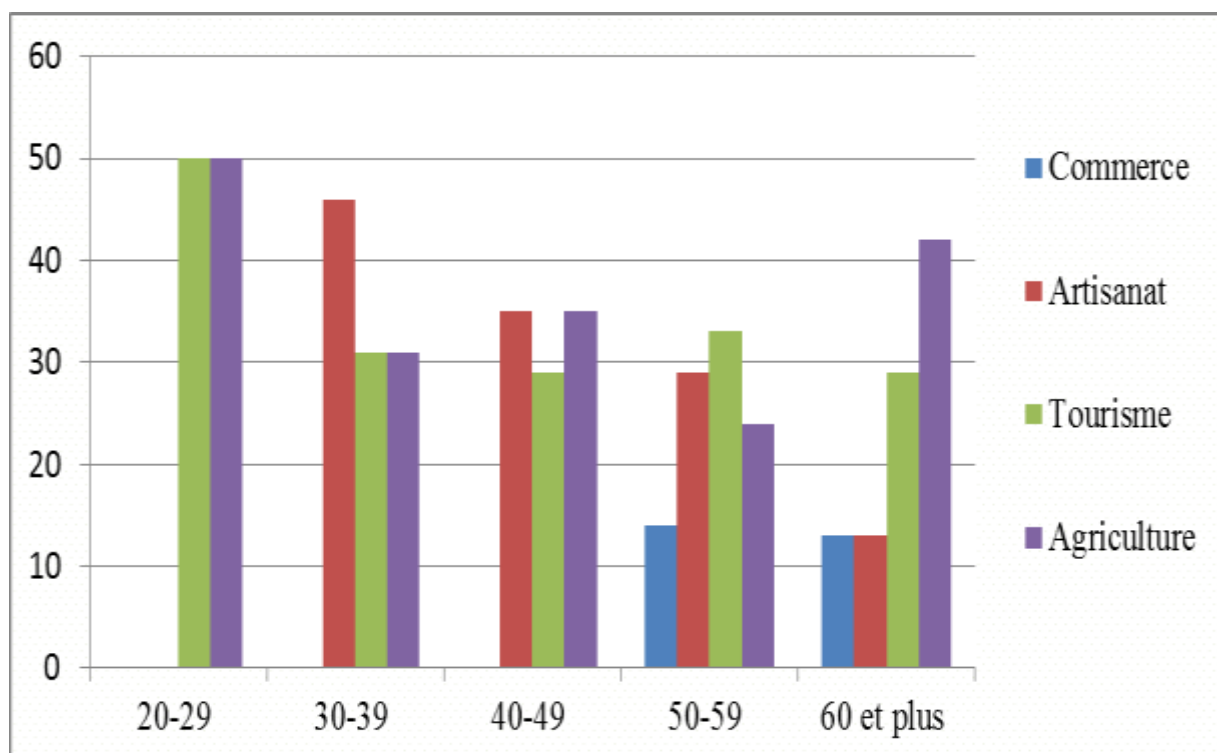
**Figure n°25 : Attentes selon le mode de faire valoir en %.**

Source : enquête de terrain – 2015.

Cette analyse peut être complétée par un autre croisement avec le mode de faire valoir (Figure n° 25). Ce qui attire l'attention dans cette corrélation est la position des non-propriétaires : des locataires qui favorisent l'investissement dans l'artisanat à 100% et des proches (autres modes) favorisant l'investissement à 100% dans l'agriculture. Ces derniers rejoignant les agriculteurs du système féodal, préfèrent par leurs attentes l'investissement dans le domaine agricole. Quant aux exploitants par le mode direct, au contraire, ils attendent un investissement réparti sur tous les secteurs avec une préférence de l'agriculture, l'artisanat et le tourisme.

### 3.3 Les attentes selon l'âge du chef de ménage :

L'âge du chef de ménage a-t-il un impact sur les attentes exprimées concernant l'investissement dans le domaine agricole ? Une répartition en catégorie de dix ans de la population enquêtée permet de ressortir plusieurs conclusions comme le montre la figure suivante n°26.

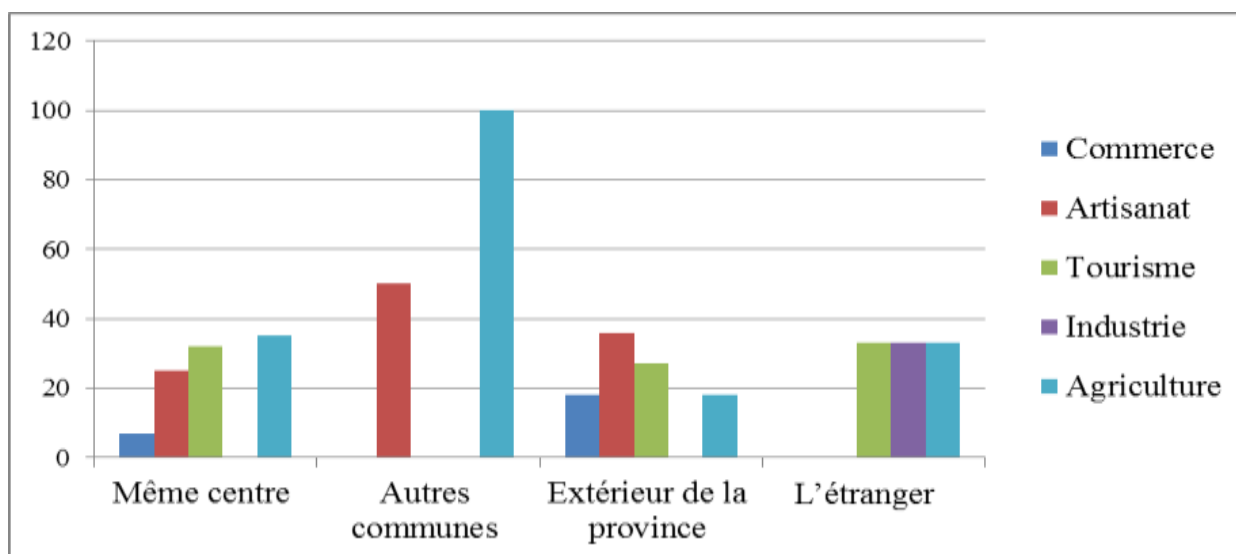
**Figure n°26 : Attentes selon l'âge des chefs de ménages en %.**

Source : enquête de terrain -2015.

Le commerce est peu attendu par la population, de plus cette attente apparue chez les personnes de plus de cinquante ans. L'artisanat est plutôt demandé par une large population à partir de trente ans. Aussi la catégorie de 30-39 ans est-elle la tranche d'âge, par excellence, qui demande l'investissement dans ce secteur. Par ailleurs, le tourisme et l'agriculture sont des secteurs attendus de toute la population sans distinction entre jeunes et âgés. Ceci semble s'expliquer par la vocation et le patrimoine ancrés de ce territoire. Il faut préciser que les jeunes de 20-29 ans, sont les plus concernés par ces deux secteurs, suivis, en matière d'agriculture, par les personnes âgées de soixante ans et plus.

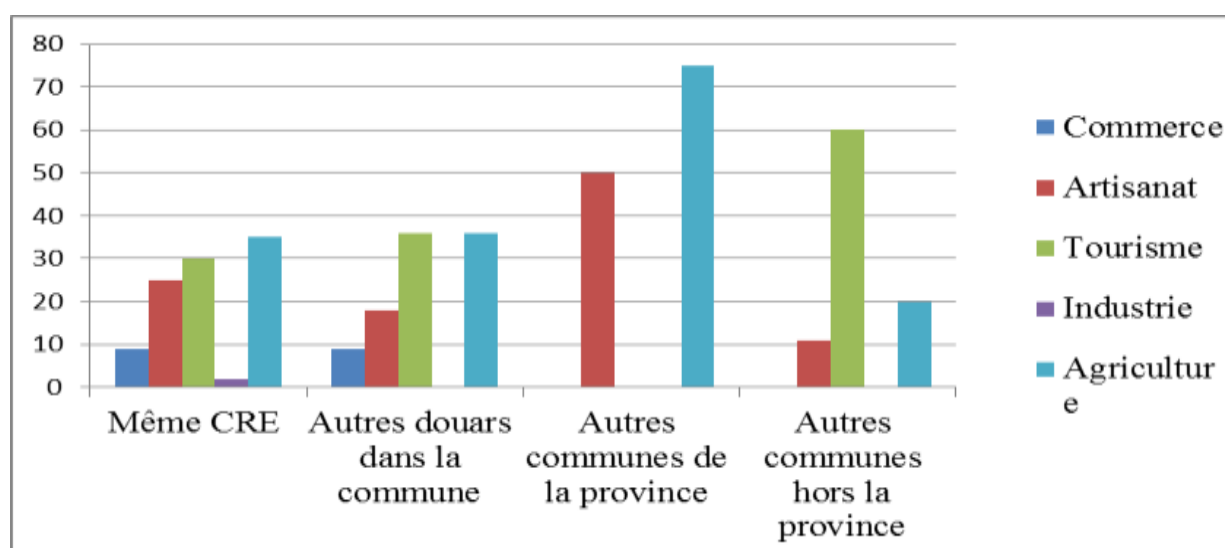
### **3.4 -Les attentes selon les caractéristiques spatiales des chefs de ménages**

Ya-t-il une relation entre les caractéristiques spatiales des chefs de ménages enquêtés (lieu de résidence, lieu de travail...) et leurs attentes en matière d'investissement dans le domaine économique ? Un croisement de ces deux variables nous a permis de nous arrêter sur les observations suivantes, argumentées par les deux figures ci-dessous n° 27 et 28.

**Figure n°27: Attentes selon le lieu de travail des chefs de ménages en %.**

Source : enquête de terrain -2015.

D'après la figure n° 27 ci-dessus, les chefs de ménages qui travaillent dans le centre qu'ils habitent, ont de plus en plus des attentes orientées vers l'agriculture (35%) et le tourisme (32%). Il en est de même pour ceux qui travaillent dans d'autres communes de la Province, mais à 100% pour l'agriculture et à 50% en matière d'artisanat. Par ailleurs, les chefs de ménages qui travaillent hors des limites de la Province, mettent en premier plan de leurs attentes le secteur de l'artisanat de l'ordre de 36%. Quant aux chefs de ménages qui sont des MRE, ils préfèrent avec la même intensité les trois secteurs : tourisme, industrie et agriculture.

**Figure n°28 : Attentes selon le lieu de résidence des chefs de ménages en %.**

Source : enquête de terrain -2015.

En ce qui concerne le lieu de résidence des chefs des ménages enquêtés (Figure n°28) on remarque que l'investissement dans le domaine agricole suivi du domaine touristique est plus demandé par ceux qui habitent le même CRE. La même observation concerne les chefs de ménages habitant dans d'autres douars (voir carte n°27 à propos des flux migratoires vers les CRE étudiés), dans la même commune. Cependant, les chefs de ménages habitant dans d'autres communes de la Province sont plutôt attirés par l'investissement dans le domaine agricole et en deuxième lieu le domaine de l'artisanat. Enfin, l'investissement dans le secteur touristique est plus demandé par les chefs de ménages qui habitent hors de la Province, alors que le secteur de l'industrie et le secteur du commerce ont de faibles relations avec le lieu de résidence de la population enquêtée.

#### **4- Evaluation de l'intervention des acteurs et du niveau de développement par la population**

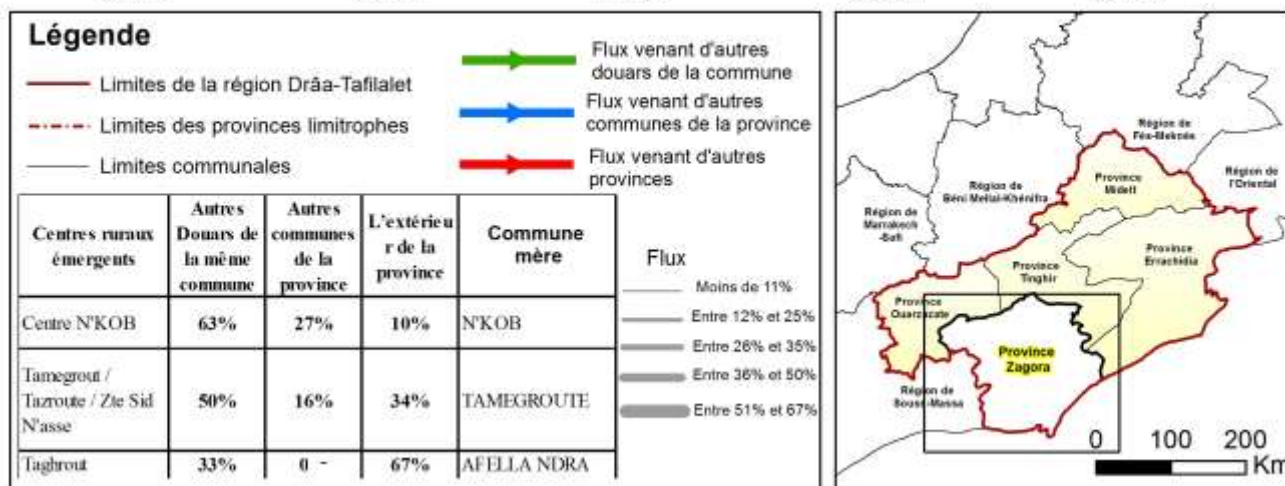
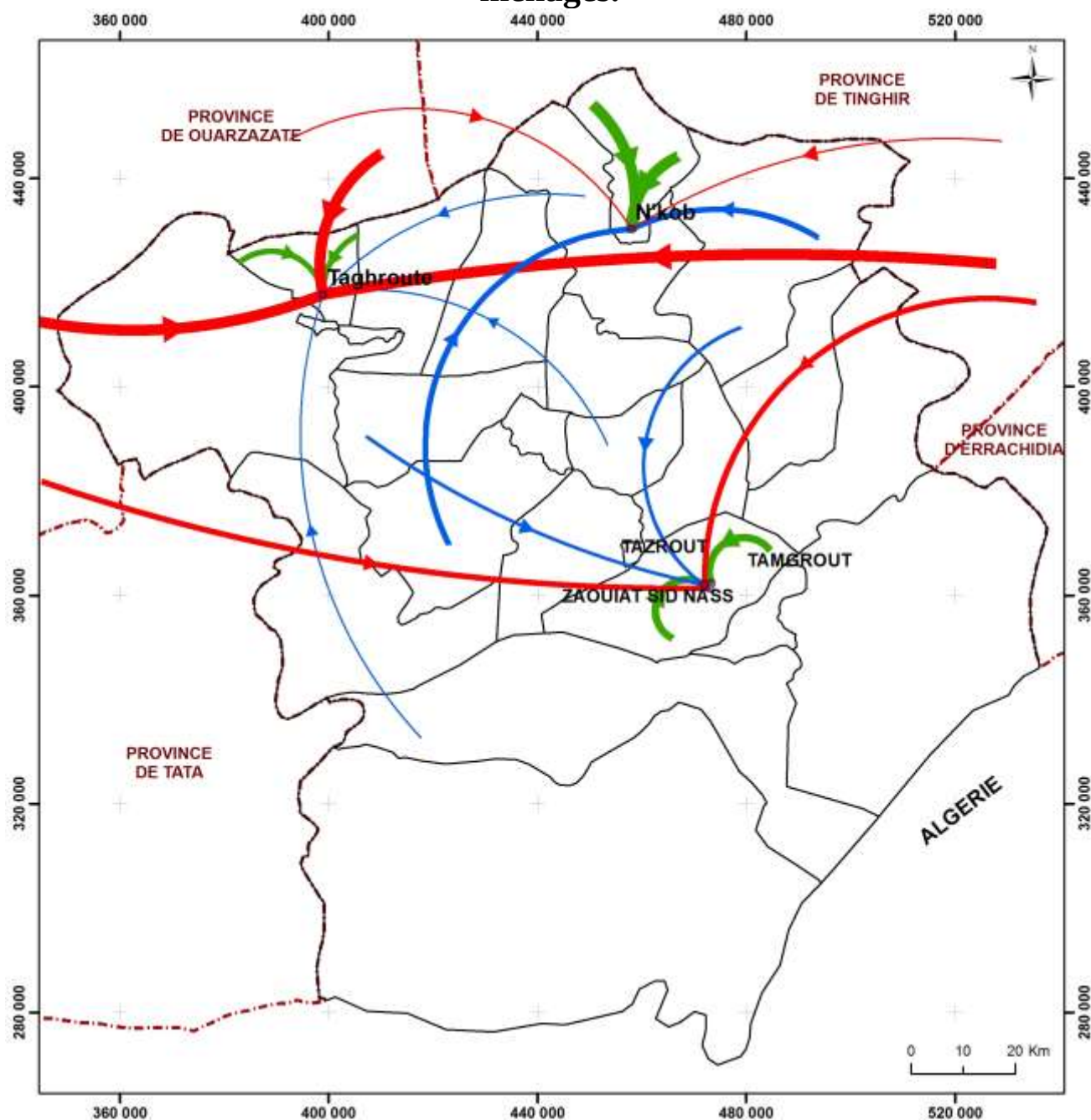
La présente section entre dans un contexte qui vise à ressortir les points de vue des chefs de ménages envers les acteurs et leurs rôles. Ceci va nous permettre aussi de faire le constat de l'état des lieux d'un certain nombre d'équipements vitaux ainsi que l'appréciation de l'évolution du niveau de développement des CRE.

##### **4.1- Représentations des acteurs locaux et leurs rôles dans le développement.**

###### **4.1.1. Compréhension du contenu du concept « acteurs dans le domaine du développement » par les chefs de ménages.**

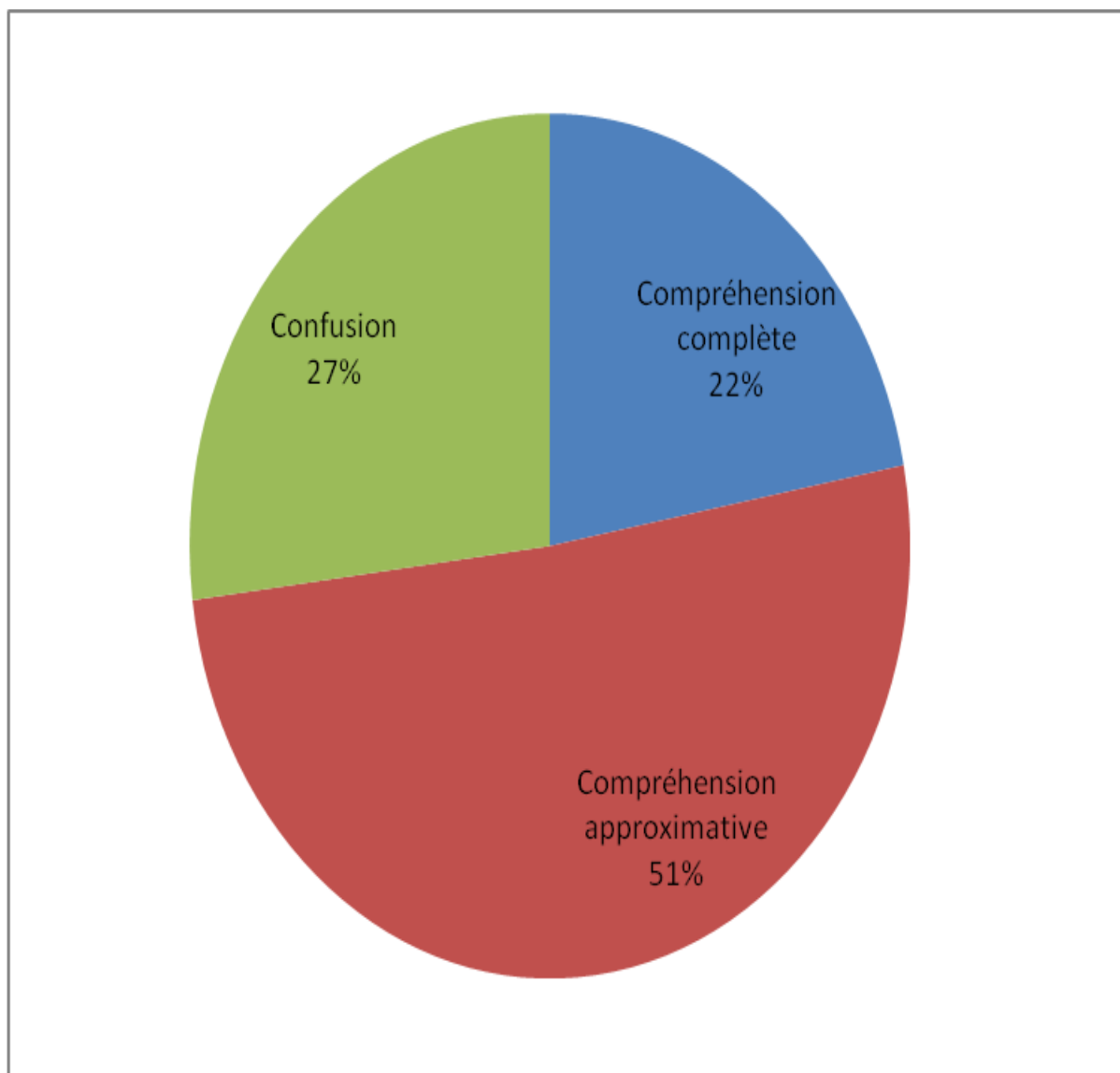
Trois niveaux de compréhension ont été définis : la compréhension complète, la compréhension approximative et enfin la confusion. Le premier niveau est quand l'interviewé présente une réponse globale et complète de ce que signifie l'expression « acteurs dans le domaine du développement, et précise que ce concept est large, comprenant toutes personnes morales ou physiques (services administratifs de l'Etat, société civile, secteur privé, ONG, tribu, ...) contribuant au processus de développement. Le deuxième niveau concerne la situation où l'interviewé présente une définition approchée limitée à un seul ou à quelques acteurs. Quant au troisième niveau, c'est-à-dire la confusion, il est dans le cas de l'ignorance totale de ce concept par l'interviewé.

## Carte n°27: Les flux migratoire vers les CRE objet de l'enquête-ménages.



Source : Enquête de terrain 2015-Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz.

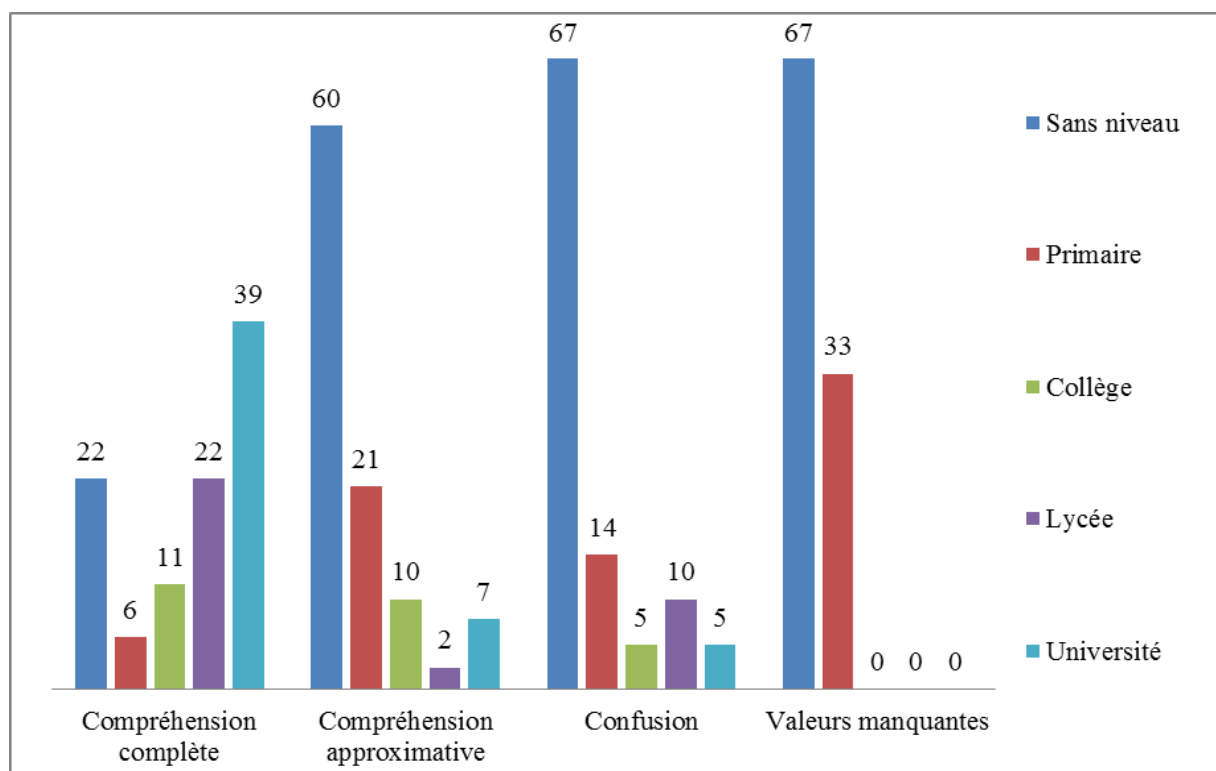
**Figure n°29: Compréhension du terme « acteurs dans le domaine de développement » par les chefs de ménages en %.**



Source : enquête de terrain – 2015.

Les observations relevées de l'enquête de terrain représentées dans la figure ci-dessus, démontrent que les chefs de ménages qui disposent d'une compréhension complète du concept « acteurs du développement » sont limités à 21%. Par ailleurs, la majorité, presque 80% a, soit une compréhension approximative de l'ordre de 50%, soit n'a rien compris en ce qui concerne le concept énoncé de l'ordre de 25%. Ainsi, maintes questions se posent quant à la position du citoyen au sein de l'écosystème du développement local. Ceci, sans doute, est-il la conséquence d'une multitude de facteurs, principalement le faible niveau scolaire des chefs de ménages.

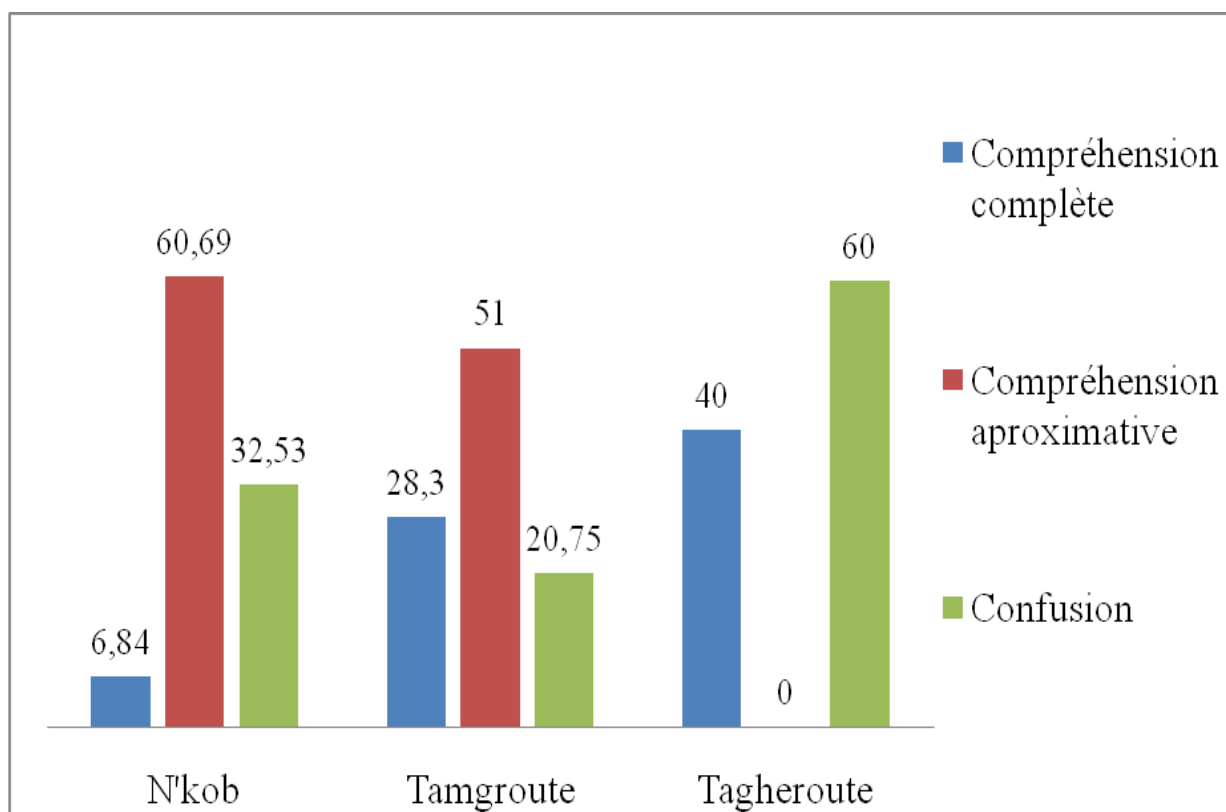
**Figure n°30: Compréhension de l'expression « acteurs dans le domaine de développement » par les chefs de ménages, en fonction du niveau scolaire en %.**



Source : enquête de terrain – 2015.

D'après la figure ci-dessus, une relation de dépendance existe entre le degré de compréhension et le niveau scolaire. En effet, la compréhension des chefs de ménages illettrés tend vers la confusion ou la compréhension approximative. Il en est de même pour les chefs de ménages ayant un niveau primaire, mais ce n'est pas de la même ampleur, alors que les chefs de ménages dont le niveau d'étude est universitaire ou au moins secondaire disposent avec un pourcentage important, d'une compréhension complète de ce que désignent les acteurs dans le domaine du développement. Par ailleurs, si le niveau scolaire est le seul facteur déterminant, il y a lieu de constater l'existence de facteurs qui le conditionnent, à savoir, l'adhésion aux associations et la fréquentation des gens et des problèmes de l'affaire locale, ces facteurs peuvent aider une personne illettrée à connaître et à s'approprier la définition de l'acteur dans le domaine du développement, en même temps, des contre-exemples frappants ; des chefs de ménages ayant un niveau d'étude universitaire ne disposent pas de compréhension complète du terme acteurs voire ils ignorent totalement le concept.

**Figure n°31 : compréhension de l'expression « acteurs dans le domaine de développement » par les chefs de ménages, par CRE en %**



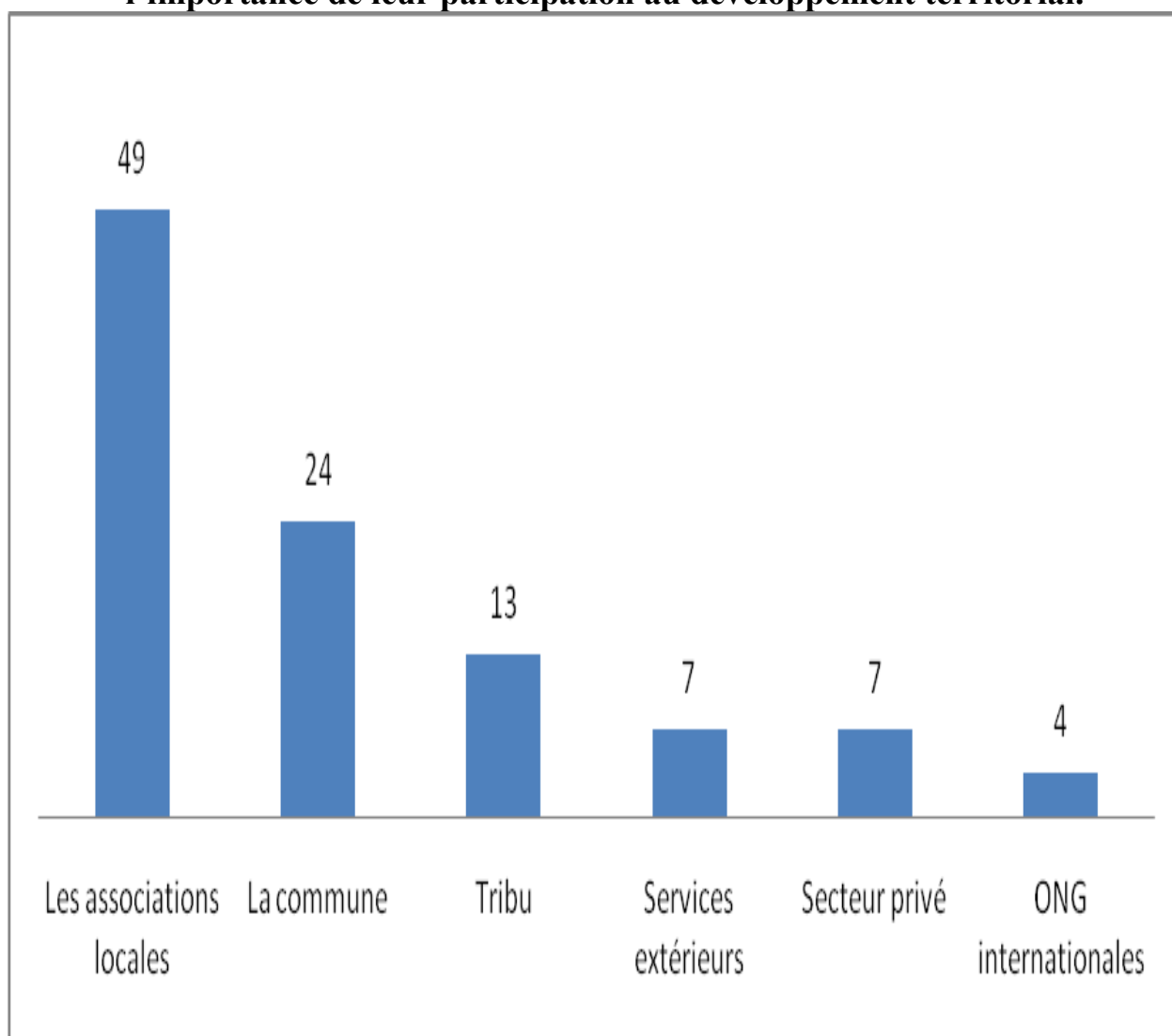
Source : enquête de terrain – 2015.

La figure ci-dessus démontre une nette différence par des CRE étudiés. En effet, les chefs de ménages du centre Taghroute et Tamgroute semblent être plus actuels vis-à-vis des droits des citoyens, le pourcentage de ceux qui ont connaissance complète de ce que signifie « l'acteur » dans le domaine du développement avoisine respectivement 40% et 28%. Toutefois, les chefs de ménages des CRE N'kob et Tamgroute ont une conception approximative respectivement de l'ordre de 58% et de 51%. Alors que les chefs de ménages du CRE Taghroute expriment le pourcentage le plus élevé de confusion de l'ordre de 60%.

#### 4.1.2. Dynamique des acteurs du point de vue de la population

Afin de connaître, par le biais de la population, les acteurs les plus dynamiques dans leurs territoires, nous avons proposé dans le questionnaire une liste d'acteurs à qui on a demandé de les classer selon leur point de vue (voir Figure n°32).

**Figure n°32: Classification des acteurs par la population des CRE selon l'importance de leur participation au développement territorial.**



Source : enquête de terrain – 2015.

D'après les observations de terrain représentées dans la figure ci-dessus (voir figure n°32), les associations locales sont, selon la population, l'acteur le plus dynamique (49%), cette appréciation paraît plus influencée par les associations de micro crédit que par des associations de développement, du fait que les crédits que leur octroient leur permettent le financement de certaines activités génératrices de revenus, contrairement aux autres associations qui, selon les interviewés, ne constituent que des chasseurs de fonds. La commune représentée par son conseil occupe la deuxième place comme étant un acteur dynamique (24%), cette situation nous paraît relative à plusieurs facteurs dont :

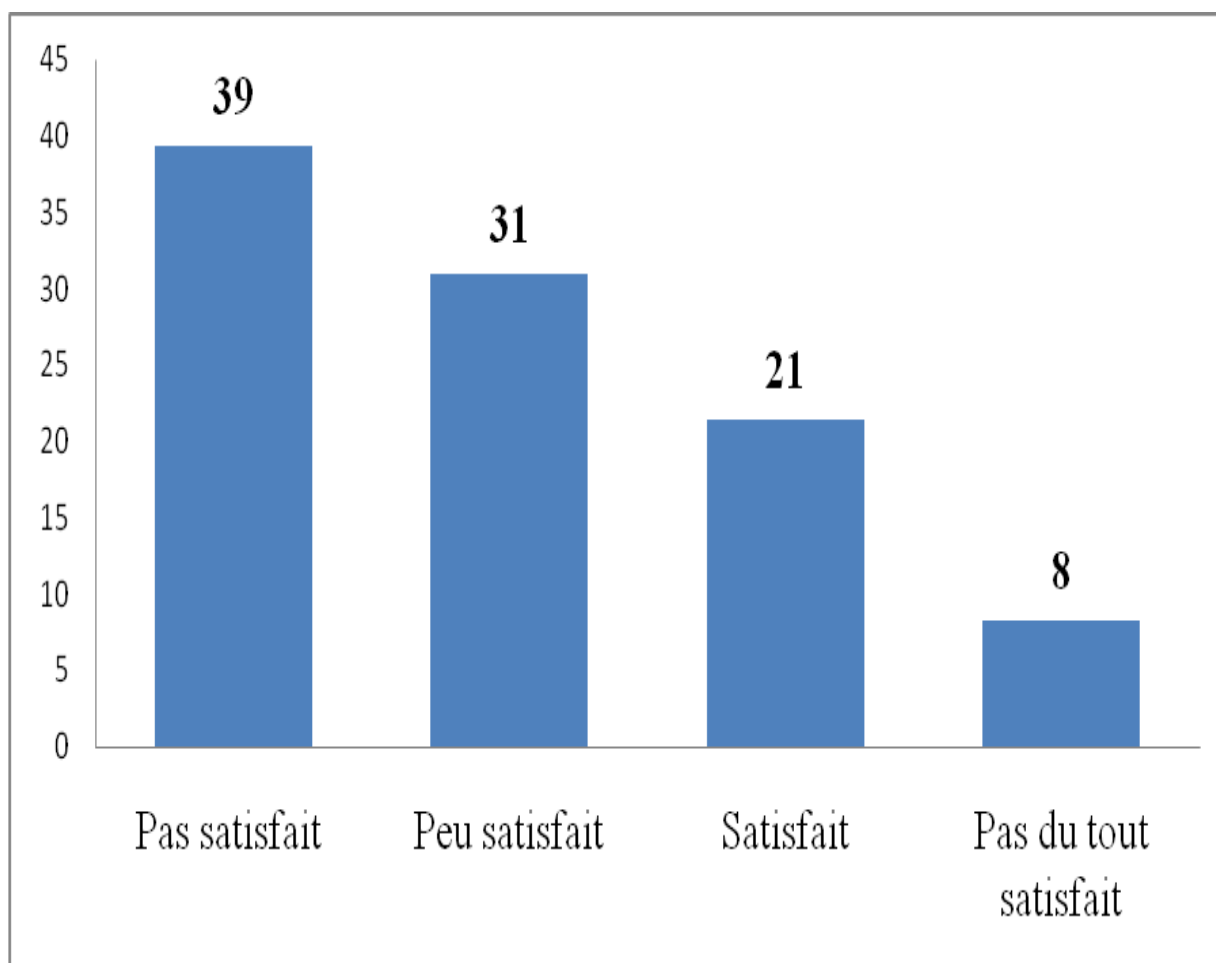
- L'esprit de dynamique et d'initiative ainsi que les principes du travail collectif chez les présidents et les conseils communaux conjugués à la nature du pouvoir dont ils disposent, qui est un pouvoir de proximité.
- Le fait que la commune soit le premier acteur et responsable de son développement, il lui revient la compétence de superviser la gestion de la chose locale en matière d'équipements, infrastructures, aménagement du territoire, environnement, culture, sport, etc....
- La perception dominante dans l'imaginaire de la majorité des chefs de ménages du « Makhzen » comme étant le seul acteur de développement, et qui souvent le confondent avec la commune.

Si les nouveaux acteurs de la structure sociale contemporaine (associations et communes) occupent les positions de tête de classement, il est toutefois fort important de signaler la persistance d'un acteur de l'ancienne structure, souvent disparu dans la majorité du territoire national, c'est la tribu qui représente selon la population 13%. Les services extérieurs et le secteur privé sont à la queue de ce classement avec 7% et 5% suivis des ONG internationales avec uniquement 4%, ce même pourcentage reste important par rapport à d'autres territoires dont la présence de cet acteur est très faible voire nulle.

#### **4.1.3. Offre de services octroyés par les acteurs et degré d'intégration**

Ce titre a été introduit afin de comprendre et analyser les représentations des chefs de ménages concernant les services qui leur sont octroyés par les acteurs ainsi que pour étudier leur perception de la nature des relations entre acteurs.

**Figure n°33 : Degré de satisfaction des chefs de ménages par les services des acteurs en %.**

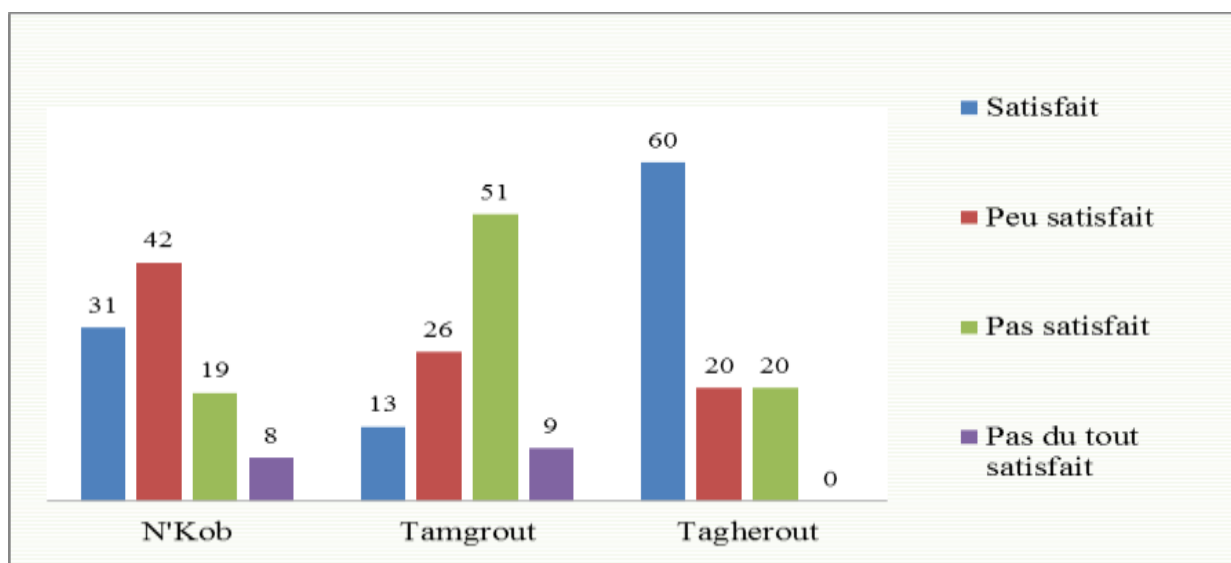


Source : enquête de terrain – 2015.

On peut dire que, généralement, l'appréciation de la population reflète une perception qui n'est pas du tout positive par rapport aux services fournis par les acteurs, ainsi, presque la moitié (47%) n'est pas strictement satisfaite (pas satisfait et pas du tout satisfait). À cela s'ajoute presque 1/3 de la population (31%) qui est peu satisfait contrairement à une faible part de l'ordre de 21% qui exprime sa satisfaction claire et nette.

La ventilation du degré de satisfaction par les CRE peut refléter des différences et des particularités. En effet, la population du centre Taghroute est la plus satisfaite avec 60% et en même temps, elle ne présente pas d'insatisfaction stricte. Quant au centre N'kob, sa population est, généralement, plutôt satisfaite contrairement au centre Tamgroute dont la population est plutôt moins satisfaite voir la figure ci-dessous.

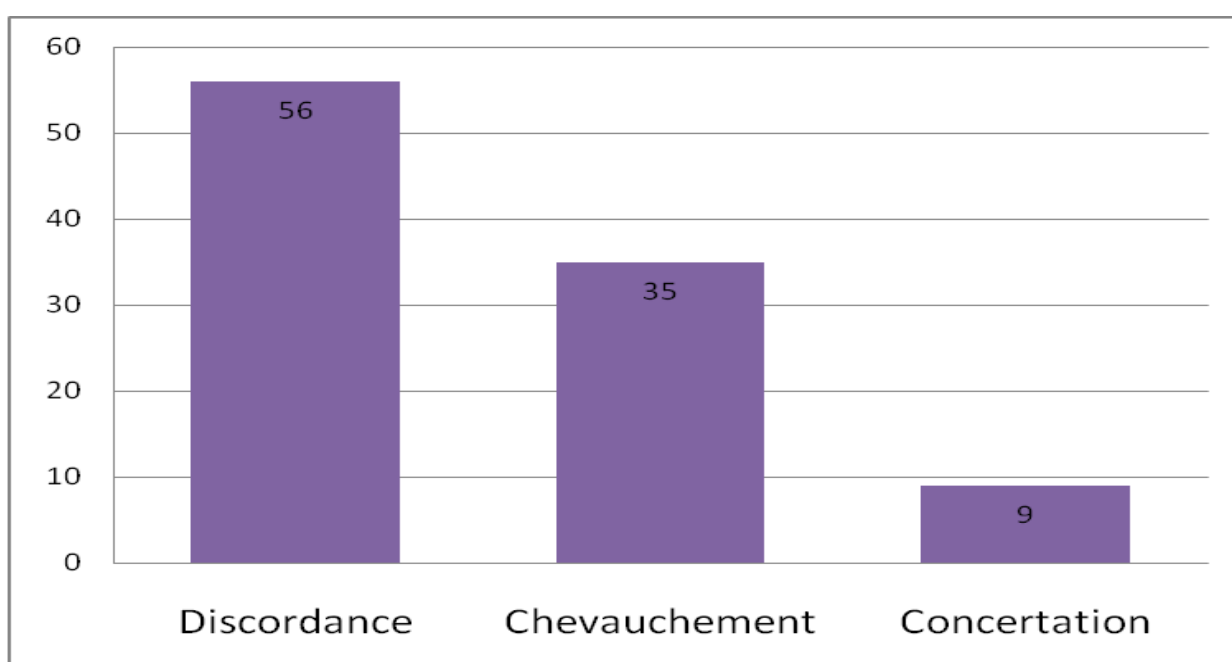
**Figure n°34 : Appréciation de la population à propos des services rendus par les acteurs en %.**



Source : enquête de terrain – 2015.

En ce qui concerne la relation entre les acteurs et leur intervention du point de vue de la population (synergie des acteurs), on trouve que 80% se mettent d'accord sur le fait que cette relation se caractérise par la discordance (50%) et par le chevauchement (32%). Ceci remonte, à la surface, la question du manque de la synergie autour d'un projet de développement local et sur l'approche participative axée sur la communication et la coordination des interventions.

**Figure n°35 : Appréciations des relations entre acteurs par la population en %**



Source : enquête de terrain – 2015.

Ceci, parallèlement à la recherche d'un modèle de développement, fait de la dimension territoriale locale un point de départ pour trouver une formule d'aménagement prenant en compte les défis majeurs dont fait face l'action de développement, des défis qui émanent de l'augmentation et la diversification des besoins sans que les possibilités disponibles permettent de les satisfaire.

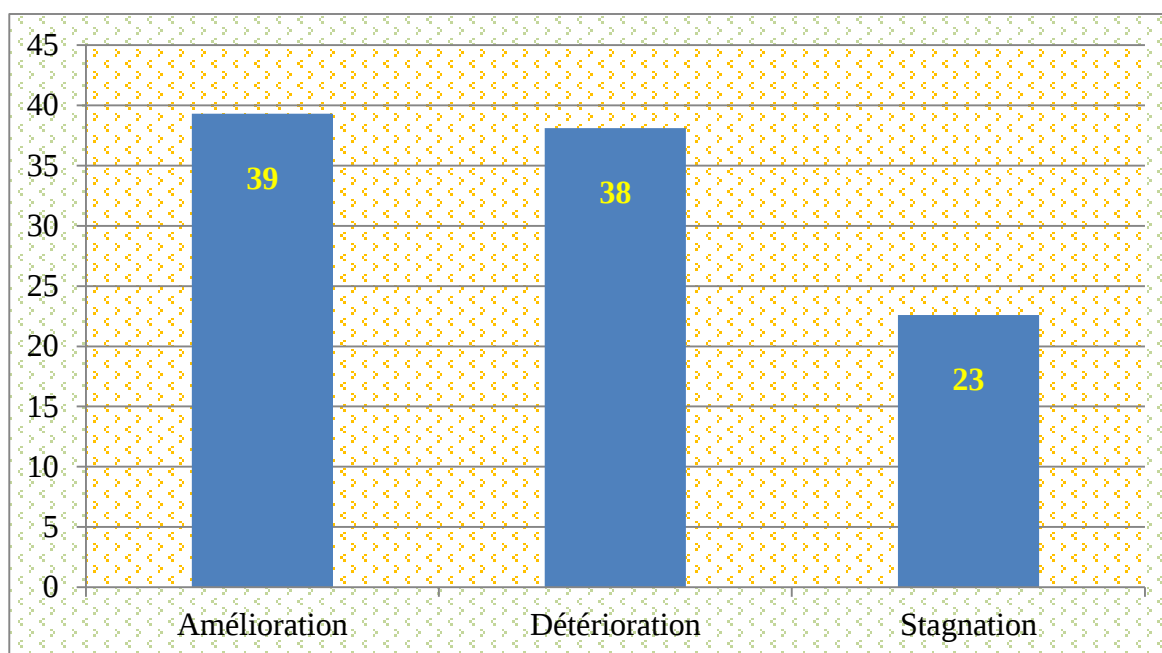
#### 4.1.4. Position de la population vis-à-vis de l'état des infrastructures et des équipements

Par ce titre, on envisage connaître le cheminement de l'évolution de la situation de l'environnement et le degré de son prise en charge par les acteurs. De plus, ce titre sera l'occasion de relever l'aspect dominant des tissus urbains des CRE et aussi le point de vue de la population concernant l'état actuel et la tendance d'évolution des principaux équipements (éclairage public, voiries et réseaux d'assainissement).

##### 4.1.4.1- L'état des lieux de l'environnement et la prise en charge des acteurs

L'objectif de ce paragraphe est de faire connaître l'évolution de l'état de l'environnement des CRE étudiés. S'agit-il d'une évolution positive ou au contraire une régression ? Et quel est le rôle des acteurs en la matière ?

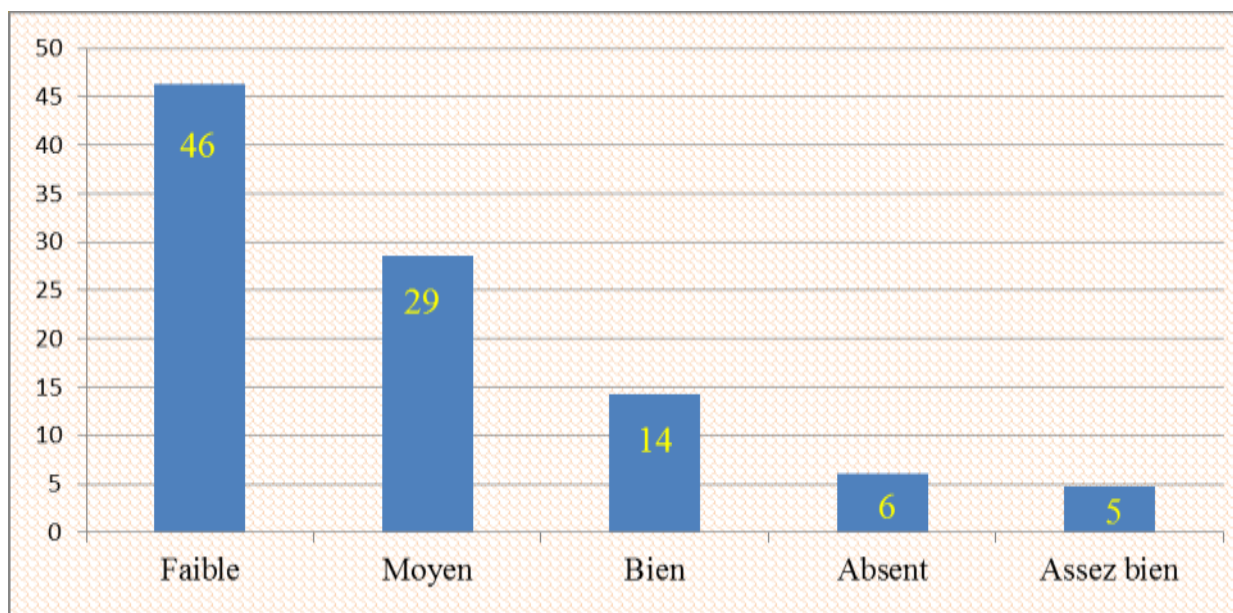
**Figure n°36 : Evolution de la situation environnementale des CRE étudiés en %.**



Source : enquête de terrain – 2015.

Les points de vue de la population, en majorité, sont divisés entre deux tendances divergentes : amélioration (39%) et dégradation (38%), cette dialectique qui ne permet pas de ressortir une tendance dominante fonctionne avec la multiplicité des perceptions de la population envers le concept de l'environnement, compte tenu de la diversité des statuts socioculturels des interviewés. De ce fait, on peut faire la distinction entre des personnes conscientes et d'autres non conscientes de la problématique environnementale et de ses effets sur leur vécu. Ces derniers argumentent cela par la non-industrialisation de la région et l'absence de la pollution. Ainsi, ces personnes se passent de prendre en considération les effets majeurs et leur globalisation, ce qui les conduit à dire que l'environnement est en situation stable. Toutefois, la collecte des déchets et autres mesures/actions prises par les acteurs constituent l'argument des personnes qui assistent pour la première fois à une amélioration de l'environnement de leur centre.

**Figure n°37 : Evaluation des rôles des acteurs par la population en %.**



Source : enquête de terrain – 2015.

Tout en étant toujours dans la logique de sondage des opinions de la population, cette fois, vis-à-vis du rôle des acteurs pour la conservation de l'environnement, on observe que presque la moitié des opinions considère « faible » le rôle des acteurs et que seulement 14% le considèrent « acceptable », alors que la qualification « assez bien » est limitée à 5% et « moyen » à 29%. Le

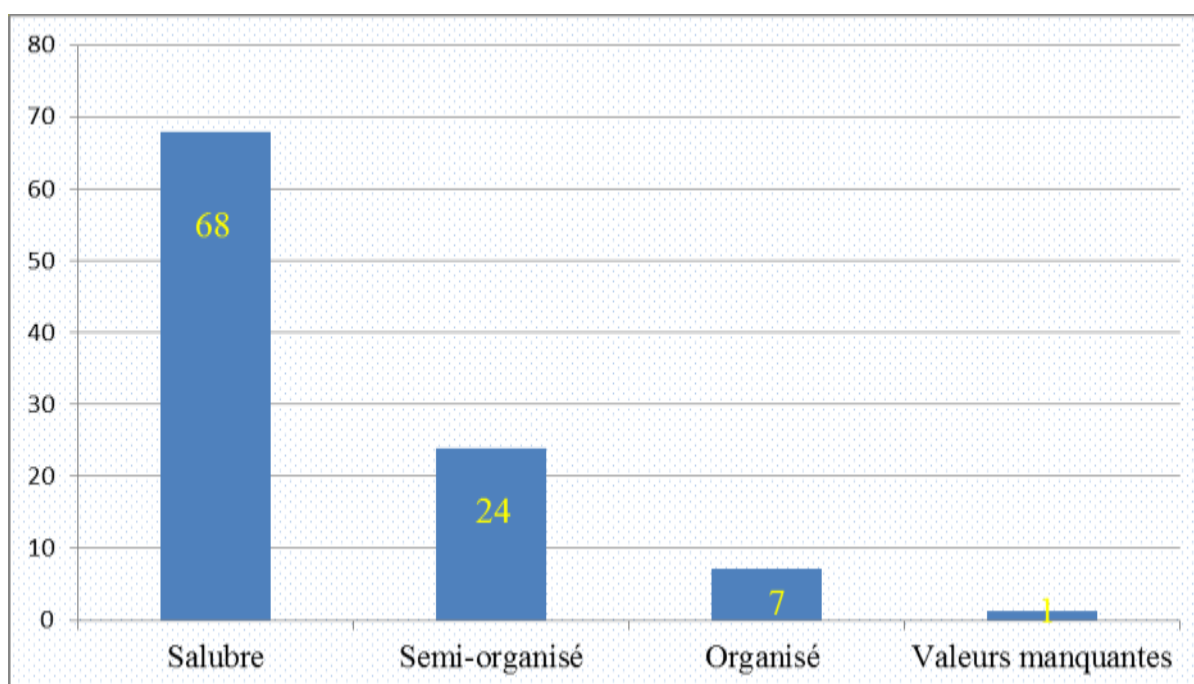
manque ou la rareté des initiatives visant la conservation de l'environnement semble expliquer la position de la population. En réalité, un grand déficit est enregistré en matière de jardins, espaces verts, voire même la collecte des déchets ménagers.

En général, les statistiques issues du terrain, reflètent l'importance des efforts attendus par la population. Même si les CRE ne sont que des noyaux d'urbanisation limitée par rapport aux villes, ce qui ne semble pas poser de graves problèmes portant atteinte à l'environnement, l'existence et la croissance d'une agglomération même rurale dans un espace aussi fragile que l'espace oasien peuvent dérégler les équilibres écologiques qui sont de nature fine et fragile.

#### 4.1.4.2- Etat des tissus bâtis

Ce paragraphe vise à identifier la perception des chefs de ménages concernant les caractéristiques des tissus bâtis (aspects, matériaux de construction, harmonie et agencement des édifices, alignement et réseau de voirie...), tout en identifiant l'organisation des tissus bâtis.

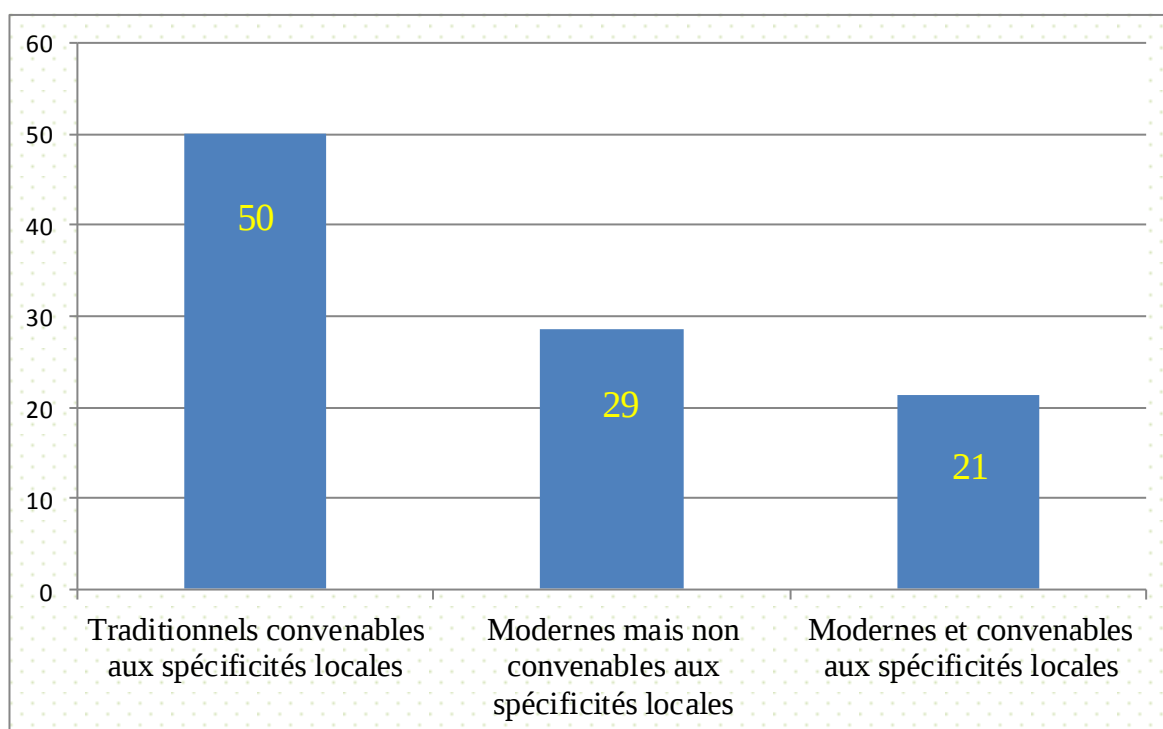
**Figure n°38 : Le tissu bâti du point de vue de la population en %.**



Source : enquête de terrain – 2015.

La perception de la population ne laisse aucun doute de dire que la situation des tissus bâtis est critique, 2/3 des interviewés soit (68%) les considèrent salubres. Au contraire une minorité de l'ordre de 7% juge leur tissu bâti bien organisé. Ceci démontre l'existence de dysfonctionnements majeurs en matière urbanistique et d'aménagement urbain. À cela s'ajoutent les problèmes liés à la circulation (l'emprise des voiries et l'alignement des rues et artères...).

**Figure n°39 : Matériaux de construction en %.**



Source : enquête de terrain – 2015.

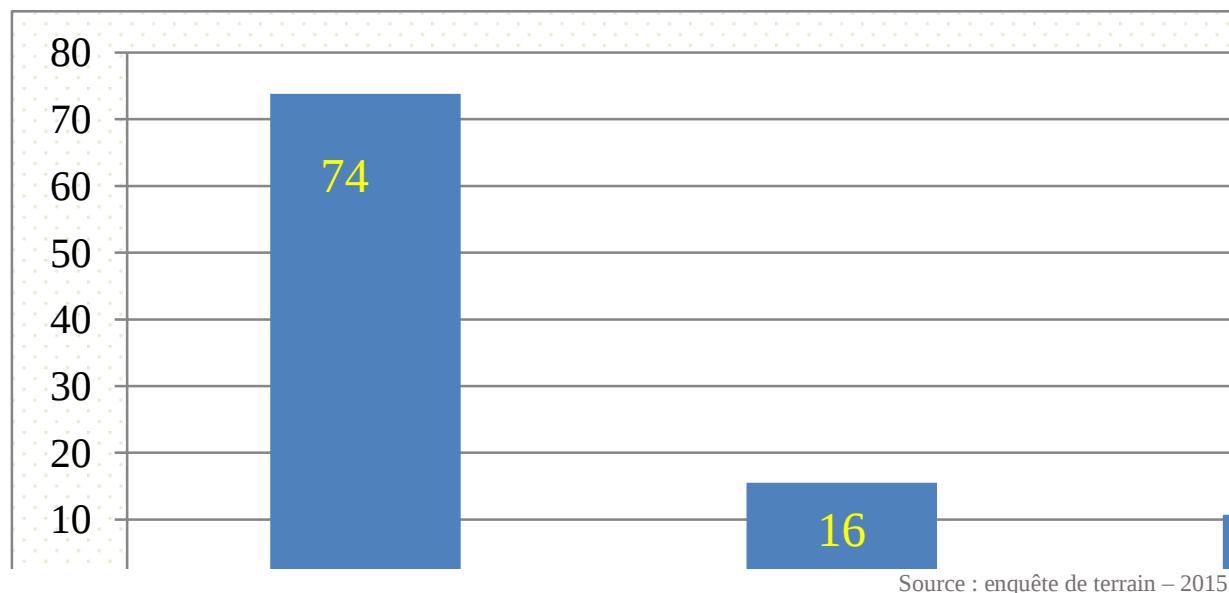
L'évaluation des matériaux de construction, qui est un autre élément non négligeable, démontre la domination des matériaux traditionnels convenables aux spécificités locales de l'ordre de 50%, ce qui nous semble positive est la part significative des matériaux de construction modernes convenables aux spécificités locales de l'ordre de 21%. Cependant, la tendance actuelle est à la « bétonisation » qui s'explique par facteurs principaux ; les représentations de la population à propos de la durabilité et la sécurité quant à la construction en pisé et le manque en matière des initiatives publiques valorisantes et encourageantes l'architecture traditionnelle locale.

#### 4.1.4.3-Evaluation de l'état des équipements par la population

Parmi les équipements concernés par la présente analyse sont le réseau d'assainissement liquide, l'éclairage public et la voirie. Ces derniers sont choisis du fait, qu'ils constituent des éléments essentiels dans la vie quotidienne pour n'importe quel espace urbain. Afin de promouvoir la dynamique économique par le biais de l'accessibilité et la mobilité ainsi que par la fonction désormais capitale, il s'agit de faire appel à la sûreté et à la sécurité. De plus, on ne peut pas parler de milieu urbain, au sens large du terme, sans que les conditions d'hygiène et d'assainissement ne soient disponibles. Dans cette logique, notre sondage nous semble valorisant, d'une part, parce que la lecture des positions exprimées par la population va nous permettre de mieux connaître l'état des lieux des équipements et d'autre part, mesurer et identifier la nature de son évolution (positive ou négative).

En ce qui concerne l'état des routes, les positions de la population s'étalent entre trois choix : bon, moyen ou dégradé.

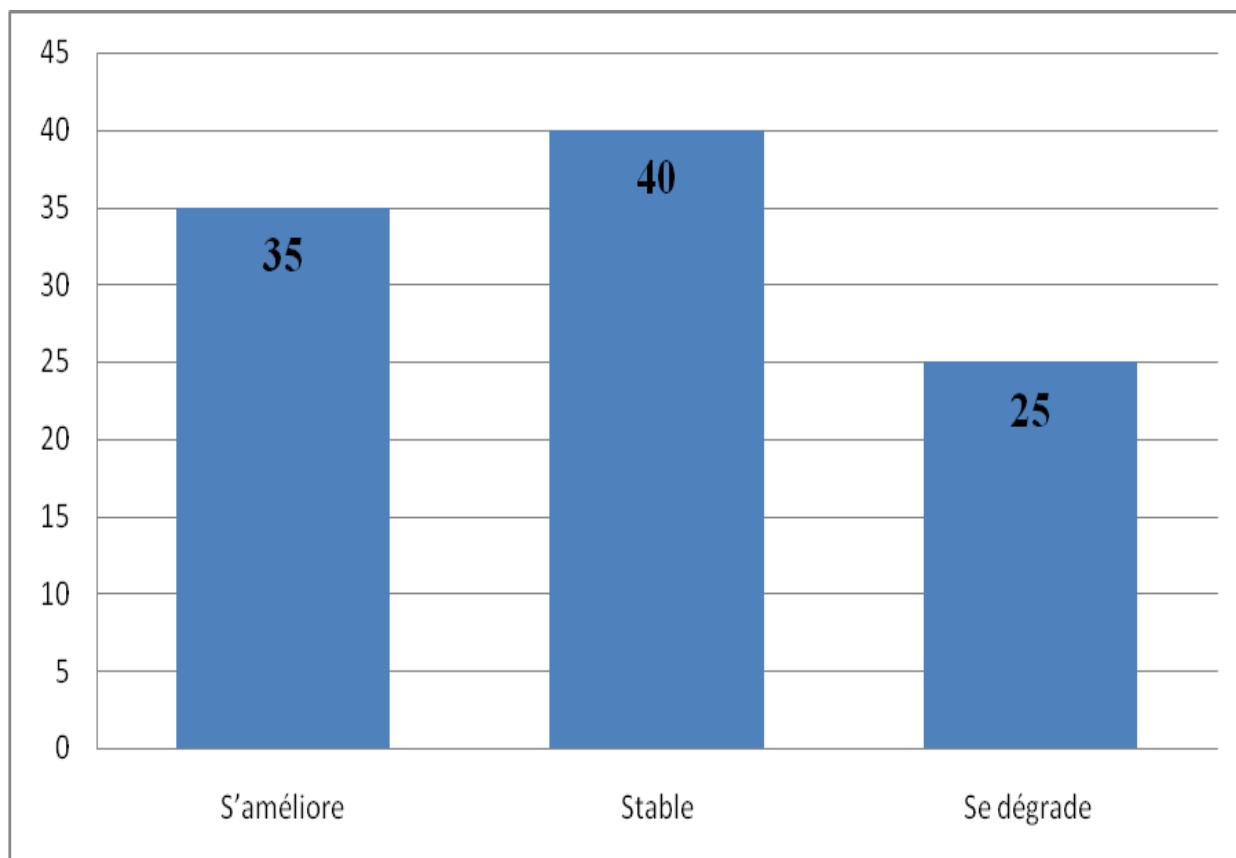
**Figure n°40 : Etat des lieux des routes du point de vue de la population en %.**



La lecture rapide des données citées dans la figure ci-dessus nous permet de constater la faible satisfaction de la population par rapport à la qualité des routes au sein des CRE étudiés. Ainsi, 74% des interviewés considèrent que leur état est moyen. Ceci dit, des efforts ont été consentis, mais, restent insuffisants et

doivent être renforcés. Pour approfondir notre connaissance de l'appréciation de la population en ce qui concerne l'évolution de l'aménagement des pistes et des rues piétons, nous avons présenté les résultats issus de l'enquête dans la figure ci-dessous (Figure n°41).

**Figure n°41 : Appréciation de la population de l'état des lieux de l'aménagement et du dallage de la voirie en %.**

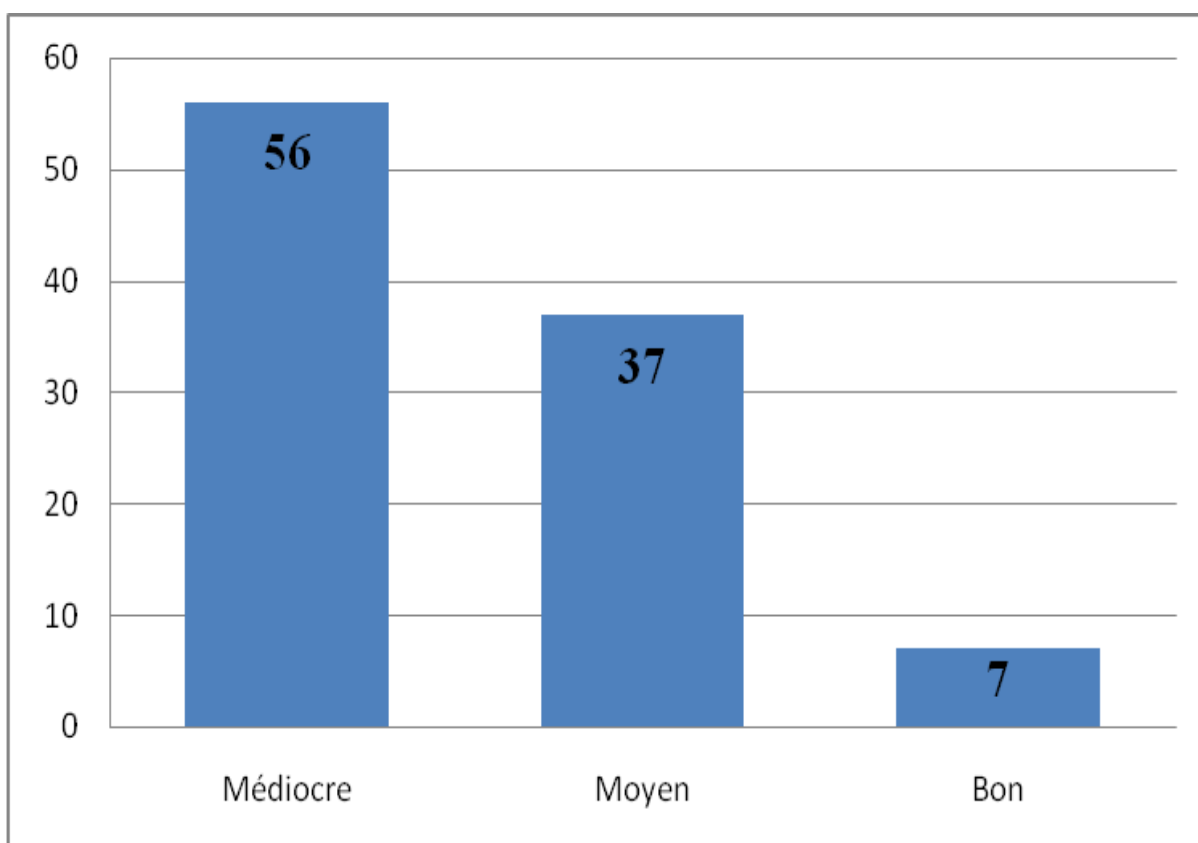


Source : enquête de terrain – 2015.

Ainsi, des efforts ont été consentis par les acteurs qui affirment que l'appréciation de la population est plutôt favorable. Ceci dit, la situation a connu une certaine amélioration par rapport à la période précédente.

On ne peut pas parler de l'état actuel du réseau d'assainissement liquide, du fait que ce dernier est presque absent selon les déclarations de 99% des interviewés. En ce qui concerne l'éclairage public, les points de vue de la population se répartissent comme suit :

**Figure n°42 : Etat des lieux des réseaux d’assainissement du point de vue de la population en %.**



Source : enquête de terrain – 2015.

D’après la figure ci-dessus, 56% des interviewés considèrent que l’état de l’éclairage public est médiocre, alors que 37% le considèrent moyen contrairement à une minorité de 7% qui selon eux il est en bon état.

### ***Conclusion :***

Grosso modo, les aspirations et les attentes de la population des CRE étudiés sont des facteurs qui incitent les responsables à faire effectuer des diagnostics stratégiques en vue de concevoir et de décortiquer toutes les problématiques et les défaillances du territoire en question. Dans le chapitre qui suit nous aborderons les éléments d’une vision stratégique pour le développement des CRE.

## **Chapitre III : Stratégies et perspectives du développement des CRE**

### ***Introduction du chapitre III:***

A ce stade de conception, il est possible de dresser les orientations stratégiques de développement des Centres Ruraux Emergents compte tenu de la variété de leurs typologies et de la fonction de leurs vocations (voir carte n°28).

Par ailleurs, nous notons que la vocation touristique constitue l'élément commun qui réunit les centres ruraux émergents de Zagora. Cette activité requiert la priorité indépendamment des vertus agricoles (qui demeure, malgré les conditions climatiques généralement défavorables, une activité de subsistance des populations), commerciales, artisanales ou administratives.

Les orientations stratégiques qui visent le renforcement et la mise en valeur de l'activité touristique et agricole seront, de ce fait, généralisées sur la quasi-totalité des CRE.

## **1. Secteur économique, vers plus de complémentarité et de diversification d'activités.**

### **1. 1-Renforcement du secteur agricole et valorisation des produits du terroir.**

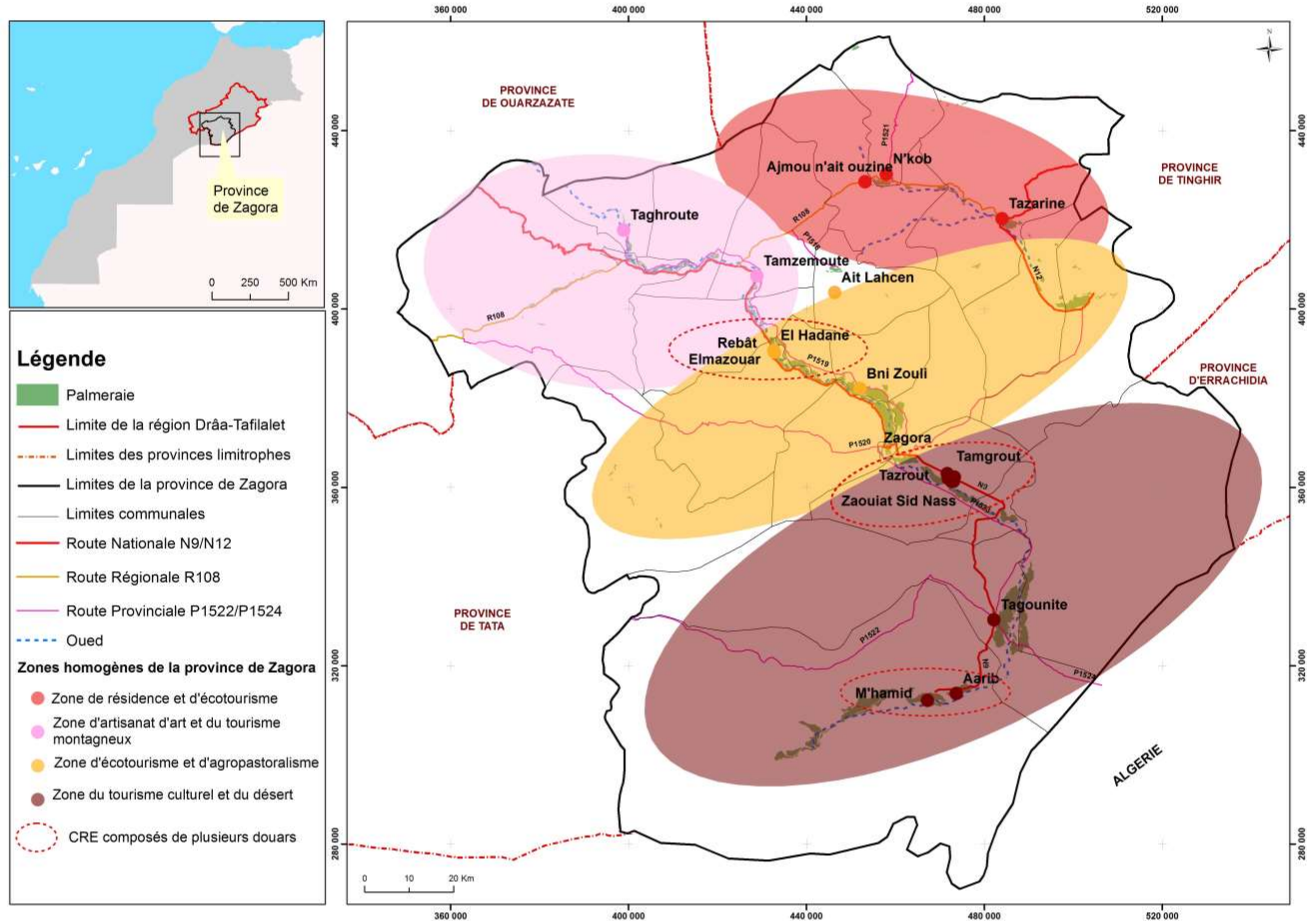
Le développement agricole au niveau de ces centres constitue la clé de voûte du développement de la structure économique locale du moment où la promotion de ce secteur rejaillit directement ou indirectement de l'ensemble des autres secteurs économiques et sociaux.

Cet axe sera décliné en objectifs spécifiques, à travers la liaison de la dynamique économique locale aux ressources agricoles spécifiques en vue de créer des activités annexes génératrices de revenus, tant pour les habitants des CRE que pour ceux de l'arrière-pays agricole (créations de coopératives de collecte de lait de chèvres, de fabrication de fromage et Jben..., de collecte de Henné et autres plantes pour la fabrication de produits d'esthétique et de beauté...).

De plus, le renforcement de cette activité primaire permettra de restructurer les circuits de commercialisation liés aux produits agricoles et de générer, par conséquent, une dynamique de transactions bénéfique pour ce territoire.

Parallèlement aux atouts agricoles dont bénéficient certains CRE, leurs arrière-pays recèlent d'un patrimoine naturel et paysager inédit (la palmeraie). Une telle ressource offre aux centres un avantage compétitif en matière d'attractivité touristique. Certains centres jouissent d'une position stratégique sur la vallée de Drâa et de Tazarine-Taghbalte. De telle situation les positionne favorablement pour développer des activités touristiques très spécifiques.

Carte n°28: Classification des CRE par zones homogènes.



Source : Enquêtes de terrain-2015-2016- Carte digitalisée par EL-ARABY Abdelaaziz.

## **1.2-Mise en valeur des potentialités touristiques pour en faire un vecteur de développement**

Les ressources naturelles et culturelles distinguées et la situation géographique stratégique, ajoutées à l'histoire ancrée dans le territoire régional font de la consolidation des activités touristiques de Zagora, une vocation déterminante mais à confirmer davantage.

Les objectifs spécifiques de cet axe concernent l'exploitation efficace du patrimoine culturel (histoire, architecture, us et coutumes, folklores, ...) dont disposent ces centres, la mise en place des équipements d'hébergement et d'animation spécifiques (gîtes, auberges, restaurants, ...) et l'amélioration du cadre de vie locale (assainissement, routes, ...).

Certains centres présentent déjà une plateforme touristique : Tazarine, Ait Ouallal et N'kob. D'autres bénéficient des opportunités de développement des activités artisanales. Cette activité est bénéfique aussi bien pour une grande partie de la population que pour le renforcement du secteur touristique.

## **1.3-Requalification des activités commerciales et artisanales en vue d'en faire deux secteurs d'accompagnement du tourisme**

Cela se concrétise à travers la mise en valeur du savoir-faire local développé au long des années passées. Les objectifs spécifiques de cet axe concerneront l'appui aux activités artisanales afin de permettre l'amélioration des revenus d'une grande portion des habitants, en l'occurrence les femmes, de réduire les taux de chômage et retenir les habitants locaux.

La requalification des activités artisanales nécessite l'introduction de nouvelles techniques et pratiques plus efficaces et plus protectrices de l'environnement, tant pour l'artisanat de service que pour l'artisanat d'art.

D'autres centres assistent à une émergence remarquable des activités de services administratifs et nécessitent une prise en compte particulière dans le but de diversifier leur structure économique locale et d'y multiplier les opportunités de création de richesses.

## **2. La performance de la conception et la prospection territoriales comme porte d'entrée pour une meilleure convergence des actions.**

Il est évident que les différents maux dont souffrent nos villes actuellement sont d'origine de mauvais choix de nos décideurs politiques. En effet, la construction des villes nécessite non seulement la mise en place des plans d'actions stratégiques susceptibles de satisfaire leurs différents besoins mais également des dispositifs de la bonne gouvernance des villes concernées dans le moyen et long terme. C'est dans cet angle de vue que nous jugeons pertinente la proposition d'une nouvelle démarche fondée sur l'aménagement numérique et l'intelligence territoriale pour le développement territorial des CRE ; futures villes de Zagora.

### **2.1-Aménagement numérique et amélioration des services sociaux et administratifs.**

L'Aménagement numérique est la démarche par laquelle les intervenants sur le territoire favorisent la généralisation des réseaux de communications électroniques et les conditions d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) à travers la mise en œuvre d'une politique cohérente d'aménagement qui prend en considération les différentes dimensions territoriale, technique, sociale, environnementale, économique et réglementaire<sup>166</sup>.

En nous référant aux éléments de la définition ci-dessus, nous proposons aux acteurs territoriaux des CRE certaines orientations en matière d'aménagement numérique (AN) :

✓ Raccorder les sites stratégiques des centres ruraux objet d'étude au réseau d'internet en haut débit voire en fibre optique : Ces sites stratégiques sont majoritairement des services publics dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du tourisme et de la culture. En effet, l'administration électronique est devenue un élément clé de leur organisation afin

---

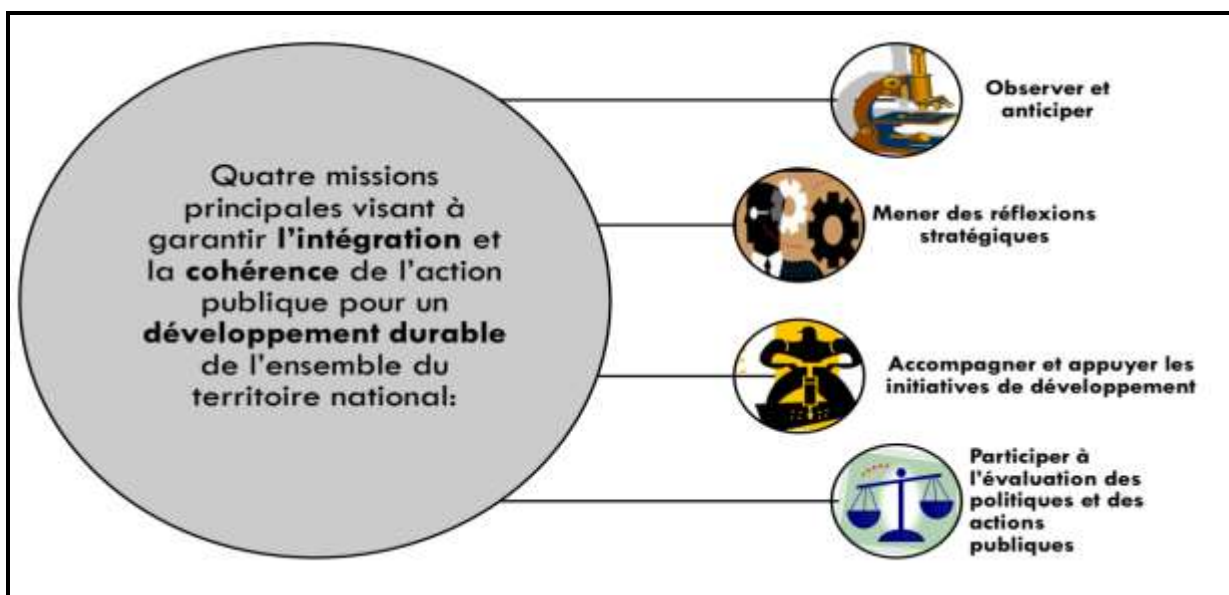
<sup>166</sup> - Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Direction du l'Aménagement du Territoire, 2014. Aménagement du territoire et promotion de l'intelligence territoriale- PP 11-12.

d'assurer des procédures dématérialisées pour les démarches administratives les plus attendues par les citoyens et les entreprises.

- ✓ Elaborer un schéma directeur de l'aménagement numérique ou intégrer ses aspects dans les documents de planification et de développement.
- ✓ Sensibiliser, mobiliser et accompagner les acteurs pour l'AN.
- ✓ La mise en place d'une structure de gouvernance pour l'AN.
- ✓ Former le personnel dans le domaine de l'AN.

L'administration et les services publics constituent un secteur d'accompagnement important dans toutes les localités. La promotion des centres identifiés en centres « relais », pour qu'ils puissent jouer leur rôle, nécessite le renforcement de leurs services administratifs, afin d'accompagner le développement démographique et les besoins de la population dans ce domaine (voir figure n°43).

**Figure n°43: Les principaux piliers de l'intégration et la cohérence de l'action publique territoriale.**



Source (avant modification) : Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, 2014. Aménagement du territoire et promotion de l'intelligence territoriale- P6.

Ainsi, les objectifs spécifiques déterminés, sont la dotation des CRE en équipements socio-collectifs nécessaires à la satisfaction des besoins de toute la population rurale provinciale. Pour ce faire, l'amélioration de la communication routière et virtuelle est indispensable pour permettre aux centres de jouer pleinement leur rôle de centres émergents.

## 2.2- L'intelligence économique et territoriale comme vecteurs du développement territoriale dans les CRE de Zagora.

Avant de passer à l'utilité de l'intelligence économique territoriale et de l'intelligence territoriale pour la performance de l'action territoriale en faveur des CRE de Zagora, il s'avère nécessaire de définir les deux concepts en question.

L'intelligence économique est l'ensemble des réflexes que doit acquérir ou développer toute organisation pour la recherche, le recueil, le traitement, la protection, le partage et l'utilisation tactique au bon moment multiples, difficiles à valider dans la surabondance<sup>167</sup>. Cette intelligence fonctionne avec une logique qui diffère selon la nature de l'organisation et le secteur de son appartenance ; s'agit-il du secteur privé (entreprise) ou public (l'Etat et ses différentes instances) (voir le tableau n°38 ci-dessous).

**Tableau n°38 : Les logiques de l'intelligence économique.**

| Entreprises                                                           | L'Etat et ses différentes instances                 |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Développement de l'entreprise                                         | Préservation de la puissance                        |
| Les produits                                                          | Le marché mondial                                   |
| L'information centrée sur les métiers                                 | L'information centrée sur les réseaux               |
| Le lobbying                                                           | L'influence                                         |
| Le marché privé de l'information                                      | Le processus stratégique                            |
| Le PDG <sup>168</sup>                                                 | Le cadre stratégique                                |
| La culture d'entreprise                                               | La culture du renseignement                         |
| Rapport concurrentiel                                                 | Rapport géoéconomique                               |
| Les accords de l'OMC                                                  | Les divergences entre intérêts                      |
| Les accords entre entreprises conjointes, filiales ou transnationales | La connivence nationale                             |
| Les lois du marché                                                    | Les principes de sécurité économique                |
| Les principes de la libre concurrence                                 | Les dispositifs nationaux d'intelligence économique |
| La primauté des intérêts individuels                                  | La primauté des intérêts collectifs                 |

Source (avant modification) : Roger Tsafasck Nanfoso, 2011- Quels outils pour l'intelligence territoriale ? in : ABOU EL FARAH Yahia et al (sous la direction) Territoire et développement en Afrique – P84.

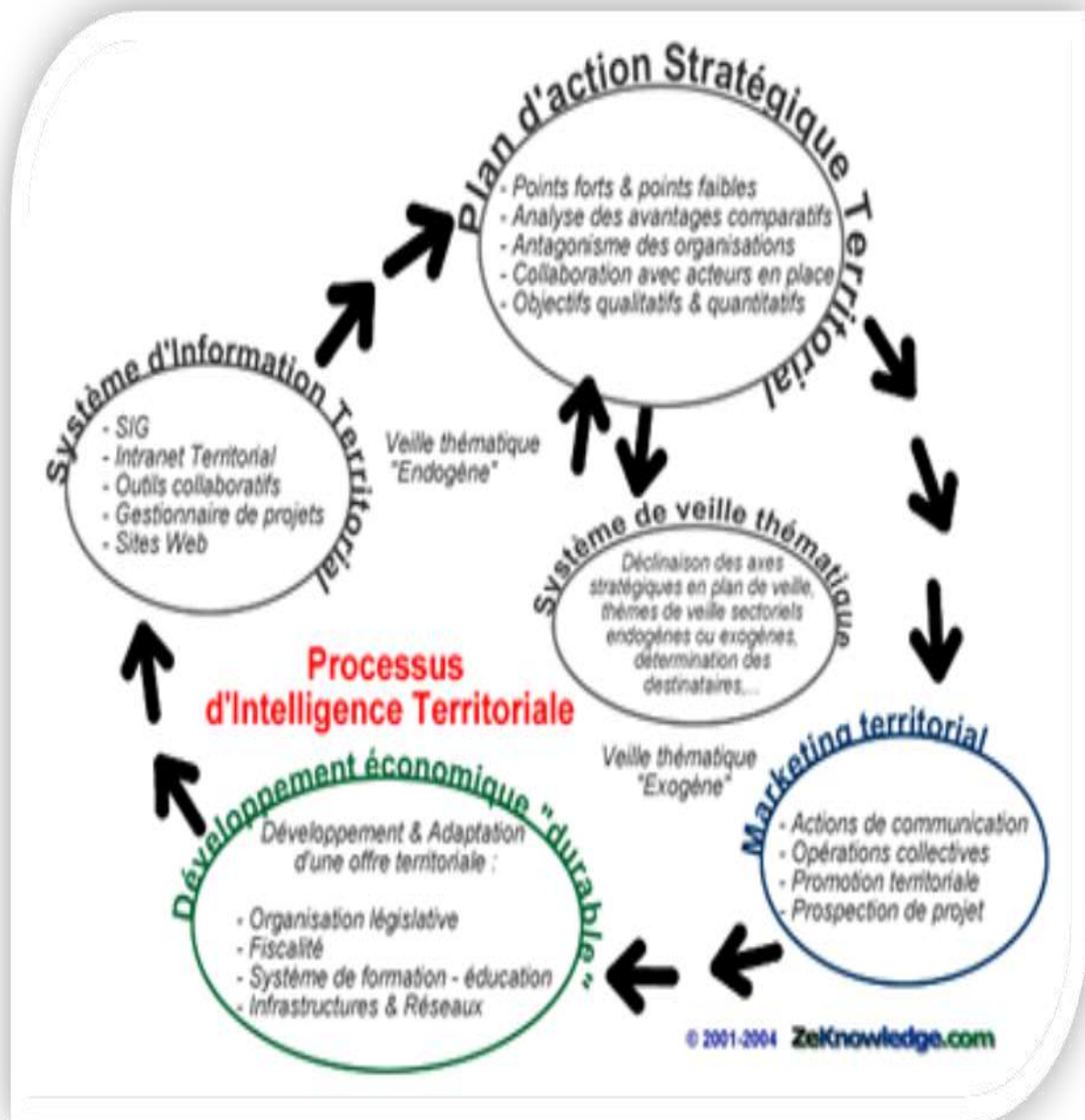
Tandis que L'intelligence territoriale consiste en un ensemble d'outils d'observation et de systèmes de mesure et d'analyse mobilisant les acteurs d'un

<sup>167</sup>- BLOCH A -(1999)- L'intelligence économique- Economica, Poche, Paris- GERARD B.-(2001)- « L'intelligence économique, art de la guerre d'influence économique et culturelle », Echanges, n°178-pp30-36.

<sup>168</sup>- Le Président Directeur Général c'est celui qui cumule plusieurs fonctions et responsabilités au sein d'un groupe ou d'une société.

territoire déterminé ayant pour objet une meilleure connaissance des paramètres essentiels du territoire et une meilleure compréhension de ses enjeux afin d'en assurer un développement durable. La démarche d'intelligence territoriale vise à rendre un territoire intelligent. C'est à dire un territoire où tous les acteurs interagissent par un partage fluide de l'information, une créativité commune et une construction collective aspirant à un territoire équilibré où chacun trouve son bien-être.

Figure n°44 : Processus de l'intelligence territoriale



### **3. Atténuation des effets néfastes des aléas climatiques ; un axe transversal**

Le développement territorial durable est un tout qui nécessite la préservation de l'environnement et l'équité socio-territoriale.

Le concept d'adaptation aux changements climatiques est défini par le Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du climat (GIEC/IPCC) comme :

L'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques »<sup>169</sup>.

L'adaptation désigne aussi :

« Le processus d'ajustement des systèmes écologique social et économique à un stimulus climatique constaté ou anticipé, à ses effets et ses impacts<sup>170</sup> ».

L'adaptation se traduit par :

« Un changement de procédures, de pratiques et de structures visant à limiter ou à effacer les dommages potentiels ou à tirer bénéfice des opportunités créées par les changements climatiques ».

Le GIEC a identifié trois grands types d'activités propres à accroître l'aptitude des sociétés humaines à faire face aux changements climatiques et à réduire les dommages sociaux et économiques résultant de ceux qui sont déjà inéluctables :

- **Les mesures d'abandon**, notamment des actions d'évacuation des habitants des zones vulnérables gravement touchées.

---

<sup>169</sup>- Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) – 2007- Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse- Genève, Suisse, P76. Téléchargeable sur le site internet : [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4\\_syr\\_fr.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf) - dernière date de consultation : 13 Octobre 2017.

<sup>170</sup>- USAID- 2011- Guide Méthodologique pour L'Evaluation de la Vulnérabilité au Changement Climatique au Niveau Communautaire (Zones Côtières) - Septembre 2011- P 2. This publication is available electronically on the Coastal Resources Center's website at <http://www.crc.uri.edu>. For more information contact: Coastal Resources Center, University of Rhode Island, Narragansett Bay Campus, South Ferry Road, Narragansett, Rhode Island 02882, USA. Tel: (401) 874-6224; Fax: (401) 874-6920. – dernière consultation : 22 Septembre 2017.

- **Les mesures de protection**, notamment des actions visant à protéger la zone ou activité vulnérable contre les effets du changement climatique, ces mesures réduisent le niveau d'exposition aux risques et à la vulnérabilité.

- **L'ajustement** qui permettra de réduire la sensibilité du système et/ou de renforcer ses capacités d'adaptation, renforcer sa résilience.

Selon le même groupe (GIEC) la résilience désigne :

La capacité d'un système social ou écologique d'absorber des perturbations, tout en conservant sa structure de base et ses modes de fonctionnement, sa capacité de s'organiser et sa capacité de s'adapter aux pressions, aux stress et aux changements.

En plus de leur résilience aux changements climatiques, les écosystèmes oasiens offrent plusieurs services environnementaux non seulement aux communautés, mais aussi à l'ensemble du pays. D'une part, ils jouent le rôle de rempart contre l'avancée du désert qui peut menacer le reste du territoire national. D'autre part, ils constituent un refuge de biodiversité, contribuent à la régulation climatique, et jouissent d'un potentiel paysager attractif et spécifique, c'est-à-dire que la protection des services environnementaux offerts par les oasis représente un enjeu majeur d'une importance capitale pour notre pays. En dépit de ces rôles majeurs, ces écosystèmes seront mis à rudes épreuves dans l'avenir par les changements climatiques ».

Les acteurs de la zone ciblée par notre recherche sur les CRE montrent une certaine conscience quant aux enjeux que pose cette problématique des changements climatiques. En effet, le gouverneur de la Province de Zagora, indique, en s'exprimant à l'ouverture du 4<sup>ème</sup> Forum international des Oasis et du développement local à Zagora (du 28 au 31 janvier 2016), que ce territoire, qui dispose d'un total de 9 oasis, offre un écosystème riche mais de plus en plus exposé aux déséquilibres environnementaux dus aux changements climatiques.

Cette région est sujette à une sécheresse structurelle caractérisée par le manque de précipitations, l'épuisement de la nappe phréatique, l'élévation du taux d'évaporation due à la chaleur excessive et la propagation de la désertification, a-t-il précisé à cet égard, faisant valoir que cet état de fait a incité le gouvernement à

adopter une stratégie participative et intégrée, déclinée en plusieurs programmes visant à réduire les menaces qui guettent les oasis. Eu égard aux impacts néfastes des changements climatiques sur cette région, il est nécessaire d'adopter davantage des mesures visant à renforcer la résilience des oasis, via notamment des programmes de plantation et la création de ceintures vertes, et ce, dans le cadre d'une approche participative impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Au regard de la vulnérabilité de son écosystème, Zagora est une Province qui souffre des effets et des impacts des changements climatiques qui menacent la sécurité alimentaire et qui sont caractérisés par les périodes de sécheresse successives, les inondations, la dégradation des sols, a déploré, pour sa part, la ministre déléguée auprès du ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'environnement, tout en précisant que le Royaume, sous l'égide de Sa Majesté le Roi, a intégré la dimension des changements climatiques dans ses politiques publiques. Zagora a été parmi les premières Province s à accueillir un événement consacré au climat, aussi, l'organisation de ce rendez-vous annuel que représente le Forum reflète-il la conscience des Marocains quant à l'impact des changements climatiques sur les zones oasiennes.

Bien que cette région dispose d'atouts majeurs, elle est néanmoins confrontée à plusieurs défis liés à la rationalisation de l'utilisation de l'eau et à la protection de la nappe phréatique, a relevé dans le même sens le ministre du Tourisme. A cet effet, l'intérêt de l'organisation de ce forum réside dans le fait qu'il permet d'aborder des questions importantes ayant trait aux ressources en eau, à la palmeraie et à la culture, a-t-il ajouté.

Passant en revue quelques-uns des grands axes de l'intervention de son département dans la préservation et la promotion du patrimoine oasien, le ministre a mis en exergue la nécessité de faire de la Province de Zagora une destination importante pour un tourisme durable écologique. Il a mis un accent particulier sur la promotion et la commercialisation de la Province de Zagora en tant que destination touristique, et ce, en renforçant les lignes aériennes qui y amènent, et en valorisant le patrimoine historique et culturel de la vallée du Drâa.

Le président du Conseil provincial de Zagora, quant à lui, a insisté sur l'importance de la valorisation et de la rationalisation de l'exploitation des ressources en eau dans la région, partant d'une véritable prise de conscience du caractère rare de cette denrée. Il a affirmé, à cet effet, que le Conseil provincial de Zagora est disposé à s'engager avec l'ensemble des acteurs concernés dans la réhabilitation du patrimoine culturel et historique de la région.

Par ailleurs, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) considère Zagora comme un bon exemple de développement local inscrit dans un contexte écologique oasien, a estimé le représentant de l'Unesco auprès du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et de la Tunisie, Michael Millward, ajoutant que l'édition 2016 de ce forum est particulièrement intéressante dans la mesure où elle prépare la conférence de la COP22 à Marrakech, qui devrait impulser des actions concrètes mettant en application les principes formulés lors de la COP21 à Paris. En organisant ce forum, "le Maroc a choisi à juste titre d'exposer ses réalisations dans les domaines de l'environnement et du développement durable, y compris dans le tourisme et le patrimoine", a-t-il déclaré à la presse à l'issue de cette cérémonie d'ouverture de ce forum.

Parmi les objectifs de ce Forum, figure la construction d'une vision locale, nationale et internationale concertée et partagée sur l'adaptation des oasis aux changements climatiques et œuvre à l'intégration de l'adaptation des oasis aux changements climatiques.

Initiée par le Forum des oasis et du développement local, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, la Province , le conseil provincial et la municipalité de Zagora, les collectivités territoriales de la Province , l'Agence Nationale pour le Développement des zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA), cette manifestation scientifique devrait permettre aux experts et chercheurs et acteurs associatifs ainsi qu'aux populations venant de Tchad, Mali, Mauritanie, Algérie, Tunisie, Niger, France, Espagne et Italie de débattre et d'enrichir par leurs travaux et plans d'action spécifiques, l'émergence d'une

vision concertée et partagée pour une meilleure résilience des oasis face aux changements climatiques.

Des ministres et d'autres responsables ont souligné, à Zagora, la nécessité de renforcer la résilience des oasis face aux effets néfastes des changements climatiques<sup>171</sup>.

Malgré ces conditions physiques hostiles, les paysans ont développé des agro-systèmes dans les oasis qui leur ont permis de s'adapter aux impacts néfastes des changements climatiques malgré les dysfonctionnements dans les systèmes de gestion des ressources. Ce système à trois étages palmiers dattiers, arboriculture fruitière et cultures sous-jacentes conjugué à une gestion sociale des ressources en eau fait que les oasis sont, aujourd'hui, des modèles d'adaptation aux changements climatiques, des remparts contre l'avancée des déserts, un exemple d'utilisation rationnelle des ressources en eau et du sol, grande richesse de biodiversité qui constitue une réserve génétique adaptée aux conditions climatiques changeantes. Leur inscription comme réserve de biosphère par l'UNESCO en 2000 s'inscrit dans la reconnaissance mondiale des rôles environnementaux et écologiques de ces espaces marginaux. Les formes d'adaptation développées par les oasiens sont relatives à la rationalisation et à l'efficacité de l'utilisation de l'eau au niveau des extensions oasiennes, la concertation entre les différentes parties prenantes dans le domaine de l'eau dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau, la mise en place d'une charte de bonne gouvernance de la ressource, l'intégration de l'environnement dans la chaîne de valeur du palmier dattier, la promotion d'un tourisme durable et fédérateur. En effet, des options d'atténuation<sup>172</sup> des effets néfastes liés aux changements climatiques peuvent être formulées en six principaux points dont voici la teneur :

---

<sup>171</sup>- Voir site internet : <http://www.menara.ma/fr/2016/01/29/1813548-zagora-ministres-et-responsables-appellent-au-renforcement-de-la-r%C3%A9silience-des-oasis-face-aux-changements-climatiques-forum.html> – Dernière consultation le 13 Janvier 2018.

<sup>172</sup>- L'atténuation de l'amplitude du réchauffement c'est-à-dire une « intervention anthropique pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre » (GIEC). Pour plus de détails sur le sens de ce mot et le différencie du mot adaptation voir : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – 2007- Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse- Genève, Suisse, PP76-89. Téléchargeable sur le site internet : [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4\\_syr\\_fr.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf) - dernière date de consultation : 13 Octobre 2017.

### **3.1-Adoption des techniques économes de l'eau**

L'introduction des systèmes localisés (goutte à goutte) à l'intérieur des oasis est une innovation en matière de gestion intégrée des ressources hydrauliques dans les zones qui connaissent des pénuries d'eau. Cependant, les systèmes traditionnels résistent à la mise en place des techniques nouvelles d'irrigation. Ainsi, malgré la rareté de l'eau dont souffrent les oasis, les agriculteurs continuent à utiliser les systèmes gravitaires de submersion des parcelles. On assiste à une introduction lente de goutte à goutte (2500 ha dans la plaine de Tafilalet selon les services du Ministère de l'Agriculture). On peut expliquer cette inertie par l'ignorance des agriculteurs, leur non-sensibilisation aux effets néfastes des changements climatiques et les différentes mesures à prendre pour s'adapter aux changements climatiques globaux. Cette situation qui prévaut dans les oasis commence à changer par l'adoption à grande échelle de goutte à goutte dans les extensions oasiennes, ce qui permettra, à l'avenir, la préservation et la rationalisation de l'utilisation des ressources hydriques<sup>173</sup>.

### **3.2-L'amélioration de l'efficience et de l'efficacité des ouvrages hydrauliques et la préservation des ressources en eau**

Il ya lieu de signaler qu'un important effort a été déployé par l'Etat en termes de mobilisation des ressources en eau, d'aménagements hydro-agricoles et de promulgation des textes juridiques durant les trois dernières décennies dans les bassins oasiens. Mais, cet effort n'a pas été souvent accompagné par une amélioration sensible des rendements et des productions agricoles, et par là-même, des performances technico-économiques du secteur agricole. Le système agricole grand consommateur de la ressource en eau reste marqué par la faiblesse de l'efficience de l'eau à différents niveaux : Efficience technique de l'irrigation, efficience de la distribution et efficience technico-économique de l'eau.

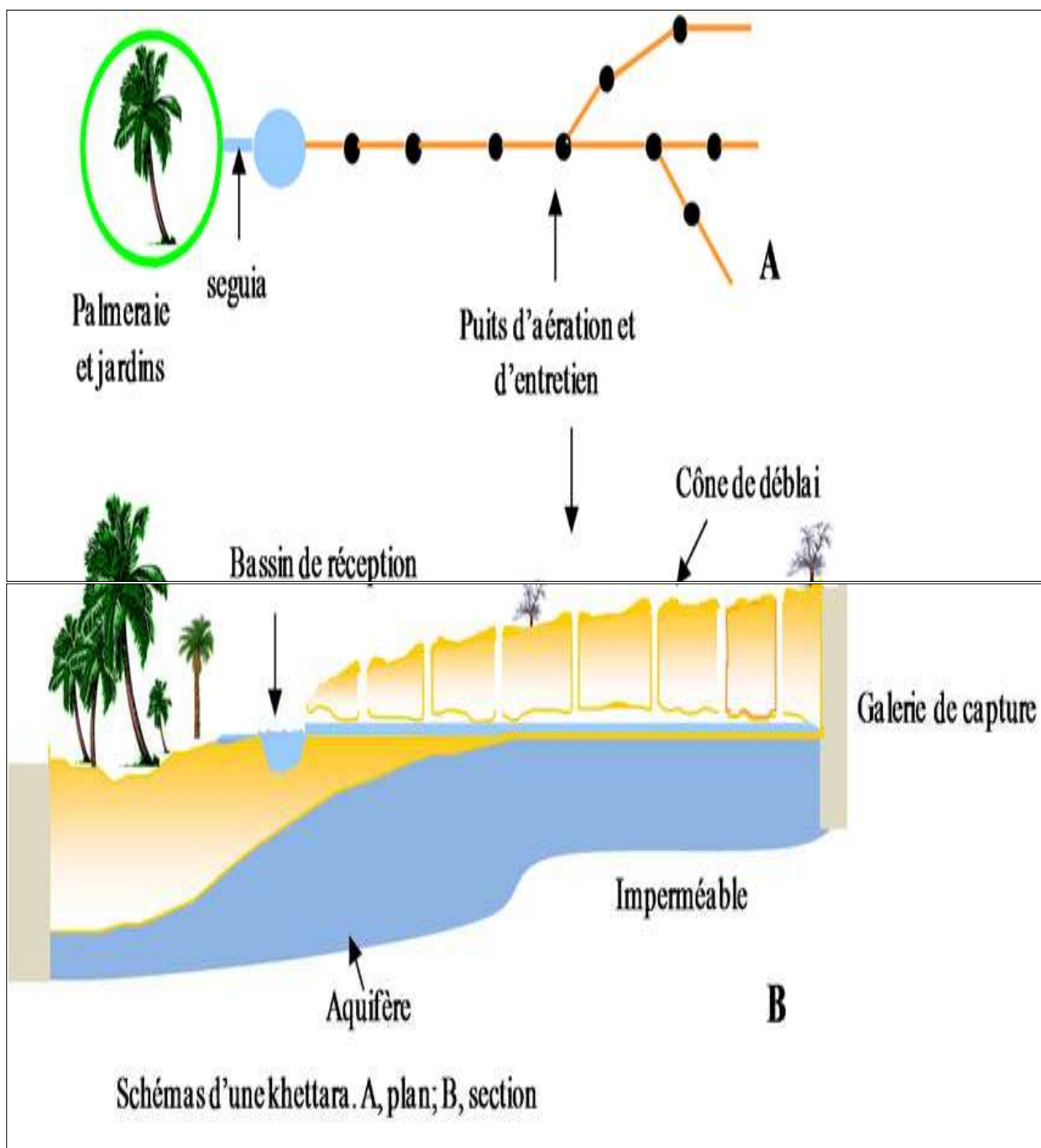
---

<sup>173</sup>- EL-ARABY Abdelaziz, FALEH Ali & YAHYAOUY Abdelaziz (2017), Pénurie d'eau en milieu oasien, changements climatiques et stratégies d'adaptation -le cas de la Province de Zagora- in : Bahani Abdelkadir (Coordination) (2017) sécurité en eau et gestion des ressources hydriques dans les oasis Magrébines- Publication de l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique (IURS)-Rabat-Imprimerie Almaarif Ljadida-Rabat- PP 135-156.

Les oasis se situent en milieux arides ou semi-arides, et la vie végétale et animale ne peut s'y développer que grâce à l'eau et à l'action de l'homme. La gestion de l'eau y mobilise des savoirs, des techniques et des pratiques qui assurent le fonctionnement du système d'irrigation et constituent un élément majeur du patrimoine culturel oasien. La préservation durable de ce patrimoine ne peut s'envisager que si les organisations sociales sont capables de s'adapter à travers leurs pratiques d'irrigation aux changements environnementaux, conjoncturels ou structurels que connaît l'oasis. Pour une bonne résilience aux changements climatiques on peut limiter les pertes énormes, souvent injustifiées, enregistrées de l'amont à l'aval des systèmes de conduite de l'eau. Les lâchers pratiqués par les ORMVA engendrent d'importantes pertes dues à l'évaporation, l'infiltration, les déperditions tout le long des oueds et des séguías. En dépit de centaines de km de conduites bétonnées entre les barrages de dérivation et les réseaux tertiaires, le ratio du volume d'eau restitué à la parcelle par rapport au volume alloué reste très faible (environ 50%).

On peut aussi améliorer les règles de gestion qui demeurent incapables de surmonter la priorité de l'amont sur l'aval (l'Azerf) ; et atténuer ainsi la dichotomie résultante d'une cohabitation des deux systèmes (moderne et traditionnel) de gestion de l'eau. Ces derniers n'arrivent que partiellement à alléger l'inertie importante des droits ancestraux de propriété et d'usage de l'eau inhérents soit aux séguías (eaux superficielles), soit aux systèmes traditionnels des eaux souterraines (Khettaras).

**Figure n°45 : Schéma descriptif du système des Khetaras.**



Source: Messouli M., Ben Salem A., (2008). Ecohydrology and water resources management: a pilot study in the Tafilalet Oases Biosphere Reserve. Proceedings of the 2nd Melia Project workshop on technological perspectives for rational use of water resources in the Mediterranean Region.290-299.

Améliorer les facteurs technico-économiques, l'efficacité économique de l'eau reste en deçà des performances acceptables. Ce critère est important pour évaluer avec précision la plus ou moins grande capacité du système agricole à valoriser les ressources en eau. En général, les techniques utilisent le critère de marge brute par mètre cube d'eau. Les études sur la valorisation du m<sup>3</sup> d'eau ne sont pas nombreuses, mais certaines d'entre elles révèlent que le système «palmier

dattier» -arboriculture (essentiellement l'olivier)- céréales permet de générer 0,83 à 2,04 Dhs/m<sup>3</sup><sup>174</sup>. Ce bas niveau d'efficience illustre bien la faiblesse des performances technico-économiques des systèmes agricoles oasiens.

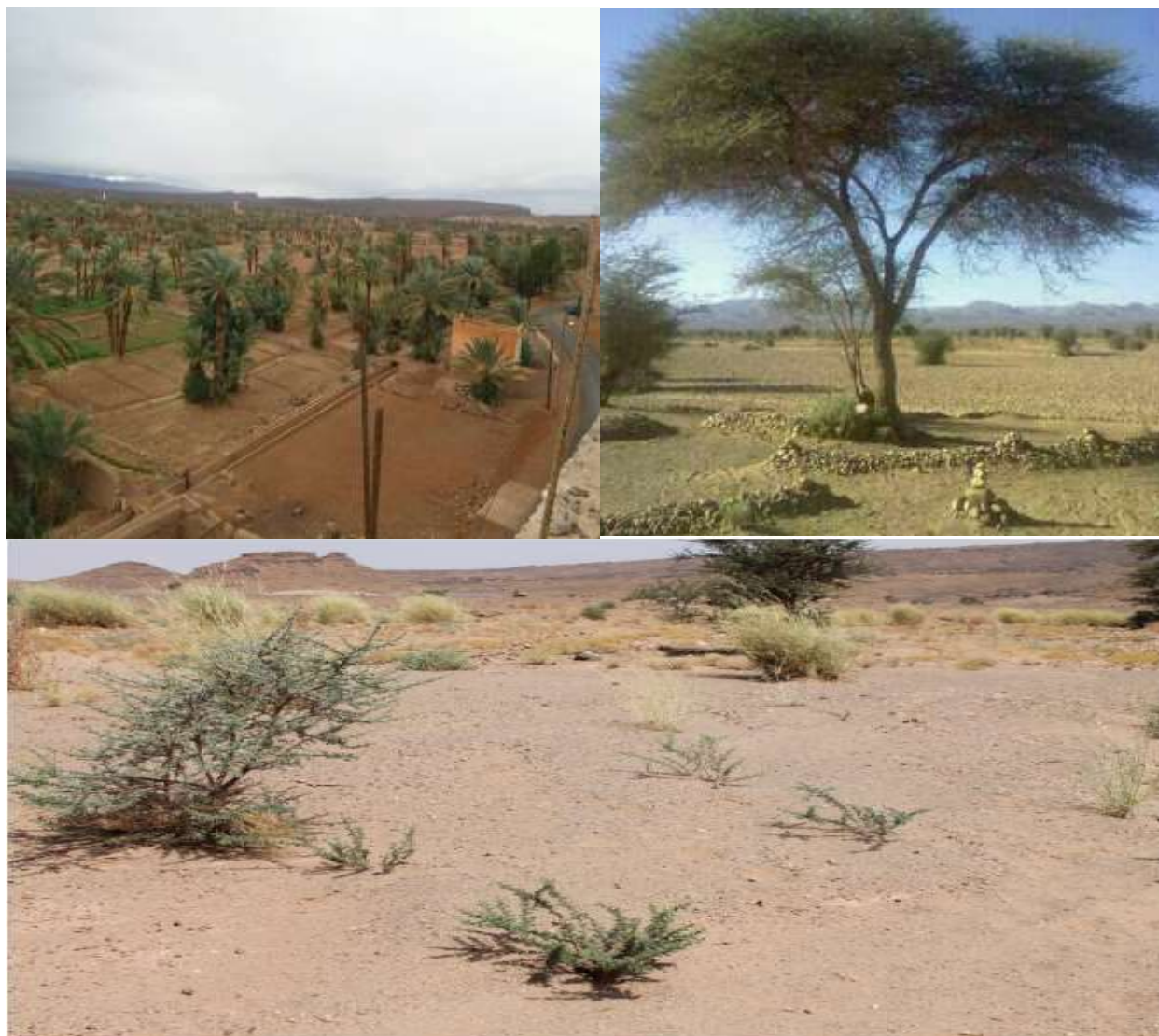
Surmonter les contraintes liées à la fragilité des aménagements hydrauliques (Ougougue) face aux risques de destruction, de gaspillage et de pertes d'eau ce sont autant d'avantage quant à l'économie hydrique. On assiste aussi à la faiblesse de l'efficacité hydraulique des ouvrages traditionnels qui ne mobilisent qu'une partie de la totalité des ressources hydrauliques disponibles. Il ya aussi un fractionnement excessif des réseaux traditionnels qui se traduit par des itinéraires très complexes et par conséquent très longs, occasionnant d'énormes pertes en eau par percolation, par fuites ou par évaporation. A cela s'ajoute une atomisation et l'émiettement des parts d'eau suite aux partages successoraux et aux diverses transactions rendant de plus en plus difficile la maîtrise du bilan ressources disponibles-besoins en eau et induisent des inefficiences élevées de l'eau : inefficiences techniques traduites par des rapports très faibles entre le volume d'eau initial et le volume à la parcelle, inefficiences économiques traduites par de très faibles rendements des niveaux bas de production et des prix faibles (qualité médiocre des fruits, etc..). Les difficultés de régulation des paramètres hydrauliques surtout en cas de déficits pluviométriques chroniques provoquent des entraves concernant la distribution de l'eau d'irrigation. Concertation entre les multiples acteurs institutionnels et non institutionnels (environ 12<sup>175</sup>) suscite prudence quant à l'orchestration institutionnelle de la gestion de l'eau dans les bassins oasiens du Maroc.

---

<sup>174</sup> - Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Tafilalet (ORMVAT), 1995, Rapport d'activité- p33.

<sup>175</sup>- EL-ARABY Abdelaaziz, FALEH Ali & YAHYAOUI Abdelaziz (2017), Pénurie d'eau en milieu oasien, changements climatiques et stratégies d'adaptation -le cas de la Province de Zagora- Op.Cit-P 145.

## **Planche photos n°10: Une végétation endémique à intégrer dans le processus de préservation de l'écosystème oasien.**



Source : Haut-commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification et la Coopération Allemagne (GIZ) (2015-  
Cartographie des zones soumises et vulnérables au phénomène de l'engorgement au niveau de la région du Souss-Massa-Drâa-  
Première et Deuxième phase-p74.

Une autre difficulté réside dans le système de drainage des eaux selon le mode traditionnel qui entraîne la perte de quantités énormes d'eaux d'irrigation susceptibles d'être utilisées au profit des collectivités concernées. Parmi les dysfonctionnements relevés, on note la répartition inégale des droits d'eau qui se fait souvent au profit des ayants-droit les plus influents. Ces droits d'eau ne tiennent compte ni des cultures pratiquées par les ayants-droit (dont certaines sont plus exigeantes que d'autres), ni du type de sol dont la nature conditionne la fréquence d'irrigation pour assurer une bonne production agricole. Ainsi, les agriculteurs pratiquent des cultures en fonction des disponibilités en eau et de la périodicité de l'usage de l'eau dont ils ont droit dans leur communauté. Ce qui limite parfois la pratique de cultures plus rémunératrices.

Les politiques de gestion de l'eau continuent d'être traitées de façon sectorielle, suivant des modèles établis au niveau national, pour qu'elles soient régionalisées ultérieurement suivant une démarche descendante de « haut vers le bas ». Les conditions spécifiques des bassins hydrauliques oasiens ne sont que rarement prises en compte, et ce, en dépit de la conscience des décideurs et leur volonté de surmonter ces défaillances. La création d'agences de bassins et des associations des usagers de l'eau agricole (AUEA) en est le meilleur exemple.

Enfin, le rôle de la femme rurale dans la gestion de l'eau est souvent ignoré, sinon mal maîtrisé par les systèmes de gestion actuelle (surtout modernes) et ce, en dépit de son importance socio-économique dans les oasis marocaines. La femme constitue souvent le véritable centre de décision familiale, vu l'absence du mari ou des responsables mâles de la famille. Les campagnes de sensibilisation doivent tenir compte de cet aspect pour mieux cibler les centres de décision en milieu rural. Pour atteindre l'objectif d'économie de l'eau d'irrigation, il y a lieu d'agir sur différents domaines institutionnel, technique, organisationnel, aspects liés à la gestion, à la mobilisation des ressources en eau, au choix des cultures, à la politique des prix, la tarification, l'assistance technique et la refonte des textes juridiques qui régissent l'utilisation de l'eau dans les oasis.

### **3.3- Réutilisation des eaux usées et la création d'un microclimat comme forme nouvelle d'adaptation.**

Pour faire face à la vulnérabilité extrême des ressources en eau, plusieurs pistes d'adaptation sont explorées dans les oasis notamment la réutilisation des eaux usées pour l'arboriculture. Ces ressources en eaux constituent une opportunité pour les bassins déficitaires en précipitations notamment le Drâa-Tafilalet. Mais, il faut signaler que cette utilisation doit être accompagnée par un suivi rigoureux pour éviter des impacts négatifs sur la santé des citoyens. En même temps, l'Etat marocain, doit poursuivre et accélérer son effort de mobilisation de l'eau conventionnelle par la construction de nouveaux barrages collinaires, et par la lutte contre l'envasement.

De plus, il s'avère nécessaire d'inciter et d'aider les collectivités territoriales à trouver des solutions adéquates à cette problématique des eaux

usées. Cela, permettra d'éviter de les jeter dans la nature (à ciel ouvert) et surtout dans des oueds et près des zones d'aquifères, et d'échapper aux éventuelles contaminations de l'eau et par conséquent de la santé de l'homme et de ses bestiaux. Dans ce cadre, et vu le coût très élevé de la construction des stations d'épuration<sup>176</sup>, il s'avère opportun de chercher d'autres alternatives telle que l'utilisation d'un type de plantes qui a une capacité élevée d'absorption des eaux usées. A titre indicatif les Pays Bas ont une expérience exemplaire en matière d'utilisation d'un type de roseaux qui s'appelle en anglais « Weed beds » (voir planche photos n°12 ci-dessous). Cela a été expérimenté par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) à Rabat<sup>177</sup>.

**Planche Photos n°11: des roseaux utilisés pour le traitement des eaux usées dans les pays bas.**



Source : Site internet : <https://www.niwa.co.nz/publications/wa/vol12-no4-december-2004/how-invasive-weeds-affect-lake-sediments-and-native-plant-growth> dernière consultation: 23 juin 2017.

### **3.4- La charte de la bonne gouvernance de l'eau**

L'allocation et la gestion des ressources en eau constituent en tous points du monde l'un des enjeux majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans un contexte de raréfaction comme celui des oasis du sud-est Marocain, la bonne gestion de l'eau

<sup>176</sup> - Selon les services de l'ONEE une station d'épuration pour une population de 10.000 habitants, et juste pour un traitement Primaire des eaux usées, coûte, au moins, trois Millions de Dirhams (300millions centimes).

<sup>177</sup> - Enquête auprès du professeur chercheur à l'Institut National de la Recherche Agronomique- Rabat - Mai 2016.

devient essentielle en termes de potentiel à mobiliser, des quantités à distribuer et à utiliser par les différents usagers. La lutte contre le déséquilibre qui apparaît entre l'offre et la demande doit s'accompagner de la lutte contre les différentes formes de pollutions qui menacent la ressource en eau, ainsi qu'une gestion rationnelle des eaux superficielles et souterraines disponibles.

La charte de bonne gouvernance des ressources en eau notamment lors des crises climatiques (sécheresses récurrentes) expérimentée dans le territoire des communes d'Ait Ouallal et N'kob, situées géographiquement au bassin versant de Maider, s'inscrit dans une optique de recherche de solutions innovantes au niveau territorial et un gage d'une gestion durable des ressources en eau, mais aussi une forme d'adaptation au problème des changements climatiques qui menacent les espaces oasiens.

Face aux enjeux liés à la gestion de l'eau, la mise en place d'une charte de bonne gouvernance de l'eau dans un cadre d'une large concertation des acteurs territoriaux des 25 communes de Zagora est plus qu'une urgence car elle constitue un contrat d'engagement moral des acteurs territoriaux en tant qu'outils précieux pour, à la fois, la préservation des ressources en eau, leur valorisation dans les secteurs clés de l'économie locale et de leur durabilité. De même, doter ces communes d'une charte de l'eau est synonyme d'engagement des acteurs locaux dans la dynamique d'élaboration de « chartes vertes » durables.

### **3.5- La chaîne de valeur du palmier dattier et la protection de l'environnement.**

De part la spécificité des zones oasiennes et la grande sensibilité des secteurs économiques aux aléas des changements climatiques et des actions anthropiques et dans un souci d'augmentation de la productivité et la compétitivité de la filière essentielle dans les zones oasiennes le palmier dattier est à la base de 40 à 60% des revenus des paysans oasiens. Il constitue une filière prometteuse pour l'amélioration de la croissance, ainsi que la réduction de la pauvreté dans les zones oasiennes. L'intégration de la dimension environnementale dans cette chaîne est primordiale.

En amont de la chaîne, à travers le choix du profil variétal noble et tolérant, à la maladie du Bayoud, qu'on utilise dans les traitements phytosanitaires et l'obligation de rationaliser ces traitements pour ne pas nuire aux ressources en eau déjà rare, à la micro-faune et aux sols.

En aval de la chaîne par l'utilisation de la phosphine dans les traitements post-récoltes, ce volet relatif à la fumigation des dattes est crucial et soulève beaucoup de questions environnementales. Ce substitut de bromure de Méthyle gaz détruisant la couche d'ozone présente encore des défis quant aux résidus des dattes fumigées et le danger inhérent à son utilisation par un personnel non qualifié.

Dans le même registre, la mise en place des unités de conditionnement des dattes est préoccupante de part les atteintes possibles des déchets solides et liquides de ces unités sur les milieux (air, eau, sol et biodiversité). Quelle utilisation des ressources (eau et énergie) et quelle possibilité d'atténuation des nuisances ?

Les petites unités de valorisation des dattiers et leurs dérivés participeront à long terme à la sauvegarde de la biodiversité oasienne et à la valorisation des déchets comme compost ou unités fourragères destinées à l'élevage de la race « d'man » qui caractérise les zones oasiennes.

### **3.6- Promotion de l'investissement dans les chaînes de valeur du palmier dattier**

La production « dattière » constitue l'ossature de l'économie des exploitations oasiennes tant par sa contribution importante dans le produit brut végétal (63 %) et dans la marge brute végétale que par la pérennité de vie qu'elle offre. Son adaptation sur le plan agronomique lui a permis de jouer un rôle important dans la création, le maintien et le développement des économies de base à l'échelle des oasis. Ainsi, malgré les superficies qu'elle occupe (moins de 1%) elle participe à hauteur de 40 à 60% dans l'économie des oasis du sud Marocain.

Avec ces conditions agro-climatiques pré-présahariennes connues par une rareté des précipitations, une saison estivale très chaude, un hiver très froid et des amplitudes thermiques très prononcées, les activités agricoles dans les oasis ont été toujours dominées par la culture du palmier dattier, l'élevage (ovin, caprin et camelin) et quelques cultures en sous étage. Les palmeraies ont toujours constitué une source alimentaire et de revenu aux agriculteurs. Même à caractère traditionnel, la palmeraie a beaucoup contribué dans la sédentarisation des populations nomades. Jadis, la production « dattière » était largement utilisée comme moyen de troc entre tribus et avait constitué à côté des céréales les aliments de base pour l'alimentation humaine et animale. Actuellement, la production « dattière » fait objet de commercialisation sous formes de dattes de bouche ou transformée traditionnellement en d'autres matières. Les palmes et les rachis, auparavant étaient utilisés comme combustibles pour la cuisson du pain et des repas aux foyers. Ils sont actuellement valorisés par leur utilisation dans la confection d'articles d'artisanat.

### ***Conclusion du chapitre III :***

En dépit des efforts déployés jusqu'à nos jours par les différentes structures étatiques, la filière « dattière » dans les oasis du sud marocain reste encore mal valorisée. Ainsi, la non-maîtrise des densités de plantation du palmier entraîne un fort ombrage pour les cultures basses qui s'étiolent. Cela entrave une optimisation du processus de photosynthèse et par conséquent affecte la productivité des cultures. Une autre contrainte agronomique est l'encombrement des plantes dans une même parcelle vis-à-vis de l'eau et des nutriments, en raison de l'alimentation d'eau limitée. De même, la pratique du labour avec des outils rudimentaires qui ne permettent pas une gestion rationnelle de l'eau dans la parcelle et la non-maîtrise des techniques de fertilisation contribuent fortement à la baisse de la productivité.

Le morcellement très poussé des parcelles dans les oasis, leur éparpillement et leur exigüité constituent des contraintes majeures du développement agricole. Ce qui justifie en quelque façon l'extension de l'espace des oasis.

En somme, les trois axes stratégiques proposés pour le développement territorial des Centres Ruraux Emergents ne sont que des éléments de feuille de route à suivre pour l'élaboration d'un plan de développement territorial adopté en unanimité par les acteurs concernés. Ces trois axes auront plus de chance à se concrétiser s'ils s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques de développement favorisant le capital territorial et plus spécifiquement le patrimoine architectural que procure les CRE.

Il s'agit d'une nouvelle démarche qui exige un travail de collaboration, de concertation et de convergence des actions à mettre en synergie en vue d'assurer la mise en place des projets de territoire qui rendent compte des spécificités et des priorités des territoires et de la population ciblée par ces actions.

## ***Conclusion de la deuxième partie :***

La construction d'un projet de territoire est un produit d'une part d'imagination et d'un pari sur l'avenir. En général, un projet peut paraître utopique au départ, mais il peut jouer un rôle moteur du processus du développement futur. On peut aussi partir de la réalité et des contraintes pour établir un projet qui puisse paraître plus réaliste mais de portée plus limitée. Mais, aucune de ces deux démarches n'a de valeur en soi ; Toutes les deux se complètent pour donner au projet de territoire un caractère ambitieux et pragmatique. Cette double démarche conduit les acteurs locaux à analyser et évaluer leur capital territorial, découvrir au sein du territoire des ressources oubliées ou négligées. Cette construction du capital, au croisement des axes temporels et géographiques, évolue, s'enrichit, se précise avec des éléments puisés dans le passé (histoire). Beaucoup de territoires, ainsi, découvrent que des informations économiques sectorielles, ne sont plus suffisantes pour décrire leur réalité.

L'élaboration d'un plan stratégique issu de l'évaluation des efforts déployés par les différents acteurs et l'analyse des attentes et des aspirations des populations s'avère un choix stratégique, du fait qu'elle permette d'instaurer des mesures et des mécanismes capables de remédier aux défaillances de la gestion territoriale.

Reste à signaler, enfin, que la réussite de l'adoption de cette démarche du développement territorial dans la gestion de la chose publique au niveau des CRE de Zagora, dépendra de la volonté des acteurs appelés à changer leur conviction dans le sens qui va servir la convergence des actions au niveau territorial.

## **Conclusion générale :**

Au terme de cette recherche qui a, peut-être, épanoui et enrichi notre profil en tant que chercheur en géographie d'aménagement et du développement territorial, nous avons essayé de montrer dans quelle mesure les hypothèses émises ont été vérifiées dans les différents volets de notre recherche et de proposer des perspectives de ce travail qui paraît loin d'être exhaustif.

### **Vérification des hypothèses et résultats des différentes analyses**

Nous avons émis trois hypothèses à propos de notre étude sur les CRE dans le territoire de Zagora. Ces dernières semblent être vérifiées dans les deux parties de la thèse. Il faut noter, avant tout, que l'enquête-ménages et les entretiens avec les enquêtés ont joué un rôle primordial dans le diagnostic et la conception des éléments d'une vision que nous avons pu avoir sur le développement des Centres Ruraux Emergents (CRE) étudiés.

En effet, après notre enquête de terrain et analyse des faits, on découvre que les CRE de la Province de Zagora forment des unités socio-spatiales inachevées et dépourvues de mécanismes d'attractivité, d'articulation et de structuration territoriales. Cette hypothèse a été confirmée, d'abord, par le fait que les Centres identifiés demeurent encore dans la phase intermédiaire et embryonnaire et ne sont pas capables de restructurer leur territoire, en constituant des pôles du développement. Par conséquent, ils n'ont pas pu diminuer, encore, des flux migratoires vers les autres villes parce que les jeunes, surtout, ont toujours tendance à fuir le monde rural du fait qu'ils tournent de plus en plus le dos aux activités qui les attachent au bled. « L'avenir », disent-ils, « est ailleurs »<sup>178</sup>.

Certes, les Centres étudiés sont pourvus de services administratifs et sociaux plus ou moins nécessaires à la population qui s'y installent. Mais, ce que ces services leur offrent reste loin des aspirations des populations de ce territoire car les CRE ne sont que, soit le « choix de ceux qui n'ont pas d'autres choix » faute du manque de moyens, soit « un espace d'appartenance raciale et d'identité (Tamazirt) difficile à quitter ». Cependant, la société zagorienne, à l'instar des

---

<sup>178</sup> - AÏT HAMZA Mohamed, 1999, Op. Cit. P94.

autres territoires oasiens, a subi des mutations ayant comme principales causes le développement de l'économie monétaire (du marché) qui doit être renforcée par les revenus de l'émigration (interne et externe) et par des alternatives du développement dans cette économie oasienne fragile. D'autre part, le manque d'appropriation des bénéficiaires des actions/interventions menées par l'Etat s'ajoute aux entraves de la redynamisation des territoires en question, au moment où la croissance démographique entraîne l'augmentation des besoins des populations locales dont les ressources territoriales ne recouvrent pas les exigences matérielles, notamment, celles des jeunes qui ne se contentent pas de peu comme leurs aînés.

Les institutions traditionnelles, dans leurs principales formes : la Jmâa/Taqbilte et la Zaouïa, sont en voie de disparition malgré le rôle important qu'elles jouent en matière de gestion des affaires internes des sociétés locales. La structure de la famille nombreuse (patriarcale), par contre, reste toujours presque la même. Elle sert d'alternative face à la crise de la solidarité communautaire. En effet, toutes ces mutations ont un impact négatif sur un territoire qui affronte, déjà, des contraintes, entre autres, le problème des ressources hydriques, bouleversement dans l'utilisation des ressources mobilisées, une agriculture en crise, un patrimoine historique et culturel en détérioration et une faible diversification de l'économie locale etc.

Toutes ces idées formulées de la première hypothèse, nous amènent à noter que les CRE étudiés, malgré leur faible restructuration du territoire, sont un appui parmi d'autres du développement territorial de Zagora. Dans notre zone d'étude dont le taux de la population rurale atteint l'ordre de 83,48% de la population totale de Zagora, souffre d'une migration excessive. Par conséquent, le travail sur le développement territorial de ces CRE peut-être un moyen efficace à mettre en œuvre en vue d'atténuer des effets néfastes de ce phénomène de la migration et de montrer comment réaliser les projets du territoire, entre autres, les infrastructures, les supra-structures, les services socio-culturels et socio-économiques dont la population de la région a besoin au niveau des Centres Ruraux Emergents.

Ensuite, un travail centré sur le renforcement des vocations de chacun des CRE étudiés peut engendrer une dynamique fondée sur l'économie des niches, la valorisation des produits du terroir et l'articulation territoriale. En effet, ces Centres sont susceptibles d'être capables de créer des centres de valorisation des différentes filières (dattes, henné, cumins, dman, rhali ...) tout en produisant de nouvelles chaînes de valeurs qui permettraient à la zone de récupérer des marges financières qu'elle perd encore actuellement à cause de la vente des produits locaux bruts aux intermédiaires. Ces derniers assurent, actuellement, la liaison directe entre les producteurs, les industriels et les consommateurs en dehors de la zone tout en provoquant la perte des parts importantes de valeurs ajoutées destinées aux producteurs. Malgré tout cela, l'accessibilité de l'ensemble des centres en question, leur répartition spatiale, plus ou moins, équitable et leurs situations près des zones de production des produits territoriaux, sont des éléments encourageants quant à ce volet de développement économique du territoire étudié.

Enfin, le suivi du processus du développement territorial de ces centres ne peut être que fructueux si les efforts déployés par les acteurs publics par rapport aux besoins et aux attentes des populations sont efficaces et pertinents. Ce suivi n'aura de sens que lorsqu'il englobera les trois principales dimensions du développement durable qui sont : le développement économique, l'efficacité, l'efficience sociale et la préservation de l'environnement. Ainsi, les acteurs concernés sont invités tous à prendre en considération ces trois dimensions non seulement lors de l'élaboration des études, des prévisions, des plans, des stratégies du développement et des planifications mais aussi au cours de la réalisation des projets qui permettraient aux populations un accès relativement équitable aux ressources naturelles et financières tout en contribuant à la préservation de cet environnement oasien très sensible à toute action néfaste qui porte atteinte à la nature.

Par ailleurs, l'analyse de certaines actions menées par les différents acteurs dans notre zone d'étude nous a permis d'avoir une vue d'ensemble sur la nature des actions publiques et leurs résultats par rapport au développement territorial.

En effet, la relecture des analyses effectuées en ce qui concerne les attentes des populations dans les cinq axes de développement, leurs priorités et leurs aspirations dans le domaine du développement territorial nous ont permis de formuler quelques idées à propos de l'aboutissement de la deuxième hypothèse de notre recherche. Certes, l'aménagement des axes routiers principaux et l'électrification ont enregistré des progrès remarquables en faveur des CRE de Zagora. Mais, d'autres secteurs liés à l'approvisionnement en eau potable, aux équipements sociaux culturels, éducatifs et sanitaires enregistrent encore des retards inadmissibles considérables qui entravent le processus de développement territorial des CRE en question. De plus, le taux faible d'accessibilité des douars qui sont loin de la route principale paraît comme l'un des facteurs majeurs ayant des impacts négatifs sur la dynamique territoriale de ces centres, du fait que les populations de certains douars, au lieu de recourir aux souks des CRE pour s'approvisionner en matière de première nécessité, entre autres, vêtements, nourritures, la vente de leurs marchandises etc., elles préfèrent aller aux autres endroits facilement accessibles. La fragilité du tissu économique contraint les populations à chercher des sources de revenus indépendamment des difficultés qui peuvent être engendrées par la pratique de certaines activités, telle que la culture des pastèques, dans le milieu naturel. Cela a mis en question le rôle de l'Etat à propos de la compétitivité économique et la durabilité environnementale du territoire provincial de Zagora.

D'après nos enquêtes de terrain, la démarche sectorielle persiste encore devant les essais d'adoption d'une vision territoriale basée sur la coordination et la convergence des actions menées par les différents acteurs au sein du territoire oasien. En effet, l'existence d'un ensemble de projets dont l'utilité et l'intérêt ne sont pas compris et admis par les populations locales indique que face à la défaillance du modèle de développement actuel l'étude et le développement des CRE peuvent être des pistes de conception et de mise en place des alternatives de développement territorial. Alors, on constate, en fin de compte, que le modèle du développement au Maroc, en général, laisse apparaître certains manques de visibilités en ce qui concerne la satisfaction des besoins urgents des territoires et

surtout lorsqu'il s'agit des spécificités locales et des priorités des habitants concernés. Ainsi, pour le cas des CRE, on note des possibilités d'amélioration de la démarche de mise en place des politiques publiques et de l'adoption de nouvelles approches de conception et de prospection territoriales sur la base des attentes des populations. Tout cela peut être au service de convergence des points de vue sur l'articulation et le développement territorial de Zagora à travers les CRE. Mais, nous constatons que la gestion des affaires publiques territoriales s'est exposée aux contraintes et aux obstacles tellement nombreux dont nous citons quelques-uns, seulement :

- Carence de la gestion traditionnelle de l'action publique locale, malgré le dispositif juridico-institutionnel déployé pour le développement territorial.

- Difficultés de s'adapter aux nouvelles méthodes de la gestion de la chose publique.

- Pas de gestion participative axée sur les résultats et la quête de la performance.

- La complexité des territoires exige que l'action publique locale soit en mesure de forger ses propres modèles et ses propres outils de gestion en se gardant d'imiter l'entreprise privée.

- Absence de complémentarité des actions entre le local et le national qui revêt une importance particulière dans la conduite de l'action publique territoriale.

- Il n'y a pas de complémentarité entre les territoires, et ce, à cause de manque d'adaptation continue et d'amélioration des mécanismes d'intervention, de la coordination des actions des espaces frontaliers concernant les projets et programmes transversaux.

- Malgré les efforts déployés, la démarche sectorielle reste prédominante dans la gestion de l'action publique au niveau territorial. Cela s'explique par le manque de coordination entre les intervenants sur le plan territorial.

- Les prorogations dont disposent les collectivités territoriales surtout avec la nouvelle loi n° 113-14 de 2015 ne se reflètent pas dans la pratique. Cela s'explique, entre autres, par les faiblesses dont souffre l'institution communale en termes de ressources matérielles et humaines. Ainsi, la conciliation du développement basé sur la démarche territoriale et le politique rend la tâche très difficile et pose des enjeux difficiles à gérer dans la plupart des cas.

▪ La gestion de l'action publique au niveau territorial souffre des entraves liées au manque de déconcentration, qui ne fonctionne pas avec le même rythme que la décentralisation.

Cependant, la vision stratégique déclinée en trois grands axes stratégiques, semble être pertinente et susceptible de permettre aux acteurs locaux de construire un nouveau modèle du développement territorial des CRE étudiés. Par ailleurs, la promotion d'une compétitivité économique des centres en question, fondée sur leurs vocations et leurs atouts économiques, ne serait qu'efficace du fait qu'elle va mener à l'émergence des pôles d'attractivité économique qui se complèteront pour produire une économie oasienne solide, en mesure de satisfaire les aspirations et répondre aux attentes des populations locales.

De plus, le renforcement des équipements socio-éducatifs, socio-culturels et des infrastructures appuyées par les opportunités offertes par le réseau de l'internet et les nouvelles technologies de communication et de l'information paraît un choix stratégique en faveur de la complémentarité, la convergence, l'efficacité, l'efficience et la prospection territoriale dans les CRE de Zagora. En ce sens, l'implication de l'ensemble des acteurs dans des démarches fondées sur le diagnostic territorial stratégique, l'aménagement numérique, l'intelligence économique et territoriale, ne seront que fructueux. De ce fait, l'accès aux données fiables, actualisées et faciles à traiter et à exploiter va permettre aux acteurs un suivi continu dans le temps réel et proche des territoires en question, des priorités du développement des CRE. Ce suivi permettra l'optimisation des ressources allouées au financement du développement, la complémentarité et la convergence des actions du développement durable à travers le territoire.

De surcroît, la préparation et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques ne peuvent se faire qu'à travers la conjugaison des efforts des différents acteurs en adoptant une approche participative avec la population ainsi qu'une synergie de leurs interventions. Autrement dit, il faut penser à des alternatives d'adaptation avec la rareté d'eau et l'intensité des changements climatiques dans les oasis de Zagora. On constate au cours des analyses précédentes que réussir ce pari n'est possible qu'à travers l'adoption d'une approche territoriale dans la planification rigoureuse et la mise en œuvre

des projets de développement. Dans ce sens, la Stratégie Nationale de Développement Durable 2015–2020<sup>179</sup> propose des axes du travail que les acteurs territoriaux des CRE doivent, dorénavant, mettre au profit de l'amélioration de la gestion territoriale et la valorisation des ressources naturelles. Il faut penser aussi à améliorer la conservation de la biodiversité et de l'accélération d'une politique qui permettrait de s'adapter aux changements climatiques dans ces territoires sensibles et vulnérables. De plus, le programme d'urgence lancé par le département ministériel concerné<sup>180</sup> au début de l'année 2018 suite aux contestations qui ont eu lieu à Zagora la fin de l'année 2017 (« victoire de soif »), semble l'une des opportunités à mettre au profit de la mobilisation et la rationalisation de la gestion des ressources en eau. Ce programme qui a donné lieu à la naissance du Plan National de l'Eau doit être opérationnalisé dans le but de satisfaire les besoins d'urgence des populations par ordres prioritaires sans oublier l'investissement dans des projets d'envergure et de grande halène en faveur de la préservation et la durabilité des ressources en eau dans les oasis de Zagora.

Notre ambition, donc, c'est de voir les acteurs territoriaux de Zagora en pleine activité, dans les années qui viennent, autour des questions de la restructuration et du développement territorial des Centres Ruraux Emergents de cette Province. Mais, si nous sommes optimistes du côté possibilité de capitalisation des expériences liées à la décentralisation, la démocratie représentative et participative et à la démarche territoriale, le comportement actuel des acteurs sur le terrain nous permet de dire que beaucoup de choses restent à faire : l'Etat doit déléguer les pouvoirs aux responsables et aux acteurs locaux mais, en gardant la main mise sur le contrôle du degré des résultats obtenus dans le respect total du principe qui tient compte du lien étroit entre la responsabilité et la réédition des comptes. Mais, cela exige l'amélioration de la loi liée à la déconcentration sans oublier que tout dépend de la disponibilité des ressources financières et surtout des compétences des ressources humaines capables de faire avancer la gestion des affaires publiques locales d'une logique de production à

---

<sup>179</sup>- Pour plus de détails voir : Stratégie Nationale de Développement Durable 2015–2020-RAPPORT FINAL- téléchargeable sur le site internet : <https://rse.cgem.ma/upload/strategie-nationale-de-developpement-durable-2015-2020.pdf> - Dernière consultation : le 02 Juillet 2018.

<sup>180</sup>- Secrétariat d'état chargé de l'eau.

une logique de construction et d'une démarche sectorielle qui manque de coordination et de complémentarité à une démarche territoriale fondée sur la convergence et l'efficacité des actions. Ces constatations sont issues, bien entendu, de toutes nos analyses précédentes.

### **Perspectives de la recherche**

Il faut noter que construire, à bon escient, un CRE c'est fonder une ville future dans les normes même si tout cela exige des efforts conjugués de tous les acteurs, que ce soit des établissements publics ou privés. Un CRE en état de construction, actuellement, se voit déjà comme une grande ville dans l'avenir, peut-être, après un siècle, une ville où tout serait organisé (l'architecture, l'urbanisme, l'environnement etc.). Les villes où nous vivons actuellement souffrent des maux de toutes sortes. Les ceintures périphériques de bidonvilles dangereuses ; un nid de population à risques : le vol, le viol, la criminalité etc. La plupart des villes marocaines n'étaient que des centres ruraux dont l'architecture et l'urbanisation ont évolué dans l'anarchie, les grands quartiers annexés à la médina de Fès, par exemple, étaient bâtis sans plans, sans autorisation. Aussi, peut-on prendre notre modeste travail universitaire pour un appel prometteur aux pays en voie de développement qui s'exposent dans les sociétés modernes aux transformations et aux changements dans les domaines de leurs territoires. Une ville bâtie dans les normes serait le reflet d'une population qui évolue dans un environnement idéal viable où les conditions d'une civilisation moderne sont offertes où les artisans d'une humanité plus ou moins idéale sont nombreux.

Il semble, alors, que l'objectif d'un tel projet de thèse ne peut être atteint que lorsque nous verrons, tous, ces Centres Ruraux Emergents (CRE), en plein essor, en plein développement humain dans toute la région de Zagora. En fait, nous souhaitons que tous les acteurs concernés mettent en synergie leurs efforts pour aboutir à la construction escomptée des CRE qui sont capables d'être des « toiles d'araignées ; qui piègent ceux qui y mettent les pieds » grâce à leur attractivité émanant d'un travail de développement endogène qui puisse garantir un accompagnement minutieux satisfaisant de tous les besoins. Par conséquent, les idées précédentes nous incitent à emprunter une partie du proverbe de Victor

HUGO : « construire une école c'est fermer une prison ». Ce proverbe peut s'appliquer aux CRE : « construire, à bon escient, un CRE et/ou une petite ville c'est développer le territoire et éviter des migrations mortelles et dépayantes ».

Par ailleurs, les éléments de perspectives cités ci-dessus n'auraient pas de chance d'être une réalité dans les territoires en question sauf que si une panoplie de mesures et d'interventions d'envergure sera mise en place par les différents acteurs avec un degré de coordination et de synergie colossal et extraordinaire.

Ainsi, nous proposons quelques actions qui s'avèrent nécessaires pour mieux se projeter dans l'avenir dont voici la teneur :

- ✚ Constituer un comité provincial dédié à la conception, la coordination et la mise en place des actions de développement spécifiques aux CRE.
- ✚ Accorder une attention particulière aux projets liés aux infrastructures, notamment, l'aménagement des routes liant les CRE et les autres douars et aux réseaux d'assainissement et de gestion des eaux.
- ✚ Développer des programmes et des projets dans le domaine économique qui valorisent les produits de terroir tout en veillant sur la constitution des pôles du développement dans la province qui se complétera économiquement.
- ✚ Créer des dispositifs d'aménagement et d'urbanisme qui gardera la continuité des spécificités architecturales et urbanistiques des CRE.

Nous dirons, enfin, que notre travail est loin d'être exhaustif, c'est pourquoi il semble qu'un tel sujet nécessite d'autres analyses approfondies qui peuvent être plus fructueuses et prometteuses dans les recherches scientifiques universitaires ultérieures.

## Bibliographie

### Ouvrages généraux :

- ABOU EL FARAH Yahia & All. (Sous la direction) (2011) Territoires, Gouvernance et Développement en Afrique- Cahier de la recherche- n° 2- publication de l'Université Mohammed V –Souissi- Institut des Etudes Africaines-Rabat- Imprimerie El Maârif Al Jadida-Rabat/2011-ISBN : 978-9981-37-056-2.
- BAHANI Abdelkadir (Coordination), 2017- Sécurité en eau et gestion des ressources hydriques dans les Oasis maghrébines. Editeur : L'Institut Universitaires de la Recherche Scientifique- Imprimerie Elmaârif El jadida, Rabat (Maroc)-2018- Dépôt légal : 2017MO4751-ISBN : 978-99954-538-38-8- - 419P.
- BAHANI Abdelkadir et al, 2014.Migrations internationales et développement- cas de la Province de Zagora/Maroc. Kawtar print–Rabat- Dépôt légal : 2013MO37788-ISBN : 978-9954-538-19-7. 171P.
- BAILLY Antoine S. (1981) La géographie de bien-être- PUF espace et liberté- Presses Universitaires de France, 1981 108, Bd Saint-Germain, 75006 paris- ISBN: 2130368263. 239 P.
- BENCHERIFA Abdellatif & POP Herbert – 1992- L'oasis de Figuié, Persistance et changement- Publications de la Faculté des Lettres –Rabat- Série : Essais et études n°3- Tirage spécial du numéro 2 de la série « Passauer Mittelmeerstudien, Sonderreihe », publication du Département de Géographie de l'université de passau (Allemagne). ISBN 3-922016-95-2. 109P.
- BREJON DE LAVERGNEE Nicolas et al, 1991. Politiques d'aménagement du territoire au Maroc. Collection « Villes et entreprise ». Ouvrage publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique et la Faculté des Sciences Humaines, Juridiques, Economique et Sociales de Perpignan- Editions L'HARMATTAN.Paris.
- BRUNET Roger; FERRAS Robert; THERY Hervé, 1993. Les mots de la géographie – Dictionnaire critique. Montpellier : Reclus, 2ème édition.
- CHOUIKI Mustapha, 2017. L'urbanisme en question(s), problématiques conceptuelles. Rabat : Publication de l'INAU (Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme) (INAU).
- DE ROSNAY Joël, 1975. Le microscope. Vers une vision globale. Paris : Seuil, Collection Point, n°80.
- GUMUCHIAN Hervé, 1991. Représentations et aménagement du territoire. Paris : Ed. Economica, Anthropos.
- KAMAL Lahbib, 2002. Relation entre mouvement associatif et acteurs politiques et socio-économiques. Publications de l'Espace Associatif, Imprimerie Elmaârif El jadida, Rabat.

- LAPÈZE Jean et all (sous la direction), 2007. Eléments d'analyse sur le développement territorial, aspects théoriques et empirique. Ed. Harmattan-Paris & Economie critique-Rabat- ISBN : 978-2-296-02883-8.
- LAZAREV Grigori, 2014. Ruralité et changement social au Maroc. Rabat : études sociologiques, publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, série : Essai et Etudes n° 64, Edition & Impressions Bouregreg, première édition.
- LE MOIGNE Jean Louis, 1984. La théorie du système général, théorie de la modélisation. Paris : PUF.
- MOHAINE Abdelkader-2017- La géographie et l'aménagement au Maroc, Regards croisés-Dépôt légal : 2017MO 0048-ISBN : 978-9954-670-74-3-Imprimerie Afrique Orient-Casablanca.166P.
- OUHAJOU Lekbir, 1996.Espace hydraulique et société au Maroc : cas des systèmes d'irrigation dans la vallée du Drâa. Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines – Agadir, série : thèses et mémoires n°7.
- ZAIR Tarik., 2007. La gestion décentralisée du développement économique au Maroc. Paris - Ed. Harmattan.

## **Thèses et mémoires**

- AÏT HAMZA Mohamed, 1999. Mobilité socio-spatiale et développement local au Sud de l'Atlas marocain (Dadès-Todgha), thèse d'Etat en géographie sociale. Univ. Mohammed V, Rabat- Publiée par Maghreb-student : Heft 13 – 2002-ISBN 3-932820-21-5-ISSN1436-137X.
- BAHANI Abdelkadir, 1990. Les structures agraires et les systèmes d'irrigation, palmeraie de Fezouata (Drâa Moyen, Maroc). Thèse de Doctorat, Université de Rouen, 547 p (non publiée).
- BENTALEB Aziz, 2008. La dynamique de la désertification dans le bassin du Drâa moyen : Analyses et Perspectives. Thèse de doctorat en géographie. Rabat : Université Mohammed V Agdal, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-306p.(Non publiée).
- BOUBEKRAOUI Moulay Elhassane, 1983. La crise des palmeraies de la plaine de Tafilalet (Sud-Est marocain). Thèse pour le doctorat de 3e cycle, Toulouse, 350p. (Non publiée).
- CHARFI A., (2005), le management des associations de développement rural au Maroc. Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université Mohamed V, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales. Rabat Agdal, (non publiée).
- EL-ARABY Abdelaaziz (2009). « Le développement local entre les attentes des populations et les interventions des acteurs - le cas de Tahnaout » Mémoire du master en Géographie : Université Cadi Ayyad, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines – Marrakech. Publié à la revue de la géographie du Maroc électronique sur le site internet

suivant : [https://magazine-geo.blogspot.com/2015/12/blog-post\\_23.html](https://magazine-geo.blogspot.com/2015/12/blog-post_23.html) -dernière consultation : le 21 Mars 2018.

- GEBRATI Fatima, 2004. La Mobilisation Territoriale des Acteurs du Développement Local dans le Haut – Atlas de Marrakech. Thèse de doctorat. Grenoble : Université Joseph Faurier (non publiée).
- HADDACHE Mustapha, 2009. Gestion sociale de l'eau et mutations socio-économiques dans l'oasis de Toudgha. Mémoire de troisième cycle- Université Cadi Ayyad, Faculté des Sciences Juridiques économiques et Sociales- Marrakech (non publiée).
- HASSANI Mustapha (2008). Problématique du développement territorial au Maroc-Cas de la région Doukala-Abda- Thèse de doctorat d'Etat en géographie -2 Tomes- Université Cadi Ayad-Faculté des Lettres et des Sciences Humaines –Marrakech. 819p. (non publiée).
- HOUNKA Abdelaziz, 1997. Les centres ruraux dans le Gharb (Maroc) Etudes géographiques et perspectives d'Aménagement. Thèse de doctorat, (volume I). Univ. De Limoges (non publiée).
- JENNAN Lahsen -2004-. Le Moyen Atlas et ses bordures : mutations récentes et dynamiques de l'espace et de la société rurale. Thèse de doctorat : Tours : Université François Rabelais. Edition AL JAWAHIR- Imprimerie EL OUFOUK-Fès-706P.
- KERZAZI Moussa, 2003. Migration rurale et développement au Maroc - Thèse de doctorat en géographie humaine. Université Brussel- Université Libre de Bruxelles – Belgique- Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Rabat- Série : Thèses et Mémoires-N°55. Imprimerie Najah El Jadida-Casablanca. Dépôt légal : 1667/2003- ISSN : 1113-0334-ISBN : 9981-59-078-9. 501p.
- MAHBOUB Abderrahman, 2014. Contribution à l'étude hydrologique, hydrogéologique et de gestion des ressources en eau des bassins sud-Atlasiques : Cas du Bassin du Maider (sud-est du Maroc). Thèse de doctorat en hydrologie/hydrogéologie. Meknès : Université Moulay Ismail- Faculté des sciences (non publiée).
- MAZOUZ Said, 2009. Gestion des ressources hydriques dans les milieux secs, exemple des oasis du Drâa moyen, cas de l'oasis Tinzouline. Mémoire du master en Géographie. : Université Cadi Ayyad, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines – Marrakech (non publiée).
- MELE Patrice, 2006. Pour une géographie de l'action publique. Patrimoine, environnement et processus de territorialisation. Thèse d'habilitation, Université de Tours- France (non publiée).
- MOHAINE Abdelkader, 1997. Les souks et l'organisation de l'espace régional dans le Souss. Thèse de doctorat en géographie. Tours : Université François Rabelais (non publiée).
- NAIM Mohamed, 1997. La migration internationale de travail et les transformations socio spatiales dans les oasis présahariennes du Maroc. Le cas de la vallée du Toudgha. Thèse de doctorat en géographie. Nice : Université Sophia Antipolis (non publiée).

- SAHNOUNI Abdelmajid, 2000.Aménagements hydro-agricoles et mutations socio-économiques et spatiales dans une région semi-aride du Maroc (le Haouz oriental). Thèse de doctorat en géographie. Université de Rouen (non publiée).
- YODA Blaise, 2004. Montage et gestion participative des projets de développement rural : outils et méthodes d'intervention. Mémoire de troisième cycle en agronomie. Meknès : Ecole Nationale d'Agriculture (non publiée).
- ZAINABI Ahmed Toufik, 2010.Contribution des associations de proximité au développement local de la Province de Zagora (Drâa Moyen). Thèse de doctorat d'Etat. Rabat : Université Mohammed V, Faculté des lettres et des sciences humaines - (non publiée).

### **Actes des Colloques et séminaires :**

- ADIDI Abdelaziz, 2009. « De l'aménagement du territoire au développement territorial: Quelle transition et quelle articulation ? », Actes du colloque international organisé par la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Mohamed V –Rabat, les 19 et 20 juin 2009 (Développement local et cohésion territoriale).
- AZI Hro, 2000. « La ville et la fonction territoriale- mécanismes de l'organisation de l'espace à travers le cas de la ville d'Oujda », pages 167-178. Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Université Hassan II- Mohammedia. (La ville marocaine à l'horizon du 21<sup>ème</sup> siècle entre l'identité nationale et la dimension méditerranéenne). Série de conférences n° 12, colloque Organisé les 21 et 22 Avril 1999.
- BAHANI Abdelkabar, 2009. « Le tourisme dans le Drâa moyen au Maroc : un facteur de développement ou de concurrence ? », pages 469-502. Actes du colloque international édité par l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne.
- BAHANI Abdelkabar, 2010. Communication « Les écosystèmes environnementaux et la mobilité des personnes dans le Drâa moyen, quelles relations ? », pages 171-211. Revue Scientifique des Sciences Humaines et Sociales. Publication de l'IURS n° 52, actes du colloque international (les migrations et les écosystèmes : les réfugiés de l'environnement), organisé les 29 et 30 mai 2009.
- BEN ATTOU Mohamed, 1996. « Villes-relais, petits centres et pseudo-villes dans le sous : décentralisation ou urbanisation par le bas », pages 110-127. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines- Agadir (GERS), actes de Colloque. Edition sud contact.
- BENCHERIFA Abdellatif & AIT HAMZA Mohamed (Coordination)-1994- Mutations socio-spatiales dans les campagnes marocaines- Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Rabat-Série : Colloques et séminaires N°28- Imprimerie Najah El Jadida-Casablanca- Première édition 1994- Dépôt légal : 1015/1993- ISSN : 1113-0377-ISBN : 9981-825-13-1.
- ELMBARKI Hassan, 2010. « La modernisation hydro-agricole et son rapport avec la croissance des Centres Emergents à El Haouz oriental ». Publications de la Faculté des

Lettres et des Sciences Humaines de Rabat. (L'urbanisation des campagnes au Maroc), série colloques et séminaires n° 162.

- ESSAMI Abdelmajid et all. (Coordination) (2016) - Les Oasis, enjeux du développement durable dans le Maroc Sahraoui- Actes du colloque tenu à Assa les 21, 22,23 Novembre 2014- Publications du Centre des Etudes Sahariennes- Dépôt légal : 2016MO0213 - ISBN : 978-9954-578-50-6. Imprimerie Abi Rraq. - Rabat.
- FATOUHI Mohamed, 2010. « Stratégie du développement et la ville : Approche méthodologique susceptible d'être appliquée aux Centres Emergents dans l'espace rural marocain ». Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines- Rabat. (L'urbanisation des campagnes au Maroc), série de conférences n° 162.
- HAJ ALI Oulfa et HAZOUI Mohammed (Coordination)-2014-Régionalisation Avancée au Maroc Gouvernance Territoriale et Enjeux du Développement local- Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Saïs-Fès-N°34-Imprimeur : Saïs Graphique- Dépôt légal : 2014MO2262-ISBN : 978-9954-33-869-8-Première édition 2014-Fès-Maroc.
- IRAKI Aziz (Coordination)- 2006, Développement rural, pertinence des territoires et gouvernance- Acte du colloque organisé à l'INAU-Rabat les 14 et 15 Décembre 2004- Publications de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)-Rabat- Imprimerie El Maârif Al Jadida-Rabat-ISBN : 9954-475-07-9 – Dépôt légal : 2006/1342.
- JENNAN Lahcen, 1994. « La pluriactivité des familles en milieu rural marocain. Quelle approche ? quelle interprétation ? », Université Hassan II, publications de la faculté des lettres et sciences humaines Ben M'sick. Actes du 3èmecolloque des ruralistes marocains (développement des systèmes ruraux de la Chaouia et questions méthodologiques pour l'étude de l'espace rural marocain).
- KERZAZI Moussa& AIT HAMZA Mohamed (Coordination)-2004- Méthodes de recherche dans le monde rural marocain- Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Rabat- Série : Colloques et séminaires N°113- Imprimerie Najah El Jadida-Casablanca- Première édition 2004- Dépôt légal : 1197/2004- ISSN :1113-0377- ISBN : 9981-59-088-6.
- KERZAZI Moussa, 2010. « Les centres ruraux et petits centres urbains, outil de structuration de l'espace rural au Maroc », pages 25-44. Publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Rabat. (L'urbanisation des campagnes au Maroc), série de colloques n° 162.
- MARZOUK Abderrahim, 2016. « Centres ruraux et développement des montagnes au Maroc : Cas du Haut Atlas Central », pages 55-69. FLSH-Rabat, IEA et INAU-Rabat. (Organisation et Aménagement de l'Espace Rural au Maroc : Recherches et Actions), actes du colloque organisé à l'occasion du 10èmeanniversaire du GREMR et en hommage au professeur KERZAZI Moussa.
- MESSOULI M., Ben Salem A., (2008). Ecohydrology and water resources management: a pilot study in the Tafilalt Oases Biosphere Reserve. Proceedings of the 2<sup>nd</sup> Melia Project workshop on technological perspectives for rational use of water

resources in the Mediterranean region.290-299. Eds L. Mandi ISBN : 978-9954-29-540-2.

- OUBRHOU Ali, 2005. « Le savoir-faire local des agriculteurs oasiens, un patrimoine à capitaliser et à préserver », pages 401-406. Actes du Symposium international sur le développement durable des systèmes oasiens, 8 au 10 mars 2005, Erfoud.
- OUHAJOU Lekbir & ZAINABI Ahmed Toufik, 2005. « Portée et limite d'une participation citoyenne au développement : les ONG de la vallée du Drâa Moyen/ Sud Est marocain », pages 7-21. Publication de l'IRCAM. (L'environnement au Maroc, données historiques et perspectives de développement : le cas de la région du Drâa), série colloques et séminaires n° 9.
- Université Ibn Zohr- 1996- Le bassin du Drâa, carrefour civilisationnel et espace de culture et de création – Actes des journées d'études 12-13-14 Novembre 1992 : Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines –Agadir – Série : Colloques et Journées d'études- Imprimerie El Maârif Al Jadida- Dépôt légal : 1260/1996- Rabat.
- Université Moulay Ismail- Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 1993. L'espace et la société aux oasis marocaines. Série de conférence n°6.Meknès.

### **Articles dans des revues éditées :**

- ABAAB Ali ; GUILLAUME Henri, 2004. « Entre local et global : pluralité d'acteurs, complexité d'intervention dans la gestion des ressources naturelles et les politiques de développement rural », pages 261-290. In M. PICOUE et al. (Éd.). Environnement et sociétés rurales en mutations : approches alternatives. Paris : IRD Editions, (Coll. Latitudes 23).
- ALAKHAL Elmoukhtar ; FATEH Abdelali, 2008. « Les espaces ruraux mitoyens aux villes au Maroc – Espaces spécifiques dont les changements rapides- Cas de l'espace rural de la ville Mohammedia », pages 397-407. Publications de l'association nationale des géographes marocains. (Vers une stratégie pour la planification du développement spatial dans le monde arabe avec ses dimensions locales, nationales et mondiales, première partie : développement local), à l'occasion de la 4ème rencontre des géographes arabes à Rabat.
- ALIDRISSI Elhoussaini Elhamoudi Echcharif Alidrissi Mohamed Ben Mohamed Ben Abdellah, 2002. « Promenade du dérivé en violation des horizons », -1112 P. Bibliothèque de la culture religieuse, 2 tomes. Port Said- Caire- Egypt. - Téléchargeable sur le site internet : <https://download-library-pdf-ebooks.com/16651-free-book> - dernière consultation le 02 Juin 2018.
- AZHAR Mohamed ; AIT MOUSSA Ahmed; AIT HMOU Said, 2008. « La banlieue entre le pressentiment de l'urbanisation et l'exclusion et stratégies du développement local et régional : cas de la banlieue de Casablanca-Mohammedia », pages 386-396. Publications de l'association nationale des géographes marocains. (Vers une stratégie pour la planification du développement spatial dans le monde arabe avec ses dimensions

locales, nationales et mondiales, première partie : développement local), à l'occasion de la 4ème rencontre des géographes arabes à Rabat.

- BAHANI Abdelkadir, 2007. « Habitat de la vallée du Drâa : du qasr au douar », pages 17-50. Revue Al Baht Al Ilmi, (Cinquante années de changement social dans les compagnes marocaines), nouvelle série N° 49.
- BAJEDDI Mohammed, 2007. « La décentralisation et la mise en œuvre de stratégies participatives de développement rural au Maroc ». Les notes du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM), n° 27-Rabat- Novembre 2007.
- BEN NEFISSA Sarah, 2002. « Association et ONG dans le monde arabe : vers la mise en place d'une problématique ». Pages 7-26. In Sarah BEN NEFISSA (dir.). Pouvoirs et associations dans le monde arabe. Ouvrage collectif. Paris : CNRS éditions.
- BLOCH Alain, 1999. « L'intelligence économique », pages 30-36. In GERARD B. L'intelligence économique, art de la guerre d'influence économique et culturelle. Echanges, n°178, Paris : Economica, Poche. Ouvrage collectif.
- BONABAT Mohamed, 2000. « Les droits de l'eau au Maroc en comparaison avec les traditions et les coutumes et le droit de l'eau », pp 39-57. Série horizons du droit n°4-Marrakech.
- BOUACHIK Ahmed, 2010. « La régionalisation : un nouveau mode de gouvernance ». In Charles Saint-Prot ; BOUACHIK Ahmed ; Rouvillois Frédéric (dir.). Vers un modèle marocain de régionalisation. Ouvrage collectif. Paris : CNRS.
- BOUDERBALA Négib, 2007. « Terres collectives et territoires des tribus », pages 327-342. In AKESBI Najib et al. (Éd.). Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale. Ouvrage collectif en hommage à Paul Pascon. Rabat : Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.
- BREJON DE LAVERGNEE Nicolas, 1984. « Schémas d'armature rurale et problématique des équipements collectifs », pages 77-92. Revue de Géographie du Maroc n° 8. Publiée par : L'Association Nationale des Géographes Marocains-Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Rabat- Dépôt légal : 1981/21 –Imprimerie de Fédala.
- DENOEUX Guilan, 2002. « Le mouvement associatif marocain face à l'Etat : autonomie, partenariat ou instrumentalisation » pages 27-55. In BEN NEFISSA Sarah (dir.). Pouvoirs et associations dans le monde arabe. Ouvrage collectif. Paris : Editions CNRS.
- EL-ARABY Abdelaaziz & FALEH Ali (2017) Le système des Khetaras, patrimoine hydrologique riche qui souffre de la pénurie d'eau et du défi du changement climatique, cas des oasis du Maider in Changements Climatiques et Développement Territorial au Maroc- Publication du Laboratoire LEGAC-Univ. Sidi Mohamed Ben Abdellah-Fès- Editeur : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Saïs -Fès-Première édition - ISBN : 978-9981-55-6.

- EL-ARABY Abdelaaziz & FALEH Ali, 2018. L'impact des changements climatiques et les mutations sociales sur les ressources en eau dans les oasis marocaines - le cas des oasis de Zagora (Maroc) in Journal International Sciences et Techniques de l'Eau et de l'Environnement (JISTEE) Numéro 2 – Octobre 2017- ISSN 1737-6688 - Eau-Société-Climat'2017- Ressources en Eau et Changement Climatique: Impacts anthropiques et climatiques sur la variabilité des ressources en eau- Rédacteur en Chef : Pr Noureddine Gaaloul Publié par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement en Tunisie (ASTEE Tunisie) PP 89-93.
- EL-ARABY Abdelaaziz, 2018. « Capital territorial, acteurs et enjeux du développement territorial, le cas de la Province de Zagora », in Capital territorial dans le contexte de la régionalisation avancée- ouvrage collectif-PP 654-683. Publications Centre d'études et de recherches TAKAMUL - Première édition- Imprimerie ALIRFAN–Agadir-Maroc.
- EL-ARABY Abdelaaziz, FALEH Ali & YAHYAOUY Abdelaziz (2017), Pénurie d'eau en milieu oasien, changements climatiques et stratégies d'adaptation -le cas de la Province de Zagora- in : BAHANI Abdelkabar (Coordination) (2017) sécurité en eau et gestion des ressources hydriques dans les oasis Magrébines- Publication de l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique (IURS)-Rabat-Imprimerie Almaarif Ljadida-Rabat- PP 135-156.
- EL-ARABY Abdelaaziz; FALEH Ali, 2017. « Les mutations sociales, la pénurie d'eau et les changements climatiques dans les oasis marocaines - Le cas de la Province de Zagora ». PP 1-33. In Changements Climatiques et Développement Territorial au Maroc. Publications du Laboratoire de Recherches, d'Etudes Géographiques et Cartographie (LEGAC), éditeur : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Saïs-Fès. Première édition- ISBN : 978-9981-55-6.
- EL-ARABY Abdelaaziz-2014- Solidarité entre région, mécanisme d'appui à la dynamique spatiale et de remédier aux défis du développement territorial in : HAJ ALI Oulfa et HAZOUI Mohammed (Coordination)-2014-Régionalisation Avancée au Maroc Gouvernance Territoriale et Enjeux du Développement local- Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Saïs-Fès-N°34-Imprimeur : Saïs Graphique-Dépôt légal : 2014MO2262-ISBN : 978-9954-33-869-8-Première édition 2014-Fès-Maroc. PP319-337.
- ELKADIRI Nacer, 2007. « Genèse et développement de l'approche territoriale au Maroc », pages 15-28. In LAPEZE jean, ELKADIRI Nacer, LAMRANI Nouzha (dir.). Eléments d'analyse sur le développement territorial, aspects théoriques et empiriques. Ouvrage collectif. Paris - Ed. Harmattan.
- FATEH Abdelali, 2009. « Centres ruraux au Maroc : Evolution Spatio-temporelle –Cas de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër », pages 45-63. In Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat. (L'urbanisation des campagnes au Maroc), série colloques et séminaires, n° 162.
- GHAZALI A. – 1989 – contribution à l'analyse du phénomène associatif au Maroc. In CAMU M. (dir) changements politiques au Maghreb. Paris, CNRS- PP243-260.
- GRILLET Albert, 1936. « Les associations syndicales de propriétaires au Maroc », pages 126-128. BESM, vol. III, n° 12.

- HAMUNNA T., 1998. « L'action associative entre le bénévolat et le professionnalisme ». Pages 107-111. In Espace Associatif. L'action associative au Maroc : éléments de diagnostic-Rabat-Maroc.
- HARRAK Fatima, 2009. « Morocco in transition-Towards a more inclusive democracy for the 21st century », pages 59-77. In Fatima HARRAK et all (Coordination). Perspectives et dynamiques du développement de la société civile. Ouvrage collectif. Rabat : Publications de l'Institut des Etudes Africaines, Série : Séminaires (n°1) - Imprimerie El Maârif Al jadida.
- HAZOUÏ Mohammed & HAJ ALI Oulfa-2005-Le projet urbain et les défis du développement territorial- In : Revue Cahiers Géographiques Numéro 2-Décembre 2005- Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Dhar El Mehraz-Fès- Conception et Impression : Info-Print-Lido-Fès- Dépôt légal : 0052/2005-Dossier de presse N° :07/2004- ISSN : 1114-8608- Fès-Maroc.PP61-68.
- LAGHOUAT Mohamed, 1985. « Essai sur la définition théorique et la délimitation de l'urbain en pays sous-développés, proposition méthodologique appliquée au cas du Maroc », pages 39-53. Revue de géographie du Maroc n° 9.39.54 (15 p.)- Rabat.
- RHIWI Leila (2000). Le mouvement féminin au Maroc. BESM, rapport du social, Editions OKAD, pp 141-146.
- THERIAULT Marius; PRELAZ-DROUX Roland, 2002. « Utilisation des SIG en aménagement du territoire » in Revue Internationale de Géomatique, pages 303-308- Vol. 11, n°3-4. Paris, Edition Hermès.
- TOMETY Simon-Narcisse, 2008. « L'ingénierie territoriale comme outil de développement local », deuxième partie. In Amadou DIOP (éd.). Développement local, gouvernance territoriale. Enjeux et perspectives. Ouvrage collectif. Paris : Editions KARTHALA.
- ZOUAOUI Mekki, 2006. « Genre, développement et politiques publiques : de la théorie à la pratique », pages 33-59. In Espace Associatif. Genre et politiques publiques. Rabat : Imprimerie Dar Essalam.

### **Articles publiés dans des revues en ligne :**

- DOUILLET Anne-Cécile, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique ». Revue française de sciences politiques 4/2003 (Vol. 53), p. 583-606 URL : [www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2003-4-page-583.htm](http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2003-4-page-583.htm).
- EL-ARABY Abdelaziz; FALEH Ali, 2017. «Emerging Rural Centers, Territorial Projects, Regional Development Players and Prospects. The Case of the Province of Zagora (Morocco) ». Annals of Valahia University of Targoviste, Geographical Series, 17(2) [En ligne], pp. 170-183 | mi en ligne le 12 Novembre 2017. URL: <https://www.degruyter.com/downloadpdf/j/avutgs.2017.17.issue-2/avutgs-20170016/avutgs-2017-0016.pdf>

- EL-ARABY Abdelaziz, 2017. L'impact des changements climatiques et les mutations sociales sur les ressources en eau dans les oasis marocaines- le cas des oasis de

Zagora(Maroc) in GAALOUL Noureddine (Coordination) Ressources en Eau & Changement Climatique : Impacts anthropiques et climatiques sur la variabilité des ressources en eau - Volume II : Évaluation des ressources en eau sous les pressions de l'humanité et des changements climatiques pp 46-53.URL : <http://armspark.msem.univmontp2.fr/medfriend/Hammamet2017/Volume%20II-ESC-2017.pdf> (dernière date de consultation : 24 Juin 2018).

- MOINE Alexandre, 2005. « Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie ». Septièmes Rencontres de Théo Quant, Février 2005, Besançon, France. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00867363/document>
- NACHOUI Mostafa, 2018. « Aménagement et développement du territoire au Maroc : contexte et vision ». Espace Géographique et société Marocaine [En ligne], n°20/21 janvier 2018. URL : [file:///C:/Users/PC/Downloads/11028-27114-1-PB%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/PC/Downloads/11028-27114-1-PB%20(1).pdf)(dernière date de consultation : 21 Mars 2018).

## **Documents & rapports officiels.**

- Agence de Développement Social (ADS), 2011- unité de gestion du programme d'appui à la planification communale (juillet 2011).
- Agence de Développement Social, 2010. Diagnostics territoriaux participatifs des communes N'Kob, Ait Boudaoud, Taghbalte, Tazarine et Ait Ouallal.
- Agence de Développement Social, 2010. Les Plans communaux de développement des communes rurales N'Kob, Ait Boudaoud, Taghbalte, Tazarine et Ait Ouallal- Zagora – Juillet 2010.
- Agence Urbaine de Settat et INAU de Rabat. Les Centres Emergents comme support au développement territorial (en arabe). Rapport du forum régional de Chaouia Ouardigha sur la politique de la ville, organisé le 21 février 2014. URL : [http://geographie-general.blogspot.com/2014/02/blog-post\\_4100.html](http://geographie-general.blogspot.com/2014/02/blog-post_4100.html)
- BEN MIMOUN Z., 1987. Les associations au Maroc. Ministère de l'intérieur-Rabat.
- Dahir n° 1 - 08-153 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 17 -08 modifiant et complétant la loi n° 78-00 portant charte communale, telle que modifiée et complétée. (Bulletin Officiel n° 5714 du Jeudi 5 Mars 2009) - Article 36.
- Dahir n° 1-58-376 du 3 jourmada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association, tel qu'il a été modifié et complété. Bulletin officiel n° 2404 bis du 27/11/1958 (27 novembre 1958).
- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes. Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Jourmada I 1437 (18 Février 2016).
- Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT). Stratégie Nationale du Développement Rural (SNDR) : Vision, Bilan et Perspectives. Forum sur le développement rural organisé le 12 octobre 2011 à rabat au siège du MHUAE.

- EACH~FOR: Environmental Change and Forced Migration Scenarios. Specific Targeted Project Scientific support to policies – SSP. « Migration et changement environnemental: cas des oasis du Drâa Moyen (Maroc) » réalisé par: Mohamed Aït Hamza et Brahim El Faskaoui. Traduit de l'Anglais par: Wadia Aït Hamza (EACH-FOR is a project funded by the European Commission, by SERI (Austria) and by ATLAS Innoglohe (Hungary).
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – 2007- Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse- Genève, Suisse, 103 pages. Téléchargeable sur le site-internet : [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4\\_syr\\_fr.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf) – Dernière date de consultation : 13 Octobre 2017.
- Haut-commissariat au Plan - Direction Régionale de Drâa Tafilalet- 2017- Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 ; Caractéristiques Démographiques et Socio-économiques Province de Zagora-Série provinciale- Errachidia -Janvier 2017- 61P. Accessible sur le site-internet suivant : <https://www.hcp.ma/draa-tafilalet/attachment/905502/>- dernière consultation : 17 Juin 2018.
- Haut-commissariat au Plan, Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 1982, 1994, 2004 et 2014.
- Haut-commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification et la Coopération Allemande (GIZ), 2015. Cartographie des zones soumises et vulnérables au phénomène de l'ensablement au niveau de la région du Souss-Massa-Drâa. Première et Deuxième phases.
- Le conseil national de la culture, des arts et des littératures, octobre-décembre 2008.Le monde de la pensée, le réchauffement universel. N° 2 Tome 37.
- Le dahir du 8 rabii II 1332 (6 Mars 1914) sur les attroupements et le dahir du 28 rabii II 1332 (26 Mars 1914) portant réglementation des réunions publiques.
- Loi du 1erjuillet 1901 et décret du 16 aout 1901.URL : [https://niort-associations.fr/loi\\_decret\\_1901.pdf](https://niort-associations.fr/loi_decret_1901.pdf)
- Loi organique relative aux communes, Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016). URL: [www.pncl.gov.ma/fr/Publication/regle/.../loi%20organique%20commune.pdf](http://www.pncl.gov.ma/fr/Publication/regle/.../loi%20organique%20commune.pdf)
- Loi organique relative aux préfectures et Province s, Dahir n°1-15-84 du 20 ramadan 1436 (7juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°112-14 relative aux préfectures et Province s Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016) URL :
- Loi organique relative aux régions, Dahir n°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016).
- Ministère de l'Agriculture et du développement rural, 2007. Enquête nomade.

- Ministère de l'Agriculture et du développement rural, 2009. Rapport du plan carde de la gestion de la Réserve de Biosphère des Oasis de Sud Marocain (RBOSM).
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Eau. Stratégie d'aménagement et de développement des oasis au Maroc : analyse, diagnostics typologie des oasis, Première phase.
- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace -Agence Urbaine de Meknès-Aout 2010- étude d'identification d'hiérarchisation et de développement des centres ruraux émergents de la préfecture de Meknès et les provinces d'Ifrane et d'El hajeb. Rapport de diagnostic et stratégie globale de développement-107p.
- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace --Agence Urbaine de Ouarzazate-Zagora-Tinghir- (2012) « Etude d'identification, d'hiérarchisation et de développement des centres ruraux de la Province de Ouarzazate».
- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace, 2006. Centres ruraux émergents – CRE – de l'identification à la mise en œuvre.
- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace et l'Agence Urbaine de Ouarzazate-Zagora, mai 2008. Plan de développement du centre de Tazarine. Rapport d'établissement, version définitive.
- Ministère de l'Intérieur, l'Agence de Développement Social et 23 communes de la Province de Zagora – 2010- monographies des communes et les Diagnostics Territoriaux Participatifs (DTP) qui se sont établis en 2010 dans le cadre de la mise en place des Plans Communaux du Développement (PCD) en faveur des communes de la Province de Zagora.
- Ministère de l'Intérieur, Province de Zagora, Conseil Provincial de Zagora- Monographie de la Province de Zagora -2008 et 2012.
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, Direction du l'Aménagement du Territoire, 2014. Aménagement du territoire et promotion de l'intelligence territoriale.
- Ministère Délégué chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme, février 2003. SDAU de la vallée du Drâa. Rapport n°1 : études préliminaires et stratégies de base.
- Ministère Délégué chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme, juin 2004. SDAU de la vallée du Drâa. Rapport n°2 : orientations et options d'aménagement.
- Office Régional de la Mise en Valeur d'Ouarzazate (ORMVAO) Branche Tinzoline- 2013.
- Office régional de mise en valeur agricole d'Ouarzazate (ORMVAO), octobre 2008.Étude sur les structures et les tendances de la transhumance à l'échelle nationale. Projet de Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le versant sud du Haut Atlas (CBTHA), consultation réalisée par YESSEF M. et Aït HAMZA M., rapport final.

- Office régional de mise en valeur agricole d'Ouarzazate (ORMVAO), 1981.Maroc Développement.
- Office régional de mise en valeur agricole d'Ouarzazate (ORMVAO), décembre 2003. Les conflits pastoraux sur le versant sud du Haut Atlas central. Projet de Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le versant sud du Haut Atlas, MOR/99/G33/A/1G/99, par : Jeanne Chiche.
- Office régional de mise en valeur agricole d'Ouarzazate (ORMVAO). Documents et données sur le climat et l'hydraulique (pluviométrie, températures, apports d'eau de l'oued Drâa, retenus du barrage El Mansour Ed Dahbi, lâchers du barrage, ...
- Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Tafilalet (ORMVAT), 1995, Rapport d'activité-67p.
- OUADICH Brahim- (Octobre 2015) - Analyse du potentiel économique dans les Cinq Province s (Zagora, Ouarzazate, Tinghir, Errachidia et Midelt) ciblées par le Projet réalisé par la GIZ sur : la Promotion de l'Economie et le Développement Local dans les zones excentrées du Maroc (PEDEL)- 92 P.
- Province de Zagora, Conseil Provincial de Zagora- 2017. Plan du Développement de la Province de Zagora (PDP).
- RIFKI H. - Essai d'analyse du mouvement associatif marocain. Présentation faite au séminaire sur l'économie sociale. U.C.I., Rabat, 20-26 Avril 1987.
- Royaume du Maroc- Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa (ABHSMA), 2010. Etude d'évaluation des ressources en eau souterraines dans les bassins de Drâa et Guelmim.
- Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de la vallée du Drâa- horizon 2030. USAID- 2011- Guide Méthodologique pour L'Evaluation de la Vulnérabilité au Changement Climatique au Niveau Communautaire (Zones Côtières) - Septembre 2011- This publication is available electronically on the Coastal Resources Center's website at <http://www.crc.uri.edu>. For more information contact : Coastal Resources Center, University of Rhode Island, Narragansett Bay Campus, South Ferry Road, Narragansett, Rhode Island 02882, USA. Tel : (401) 874-6224 ; Fax: (401) 874-6920. [www.pncl.gov.ma/fr/.../loi%20organique%20Provinces%20et%20préfectures.pdf](http://www.pncl.gov.ma/fr/.../loi%20organique%20Provinces%20et%20préfectures.pdf)– dernière consultation : 22 Septembre 2017.

### **Sites-internet :**

- BELHEDI Amor, 2010. « L'aménagement du territoire Principes & approches ». URL : <http://www.cgdr.nat.tn/upload/files/19.pdf>- Dernière consultation : le 12 Février 2018.
- Gouvernance et communication territoriales in : <http://www.ira.agrinet.tn/imgcommon/files/RRA%2040.pdf> - Dernière consultation : le 02 Juin 2018.
- [http://draatafilalt.blogspot.com/2018/03/blog-post\\_15.html](http://draatafilalt.blogspot.com/2018/03/blog-post_15.html)- Dernière consultation : le 25 Juin 2018.

- <http://m.ahdath.info/359526> - dernière consultation : 09 Mars 2018.
- [http://www.agdz24.com/2017/11/blog-post\\_77.html](http://www.agdz24.com/2017/11/blog-post_77.html) : contestation ait boulman N'KOB 16 Novembre 2017 devant le parlement et le ministère de l'intérieur : problème des terres collectives. Dernière consultation : 23 janvier 2018.
- <http://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2010-3.htm>-dernière consultation : 19 Mai 2018.
- <http://www.lapro prospective.fr/dyn/francais/memoire/trp/trp-n-24.pdf> - dernière consultation : 19 Mars 2017.
- <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/enjeu/29621#b8D7UCjcc9JhbAPG.99>-dernière consultation : 15 Janvier 2018.
- <http://www.muat.gov.ma/?q=fr/article/appui-dans-la-promotion-des-projets-de-d%C3%A9veloppement-int%C3%A9gr%C3%A9> – Dernière consultation : 21 Septembre 2019.
- [http://www.portailsudmaroc.com/documents/160313\\_125903-le-diagnostic-strategique-du-territoire.-du-pourquoi-au-comment-1-1-.pdf](http://www.portailsudmaroc.com/documents/160313_125903-le-diagnostic-strategique-du-territoire.-du-pourquoi-au-comment-1-1-.pdf) - dernière consultation : 13 janvier 2016.
- [http://www.zeknowledge.com/intelligence\\_territoriale.htm](http://www.zeknowledge.com/intelligence_territoriale.htm)- dernière consultation : le 15 Juin 2018.
- <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00960909/document> dernière consultation : 13 juin 2015.
- <https://lematin.ma/express/2018/message-royal-3e-forum-parlementaire-justice-sociale/287491.html> - Dernière consultation : 21 Juillet 2018.
- <https://lematin.ma/journal/2017/les-associations-beneficient-annuellement-de-plus-de-6-milliards-de-dirhams-de-financement-public/275800.html>-- (dernière consultation : le 10 Aout 2017).
- <https://www.almaghribtoday.net/314/103531>- dernière consultation: le 20 Septembre 2019.
- <https://www.cgem.ma/upload/1684300854.pdf> - (dernière consultation : le 10 Mars 2017).
- <https://www.hcp.ma/file/129275/>-dernière consultation : le 29 Juin 2017.
- [https://www.ires.ma/wp-content/uploads/2015/12/pdf\\_txt-fikrat-2.pdf](https://www.ires.ma/wp-content/uploads/2015/12/pdf_txt-fikrat-2.pdf) - dernière consultation : 20 janvier 2017.
- <https://www.niwa.co.nz/publications/wa/vol12-no4-december-2004/how-invasive-weeds-affect-lake-sediments-and-native-plant-growth>- dernière consultation : 23 juin 2017.
- Le site officiel du Secrétariat Général du Gouvernement : [http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/association\\_pdf/liste\\_Associations\\_RUP.pdf?ver=2017-12-21-150842-890](http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/association_pdf/liste_Associations_RUP.pdf?ver=2017-12-21-150842-890)– dernière consultation: le 23 juin 2016.
- Sorbet JérémY - Quelle est la différence entre enjeux et objectifs- publie sur le site internet : <https://education.toutcomment.com/article/quelle-est-la-difference-entre-enjeux-et-objectifs-12065.html> - dernière consultation: 23 Mars 2018.
- Stratégie Nationale de Développement Durable 2015–2020-RAPPORT FINAL-téléchargeable sur le site internet : <https://rse.cgem.ma/upload/strategie-nationale-de-developpement-durable-2015-2020.pdf> - Dernière consultation : le 02 Juillet 2018.
- [www.cereq.fr/content/download/7231/65543/file/Relief41.pdf](http://www.cereq.fr/content/download/7231/65543/file/Relief41.pdf)-dernière consultation : le 23 janvier 2018.

## **Liste des tableaux**

|                                                                                                                                                          |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Tableau n° 1 : Indicateurs démographiques pour la notation des CRE.....</b>                                                                           | <b>51</b>  |
| <b>Tableau n° 2 : Barème de notation selon le critère des équipements. ....</b>                                                                          | <b>51</b>  |
| <b>Tableau n°3 : Barème de notation par rapport aux critères d'infrastructures de base, d'habitat et du statut foncier.....</b>                          | <b>53</b>  |
| <b>Tableau n°4 : Barème de notation des communes par rapport au critère d'indicateurs sociaux. ....</b>                                                  | <b>54</b>  |
| <b>Tableau n°5: Barème de notation selon les secteurs productifs identifiés.....</b>                                                                     | <b>55</b>  |
| <b>Tableau n°6 : Barème de notation des Centres Ruraux Emergents selon les projets d'investissement.....</b>                                             | <b>56</b>  |
| <b>Tableau n°7: Barème de notation des Centres Ruraux Emergents selon les critères de proximité et d'accessibilité. ....</b>                             | <b>57</b>  |
| <b>Tableau n°8 : Barème de notation selon les critères d'atouts géographiques. ....</b>                                                                  | <b>57</b>  |
| <b>Tableau n°9 : Barème de notation selon les critères d'atouts environnementaux.....</b>                                                                | <b>58</b>  |
| <b>Tableau n°10: Barème de notation selon les critères de potentialités patrimoniales.....</b>                                                           | <b>59</b>  |
| <b>Tableau n°11 : Définition de l'échantillon des ménages enquêtés. ....</b>                                                                             | <b>67</b>  |
| <b>Tableau n°12 : Précipitations moyennes mensuelles dans le Drâa Moyen.....</b>                                                                         | <b>71</b>  |
| <b>Tableau n°13 : Pluviométries moyennes mensuelles interannuelles dans le bassin du Maider.....</b>                                                     | <b>73</b>  |
| <b>Tableau n° 14 : Taux d'accroissement annuel moyen (%) par milieu de résidence pour les deux périodes intercensitaires 1994-2004 et 2004-2014.....</b> | <b>84</b>  |
| <b>Tableau n°15 : Evolution démographique des communes de la Province de Zagora entre 1982 et 2014. ....</b>                                             | <b>86</b>  |
| <b>Tableau n° 16 : Occupation du sol et production agricole dans la Province de Zagora.....</b>                                                          | <b>89</b>  |
| <b>Tableau n°17 : Taux de chômage (%) selon le sexe et le milieu de résidence - 2014.....</b>                                                            | <b>93</b>  |
| <b>Tableau n°18 : les dates et les lieux de la tenue des Moussems de Zagora.....</b>                                                                     | <b>100</b> |

|                                                                                                                                                                     |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Tableau n°19 : Comparaison de pourcentage d'accès de la Province de Zagora au service d'assainissement avec d'autres niveaux territoriaux.....</b>               | <b>115</b> |
| <b>Tableau n°20 : Comparaison de pourcentage et de l'accès de la Province de Zagora au réseau d'électrification avec d'autres niveaux territoriaux en 2014.....</b> | <b>116</b> |
| <b>Tableau n°21 : Réseau routier de la Province de Zagora. ....</b>                                                                                                 | <b>118</b> |
| <b>Tableau n°22 : Synthèse de l'analyse « SWOT » des CRE étudiés.....</b>                                                                                           | <b>122</b> |
| <b>Tableau n°23 : Les Centres Ruraux Emergents de la Province de Zagora. ....</b>                                                                                   | <b>127</b> |
| <b>Tableau n°24 : Classement des CRE de la Province de Zagora.....</b>                                                                                              | <b>129</b> |
| <b>Tableau n°25 : Nombre des chambres occupés par ménage .....</b>                                                                                                  | <b>140</b> |
| <b>Tableau n°26 : Matières de construction.....</b>                                                                                                                 | <b>141</b> |
| <b>Tableau n°27 : Niveau scolaire des chefs de ménages.....</b>                                                                                                     | <b>142</b> |
| <b>Tableau n°28 : Métier de chef de foyer.....</b>                                                                                                                  | <b>143</b> |
| <b>Tableau n°29: Les finalités et les objectifs de la stratégie nationale de développement rural.....</b>                                                           | <b>157</b> |
| <b>Tableau n°30 : les acteurs de développement rural.....</b>                                                                                                       | <b>159</b> |
| <b>Tableau n°31 : Les moyennes mensuelles des importations en eau du barrage El Mansour Eddahbi durant la période 1978-2005.....</b>                                | <b>164</b> |
| <b>Tableau n°32 : Répartition des associations de la Province de Zagora selon le milieu d'intervention.....</b>                                                     | <b>177</b> |
| <b>Tableau n°33 : Les associations de la Province de Zagora selon le domaine d'intervention.....</b>                                                                | <b>177</b> |
| <b>Tableau n°34: Ventilation des attentes de la population dans le domaine économique par CRE en % .....</b>                                                        | <b>201</b> |
| <b>Tableau n°35 : Ventilation des attentes de la population dans le domaine de l'urbanisme par CRE en % .....</b>                                                   | <b>202</b> |
| <b>Tableau n°36 : Ventilation des attentes de la population dans le domaine de l'infrastructure socioculturelles par CRE en %.....</b>                              | <b>204</b> |
| <b>Tableau n°37 : Attentes selon l'accès à la propriété et le rendement en %....</b>                                                                                | <b>206</b> |
| <b>Tableau n°38 : Les logiques de l'intelligence économique. ....</b>                                                                                               | <b>232</b> |

## **Liste des cartes**

|                                                                                                                         |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Carte n°1: Espace rural dans le territoire national.....</b>                                                         | <b>9</b>   |
| <b>Carte n°2: Situation de l'espace des Centres Ruraux Emergents à étudier. .</b>                                       | <b>17</b>  |
| <b>Carte n°3 : Répartition des associations par personnes et par régions du Maroc. ....</b>                             | <b>39</b>  |
| <b>Carte n°4 : Les Centres Ruraux Emergents ciblés par l'enquête-ménages... </b>                                        | <b>68</b>  |
| <b>Carte n°05 : Des isohyètes de la zone d'étude.....</b>                                                               | <b>75</b>  |
| <b>Carte n°6 : Les oasis de la Province de Zagora. ....</b>                                                             | <b>79</b>  |
| <b>Carte n°7: Les nappes phréatiques dans les oasis de Zagora.....</b>                                                  | <b>81</b>  |
| <b>Carte n°8: Evolution de la population des communes de la Province de Zagora entre 1982 et 2014.....</b>              | <b>87</b>  |
| <b>Carte n°9: Position de l'espace d'étude par rapport à la dynamique du développement du territoire national. ....</b> | <b>91</b>  |
| <b>Carte n°10: Taux de pauvreté de la Province de Zagora par rapport au territoire national.....</b>                    | <b>92</b>  |
| <b>Carte n°11: Taux de pauvreté par communes de la Province de Zagora.....</b>                                          | <b>95</b>  |
| <b>Carte n°12: Taux d'électrification des communes de Zagora en 2014.....</b>                                           | <b>117</b> |
| <b>Carte n°13: Réseau routier de la province de Zagora. ....</b>                                                        | <b>119</b> |
| <b>Carte n°14: Distance moyenne a la route goudronnée par communes. ....</b>                                            | <b>121</b> |
| <b>Carte n°15: Les Centres Ruraux Emergents de la Province de Zagora. ....</b>                                          | <b>128</b> |
| <b>Carte n°16: Evolution de l'espace bâti dans la province de Zagora entre 1974 et 2017. ....</b>                       | <b>131</b> |
| <b>Carte n°17: Les Souks hebdomadaires de la zone d'étude.....</b>                                                      | <b>134</b> |

|                                                                                                                                          |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Carte n°18: Evolution des activités commerciales et économiques locales dans les Centre Ruraux Emergents entre 1994 et 2017. ....</b> | <b>144</b> |
| <b>Carte n°19: Les équipements et les Aménagements hydro-agricoles dans la Province de Zagora en 2018.....</b>                           | <b>166</b> |
| <b>Carte n°20: Répartition des associations par Centres Ruraux Emergents de la Province de Zagora.....</b>                               | <b>176</b> |
| <b>Carte n°21: Les vocations économiques des CRE de Zagora.....</b>                                                                      | <b>190</b> |
| <b>Carte n°22: Taux d'équipement des Centres Ruraux Emergents en eau potable, en électricité et en assainissement (2017).....</b>        | <b>194</b> |
| <b>Carte n°23: Les infrastructures sanitaires de la province de Zagora. ....</b>                                                         | <b>196</b> |
| <b>Carte n°24: Occupation de sol dans le Centre Rural Emergent de N'kob. .</b>                                                           | <b>198</b> |
| <b>Carte n°25: Occupation de sol dans le centre rural Emergent de Taghroute. ....</b>                                                    | <b>199</b> |
| <b>Carte n°26: Occupation de sol dans le centre rural Emergent de Tamgroute et ses environs.....</b>                                     | <b>200</b> |
| <b>Carte n°27: Les flux migratoire vers les CRE objet de l'enquête-ménages.</b>                                                          | <b>211</b> |
| <b>Carte n°28: Classification des CRE par zones homogènes.....</b>                                                                       | <b>228</b> |

## Liste des figures

|                                                                                                                                                               |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure n°1: processus de mise en œuvre de la démarche territoriale. ....                                                                                      | 22  |
| Figure n°2: Situation de la zone d'étude dans le Climagramme d'Emberger.<br>.....                                                                             | 74  |
| Figure n°3: Conformité entre la propriété de l'eau et celle de la terre dans<br>l'oasis de Tinzouline en 2008 selon les données de l'enquête de terrain. .... | 103 |
| Figure n°4: évolution de la culture des pastèques dans la Province de Zagora<br>entre 2008 et 2014 en hectares. ....                                          | 109 |
| Figure n°5: Typologie des Centres Ruraux Emergents de Zagora. ....                                                                                            | 133 |
| Figure n°6: Évolution de la population des CRE de Zagora entre le RGPH de<br>1994 et 2014.....                                                                | 136 |
| Figure n° 7: Nombre de personnes par foyer. ....                                                                                                              | 138 |
| Figure n° 8: Statut de l'occupation des logements par les ménages.....                                                                                        | 139 |
| Figure n° 9: Mode d'accès à la propriété des logements. ....                                                                                                  | 140 |
| Figure n°10: La surface de l'habitat par ménage. ....                                                                                                         | 141 |
| Figure n°11: Niveau d'instruction des chefs de ménages par CRE.....                                                                                           | 142 |
| Figure n°12: Lieu du travail des chefs de ménage en %. ....                                                                                                   | 145 |
| Figure n°13: Lieu de travail des chefs de ménage en %.....                                                                                                    | 146 |
| Figure n°14: Degré de difficulté rencontrée par les ménages par rapport aux<br>dépenses en%.....                                                              | 148 |
| Figure n°15: les fondements de la Stratégie Nationale de Développement<br>Rural.....                                                                          | 158 |
| Figure n°16: Évolution des surfaces équipées en goutte à goutte dans la<br>Province de Zagora entre 2008 et 2018.....                                         | 167 |
| Figure n° 17: Attentes de la population dans le domaine économique.....                                                                                       | 189 |
| Figure n°18: Attentes de la population dans le domaine de l'urbanisme ....                                                                                    | 191 |
| Figure n°19: Attentes de la population dans le domaine de l'environnement<br>.....                                                                            | 193 |
| Figure n°20: Attentes de la population dans le domaine des infrastructures<br>de base .....                                                                   | 195 |
| Figure n°21: Attentes de la population dans le domaine des infrastructures<br>socio-culturelles. ....                                                         | 197 |
| Figure n°22: Ventilation des attentes de la population dans le domaine de<br>l'environnement par CRE en %. ....                                               | 203 |
| Figure n°23: Ventilation des attentes de la population dans le domaine de<br>l'infrastructure de base par CRE en %. ....                                      | 204 |
| Figure n°24: Attentes selon le secteur d'activité des chefs de ménages en %.<br>.....                                                                         | 205 |

|                                                                                                                                                               |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Figure n°25: Attentes selon le mode de faire valoir en %.</b>                                                                                              | 207 |
| <b>Figure n°26: Attentes selon l'âge des chefs de ménages en %.</b>                                                                                           | 208 |
| <b>Figure n°27: Attentes selon le lieu de travail des chefs de ménages en %.</b>                                                                              | 209 |
| <b>Figure n°28: Attentes selon le lieu de résidence des chefs de ménages en %.</b>                                                                            | 209 |
| <b>Figure n°29: Compréhension du terme « acteurs dans le domaine de développement » par les chefs de ménages en %.</b>                                        | 212 |
| <b>Figure n°30: Compréhension de l'expression « acteurs dans le domaine de développement » par les chefs de ménages, en fonction du niveau scolaire en %.</b> | 213 |
| <b>Figure n°31: compréhension de l'expression « acteurs dans le domaine de développement » par les chefs de ménages, par CRE en %</b>                         | 214 |
| <b>Figure n°32: Classification des acteurs par la population des CRE selon l'importance de leur participation au développement territorial.</b>               | 215 |
| <b>Figure n°33: Degré de satisfaction des chefs de ménages par les services des acteurs en %.</b>                                                             | 217 |
| <b>Figure n°34: Appréciation de la population à propos des services rendus par les acteurs en %.</b>                                                          | 218 |
| <b>Figure n°35: Appréciations des relations entre acteurs par la population en %</b>                                                                          | 218 |
| <b>Figure n°36: Evolution de la situation environnementale des CRE étudiés en %.</b>                                                                          | 219 |
| <b>Figure n°37: Evaluation des rôles des acteurs par la population en %.</b>                                                                                  | 220 |
| <b>Figure n°38: Le tissu bâti du point de vue de la population en %.</b>                                                                                      | 221 |
| <b>Figure n°39: Matériaux de construction en %.</b>                                                                                                           | 222 |
| <b>Figure n°40: Etat des lieux des routes du point de vue de la population en %.</b>                                                                          | 223 |
| <b>Figure n°41: Appréciation de la population de l'état des lieux de l'aménagement et du dallage de la voirie en %.</b>                                       | 224 |
| <b>Figure n°42: Etat des lieux des réseaux d'assainissement du point de vue de la population en %.</b>                                                        | 225 |
| <b>Figure n°43: Les principaux piliers de l'intégration et la cohérence de l'action publique territoriale.</b>                                                | 231 |
| <b>Figure n°44: Processus de l'intelligence territoriale</b>                                                                                                  | 233 |
| <b>Figure n°45: Schéma descriptif du système des Khettaras.</b>                                                                                               | 241 |

## Liste des photos

|                                                                                                                                            |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Planche photos n°1 : Quelques paysages des Oasis de Zagora lors des chutes de neige entre 29 Janvier et 01 Février 2018.....</b>        | <b>72</b>  |
| <b>Planche photos n° 2: Quelques exemples des actions visant la lutte contre l'ensablement dans les oasis de Zagora. ....</b>              | <b>76</b>  |
| <b>Planche photos n°3: Irrigation des champs à partir de la nappe phréatique dans la plaine de Feija. ....</b>                             | <b>82</b>  |
| <b>Photo n° 4: barrage de dérivation traditionnel « Ougougue » - Dourat : Oasis de Tinzouline-Drâa moyen. ....</b>                         | <b>104</b> |
| <b>Planche Photos n° 5: Problème de négligence des canaux aménagés par l'Etat (oasis de Tinzouline-2018). ....</b>                         | <b>112</b> |
| <b>Planche photos n° 6: Approvisionnement en eau potable avec des citernes au Centre de Tamgroute en 2015.....</b>                         | <b>114</b> |
| <b>Planche photos n°7: Quelques exemples d'aménagements hydrauliques réalisés dans les oasis de Drâa Moyen .....</b>                       | <b>164</b> |
| <b>Photo n°8: Panneau illustrant la convention de partenariat entre la Région du Drâa-Tafilalet et la commune de Tazarine en 2018.....</b> | <b>174</b> |
| <b>Planche photos n°9: les constructions en pisé en phase de détérioration. ...</b>                                                        | <b>192</b> |
| <b>Planche photos n°10: Une végétation endémique à intégrer dans le processus de préservation de l'écosystème oasien.....</b>              | <b>243</b> |
| <b>Planche Photos n°11: des roseaux utilisés pour le traitement des eaux usées dans les pays bas. ....</b>                                 | <b>245</b> |

## Table des matières

|                                                                                                                                  |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Remerciements.....</b>                                                                                                        | <b>I</b>   |
| <b>Résumé.....</b>                                                                                                               | <b>II</b>  |
| <b>Abstract .....</b>                                                                                                            | <b>III</b> |
| <b>:ملخص.....</b>                                                                                                                | <b>IV</b>  |
| <b>Sigles et Abréviations .....</b>                                                                                              | <b>V</b>   |
| <b>Glossaire .....</b>                                                                                                           | <b>VI</b>  |
| <b>Introduction générale.....</b>                                                                                                | <b>1</b>   |
| <b>Partie I : .....</b>                                                                                                          | <b>18</b>  |
| <b>Les Centres Ruraux Emergents dans la Province de Zagora :<br/>contextes, démarches et diagnostic Territorial .....</b>        | <b>18</b>  |
| <i>Introduction de la première partie : .....</i>                                                                                | 19         |
| <b>Chapitre I : Contextes et méthodologie du travail.....</b>                                                                    | <b>20</b>  |
| <i>Introduction : .....</i>                                                                                                      | 20         |
| <b>1- Un arsenal conceptuel lié au développement territorial.....</b>                                                            | <b>20</b>  |
| 1.1-La démarche territoriale : nouveau paradigme du développement ? .....                                                        | 21         |
| 1.2-L'aménagement et le développement des territoires : Deux concepts exigeant la<br>compréhension des enjeux.....               | 23         |
| 1.2.1-Notion de territoire .....                                                                                                 | 23         |
| 1.2.2- Aménagement et développement, quelles interactions ? .....                                                                | 25         |
| 1.2.3-Du jeu aux enjeux du développement territorial : .....                                                                     | 27         |
| 1.3-CRE : Nouvelle terminologie utilisée par les urbanistes et sollicitée très<br>récemment par les géographes aménagistes. .... | 28         |
| <b>2- Le Maroc ; à la recherche d'une démarche de gestion et du<br/>développement adéquate.....</b>                              | <b>31</b>  |
| 2.1- La gestion des affaires locales, du système de la tribu au système de la commune<br>.....                                   | 31         |
| 2.1.1- L'action associative au Maroc et le processus de construction du cadre<br>juridique et institutionnel. ....               | 33         |
| 2.1.2- La société civile au Maroc, des chiffres importants et des actions qui<br>manquent de visibilité. ....                    | 37         |
| 2.2- Les collectivités territoriales et les essais d'instauration d'une démarche<br>participative.....                           | 41         |
| 2.2.1-Cadre juridico-institutionnel .....                                                                                        | 41         |
| 2.2.2- Bilan de l'action territoriale.....                                                                                       | 42         |
| 2.2.3-La planification communale au Maroc : Du plan de développement au plan<br>d'actions .....                                  | 43         |

|                                                                                                                                                          |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>3-Méthodologie du travail .....</b>                                                                                                                   | <b>49</b>  |
| 3-1- Démarche d'identification et importance des CRE.....                                                                                                | 50         |
| 3.1.1- Critères socio-démographiques .....                                                                                                               | 50         |
| 3.1.2- Critères économiques d'attractivité et de rayonnement.....                                                                                        | 54         |
| 3.1.3- Critères spatiaux physiques .....                                                                                                                 | 56         |
| 3.2- Typologies et utilités des CRE .....                                                                                                                | 59         |
| 3.2.1- Les facteurs déterminants .....                                                                                                                   | 60         |
| 3.2.2- L'importance des CRE .....                                                                                                                        | 62         |
| 3.3- Les techniques d'investigation : déploiement relatif à la problématique des CRE. ....                                                               | 64         |
| 3.3.1- L'exploitation des documents existants.....                                                                                                       | 64         |
| 3.3.2- Les enquêtes de terrain .....                                                                                                                     | 65         |
| 3.3.3- Enquêtes-ménages .....                                                                                                                            | 65         |
| Conclusion : .....                                                                                                                                       | 69         |
| <br><b>Chapitre II : Les CRE de Zagora, diagnostic et enjeux du développement territorial .....</b>                                                      | <b>70</b>  |
| Introduction : .....                                                                                                                                     | 70         |
| 1- Le cadre physique et la rareté des ressources naturelles .....                                                                                        | 70         |
| 1-1. Aridité du climat de Zagora : une donnée structurelle .....                                                                                         | 70         |
| 1.3- L'eau, source de vie en péril .....                                                                                                                 | 77         |
| 1.3.1-La sécheresse climatique et l'irrégularité du drainage superficiel.....                                                                            | 77         |
| 1.3.2- Les eaux souterraines et le risque d'épuisement par les pompages .....                                                                            | 78         |
| 2- Le cadre anthropique et la fragilité des tissus socio-démographiques et socio-économiques de Zagora.....                                              | 82         |
| 2.1- Peuplement enraciné et persistance de l'exode rurale .....                                                                                          | 82         |
| 2.2- Une économie qui manque de compétitivité territoriale .....                                                                                         | 88         |
| 2.3- Patrimoine et produits de terroirs comme potentialités mobilisables .....                                                                           | 96         |
| 2.3.1- Gravures rupestres et l'architecture locale, deux leviers du développement moins exploités .....                                                  | 96         |
| 2.3.2- Patrimoine culturel riche et varié qui a besoin d'un inventaire et de valorisation.....                                                           | 99         |
| 2.3.3- La gestion sociale de l'eau d'irrigation, un héritage social à valoriser.....                                                                     | 101        |
| 2.4- Pluriactivité et changement des aptitudes des familles oasiennes .....                                                                              | 109        |
| 3- L'urbanisation et l'aménagement des oasis de Zagora : Deux facteurs exigeant une conception territoriale basée sur les CRE .....                      | 113        |
| 3.1- L'urbanisme et l'aménagement comme sources des déséquilibres du territoire de Zagora .....                                                          | 113        |
| 3.2- Des efforts d'aménagement renforçant les CRE mais, insuffisants .....                                                                               | 118        |
| Conclusion du chapitre : .....                                                                                                                           | 123        |
| <br><b>Chapitre III : Les Centres Ruraux Emergents comme entités socio-spatiales au cœur du développement territorial de la Province de Zagora. ....</b> | <b>125</b> |
| Introduction du chapitre : .....                                                                                                                         | 125        |

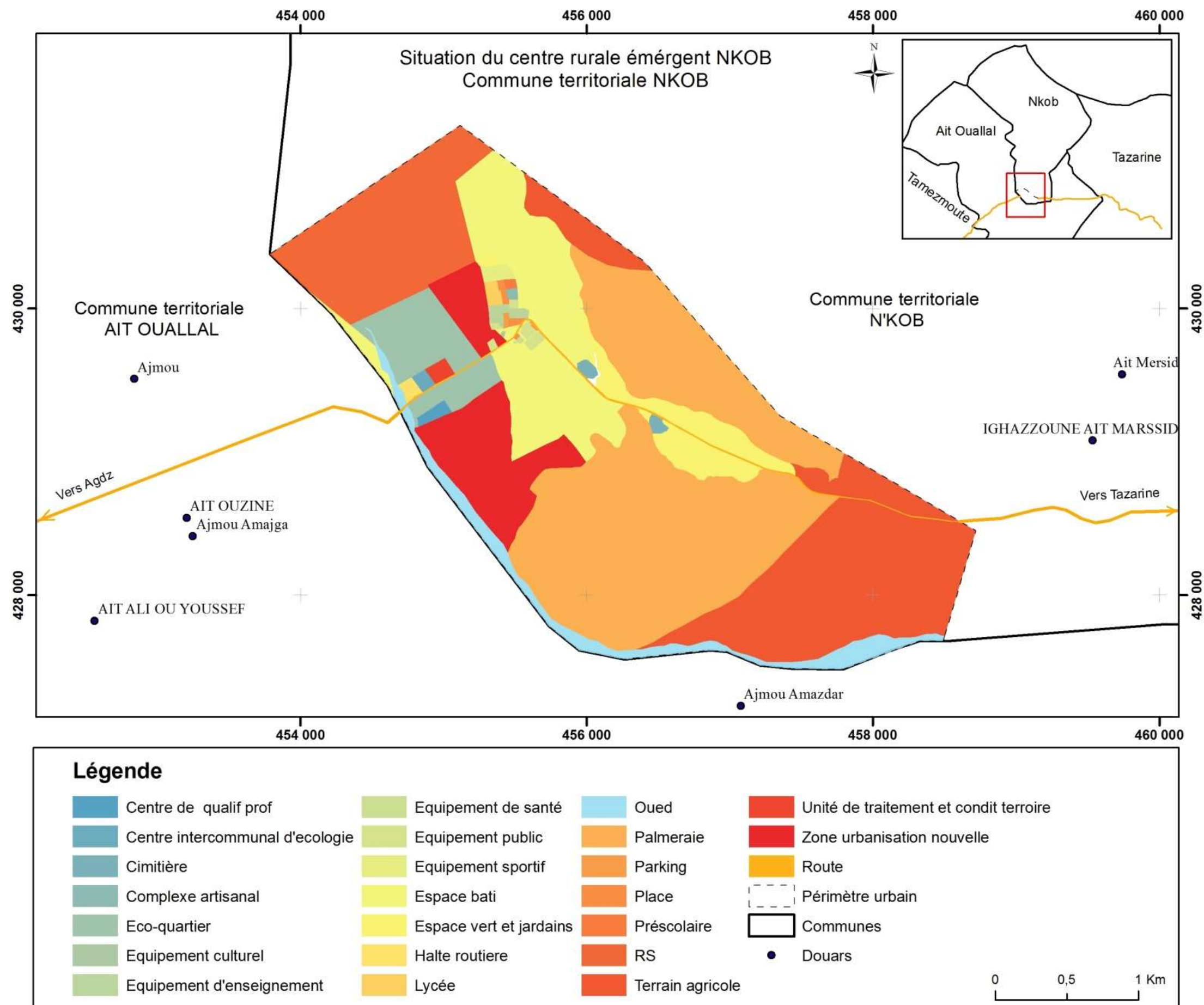
|                                                                                                                      |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1-De quelques aspects des CRE.....</b>                                                                            | <b>125</b> |
| 1.1- Typologie et vocations des CRE identifiés.....                                                                  | 130        |
| 1.2- Les Centres Ruraux Emergents comme des leviers pour le développement territorial de la Province de Zagora. .... | 135        |
| <b>2-Caractéristiques démographiques et socio-économiques des CRE enquêtés.....</b>                                  | <b>137</b> |
| 2.1. Persistance de la famille nombreuse.....                                                                        | 137        |
| 2.2. Habitat et conditions d'acquisition de logement .....                                                           | 139        |
| 2.3- Niveau d'instruction des chefs de ménages .....                                                                 | 142        |
| 2.4- Professions des chefs de ménages .....                                                                          | 143        |
| 2.5. Sources de revenus et dépenses des chefs de ménages .....                                                       | 145        |
| 2.5.1 –Principales ressources des ménages .....                                                                      | 145        |
| 2.5.2 –Principales rubriques de dépenses .....                                                                       | 146        |
| Conclusion du chapitre III : .....                                                                                   | 149        |
| Conclusion de la première partie : .....                                                                             | 149        |
| <b>Partie II :.....</b>                                                                                              | <b>151</b> |
| <b>Acteurs de développement, vision stratégique et perspectives du développement des CRE de Zagora .....</b>         | <b>151</b> |
| Introduction de la deuxième partie : .....                                                                           | 152        |
| <b>Chapitre I : les acteurs du développement, quels acteurs pour quelles actions ? .....</b>                         | <b>153</b> |
| Introduction : .....                                                                                                 | 153        |
| <b>1. L'Etat et ses instances administratives territoriales.....</b>                                                 | <b>153</b> |
| 1-1- Le gouvernement et la conception des stratégies du développement rural .....                                    | 153        |
| 1-1-1-La stratégie Nationale de Développement Rural (SNRD) .....                                                     | 155        |
| 1-1-2-Programme de la lutte contre les déséquilibres sociaux 2017-2023.....                                          | 160        |
| 1.2. Les services déconcentrés et le manque de convergence.....                                                      | 161        |
| 1-2-1-L'aménagement et l'urbanisme : efforts de conception importants mais leur concrétisation fait défaut .....     | 161        |
| 1-2-2 -L'aménagement hydro-agricole, des efforts insuffisants.....                                                   | 163        |
| <b>2-Les collectivités territoriales et le manque des moyens.....</b>                                                | <b>168</b> |
| <b>3 - La société civile et les organismes internationaux, des alternatives potentielles.....</b>                    | <b>175</b> |
| 3-1- Une société civile en quête d'équilibre entre authenticité et modernité .....                                   | 175        |
| 3-1-1- champs et zones d'interventions hétérogènes .....                                                             | 175        |
| 3-1- 2-Des associations nouvellement créées .....                                                                    | 178        |
| 3-1-3- La société civile dans la Province de Zagora, des dynamiques différentes ..                                   | 179        |
| 3-2-La contribution des associations dans le processus du développement territorial de la Province de Zagora .....   | 182        |
| 3-2-1- L'appui à la mise en place d'une démarche participative de planification .                                    | 182        |
| 3-2-2-Amélioration de la situation de la femme et protection de l'environnement. ....                                | 184        |

|                                                                                                                                                     |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 3-2-1- Promotion du patrimoine culturel et artistique.....                                                                                          | 186        |
| Conclusion du chapitre I : .....                                                                                                                    | 187        |
| <b>Chapitre II : Attentes des populations conçues comme éléments de<br/>feuille de route pour le développement de la Province de Zagora...</b>      | <b>188</b> |
| Introduction : .....                                                                                                                                | 188        |
| <b>1. Attentes des populations liées au développement .....</b>                                                                                     | <b>188</b> |
| 1.1- Domaine économique.....                                                                                                                        | 188        |
| 1.2. Urbanisme et environnement .....                                                                                                               | 191        |
| 1.3. Infrastructures de base et socioculturelles .....                                                                                              | 195        |
| <b>2. Les mécanismes d'orientation des attentes de la population des CRE</b>                                                                        | <b>201</b> |
| 2.1. Différentes priorités économiques des populations des CRE.....                                                                                 | 201        |
| 2.2. Attentes des populations des CRE dans le domaine de l'urbanisme .....                                                                          | 202        |
| 2.3. Attentes dans le domaine de l'infrastructure par CRE. ....                                                                                     | 203        |
| <b>3. Les attentes de la population dans le domaine économique en fonction<br/>des caractéristiques sociodémographiques et spatiales.....</b>       | <b>205</b> |
| 3.1 Les attentes selon le secteur d'activité du chef de ménage .....                                                                                | 205        |
| 3.2 . Les attentes des chefs de ménages agriculteurs .....                                                                                          | 206        |
| 3.3 Les attentes selon l'âge du chef de ménage : .....                                                                                              | 207        |
| 3.4 -Les attentes selon les caractéristiques spatiales des chefs de ménages .....                                                                   | 208        |
| <b>4- Evaluation de l'intervention des acteurs et du niveau de développement<br/>par la population.....</b>                                         | <b>210</b> |
| 4.1- Représentations des acteurs locaux et leurs rôles dans le développement. ....                                                                  | 210        |
| 4.1.1. Compréhension du contenu du concept « acteurs dans le domaine du<br>développement » par les chefs de ménages. ....                           | 210        |
| 4.1.2. Dynamique des acteurs du point de vue de la population .....                                                                                 | 214        |
| 4.1.3. Offre de services octroyés par les acteurs et degré d'intégration .....                                                                      | 216        |
| 4.1.4. Position de la population vis-à-vis de l'état des infrastructures et des<br>équipements .....                                                | 219        |
| Conclusion : .....                                                                                                                                  | 225        |
| <b>Chapitre III : Stratégies et perspectives du développement des CRE</b>                                                                           | <b>226</b> |
| .....                                                                                                                                               | 226        |
| Introduction du chapitre III: .....                                                                                                                 | 226        |
| <b>1. Secteur économique, vers plus de complémentarité et de diversification<br/>d'activités.....</b>                                               | <b>227</b> |
| 1. 1-Renforcement du secteur agricole et valorisation des produits du terroir. ....                                                                 | 227        |
| 1.2-Mise en valeur des potentialités touristiques pour en faire un vecteur de<br>développement.....                                                 | 229        |
| 1.3-Requalification des activités commerciales et artisanales en vue d'en faire deux<br>secteurs d'accompagnement du tourisme .....                 | 229        |
| <b>2. La performance de la conception et la prospection territoriales comme<br/>porte d'entrée pour une meilleure convergence des actions. ....</b> | <b>230</b> |

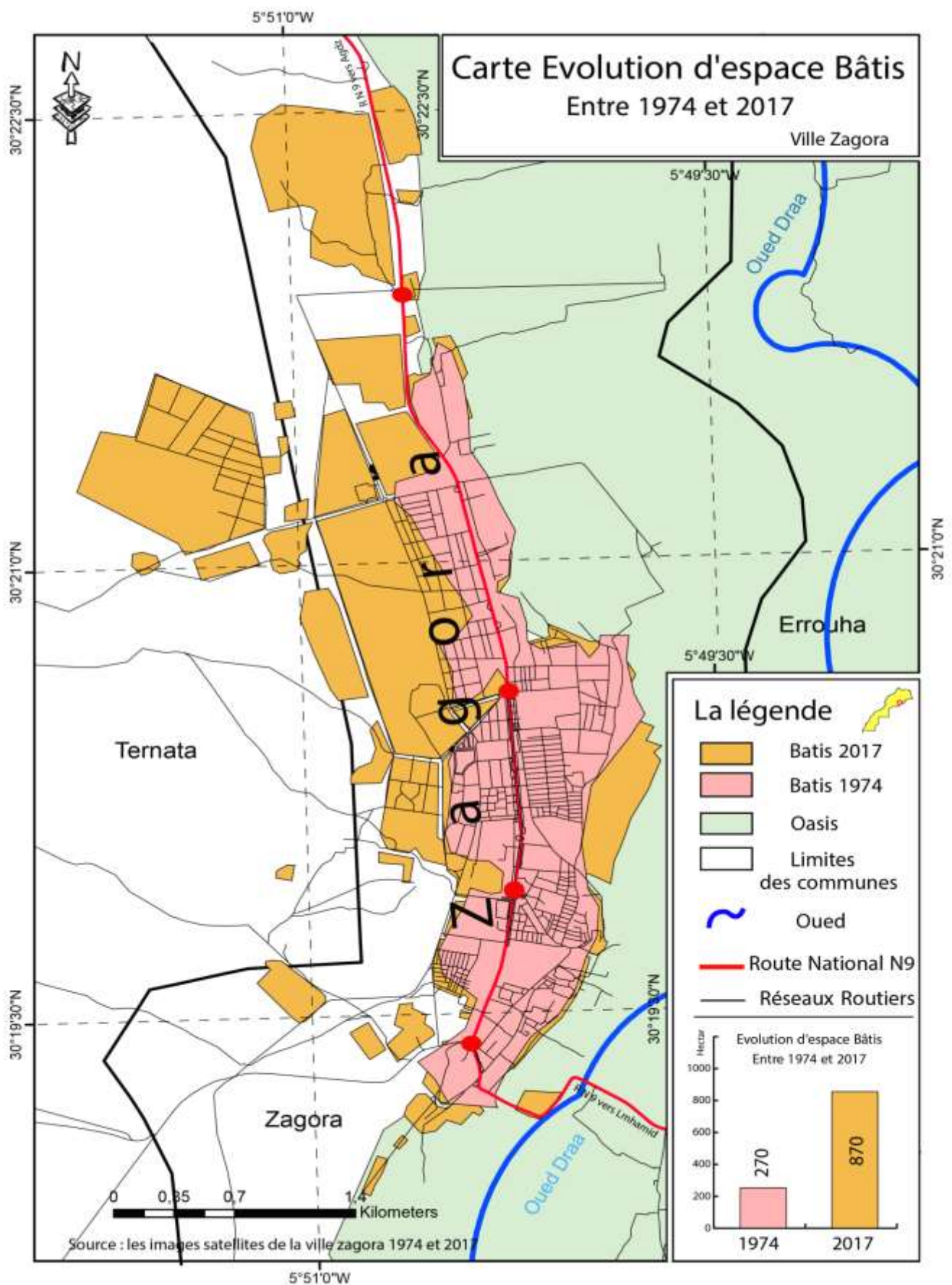
|                                                                                                                          |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2.1-Aménagement numérique et amélioration des services sociaux et administratifs.                                        | 230        |
| 2.2- L'intelligence économique et territoriale comme vecteurs du développement territoriale dans les CRE de Zagora.      | 232        |
| <b>3. Atténuation des effets néfastes des aléas climatiques ; un axe transversal</b>                                     | <b>234</b> |
| 3.1-Adoption des techniques économes de l'eau                                                                            | 239        |
| 3.2-L'amélioration de l'efficience et de l'efficacité des ouvrages hydrauliques et la préservation des ressources en eau | 239        |
| 3.3- Réutilisation des eaux usées et la création d'un microclimat comme forme nouvelle d'adaptation.                     | 244        |
| 3.4- La charte de la bonne gouvernance de l'eau                                                                          | 245        |
| 3.5- La chaîne de valeur du palmier dattier et la protection de l'environnement.                                         | 246        |
| 3.6- Promotion de l'investissement dans les chaînes de valeur du palmier dattier                                         | 247        |
| Conclusion du chapitre III :                                                                                             | 249        |
| Conclusion de la deuxième partie :                                                                                       | 250        |
| <b>Conclusion générale :</b>                                                                                             | <b>251</b> |
| <b>Bibliographie</b>                                                                                                     | <b>260</b> |
| Liste des tableaux                                                                                                       | 274        |
| Liste des cartes                                                                                                         | 276        |
| Liste des figures                                                                                                        | 278        |
| Liste des photos                                                                                                         | 280        |
| <b>Table des matières</b>                                                                                                | <b>281</b> |
| <b>ANNEXES</b>                                                                                                           | <b>286</b> |
| ANNEXE N°1 : Carte de la situation du CRE de N'kob dans sa commune d'appartenance.                                       | i          |
| ANNEXE N°2 : Evolution de l'espace bâti de la ville de Zagora entre 1974 et 2017.                                        | ii         |
| ANNEXE N°3 : Carte des Flux de liaisons de la zone étudiée avec les principales villes par les autocars.                 | iii        |
| Annexe n°4 : Tableau récapitulatif des projets d'aménagements hydro-agricoles réalisés par l'ORMVAO entre 2010 et 2017.  | iv         |
| ANNEXE N° 5 : Questionnaire adressé aux chefs de ménages des CRE                                                         | ix         |

# ANNEXES

ANNEXE N°1 : Carte de la situation du CRE de N'kob dans sa commune d'appartenance.



**ANNEXE N°2 : Evolution de l'espace bâti de la ville de Zagora entre 1974 et 2017.**



### ANNEXE N°3 : Carte des Flux de liaisons de la zone étudiée avec les principales villes par les autocars.



### Annexe n°4 : Tableau récapitulatif des projets d'aménagements hydro-agricoles réalisés par l'ORMVAO entre 2010 et 2017.

| Année | CERCLÉ | Commune       | LIEU DU PROJET                                                | MONTANT      | % Centre Rural Emergent | MONTANT    |
|-------|--------|---------------|---------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------|------------|
| 2017  | Agdz   | AIT OUALLAL   | PTC TAOUDACHT Dr TAOUDACHT                                    | 600 000,00   | 13,00%                  | 78 000,00  |
|       |        |               | PTC AMEGAN Dr MELLAL                                          |              |                         |            |
|       |        |               | Seuil de dérivation et seguia IMENKARN Dr IMENKARN            |              |                         |            |
|       |        | NKOBI         | KHETTARA NKOBI                                                | 400 000,00   | 13,00%                  | 52 000,00  |
|       |        |               | SEGUIA LARYACH Dr DAOUABID                                    |              |                         |            |
|       |        | TAZARINE      | KHETTARA TAGHYA RG Dr TAGHYA                                  | 400 000,00   | 13,00%                  | 52 000,00  |
|       |        |               | SEGUIA ALMTADE OUASIS TAZARINE                                |              |                         |            |
|       |        | AIT BOUDAOUED | SEGUIA AIT ATMAN Dr AIT ATMAN                                 | 400 000,00   | 13,00%                  | 52 000,00  |
|       |        |               | SEGUIA TAGLGOULT Dr TAGLGOULT                                 |              |                         |            |
|       | Agdz   | AIT OUALLAL   | KHETTARA AIT CHROU MELLAL                                     | 500 000,00   | 13,00%                  | 65 000,00  |
|       |        |               | KHETTARA ATAR NTSAWNT DOUAR ATAR NTSAWNT                      |              |                         |            |
|       |        | NKOBI         | PTC DOUAR AMARSID RIVE GAUCHE                                 | 750 000,00   | 13,00%                  | 97 500,00  |
|       |        |               | KHETTARA ET SEGUIA ET SEGUIA TANSIT                           |              |                         |            |
|       |        |               | SEGUIA TAFNA DOUAR TAFNA                                      |              |                         |            |
|       |        | TAZARINE      | KHETTARA IMI NSITE DOUAR IMI NSITE                            | 1 000 000,00 | 13,00%                  | 130 000,00 |
|       |        |               | KHETTARA TAGHIA RG ET SEGUIA HAROUCH DOUAR TAZARINE           |              |                         |            |
|       |        |               | SEGUIA AGHELAL NSIDI AMER DOUAR AIT SIDI ABDERAHMAN TAZARINE  |              |                         |            |
|       |        |               | SEGUIA BENIJOUE DOUAR AIT MOULAY BOUJAZA TAZARINE             |              |                         |            |
|       |        | AIT BOUDAOUED | SEGUIAS AMERAD ET AIT ATMAN                                   | 500 000,00   | 13,00%                  | 65 000,00  |
|       |        |               | PTC DOUAR ASSAGHTAS NOUFLA                                    |              |                         |            |
|       | ZAGORA | TAGOUNITE     | DIGUE DE LA RECHARGE DE LA NAPPE AMEDA AMARIGH DOUAR TAFRAOUT | 300 000,00   | 13,00%                  | 39 000,00  |
|       | Agdz   | AIT OUALLAL   | khettara Imnkarn douar Imnkarn                                | 500 000,00   | 13,00%                  | 65 000,00  |
|       |        |               | khettara Ait Messaoud amont                                   |              |                         |            |
|       |        | NKOBI         | khettara Amerdoule douar Nkob                                 | 500 000,00   | 13,00%                  | 65 000,00  |
|       |        |               | PTC Timhar Imi Nousmal                                        |              |                         |            |
|       |        | TAZARINE      | Khettara et bassin d'accumulation d'eau Boufar                | 700 000,00   | 13,00%                  | 91 000,00  |
|       |        |               | Khetara Isdaoun Douar Isdaoun                                 |              |                         |            |
|       |        |               | Seguia Ait Sidi Msaad douar Tazarine                          |              |                         |            |
|       |        | AIT BOUDAOUED | PTC Amrad sur oued Taghbalte                                  | 500 000,00   | 13,00%                  | 65 000,00  |
|       |        |               | PTC Ait Atman sur oued Taghbalte                              |              |                         |            |
| 2016  | Agdz   | Ait Ouallal   | KHETTARA AIT CHROU ET SEGUIA TAMAZOUZTE                       | 1 800 000,00 | 13,00%                  | 234 000,00 |
|       |        |               | SEGUIA ET BASSIN D'ACCUMULATION D'EAU TAMERGHNDOUTE           |              |                         |            |
|       |        |               | KHETTARA TABAYNOUTE                                           |              |                         |            |
|       |        |               | KHETTARA AJMOU AMONT                                          |              |                         |            |

|      |        |               |                                                                                      |              |         |              |
|------|--------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------|--------------|
|      |        |               | SEGUIAS BOUGRIS ET AOUSSAY AMONT OUAOURIT                                            |              |         |              |
|      |        |               | KHETTARA MOHA OLAHCEN AVAL DOUAR FARGH MOHA OLAHCEN                                  |              |         |              |
|      |        | Tazarine      | PTC PERIMETRES IMI NIFRI, BOUFRSI, TAGNAOUTE ET IMI NTANOUTE DOUAR LOUKAMANE         | 1 200 000,00 | 13,00%  | 156 000,00   |
|      |        |               | KHETTARA AIT OUAZIK                                                                  |              |         |              |
|      |        |               | SEGUIAS IMI NOGANI AIT DAHNICH ET AZEDOUR PERIMETRE SITE                             |              |         |              |
|      |        |               | SEGUIAS OUASDRAR, HAROUCH ET BABDELLAH DOUAR TAZARINE                                |              |         |              |
|      |        | Nkob          | SEGUIA Imi Noughzi Noughyoul douar Ousdiden                                          | 2 400 000,00 | 13,00%  | 312 000,00   |
|      |        |               | KHETTARA TAMAZIRTE DOUAR NKOB                                                        |              |         |              |
|      |        |               | SEGUIAS BOUAZAR ET IGHEF NOUZAGZAW                                                   |              |         |              |
|      |        |               | SEGUIA DAOUTZLOUT RIVE DROITE ET PTC PERIMETRE TIMKIT DOUAR TIMKIT                   |              |         |              |
|      |        |               | KHETTARA ET SEGUIA TAMAZOUZTE PERIMETRE AMARSID DOUAR SITE                           |              |         |              |
|      |        |               | SEGUIA IMI NOUMRO RG DOUAR TIGHERAMT NOUDRA                                          |              |         |              |
|      |        |               | SEGUIA BOUFAR TAWJA AGANSOU NTADAWT DOUAR SITE AVAL                                  |              |         |              |
|      |        |               | SEGUIA IDIGHES RIVE DROITE DOUAR SITE                                                |              |         |              |
|      |        | Ait Boudaoued | SEGUIA MOUAT DOUAR AIT ALI OHSOU                                                     | 1 000 000,00 | 13,00%  | 130 000,00   |
|      |        |               | KHETTARA AIT OULHYAN                                                                 |              |         |              |
|      |        |               | KHETTARA TIMGANIN                                                                    |              |         |              |
|      |        |               | PTC PERIMETRE IMI NOUSGHTAS                                                          |              |         |              |
|      | Zagora | Taftechna     | KHETTARA TONA NIARABEN                                                               | 300 000,00   | 13,00%  | 39 000,00    |
|      |        | Tagounite     | DIGUE DE LA RECHARGE DE LA NAPPE AMEDA AMARIGH DOUAR TAFRAOUT                        | 1 000 000,00 | 13,00%  | 130 000,00   |
|      |        |               | DIGUE DE LA RECHARGE DE LA NAPPE TIWRAGHINE DOUAR TAFRAOUT                           |              |         |              |
|      | Agdz   | Tazarine      | seguia Boufar Idighs douar Ouakziz                                                   | 650 000,00   | 13,00%  | 84 500,00    |
|      | Agdz   | Tazarine      | KHETTARA ABDI NILMCHANE DOUAR ABDI NILMCHANE                                         | 800 000,00   | 13,00%  | 104 000,00   |
|      |        |               | KHETTARA OUM RMAN AMONT DOUAR OUM RMAN                                               |              |         |              |
|      |        |               | PTC TAMAZIRT DOUAR IMI NSITE                                                         |              |         |              |
|      |        |               | KHETTARA ET SEGUIA TAGYIN OTMBARK DOUAR BOUFAR                                       |              |         |              |
|      |        | NKOB          | aménagement du barrage de dérivation N'kob avec écran étanche en paroi moulée        | 4 300 000,00 | 100,00% | 4 300 000,00 |
|      |        | Ait Ouallal   | aménagement du barrage de dérivation Bouisserfane avec écran étanche en paroi moulée | 4 780 000,00 | 100,00% | 4 780 000,00 |
| 2015 | Agdz   | Ait Boudaoued | khettara Toukand Inabiaoune Asaghtas                                                 | 200 000,00   | 13,00%  | 26 000,00    |
|      |        | Tazarine      | seguia Tighordine                                                                    | 2 400 000,00 | 13,00%  | 312 000,00   |
|      |        |               | khettara Takchtamte                                                                  |              |         |              |

|      |      |               |                                                         |              |        |            |
|------|------|---------------|---------------------------------------------------------|--------------|--------|------------|
|      |      |               | khettara Oum Rammane                                    |              |        |            |
|      |      |               | khettara Aghlae Nait Aissi                              |              |        |            |
|      |      |               | segua Ait Salah                                         |              |        |            |
|      |      |               | segua Tin Nkar                                          |              |        |            |
|      |      |               | segua Timerdal                                          |              |        |            |
|      |      |               | khettara Ikhf Ntaghrout Maskort                         |              |        |            |
|      |      |               | khettara Mansour Boufsas Maskort                        |              |        |            |
|      |      |               | khettara Imi Noutazart Maskort                          |              |        |            |
|      |      |               | khettara Toukand Inabiaoune Amont Maskort               |              |        |            |
|      |      |               | khettara Toukand Inabiaoune aval Maskort                |              |        |            |
|      |      |               | khettara Outazart Maskort                               |              |        |            |
|      |      | Nkob          | khettara Tighramt Noudra                                | 700 000,00   | 13,00% | 91 000,00  |
|      |      |               | khettara Atar Ntassaoune amont                          |              |        |            |
|      |      |               | segua Tifdassine et segua Barghik                       |              |        |            |
|      |      |               | khettara Ait Mersid                                     |              |        |            |
|      |      | Tazarine      | khettara Tiguiza Rive Droite Loukamane                  | 3 000 000,00 | 13,00% | 390 000,00 |
|      |      |               | khettara Tiguiza Rive Gauche Loukamane                  |              |        |            |
|      |      |               | khettara Ait Takat Loukamane                            |              |        |            |
|      |      |               | khettara Ait Louh Loukamane                             |              |        |            |
|      |      |               | khettara Ait Bouargalne                                 |              |        |            |
|      |      |               | segua Tayzoute Loukamane                                |              |        |            |
|      |      |               | segua Nougoud Loukamane                                 |              |        |            |
|      |      |               | segua Ouaattou Loukamane                                |              |        |            |
|      |      | Ait Ouallal   | segua Ait Chrou                                         | 2 700 000,00 | 13,00% | 351 000,00 |
|      |      |               | segua Ikhf Ntaghroute Aoudraz                           |              |        |            |
|      |      |               | segua Imi Nouadraz                                      |              |        |            |
|      |      |               | khettara Ait Messaoud                                   |              |        |            |
|      |      |               | khettara Ajmou                                          |              |        |            |
|      |      |               | segua Zguigui                                           |              |        |            |
|      |      |               | khettara Iknioune                                       |              |        |            |
|      |      | Ait Boudaoued | SEGUIA AMRAD                                            | 1 000 000,00 | 13,00% | 130 000,00 |
|      |      |               | SEGUIA AIT ATMANE                                       |              |        |            |
|      |      |               | SEGUIA AIT IZZOU                                        |              |        |            |
|      |      |               | SEGUIA ASSAGHTAS                                        |              |        |            |
|      |      |               | KHETTARA SERDRAR                                        |              |        |            |
|      |      | Tazarine      | SEGUIA OUAOUGLOUTE                                      | 600 000,00   | 13,00% | 78 000,00  |
|      |      |               | KHEATTARA IMINSITE                                      |              |        |            |
|      |      |               | CANAL TAZARINE                                          |              |        |            |
| 2014 | Agdz | Ait Boudaoued | canal principal Taghbalte Amont siphon Ait Ali Ouhassou | 450 000,00   | 13,00% | 58 500,00  |
|      |      | Nkob          | khettara Tamazirte                                      | 400 000,00   | 13,00% | 52 000,00  |
|      |      | Ait Ouallal   | khettara Ikniouene                                      | 1 500 000,00 | 13,00% | 195 000,00 |
|      |      |               | segua Zaalou                                            |              |        |            |
|      |      |               | khettara Imenkerne                                      |              |        |            |
|      |      |               | khettara Tamajgalte                                     |              |        |            |
|      |      | Tafetechna    | khettara Touna Niarabene                                | 400 000,00   | 13,00% | 52 000,00  |
|      |      | Ait Ouallal   | segua Tanoumrite                                        | 900 000,00   | 13,00% | 117 000,00 |

|      |        |               |                                                                                            |              |         |              |
|------|--------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------|--------------|
|      |        |               | khettara Ait Youssef Ousaid                                                                |              |         |              |
|      |        |               | segua Imi Ntabaynoute                                                                      |              |         |              |
|      |        | N'kob         | segua Tafna                                                                                | 600 000,00   | 13,00%  | 78 000,00    |
|      |        |               | khettara N'kob                                                                             |              |         |              |
|      |        | Tazarine      | segua et khettara Tizilite                                                                 | 600 000,00   | 13,00%  | 78 000,00    |
|      |        |               | segua et khettara Ikhef Nouzdour                                                           |              |         |              |
|      |        | Tazarine      | Kh Taghia                                                                                  | 370 000,00   | 13,00%  | 48 100,00    |
|      |        | N'kob         | aménagement du barrage de dérivation N'kob avec écran étanche en paroi moulée 2eme tranche | 7 500 000,00 | 100,00% | 7 500 000,00 |
| 2013 | Agdz   | Ait Boudaoued | Seg CANAL PRINCIPAL TAGHBALTE                                                              | 1 600 000,00 | 13,00%  | 208 000,00   |
|      |        |               | Seg AIT ALI OUHASSOU                                                                       |              |         |              |
|      |        |               | Kh TIMGANINE                                                                               |              |         |              |
|      |        | Taghbalte     | Seg IFERD                                                                                  | 1 060 000,00 | 13,00%  | 137 800,00   |
|      |        |               | Digue BERGHOUA                                                                             |              |         |              |
|      | Agdz   | Tazarine      | Seg TACHAOUTE                                                                              | 2 000 000,00 | 13,00%  | 260 000,00   |
|      |        |               | Seg IKEFRANE                                                                               |              |         |              |
|      |        |               | Seg IKHF NOUZDOUR                                                                          |              |         |              |
|      |        |               | PTC AIT OUAAZIK                                                                            |              |         |              |
|      |        |               | Kh IMI NSITE                                                                               |              |         |              |
|      |        |               | PTC TAMSAHELTE                                                                             |              |         |              |
|      |        |               | Kh OUM RAMANE                                                                              |              |         |              |
|      |        |               | Seg TALMARTE (OUASIS)                                                                      |              |         |              |
|      |        |               | Kh TAKCHTAMTE                                                                              |              |         |              |
|      | Zagora | Tagounite     | Digue TIOURAGHINE A TAFRAOUTE                                                              | 480 000,00   | 13,00%  | 62 400,00    |
|      | Agdz   | Ait Ouallal   | Seg TAMAZOUZTE                                                                             | 1 000 000,00 | 13,00%  | 130 000,00   |
|      |        |               | Seg TIAABASSINE                                                                            |              |         |              |
|      |        |               | Seg HAZMOU                                                                                 |              |         |              |
|      |        |               | Seg TACHAKOUTE RIVE DROITE                                                                 |              |         |              |
|      |        |               | Seg TANOUMRITE                                                                             |              |         |              |
|      | Agdz   | TAZARINE      | Seg ZGOUNOU                                                                                | 1 090 000,00 | 13,00%  | 141 700,00   |
|      | Agdz   | Tazarine      | Seg TAZKAKT-TALAT                                                                          | 1 300 000,00 | 13,00%  | 169 000,00   |
|      |        |               | Seg TIGHORDINE                                                                             |              |         |              |
|      |        |               | Seg MY CHERIF                                                                              |              |         |              |
|      |        |               | Kh TAGHIA                                                                                  |              |         |              |
|      |        |               | Kh IKOUI                                                                                   |              |         |              |
|      |        |               | Kh TAMSAHELTE                                                                              |              |         |              |
|      |        | N'kob         | Kh ATAR NTASSAOUNTE                                                                        | 460 000,00   | 13,00%  | 59 800,00    |
|      |        |               | Seg et Kh TIGHRAMTE NOUDRA                                                                 |              |         |              |
|      |        |               |                                                                                            |              |         |              |
| 2012 | Agdz   | Tazarine      | Seg Tazkakt-Talat                                                                          | 850 000,00   | 13,00%  | 110 500,00   |
|      |        |               | Seg Tighordine                                                                             |              |         |              |
|      |        |               | Seg Timariene                                                                              |              |         |              |
|      |        |               | Seg My Cherif                                                                              |              |         |              |
|      |        | Ait Ouallal   | Kh Ait Youssef Oussaid                                                                     | 300 000,00   | 13,00%  | 39 000,00    |

|      |        |              |                                 |              |        |            |
|------|--------|--------------|---------------------------------|--------------|--------|------------|
|      | Agdz   | Tazarine     | Seg Taoulaoualte Ait Boudaoud   | 450 000,00   | 13,00% | 58 500,00  |
|      |        |              | Seg Ouakziz                     |              |        |            |
|      |        | N'kob        | Seg Ikhf Bouyilane              | 680 000,00   | 13,00% | 88 400,00  |
|      |        |              | Seg Azendag                     |              |        |            |
|      |        |              | siphon sous oued Site           |              |        |            |
|      |        | Ait Boudaoud | Kh Serdrar                      | 250 000,00   | 13,00% | 32 500,00  |
|      | Agdz   | Tazarine     | Seg Tizilite Ait Boudaoud       | 550 000,00   | 13,00% | 71 500,00  |
|      |        |              | Seg Ikhf Nouzdour               |              |        |            |
|      |        |              | Seg Ikefrane                    |              |        |            |
|      |        |              | PTC Tamsahelte                  |              |        |            |
|      |        | Ait Boudaoud | Seg Ait Atmane                  | 140 000,00   | 13,00% | 18 200,00  |
|      |        | Ait Ouallal  | Seg Ait Chrou                   | 600 000,00   | 13,00% | 78 000,00  |
|      |        |              | Seg Bouygris                    |              |        |            |
|      |        |              | Seg Aoussay                     |              |        |            |
|      |        |              | Seg Tachakoute                  |              |        |            |
| 2011 | Agdz   | Tazarine     | Seg Zgounou                     | 3 110 000,00 | 13,00% | 404 300,00 |
|      | Agdz   | Ait Ouallal  | Seg Ait Messoud                 | 1 060 000,00 | 13,00% | 137 800,00 |
|      |        |              | Seg Handour                     |              |        |            |
| 2010 | Agdz   | N'kob        | Kh Amerdoul                     | 900 000,00   | 13,00% | 117 000,00 |
|      |        |              | Kh Ait Mersid                   |              |        |            |
|      |        | Tazarine     | Seg Oum Rammane                 | 900 000,00   | 13,00% | 117 000,00 |
|      |        | Ait Ouallal  | Kh Ajmou                        |              |        |            |
|      | Zagora | Tafetchna    | Kh Touna Niaraben               | 370 000,00   | 13,00% | 48 100,00  |
|      | Agdz   | Tazarine     | segua Rohte                     | 230 000,00   | 13,00% | 29 900,00  |
|      |        | N'kob        | khettara Boutassite             | 230 000,00   | 13,00% | 29 900,00  |
|      |        | N'kob        | khettara Tamazirte              | 1 500 000,00 | 13,00% | 195 000,00 |
|      |        |              | segua Timarighine               |              |        |            |
|      |        |              | segua Ikhf Nouafoud             |              |        |            |
|      |        | Ait Boudaoud | khettara Serdrar                | 500 000,00   | 13,00% | 65 000,00  |
|      |        | Ait Ouallal  | digue de dérivation à Tanomrite | 500 000,00   | 13,00% | 65 000,00  |
|      |        | Tazarine     | PTC Oum Rman (localité Tidioua) | 500 000,00   | 13,00% | 65 000,00  |
|      |        | Ait Ouallal  | segua Tamajgalte                | 1 300 000,00 | 13,00% | 169 000,00 |
|      |        |              | segua Ait youssef Ousaid        |              |        |            |
|      |        |              | khettara lmenkerne              |              |        |            |
|      |        |              | khettara Tighramte              |              |        |            |
|      |        | N'kob        | segua Ighazoune Nimlas          | 314 000,00   | 13,00% | 40 820,00  |
|      |        | Tazarine     | segua Oum Ramane (2eme tranche) | 314 000,00   | 13,00% | 40 820,00  |

Source : Divion de l'aménagement hydro-agricole-ORMVAO-Février 2018.

## ANNEXE N° 5 : Questionnaire adressé aux chefs de ménages des CRE

CRE : ..... N° du questionnaire : .....

### 1. Caractéristiques générales du ménage :

#### 1.1. Caractéristiques socio-économiques :

| Membres<br>du ménage | A<br>ge | Parenté <sup>181</sup><br>avec le<br>chef de<br>ménage | Nivea<br>u<br>d'étude | Principal<br>e<br>fonction <sup>182</sup> | Lieu<br>de<br>travail |
|----------------------|---------|--------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------|-----------------------|
| 1-                   |         |                                                        |                       |                                           |                       |
| 2-                   |         |                                                        |                       |                                           |                       |
| 3-                   |         |                                                        |                       |                                           |                       |
| 4-                   |         |                                                        |                       |                                           |                       |
| 5-                   |         |                                                        |                       |                                           |                       |
| 6-                   |         |                                                        |                       |                                           |                       |
| 7-                   |         |                                                        |                       |                                           |                       |
| 8-                   |         |                                                        |                       |                                           |                       |
| 9-                   |         |                                                        |                       |                                           |                       |
| 10-                  |         |                                                        |                       |                                           |                       |
| 11-                  |         |                                                        |                       |                                           |                       |
| 12-                  |         |                                                        |                       |                                           |                       |

#### 1.2. Le logement :

##### 1.2.1. Typologie d'occupation

Propriété ☐  
 Location ☐  
 Hypothèque ☐  
 Logement de fonction ☐  
 Autres, à préciser : ☐ .....

##### 1.2.2. Comment avez-vous acquis votre logement ?

Héritage ☐  
 Construit par votre propre fonds ☐  
 Construit par crédit ☐  
 Acquis par votre propre fonds ☐  
 Acquis par crédit ☐  
 Autres, à préciser : ☐ .....

##### 1.2.3. Quelle est la superficie de votre logement ?

Entre 50 et 70 m<sup>2</sup> ☐  
 Entre 70 et 100 m<sup>2</sup> ☐  
 Entre 100 et 200 m<sup>2</sup> ☐  
 Plus de 200 m<sup>2</sup> ☐

<sup>181</sup> - Chef de ménage (1), conjoint (e) (2), fille ou fils (3), père ou mère (4), autre parenté (5), aucune parenté (6).

<sup>182</sup> - La fonction est identifiée pour les actifs occupés et le type d'activité pour les inactifs.

#### 1.2.4. Combien est le nombre de pièces occupées par votre ménage ?

|                    |                          |
|--------------------|--------------------------|
| Une pièce          | <input type="checkbox"/> |
| Deux pièces        | <input type="checkbox"/> |
| Trois pièces       | <input type="checkbox"/> |
| Quatre pièces      | <input type="checkbox"/> |
| Cinq pièces        | <input type="checkbox"/> |
| Six pièces         | <input type="checkbox"/> |
| Plus de six pièces | <input type="checkbox"/> |

#### 1.2.5. Matériaux de construction

|                                         |                          |
|-----------------------------------------|--------------------------|
| Pisé (Tabote)                           | <input type="checkbox"/> |
| Pierre et pisé                          | <input type="checkbox"/> |
| Béton armé                              | <input type="checkbox"/> |
| Partie en béton et partie en pisé       | <input type="checkbox"/> |
| Mélange de béton et de matériaux locaux | <input type="checkbox"/> |

#### 1.2.6. Age du logement

|                    |                          |
|--------------------|--------------------------|
| Moins de 5 ans     | <input type="checkbox"/> |
| Entre 5 et 10 ans  | <input type="checkbox"/> |
| Entre 10 et 20 ans | <input type="checkbox"/> |
| Entre 20 et 30 ans | <input type="checkbox"/> |
| Plus de 30 ans     | <input type="checkbox"/> |

#### 1.2.7. Accès aux réseaux

|                          |     |                          |     |                          |                             |
|--------------------------|-----|--------------------------|-----|--------------------------|-----------------------------|
| Eau potable :            | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> | date du branchement : ..... |
| Electricité :            | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> | date du branchement : ..... |
| Assainissement liquide : | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> | date du branchement : ..... |

Si la réponse est non : quelles sont vos alternatives ? .....

#### 1.2.8. quel est votre dernier lieu de résidence ?

|                                                            |                                |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Même centre                                                | <input type="checkbox"/>       |
| Douar appartenant à la même commune                        | <input type="checkbox"/>       |
| Autre commune appartenant à la Province Zagora, à préciser | <input type="checkbox"/> ..... |
| Autre commune hors Province de Zagora, à préciser          | <input type="checkbox"/> ..... |

#### 1.3. Situation socio-économique du ménage :

##### 1.3.1. Votre revenu est-il suffisant pour répondre aux besoins de la famille ?

Oui ☐ non ☐

##### 1.3.2. Avez-vous un appui matériel (en liquide ou en nature) pour subvenir aux besoins de votre ménage ?

Oui ☐ non ☐

Si la réponse est oui, quelle est la nature de cet appui ? .....

##### 1.3.3. Avez-vous parmi les membres de votre famille un immigré ?

Oui ☐ non ☐

Si la réponse est oui, remplissez les données du tableau ci-dessous.

| Immigré | Destinati<br>on | Ann<br>ée | Type<br>d'immigration<br>(définitive ou<br>temporaire) | Motifs |
|---------|-----------------|-----------|--------------------------------------------------------|--------|
|         |                 |           |                                                        |        |
|         |                 |           |                                                        |        |
|         |                 |           |                                                        |        |
|         |                 |           |                                                        |        |

**1.3.4. En cas d'une réponse favorable, quelle est la contribution de l'immigration dans votre revenu en dirhams ? .....**

**1.3.5. Disposez-vous d'un terrain agricole ?**

Oui ☐ non ☐

Si la réponse est oui, est ce qu'il vous permet de :

Satisfaire vos besoins et d'avoir un surplus à commercialiser ☐

Satisfaire uniquement vos besoins ☐

N'arrive même pas à Satisfaire vos besoins ☐

**1.3.6. Superficie du terrain**

Moins d'un hectare ☐

Entre 1 et 5 hectares ☐

Entre 5 et 10 hectares ☐

Plus de 10 hectares ☐

**1.3.7. Localisation du terrain**

A proximité du centre ☐

Un douar de la commune ☐

Une autre commune, à préciser ☐

**1.3.8. Principales cultures pratiquées dans cette terre**

Henné ☐

Pastèque ☐

Maraîchage ☐

Dattes ☐

Autres cultures, à préciser ☐ .....

**1.3.9. Combien est votre revenu annuel ? .....en dirhams**

**1.3.10. En quel domaine vous réinvestissez une part de votre revenu**

Foncier ☐

Commerce ☐

Tourisme ☐

Enseignement ☐

Santé ☐

Autres, à préciser ☐ .....en dirhams

**1.3.11. Mode d'exploitation**

Exploitation directe ☐

Indirect (fermage et métayage), lequel ☐ .....

Bail ☐

### 1.3.12. Eau d'irrigation

Oued

☐

Source (Khetara)

☐

Puis, à préciser sa profondeur

☐

.....

### 1.3.13. Techniques d'irrigation et outputs

Rabta

☐

Goûtte à goûtte

☐

Fertilisants et pesticides

☐

Fumier

☐

Implantation des palmiers résistants à la maladie Bayoude

☐

### 1.3.14. Lieu d'approvisionnement en besoins nécessaires quotidiens

Souk hebdomadaire du centre

☐

Souk hebdomadaire d'une commune voisine, à préciser

☐

.....

### 1.3.15. Quels sont les produits de votre approvisionnement quotidien ?

.....

### 1.3.16. Parmi les types de dépenses suivants, lesquels vous posent des difficultés actuellement par priorité ?

1) grande, 2) moyenne, 3) faible, 4) non concerné.

Alimentation

☐

Habillement

☐

Transport

☐

Equipement de la maison

☐

Scolarisation

☐

Loisirs, voyage et activités culturelles

☐

Transfert d'argent

☐

Santé

☐

Location

☐

## 2. Evaluation des interventions des acteurs et du développement de la région

### 2.1. Représentations à propos des acteurs et de leur rôle dans le développement

#### 2.1.1. Que veut dire pour vous « acteurs du développement » ?

.....

#### 2.1.2. Quels sont les acteurs les plus dynamiques qui contribuent davantage au développement de votre centre ?

Des choix à prioriser : 1) plus dynamique, 2) moyennement dynamique, 3) moins dynamique.

Conseil communal

☐

Associations locales

☐

Organisations internationales

☐

Services extérieurs

☐

Secteur privé

☐

Autres, à préciser

☐

.....

**2.1.3. Quels sont les services rendus par ces acteurs ?**

.....

**2.1.4. Êtes-vous satisfait des services rendus par les acteurs du centre ?**

|                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| Très satisfait        | <input type="checkbox"/> |
| Satisfait             | <input type="checkbox"/> |
| Plutôt satisfait      | <input type="checkbox"/> |
| Insatisfait           | <input type="checkbox"/> |
| Pas du tout satisfait | <input type="checkbox"/> |

**2.1.5. D'après vous, les interventions des acteurs se caractérisent par :**

|                  |                          |
|------------------|--------------------------|
| La synergie      | <input type="checkbox"/> |
| Le chevauchement | <input type="checkbox"/> |
| La divergence    | <input type="checkbox"/> |

**2.2. Position de la population vis-à-vis des services vitaux**

**2.2.1. Intérêt des acteurs à l'environnement**

|           |                          |
|-----------|--------------------------|
| Très bien | <input type="checkbox"/> |
| Bien      | <input type="checkbox"/> |
| Moyen     | <input type="checkbox"/> |
| Faible    | <input type="checkbox"/> |
| Absent    | <input type="checkbox"/> |

**2.2.2. La situation écologique du centre est en train de ?**

|               |                          |
|---------------|--------------------------|
| S'améliorer   | <input type="checkbox"/> |
| Se stabiliser | <input type="checkbox"/> |
| Se dégrader   | <input type="checkbox"/> |

Justifications : .....

**2.2.3. Le tissu urbain de votre centre est-il ?**

|              |                          |
|--------------|--------------------------|
| Organisé     | <input type="checkbox"/> |
| Mal organisé | <input type="checkbox"/> |
| Aléatoire    | <input type="checkbox"/> |

**2.2.4. Comment voyez-vous les matériaux de construction utilisés dans le centre ?**

|                                                              |                          |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Modernes, respectent les spécificités de la région           | <input type="checkbox"/> |
| Modernes, ne correspondent pas aux spécificités de la région | <input type="checkbox"/> |
| Traditionnels, respectent les spécificités de la région      | <input type="checkbox"/> |
| Autres, à préciser                                           | <input type="checkbox"/> |

.....

**2.2.5. Comment voyez-vous l'état des routes ?**

|         |                          |
|---------|--------------------------|
| Bon     | <input type="checkbox"/> |
| Moyen   | <input type="checkbox"/> |
| Dégradé | <input type="checkbox"/> |

### 2.2.6. Le pavage de la voirie du centre

|                     |                          |
|---------------------|--------------------------|
| S'améliore beaucoup | <input type="checkbox"/> |
| S'améliore          | <input type="checkbox"/> |
| Stable              | <input type="checkbox"/> |
| Se dégrade          | <input type="checkbox"/> |

### 2.2.7. L'éclairage public du centre vous paraît :

|         |                          |
|---------|--------------------------|
| Bon     | <input type="checkbox"/> |
| Moyen   | <input type="checkbox"/> |
| Dégradé | <input type="checkbox"/> |

### 2.2.8. Le réseau de l'assainissement du centre vous paraît :

|         |                          |
|---------|--------------------------|
| Bon     | <input type="checkbox"/> |
| Moyen   | <input type="checkbox"/> |
| Dégradé | <input type="checkbox"/> |
| Absent  | <input type="checkbox"/> |

### 2.2.9. Comment qualifiez –vous la tendance d'augmentation des prix du foncier ?

|         |                          |
|---------|--------------------------|
| Rapide  | <input type="checkbox"/> |
| Moyenne | <input type="checkbox"/> |
| Faible  | <input type="checkbox"/> |

## 3. Attentes de la population

### 3.1. Secteurs prioritaires pour le développement de votre centre

(Classer les priorités de chaque secteur par ordre ascendant)

#### 3.1.1. Economie

|                                          |                          |       |
|------------------------------------------|--------------------------|-------|
| Promouvoir les entreprises du commerce   | <input type="checkbox"/> |       |
| Promouvoir l'artisanat                   | <input type="checkbox"/> |       |
| Promouvoir le tourisme                   | <input type="checkbox"/> |       |
| Promouvoir les entreprises industrielles | <input type="checkbox"/> |       |
| Autres, à préciser                       | <input type="checkbox"/> | ..... |
| Justification du choix : .....           |                          |       |

#### 3.1.2. Urbanisme

|                                          |                          |       |
|------------------------------------------|--------------------------|-------|
| Lutte contre l'habitat insalubre         | <input type="checkbox"/> |       |
| Elargissement des rues et des boulevards | <input type="checkbox"/> |       |
| Restructuration des douars               | <input type="checkbox"/> |       |
| Aménagement des jardins publics          | <input type="checkbox"/> |       |
| Autres, à préciser                       | <input type="checkbox"/> | ..... |

### 3.1.3. environnement

|                                                                     |                          |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Plantation des arbres                                               | <input type="checkbox"/> |
| Appui à l'introduction des palmiers résistants à la maladie Bayoude | <input type="checkbox"/> |
| Appui à l'irrigation par goutte à goutte                            | <input type="checkbox"/> |
| Extension du réseau d'assainissement                                | <input type="checkbox"/> |
| Station d'épuration des eaux usées                                  | <input type="checkbox"/> |
| Ramassage des ordures                                               | <input type="checkbox"/> |
| Décharge contrôlée                                                  | <input type="checkbox"/> |
| Traitement des déchets solides                                      | <input type="checkbox"/> |
| Autres, à préciser : .....                                          | <input type="checkbox"/> |

### 3.1.4. Equipements et infrastructures

|                                                  |                          |
|--------------------------------------------------|--------------------------|
| Entretien des routes du centre                   | <input type="checkbox"/> |
| Construction des écoles                          | <input type="checkbox"/> |
| Construction des dispensaires                    | <input type="checkbox"/> |
| Extension du réseau d'adduction en potable       | <input type="checkbox"/> |
| Extension du réseau d'électricité                | <input type="checkbox"/> |
| Elargissement de l'emprise des routes régionales | <input type="checkbox"/> |
| Construction des barrages                        | <input type="checkbox"/> |
| Autre, à préciser : .....                        | <input type="checkbox"/> |

### 3.1.5. Equipements sportifs et socio-culturels

|                            |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| Maison de la culture       | <input type="checkbox"/> |
| Bibliothèque communale     | <input type="checkbox"/> |
| Maison des jeunes          | <input type="checkbox"/> |
| Club féminin               | <input type="checkbox"/> |
| Autres, à préciser : ..... | <input type="checkbox"/> |

## 4. Points de vue par rapport aux atouts, à l'état des lieux et aux perspectives du développement du centre

### 4.1. Quels sont les atouts disponibles dans votre centre ?

|                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| Naturels                           | <input type="checkbox"/> |
| Humains (savoirs faire artisanaux) | <input type="checkbox"/> |
| Patrimoniaux                       | <input type="checkbox"/> |
| Autres, à préciser : .....         | <input type="checkbox"/> |

### 4.2. Les atouts sont-ils exploitables ?

Oui ☐ Non ☐

Si la réponse est non, que proposez-vous pour changer la situation ?

.....

**4.3. Quels sont selon vous, les secteurs qui nécessitent un appui afin de déclencher un décollage économique ?**

|                       |                          |       |
|-----------------------|--------------------------|-------|
| Agriculture           | <input type="checkbox"/> |       |
| Tourisme              | <input type="checkbox"/> |       |
| Artisanat             | <input type="checkbox"/> |       |
| Commerce              | <input type="checkbox"/> |       |
| Services              | <input type="checkbox"/> |       |
| Industrie alimentaire | <input type="checkbox"/> |       |
| Autres, à préciser    | <input type="checkbox"/> | ..... |

**4.4. Avez-vous des informations supplémentaires et/ou des propositions concernant l'état des lieux et les perspectives du développement de votre centre ?**

.....

.....

.....

La présente thèse porte sur les Centres Ruraux Emergents (CRE) dans leurs interactions avec les efforts d'aménagement et les enjeux du développement territorial de la Province de Zagora. La préparation de la thèse s'est appuyée sur la méthode déductive et l'approche systémique. La mise en contexte des concepts de ce travail montre que l'application de la démarche territoriale dans la gestion des affaires locales au Maroc n'est pas encore en mesure de réaliser des objectifs escomptés. Ce constat est valable pour le territoire de Zagora dans la mesure où les essais d'amener les communautés oasiennes, dans un processus dit de « concertation et de démocratie participative », n'arrivent pas à remplacer des structures traditionnelles touchées par les mutations socio-spatiales. La fragilité du milieu (rudes du climat, le caractère structurel de la sécheresse et les impacts néfastes des changements climatiques) la croissance démographique, des déséquilibres spatiaux et le caractère rural de la Province de Zagora sont des facteurs qui nous amènent à accorder d'une façon ou d'une autre, de l'importance à notre recherche sur les Centres Ruraux Emergents. Les onze Centres Ruraux Emergents (CRE) identifiés et étudiés, malgré leur état intermédiaire et embryonnaire, peuvent constituer des mécanismes de restructuration et du développement territorial.

Quant aux programmes et projets mis en place par les différents acteurs, jusqu'à nos jours, ils sont dominés, encore, par l'approche sectorielle et par la divergence des efforts dans le traitement des problèmes locaux. Par conséquent, l'étude des attentes des populations par rapport au développement de leur territoire nous a servi pour la reformulation des éléments d'une vision stratégique en faveur du développement territorial. Les trois axes stratégiques, proposés dans le dernier chapitre de ce travail, sont susceptibles de permettre au territoire étudié l'adoption d'une nouvelle démarche dans la gestion de la chose publique. Cette dernière est fondée sur les éléments du diagnostic stratégique, sur la logique de la construction, la prospection territoriale et sur l'intelligence économique et territoriale tout en visant la convergence des actions et le suivi du processus du développement territorial des Centres Ruraux Emergents sur le territoire de Zagora. Dans les années à venir, ces derniers seront dotés de pôles de développement territorial et de futures villes fondées dans les normes. Mais, la concrétisation des composantes stratégiques citées ci-dessus ne serait possible que si l'Etat s'engageait à mobiliser les acteurs locaux, à mettre au profit des territoires leurs enjeux dans un chantier évolutif de la démocratie participative, de la contractualisation dans l'obligation d'atteindre des résultats et de satisfaire les besoins prioritaires des habitants. Cette recherche a permis, donc, d'analyser une problématique d'actualité en géographie avec une démarche qu'on peut appliquer sur d'autres territoires, notamment pour ceux qui s'intéressent à l'étude des Centres Ruraux Emergents, phénomène possible à travers le territoire national.

**Mots clefs:** Centres Ruraux Emergents, Aménagement, Enjeux, Développement territorial, Intelligence économique et territoriale, Province de Zagora.

## ملخص:

تتناول هذه الأطروحة موضوع المراكز القروية الصاعدة في الجانب المتعلق بالتفاعلات القائمة بين مجهودات التهيئة ورهانات التنمية الترابية بإقليم زاكورة. ارتكز انجاز هذا البحث على المنهج الاستنباطي والمقاربة النسقية، حيث مكن وضع مفاهيم هذا العمل في سياقها العملي من الخروج بخلاصة مفادها أن تطبيق المقاربة الترابية في تدبير الشأن العام المحلي بالمغرب لا يرقى إلى مستوى التطلعات المنتظرة. ينطبق هذا المعطى نفسه على المجال الترابي لإقليم زاكورة على اعتبار أن المحاولات الرامية إلى مواكبة المجموعات البشرية الواحية في مسلسل ينع ب "التشاور والديمقراطية التشاركية"، لم تتمكن من أن تحل مكان البنيات التقليدية، والتي مستها التحولات السوسيوإقليمية. تعتبر هشاشة الوسط (قساوة المناخ، الطابع الهيكلي للجفاف والتأثيرات السلبية للتغيرات المناخية) والنمو الديمغرافي الاختلالات المجالية والطابع القروي لإقليم زاكورة، عوامل تؤكد، بشكل أو بآخر، على أهمية هذا البحث حول المراكز القروية الصاعدة. يمكن أن تشكل المراكز الإحدى عشر، التي تم تحديدها ودراستها ضمن هذا العمل، آليات للهيكل والتنمية الترابيين لإقليم زاكورة، وذلك على الرغم من طابعها "الجيني" و "الوسيطي".

بينت دراسة البرامج والمشاريع المنجزة من قبل مختلف الفاعلين استمرار هيمنة المقاربة القطاعية وضعف الإلتقائية في التعامل مع المشاكل الترابية المحلية. استند هذا العمل في بلورة معالم رؤية استراتيجية للتنمية الترابية لإقليم زاكورة على دراسة انتظارات السكان، حيث يبدو أن المحاور الاستراتيجية الثلاثة المكونة لهذه الرؤية الاستراتيجية كفيلة بأن تسمح بتبني مقاربة جديدة في تدبير الشأن العام المحلي للمجال الترابي لزاكورة. تركز هذه المقاربة الجديدة على المعطيات المنبثقة من التشخيص الإستراتيجي ومن منطق بناء التدخلات مع الفاعلين المحليين ومن الاستشراف الترابي وكذا الذكاء الاقتصادي والترابي، حيث يستهدف، من كل ذلك، تحقيق إلتقائية التدخلات وتتبع مسلسل التنمية الترابية للمراكز القروية الصاعدة في أفق تمكين إقليم زاكورة من أقطاب للتنمية الترابية ومن مدن مستقبلية مبنية وفق المعايير المطلوبة. يرتبط تنزيل مختلف مكونات هذه الاستراتيجية، المشار إليها أعلاه، بمدى إلتزام الدولة بتعبئة مختلف الفاعلين وبالحرص على أن تكون رهانات وأعمال مختلف الفاعلين لصالح المجالات الترابية المعنية في نطاق ورش تطوري، يتم إغناؤه عبر رسملة التجارب، يبنني على الديمقراطية التشاركية والتعاقد المرتكز على إلزامية تحقيق النتائج والاستجابة لحاجيات السكان وفق منطق الأولويات. مكنت هذه الأطروحة، إذن، من تحليل إشكالية أنية في الجغرافيا وفق منهجية تستحق أن يتم تطبيقها على مجالات ترابية أخرى للتأكد من إمكانية تعميم معايير تحديد وتصنيف المراكز القروية الصاعدة.

**الكلمات المفتاحية:** المراكز القروية الصاعدة – التهيئة – الرهانات- التنمية الترابية- الذكاء الاقتصادي والترابي- إقليم زاكورة.